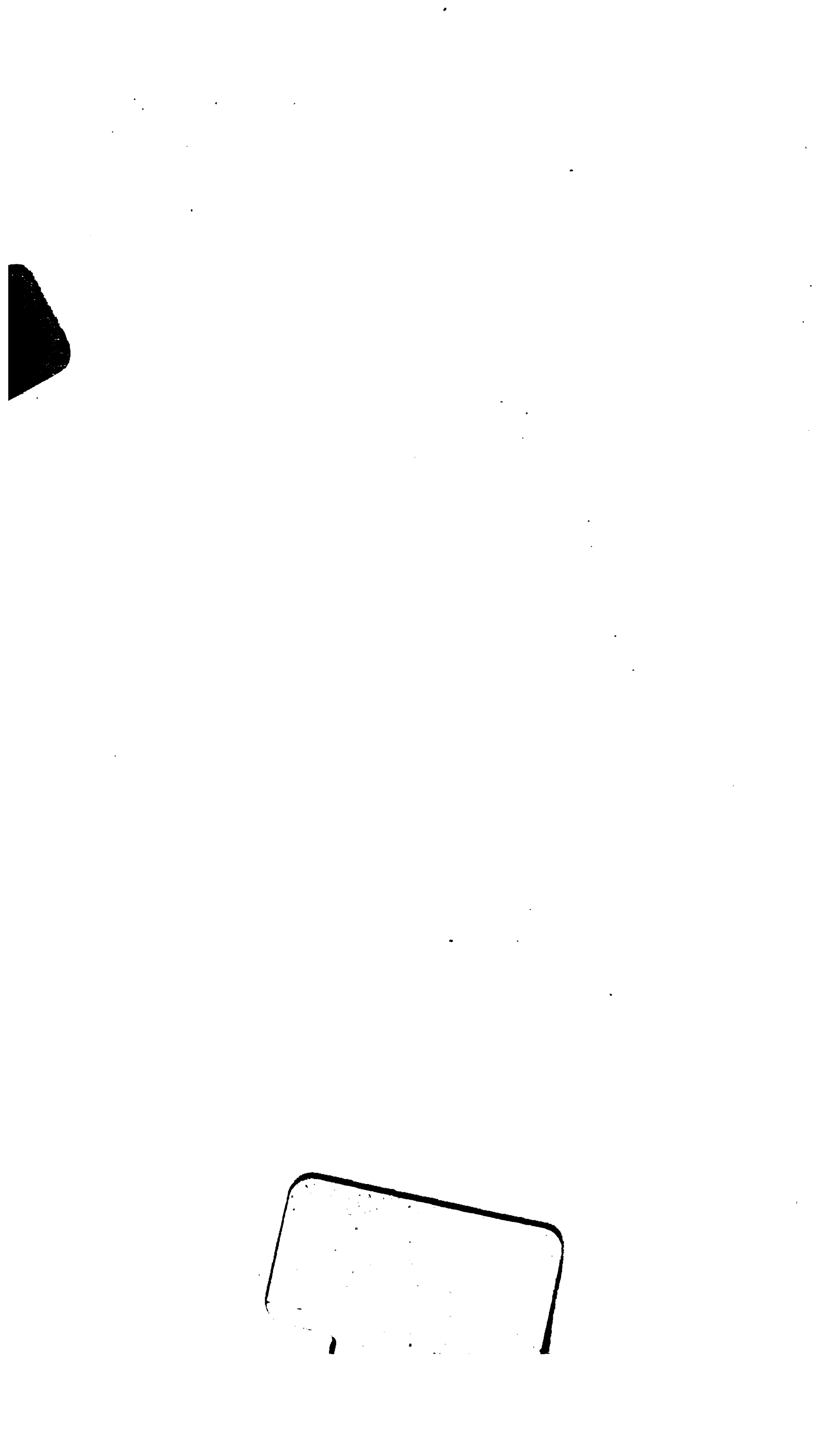

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06665704 4



DED
Perefixe

HISTOIRE

DU

ROI HENRI-LE-GRAND.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.


HENRI IV.
Roi de France et de Navarre.

HISTOIRE

DU

ROI HENRI-LE-GRAND,

PAR

MESSIRE HARDOUIN DE PEREFIXE,
Précepteur du Roi Louis XIV, et depuis Évêque de Rhodez.



A PARIS,

CHEZ ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, n° 55.

M. DCCC. XVI.

A MONSEIGNEUR

L'ÉMINENTISSIME CARDINAL

MAZARINI.

MONSEIGNEUR,

J'AI cru que je ne pouvois jamais rendre de service plus essentiel à votre Éminence, ni lui donner de plus solide marque de ma fidélité et de ma reconnoissance, que de faire voir à toute la terre de quelle manière vous avez désiré de moi que j'instruisisse notre jeune Monarque. Je dois rendre ce témoignage au public, que vous avez voulu que je lui donnasse principalement les instructions qu'on doit donner à un Roi, et que, pour cet effet, je ne m'arrêtasse pas seulement à lui enseigner quelques préceptes de grammaire et de

rhétorique ; mais que, de bonne heure, j'employasse le temps à lui apprendre tout ce qu'il doit savoir, premièrement pour se bien conduire soi-même, et puis pour bien conduire son État ; et qu'enfin je lui remplisse l'âme des meilleures maximes de la morale et de la politique.

C'est, MONSEIGNEUR, ce que j'ai essayé de faire, surtout depuis six ou sept années, en çà que, sous les ordres de votre Éminence, j'ai composé un sommaire de notre histoire de France pour l'usage de Sa Majesté, qui en faisoit la lecture tous les jours avec tant de plaisir, qu'il n'est point croyable que ce puisse être sans utilité.

J'aurois bien souhaité de mettre au jour cet ouvrage tout entier en même temps ; mais l'affection particulière que le Roi m'a toujours témoignée pour la vie de son aïeul HENRI-LE-GRAND, et la déclaration qu'il a faite si souvent, qu'il vouloit se le proposer comme son modèle, m'ont hâté de mettre au net cette partie de mon travail, et de la séparer des autres. Ainsi, quoiqu'elle soit la dernière, je suis obligé de la donner la première, et de la présenter à Sa Majesté, afin que, jetant encore les yeux dessus aux heures de son loisir, et considérant bien toutes les maximes de régner

de ce grand Monarque, ses bontés presque divines, et l'amour paternel qu'il avoit pour ses peuples, il le puisse véritablement imiter.

J'espère, MONSEIGNEUR, *que cet échantillon suffira pour faire juger par avance du reste de l'ouvrage. Je me persuade même qu'on ne le verra point sans admirer que, sous les ordres du plus puissant ministre qui ait jamais été, on ait agi dans une matière aussi délicate qu'est celle-là, avec tant de fidélité, avec tant de désintéressement, et avec tant d'amour pour le Prince et pour l'État. Car, après tout, je crois pouvoir dire que c'est un exemple qui n'en a point eu de pareils avant le ministère de votre Éminence. Non-seulement elle a toujours porté le Roi à s'instruire parfaitement des choses dont la connoissance lui étoit nécessaire; non-seulement elle lui a souvent représenté combien il lui étoit important de s'attacher de bonne heure aux fonctions de la royauté, mais encore elle m'a sollicité moi-même de m'acquitter soigneusement de mon devoir. Combien de fois m'a-t-elle dit que je n'avois rien de plus important à faire, que de gagner sur l'esprit du Roi qu'il s'appliquât bien aux choses qu'il faisoit, et qu'il s'appliquât aux choses sérieuses! En vérité,* MONSEIGNEUR, *je ne crois pas qu'il y ait rien de*

plus beau ni de plus glorieux pour votre Éminence; et je suis trompé, si ceux qui écriront l'histoire de votre vie n'ont peine à y trouver un endroit qui mérite mieux leurs éloges que celui-là. Pour moi, Monseigneur, *j'avoue que je préfère de beaucoup à toutes les grâces que je pouvois jamais recevoir, la liberté que j'ai toujours eue de donner au Roi ces instructions, qui vont maintenant paroître aux yeux de tout le monde; et de toutes les obligations que j'ai à votre Éminence, il n'y en a pas une qui me touche si sensiblement que celle-là, ni pour laquelle je publie plus volontiers que je suis,*

Monseigneur,

De votre Éminence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

HARDOUIN, *Évêque de Rhodez.*

AU LECTEUR.

Lecteur, cette *Histoire du Roi Henri-le-Grand* n'est que l'échantillon d'un *Sommaire de l'Histoire générale de France*, que j'ai composé par le commandement du Roi, et pour l'instruction de Sa Majesté. Comme mon intention n'a été que de recueillir tout ce qui peut servir à former un grand prince, et à le rendre capable de bien régner, je n'ai point trouvé à propos d'entrer dans le détail des choses, et de raconter au long toutes les guerres et toutes les affaires, comme font les historiens qui doivent écrire pour toutes sortes de personnes. Je n'en ai pris que le gros, et n'ai rapporté que les circonstances que j'ai jugées les plus belles et les plus instructives, laissant tout le reste à part, afin d'abréger matière, et de donner comme en petit une suite de tout ce qui s'est passé, qui pût éclairer l'esprit du Roi, sans lui surcharger la mémoire. Ç'a été là mon dessein : si je n'y ai pas aussi bien réussi qu'il seroit à souhaiter, j'espère, Lecteur, que du moins mes efforts vous paroîtront louables. Je ne doute point qu'il n'y ait dans cet ouvrage quelques méprises que je n'aurai point aperçues, mais qui n'échapperont pas aux yeux

des clairvoyants. L'histoire est accompagnée de tant de circonstances, qu'il est presque impossible que l'on ne se trompe en quelqu'une. Je crois pourtant n'avoir rien avancé dont je n'aie des garants; et si vous trouvez dans quelque auteur le contraire de ce que j'ai dit, je vous prie de considérer que nos historiens sont si différents entre eux en plusieurs choses, que lorsqu'on suit les sentiments des uns, on contredit nécessairement les autres. Dans cette diversité, j'ai suivi ceux que j'ai crus les meilleurs et les plus assurés. J'avoue même que je n'ai pu m'empêcher d'emprunter d'eux des périodes tout entières quand elles m'ont plu, et qu'il m'a semblé que je m'expliquerois mieux par leurs expressions, que je n'eusse pu m'expliquer par les miennes. Après tout, si c'est une faute, elle est assez légère; et l'on doit bien me la pardonner, puisque je la reconnois ingénuement. Pour les autres plus remarquables que je puis avoir commises, je me promets de votre bonté, cher Lecteur, que vous ne me traiterez pas à la dernière rigueur, et que vous aurez autant d'indulgence pour moi, que dans ce travail j'ai eu de zèle pour le service de mon Roi, et d'affection pour le bien de la France.

TABLE

DE

L'HISTOIRE DE HENRI-LE-GRAND.

PREMIÈRE PARTIE,

SECONDE PARTIE,

TROISIÈME PARTIE,

RECUEIL

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DU ROI

HENRI-LE-GRAND.

AU ROI.

SIRE,

LE respect et l'amour que tous les bons François ont toujours conservés pour l'heureuse mémoire du roi HENRI-LE-GRAND votre aïeul, le rendent aussi présent à leur souvenir que s'il régnoit encore; et la renommée entretient l'éclat de ses belles actions, dans le cœur et dans la bouche des hommes, aussi vif et aussi entier qu'il l'étoit du temps de ses triomphes. Mais on peut dire avec cela, lorsque l'on considère Votre Majesté, qu'il a repris une nouvelle vie en votre personne, et qu'il se fait revoir aujourd'hui sous un visage encore plus auguste, et par des vertus qui paroissent aussi redoutables aux ennemis de

la France, qu'elles sont douces et charmantes à ses peuples.

Véritablement, SIRE, cette louable impatience, que Votre Majesté a témoignée lorsque je lui faisois lire notre Histoire, de venir au glorieux règne de ce prince, et pour cela, de laisser en arrière sept ou huit autres des rois qui l'ont précédé, est une preuve très certaine que vous désirez le choisir pour modèle, et que vous avez résolu d'étudier sa conduite, pour la tenir dans le gouvernement de votre État. Votre heureuse naissance et vos inclinations toutes royales vous y portent; les espérances et les vœux de vos sujets vous y convient; les besoins de votre royaume affligé par les maux de la plus longue guerre qui ait jamais été, vous y obligent; et le ciel vous y a disposé par tant de grâces et par tant d'éminentes qualités, qu'il vous seroit bien difficile de ne pas suivre les beaux exemples de ce grand roi. J'oserai même vous dire (et je le puis avec vérité) qu'il ne vous sera pas impossible de les surpasser, si vous vous efforcez de bien employer tous les avantages dont Dieu vous a pourvu par-dessus tous les princes de votre âge.

Oui, SIRE, il vous a donné, aussi-bien qu'au roi votre aïeul, une âme généreuse, bonne et bienfaisante, un esprit élevé, et capable des plus grandes choses, une mémoire heureuse et facile,

un courage héroïque et martial, un jugement net et solide, une forte et vigoureuse santé; mais de plus, il vous a donné un avantage que ce grand prince n'avoit pas; c'est cette majestueuse présence, cet air et ce port presque divins, cette taille et cette beauté dignes de l'empire de l'univers, qui attirent les yeux et les respects de tout le monde, et qui, sans la force des armes, sans l'autorité des commandements, vous gagnent tous ceux à qui Votre Majesté veut se faire voir.

Je ne parle point des prospérités de cet État depuis votre heureux avénement à la couronne; comme vous avez été proclamé vainqueur aussitôt que roi; comme, avec l'aide des conseils de votre grand ministre, vos frontières ont été étendues de tous côtés, vos ennemis battus partout, et les factions entièrement dissipées. Mais je ne dois pas oublier la grâce singulière que le ciel vous a faite de vous instruire dans la religion catholique et dans la vraie piété, par les soins continuels et par les vertueux exemples de la reine votre mère; ce qui manqua sans doute à la jeunesse de notre Henri.

Vous ne pouvez pas, Sire, avec de si belles dispositions, avec tant de rares faveurs du ciel, demeurer au-dessous de la gloire et de la réputation de ce grand prince. Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous m'avez fait l'honneur de

me dire plus d'une fois que vous aspiriez fortement à une semblable perfection, et que vous n'aviez point de plus grande ambition que celle-là. Toute la France, qui a maintenant les yeux sur vous, se réjouit de voir que les effets secondent vos désirs et remplissent ses espérances, et que vous agissez aussi puissamment que vous avez passionnément souhaité d'entendre le récit d'une si belle vie.

Votre Majesté sait que les volontés ne passent que pour des foiblesses, quand elles ne se rendent point efficaces; et que bien loin d'être louables, elles condamnent celui qui les a, d'autant qu'il voit bien ce qu'il faut faire, et n'a pas le cœur de s'y attacher et de l'entreprendre. Le chemin de la vertu est d'abord un peu rude; mais aussi il conduit au temple de la gloire, où il est certain qu'on n'arrive point par de simples pensées et par des discours oiseux; mais par le travail, par l'application, et surtout par la persévérance.

J'ai pris la liberté quelquefois de représenter à Votre Majesté que la royauté n'est pas un métier de fainéant; qu'elle consiste presque toute en l'action; qu'il faut qu'un roi fasse ses délices de son devoir; que son plaisir soit de régner; et qu'il sache que régner, c'est tenir lui-même le timon de son État, afin de le conduire avec vigueur, sagesse et justice.

Qui ne sait pas qu'il n'y a point d'honneur à porter un titre dont on ne fait point les fonctions? que c'est en vain qu'on a acquis de belles connoissances, si on ne s'évertue de les réduire en pratique? qu'il est inutile de se proposer un grand modèle, si on ne l'imite effectivement? et qu'enfin il ne sert de rien de savoir par cœur toutes les maximes de la politique, si on ne les applique à quelque usage? Sans mentir, celui qui a des yeux et ne les veut point ouvrir, qui a des oreilles et qui ne veut point entendre, qui a des bras et ne se met point en peine de les remuer, est en pire état que n'est un aveugle, un sourd et un estropié.

Je ne puis dissimuler, Sire, la joie indicible que j'ai eue quelquefois, lorsque j'ai entendu de la bouche de Votre Majesté, qu'elle aimeroit mieux n'avoir jamais porté couronne, que de ne pas gouverner elle-même, et de ressembler à ces rois fainéants de la première race, qui, comme disent tous nos Historiens, ne servoient que d'idoles à leurs maires du Palais, et qui n'ont eu de nom que pour marquer les années dans la chronologie.

Mais c'est assez pour faire connoître à la France combien Votre Majesté condamne ce léthargique assoupissement, de dire qu'elle veut maintenant imiter son aïeul Henri-le-Grand, qui a été le

plus actif et le plus laborieux de tous nos rois, qui s'est adonné avec plus de soin au maniement de ses affaires, et qui a chéri son État et son peuple avec plus d'affection et plus de tendresse. N'est-ce pas déclarer que Votre Majesté a pris une ferme résolution de mettre la main à l'œuvre; de connoître le dedans et le dehors de son royaume; de présider dans ses Conseils; d'y donner le mouvement et le poids aux résolutions; d'avoir toujours l'œil sur ses finances, pour s'en faire rendre un compte net, exact et fidèle; de soulager son pauvre peuple; de distribuer les grâces et les récompenses à ses créatures qui en seront dignes; enfin de jouir pleinement de son autorité? C'est ainsi que faisoit l'incomparable Henri, que nous allons voir régner, non-seulement en France par le droit du sang, mais encore sur toute l'Europe, par l'estime de sa vertu.

En effet, depuis la naissance de la monarchie françoise, l'histoire ne nous fournit point de règne plus mémorable par de grands événements, plus rempli des merveilles de l'assistance divine, plus glorieux pour le prince, et plus heureux pour les peuples que le sien: et c'est sans flatterie et sans envie que tout l'univers lui a donné le surnom de Grand, non pas tant pour la grandeur de ses victoires, comparables toutefois à celles d'Alexandre et de Pompée, que pour la grandeur de

son âme et de son courage; car il ne ploya jamais, ni sous les insultes de la fortune, ni sous les traverses de ses ennemis, ni sous les ressentiments de la vengeance, ni sous les artifices des favoris et des ministres; il demeura toujours en même assiette, toujours maître de soi-même; en un mot, toujours roi et souverain, sans reconnoître d'autres supérieurs que Dieu, la justice et la raison.

Nous allons donc faire l'histoire de sa vie, et nous la diviserons en trois parties principales. La vie de Henri-le-Grand, divisée en trois parties.

La première contiendra ce qui s'est passé depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la couronne de France. La première.

La seconde dira ce qu'il fit depuis qu'il y fut parvenu, jusqu'à la paix de Vervins. La seconde.

Et la troisième racontera ses actions, depuis la paix de Vervins, jusqu'au jour malheureux de sa mort. La troisième.

Mais avant tout cela, il faut dire briévement quelque chose de sa généalogie.

Il étoit fils d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre, et de Jeanne d'Albret, qui étoit héritière de ce royaume-là. Sa généalogie.

Antoine descendoit en ligne directe et masculine de Robert, comte de Clermont, cinquième fils du roi Saint-Louis. Qui étoit Antoine de Bourbon son père.

Ce Robert épousa Béatrix, fille et héritière de

Jean de Bourgogne, baron de Bourbon de par sa femme Agnès, à cause de quoi Robert prit le nom de Bourbon, non pas toutefois les armes, mais il retint celles de France.

Cette sage précaution a beaucoup servi à ses descendants pour se maintenir dans le rang de prince du sang, qui peut-être se fût perdu, s'ils n'en eussent pas usé de la sorte. D'ailleurs, la vertu, qui a toujours donné de l'éclat à leurs actions; le bon ménage, et l'économie qu'ils ont apportée à conserver leurs biens et à les augmenter; les grandes alliances dont ils ont été fort soigneux, n'ayant jamais voulu mêler leur noble sang parmi du sang vulgaire; et surtout leur rare piété envers Dieu, et la bonté singulière dont ils ont usé envers leurs inférieurs, les ont conservés, et même relevés par-dessus les princes des branches aînées. De sorte que les peuples les voyant toujours hautement alliés, toujours riches, puissants et sages, en un mot, dignes de commander, s'étoient imprimé dans l'esprit une certaine persuasion comme prophétique, que cette maison viendroit un jour à la couronne; et elle de son côté sembloit aussi avoir conçu cette espérance, quoiqu'elle en fût fort éloignée; car elle avoit pris pour son mot ou devise, *espoir*.

Entre les branches puînées qui sont issues de

cette branche de Bourbon [1], la plus considérable et la plus illustre a été celle de Vendôme. Elle portoit ce nom, parce qu'elle possédoit cette grande terre, qui lui étoit venue l'an 1364, par le mariage de Catherine de Vendôme, sœur et héritière de Bouchard, dernier comte de Vendôme, avec Jean de Bourbon, comte de la Marche. Pour lors elle n'étoit que comté; mais elle fut depuis érigée en duché par le roi François I[er], l'an 1515, en faveur de Charles, qui étoit deux fois arrière-fils de Jean, et père d'Antoine. Ce Charles eut sept enfants mâles. Louis, Antoine, François, un autre Louis, Charles, Jean, et un troisième Louis. Le premier Louis et le second moururent en enfance; Antoine demeura l'aîné; François, qui fut comte d'Enghien, et gagna la bataille de Cerisoles, mourut sans être marié; Charles fut cardinal du titre de Saint-Chrysogone et archevêque de Rouen: c'est lui qu'on nomme le vieux cardinal de Bourbon; Jean perdit la vie à la bataille de Saint-Quentin; le troisième Louis s'appela le prince de Condé, et eut des enfants mâles de deux lits. Du premier, sortirent Henri, prince de Condé; François, prince de Conti; et Charles, qui fut

Charles, duc de Vendôme, eut Antoine, et six autres fils.

---

[1] La branche de Bourbon en produisit plusieurs, entre autres celle de Vendôme.

cardinal et archevêque de Rouen après la mort du vieux cardinal de Bourbon. Du second, vint Charles, comte de Soissons.

Or, il y avoit huit générations de mâle en mâle depuis Saint-Louis jusqu'à Antoine, qui étoit duc de Vendôme, roi de Navarre, et père de notre Henri.

Qui étoit Jeanne d'Albret sa mère.

Quant à Jeanne d'Albret sa femme, elle étoit fille et héritière de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois, sœur du roi François Ier, et veuve du duc d'Alençon. Henri d'Albret étoit fils de Jean d'Albret, lequel étoit roi de Navarre par sa femme Catherine de Foix, sœur du roi Phœbus, décédé sans enfants; car ce royaume-là étoit entré dans la maison de Foix par mariage, comme il entra ensuite dans celle d'Albret, et puis en celle de Bourbon.

Ferdinand, roi d'Arragon, avoit envahi la Haute-Navarre, c'est-à-dire, la partie qui est au-delà des Pyrénées, et la plus considérable de ce royaume-là, sur le roi Jean d'Albret, auquel, par conséquent, il ne resta que la Basse, c'est-à-dire, la partie de deçà les monts du côté de France. Mais avec cela, il avoit les pays de Béarn, d'Albret, de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, et plusieurs autres grandes seigneuries, provenant tant du côté de la maison de Foix que de celle d'Albret.

Henri son fils n'eut qu'une fille, qui fut Jeanne, que l'on appeloit la mignonne des Rois, parce que le roi Henri son père, et le grand roi François Ier, son oncle, la chérissoient à l'envi l'un de l'autre.

L'empereur Charles-Quint avoit jeté les yeux sur elle, et la fit demander au père pour son fils Philippe II, disant que c'étoit un moyen de pacifier leurs différends touchant le royaume de Navarre. Mais le roi François Ier ne trouva pas bon d'introduire un si puissant ennemi dans la France ; et la faisant venir à Châtellerault, la fiança au duc de Clèves ; mais ce contrat ayant été annullé pour diverses raisons, on la maria avec Antoine de Bourbon duc de Vendôme, et les nôces en furent célébrées à Moulins, l'an 1547, qui fut la même année que le roi François Ier mourut.

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et Jeanne d'Albret, sont mariés à Moulins en 1547.

Les deux jeunes époux eurent, dans les trois ou quatre premières années de leur mariage deux fils, qui moururent tous deux au berceau par des accidents assez extraordinaires. Le premier étouffa de chaleur, parce que sa gouvernante, qui étoit frileuse, le tenoit trop chaudement. Le second perdit la vie par la sottise d'une nourrice ; car un jour, comme elle se jouoit de cet enfant avec un gentilhomme, et qu'ils se le bailloient l'un à l'autre, ils le laissèrent tomber par terre, dont

Leurs deux premiers enfants meurent bien malheureusement.

il mourut en langueur. Le ciel ôta ainsi ces deux petits princes pour faire place à notre Henri, qui méritoit bien d'avoir le droit d'aînesse et d'être l'unique.

Venons maintenant à l'histoire de sa vie.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA VIE

DE HENRI-LE-GRAND,

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A CE QU'IL PARVÎNT A LA COURONNE DE FRANCE.

Henri-le-Grand fut conçu à La Flèche.

On ne sauroit dire précisément en quel lieu Henri-le-Grand fut conçu. La commune opinion est que ce fut à La Flèche, en Anjou, là où Antoine de Bourbon son père, et la princesse de Navarre sa mère, séjournèrent depuis la fin de février de l'an 1552, jusqu'à la mi-mai de l'année 1553. Mais il est certain que la première fois qu'elle s'aperçut de sa grossesse, et qu'elle le sentit remuer, elle étoit au camp, en Picardie, avec son mari, qui étoit gouverneur de cette province, et qui y étoit allé de La Flèche pour y commander une armée contre l'empereur Charles-Quint. Certes, il étoit bien juste que celui dont la Providence divine avoit destiné de faire un prince extraordinaire, marquât les premiers mou-

1553.

1553. vements de sa vie dans un camp, au bruit des trompettes et du canon, comme un vrai enfant de Mars.

Son grand-père Henri d'Albret, qui vivoit encore, ayant appris que sa fille étoit grosse, la rappela auprès de lui, désirant prendre lui-même le soin de la conservation de ce nouveau fruit, qu'il disoit, par un pressentiment secret, le devoir venger des injures que l'Espagnol lui avoit faites.

Cette courageuse princesse prenant donc congé de son mari, partit de Compiègne le 15 novembre, traversa toute la France jusqu'aux monts Pyrénées, arriva à Pau, en Béarn, où étoit le roi son père, le 4 décembre, n'ayant demeuré que dix-huit ou dix-neuf jours à faire ce voyage; et le 13 du même mois, elle accoucha heureusement d'un fils.

Sa naissance.

Avant cela, le roi Henri d'Albret avoit fait son testament, que la princesse sa fille avoit grande envie de voir, parce qu'on lui avoit rapporté qu'il étoit fait à son désavantage, en faveur d'une dame que le bon homme avoit aimée. Elle n'osoit lui en parler; mais étant averti de son désir, il lui promit qu'il le lui mettroit entre les mains, lorsqu'elle lui auroit montré ce qu'elle portoit dans ses flancs : mais à condition que dans l'enfantement elle lui chanteroit une chanson, *afin*,

lui dit-il, *que tu ne me fasses pas un enfant pleureux et rechigné*. La princesse le lui promit, et eut tant de courage, que malgré les grandes douleurs qu'elle souffroit, elle lui tint parole, et en chanta une en son langage béarnois, aussitôt qu'elle l'entendit entrer dans sa chambre. L'on remarqua que l'enfant, contre l'ordre commun de la nature, vint au monde sans pleurer et sans crier. Aussi, certes, ne falloit-il pas qu'un prince qui devoit être la joie de toute la France, naquît parmi des cris et des gémissements.

1555.

Sa mère chanta en le mettant au monde.

Il ne cria point en naissant.

Sitôt qu'il fut né, le grand-père l'emporta dans le pan de sa robe en sa chambre, et donna son testament, qui étoit dans une boîte d'or, à sa fille, en lui disant : *Ma fille, voilà qui est à vous, et ceci est à moi*. Quand il tint l'enfant, il frotta ses petites lèvres d'une gousse d'ail, et lui fit sucer une goutte de vin dans sa coupe d'or, afin de lui rendre le tempérament plus mâle et plus vigoureux.

Sitôt qu'il fut né, son grand-père l'emporta en sa chambre.

Il lui frotta les lèvres d'une gousse d'ail, et lui fit sucer une goutte de vin.

Les Espagnols avoient dit autrefois, par raillerie, sur la naissance de la mère de notre Henri : *Miracle, la vache a fait une brebis*, entendant par ce mot de vache, la reine Marguerite sa mère ; car ils l'appeloient ainsi, et son mari, *le vacher*, faisant allusion aux armes de Béarn, qui sont deux vaches. Et le roi Henri, qui se tenoit assuré de la future grandeur de son petit-fils, le prenant

Sotte raillerie des Espagnols sur la naissance de la mère de nôtre Henri.

1553. souvent entre ses bras, le baisant, et se souvenant de cette froide raillerie des Espagnols, disoit, tout ravi de joie, à ceux qui le venoient visiter, pour se conjouir de cette heureuse naissance : *Voyez, maintenant ma brebis a enfanté un lion.*

Repartie de son père.

1554. Il fut baptisé l'année suivante, le jour des Rois, 6 janvier 1554. Pour ce baptême, on fit expressément des fonts d'argent doré, sur lesquels il fut baptisé en la chapelle du château de Pau. Ses parrains furent Henri II, roi de France, et Henri d'Albret, roi de Navarre, qui lui donnèrent leur nom; et la marraine fut madame Claude de France, qui fut depuis duchesse de Lorraine. Jacques de Foix, pour lors évêque de Lescar, et depuis cardinal, le tint sur les fonts au nom du roi très chrétien, et madame d'Andouins, au nom de madame Claude de France. Il fut baptisé par le cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez et vice-légat d'Avignon.

Baptême de Henri IV.

Ses parrains et marraine.

Il fut d'abord très difficile à élever, ayant eu sept ou huit nourrices l'une après l'autre. Au sortir de la mamelle, le roi son aïeul lui donna pour gouvernante Suzanne de Bourbon, femme de Jean d'Albret, baronne de Miossens, laquelle l'éleva dans le château de Coarasse, en Béarn, situé dans les rochers et dans les montagnes.

Il fut d'abord difficile à élever.

Il eut pour gouvernante madame de Miossens.

Le grand-père ne voulut pas qu'on le nourrît

avec la délicatesse qu'on nourrit d'ordinaire les gens de cette qualité, sachant bien que dans un corps mol et tendre, il ne loge ordinairement qu'une âme molle et foible. Il défendit aussi qu'on l'habillât richement, ni qu'on lui donnât des babioles; qu'on le flattât, et qu'on le traitât de prince, parce que toutes ces choses ne font que donner de la vanité, et élèvent le cœur des enfants plutôt dans l'orgueil que dans les sentiments de la générosité. Mais il ordonna qu'on l'habillât et qu'on le nourrît [1] comme les autres enfants du pays, et même qu'on l'accoutumât à courir et à grimper sur les rochers, à cause que par ce moyen on le faisoit à la fatigue, et que, pour ainsi dire, on donnoit une trempe à ce jeune corps pour le rendre plus dur et plus robuste; ce qui sans doute étoit nécessaire à un prince qui avoit à souffrir beaucoup pour reconquérir son état.

1554. Son grand-père ne voulut pas qu'on le nourrît délicatement.

Le roi Henri d'Albret mourut à Hagetmau, en Béarn, le 25 mai 1555, âgé de cinquante-trois ans ou environ. Il ordonna, par son testament, que son corps fût porté à Pampelonne, pour y être enterré avec ses prédécesseurs, et qu'en attendant, il fût mis en dépôt dans l'église cathé-

1555. Mort de Henri d'Albret.

[1] On dit que, pour l'ordinaire, on le nourrissoit de pain bis, de bœuf, de fromage et d'ail, et que bien souvent on le faisoit marcher nu-pieds et nu-tête.

1555. drale de Lescar, en Béarn. Ce prince étoit courageux, spirituel, doux et courtois à tout le monde, et tellement libéral, que Charles-Quint, passant une fois par la Navarre, en fut si bien reçu, qu'il dit qu'il n'avoit jamais vu de prince plus magnifique.

Sa fille et son gendre lui succèdent, et se retirent de la cour.

Après sa mort, Jeanne sa fille, et Antoine, duc de Vendôme, son gendre, lui succédèrent. Ils étoient alors à la cour de France, et eurent beaucoup de peine à obtenir leur congé pour s'en aller en Béarn, d'autant que le roi Henri II, poussé par un mauvais conseil, vouloit leur ôter la Basse-Navarre qui leur restoit, disant que tout ce qui étoit au-deçà des Pyrénées étoit du royaume de France. Ils surent adroitement y faire opposer les États du pays, et le roi n'osa les trop pousser sur ce sujet, de peur que le désespoir ne les forçât d'appeler l'Espagnol à leur secours; mais il en demeura toujours fâché contre eux, tellement que, donnant à Antoine le gouvernement de Guienne, qui avoit aussi été tenu par Henri d'Albret son beau-père, il en retrancha le Languedoc, qui en avoit été depuis long-temps.

1557. Environ deux ans après, ils revinrent à la cour
1558. de France, où ils amenèrent leur fils, âgé de cinq ans, qui étoit le plus joli et le mieux fait du monde; mais ils n'y séjournèrent que peu de mois, et s'en retournèrent en Béarn.

Peu après, le roi Henri II fut tué d'un coup de lance par Montgommeri. François II, son fils aîné, lui succéda ; et Messieurs de Guise, oncles de la reine Marie Stuart sa femme, se saisirent du gouvernement. Les princes du sang ne le purent souffrir. Louis, prince de Condé, frère puîné d'Antoine, appela ce roi en cour pour s'y opposer.

1559. Mort du roi Henri II. François II lui succède. Divisions à la cour après la mort de Henri II.

Dans ces divisions, les Huguenots firent la conspiration d'Amboise, contre le gouvernement d'alors, laquelle étant découverte, et les deux frères Antoine et Louis accusés d'en être les chefs, on les arrêta prisonniers aux Etats d'Orléans, et on fit le procès au second avec tant de chaleur, qu'on croit qu'il eût eu la tête tranchée, si la mort du roi François II ne fût arrivée.

1560. Mort de François II.

Charles IX, qui lui succéda, étant mineur, la reine Catherine sa mère se fit déclarer régente par les États; et le roi de Navarre, premier prince du sang, fut déclaré lieutenant-général du royaume, pour gouverner l'État avec elle ; de sorte que, par ce moyen, il fut obligé de demeurer en France, où il fit venir la reine Jeanne sa femme, et le petit prince Henri son fils. Mais il ne garda pas long-temps cette nouvelle dignité; car les troubles continuant toujours par les surprises que faisoient les nouveaux réformés, des meilleures villes du royaume, après qu'il eut repris Bourges sur eux, il vint assiéger Rouen,

Charles IX lui succède. La reine Catherine est déclarée régente, et le roi de Navarre lieutenant-général du royaume.

1562. Il est tué devant Rouen.

où, visitant un jour les tranchées et faisant de l'eau, il reçut une mousquetade dans l'épaule gauche, dont il mourut quelques jours après, à Andely-sur-Seine. S'il eût vécu plus long-temps, les Huguenots eussent sans doute été mal menés en France; car il les haïssoit mortellement, quoique son frère le prince de Condé fût le principal chef du parti.

La reine sa femme s'en retourne en Béarn, où elle embrasse ouvertement le calvinisme.

La reine sa femme, et le petit prince son fils, étoient pour lors à la cour de France. La mère s'en retourna en Béarn, où elle embrassa ouvertement le calvinisme; mais elle laissa son fils auprès du roi, sous la conduite d'un sage précepteur nommé La Gaucherie, lequel tâcha de lui donner quelque teinture des lettres, non par les règles de la grammaire, mais par les discours et les entretiens. Pour cet effet, il lui apprit par cœur plusieurs belles sentences, comme celle-ci :

Ou vaincre avec justice, ou mourir avec gloire.

Et cette autre :

Les princes sur leur peuple ont autorité grande ;
Mais Dieu plus fortement dessus les rois commande.

1566. Elle tire son fils de la cour de France, et lui donne un précepteur qui l'élève dans la mauvaise doctrine.

L'an 1566, la reine sa mère le tira de la cour de France, et l'emmena à Pau; et en la place de La Gaucherie, qui étoit décédé, elle lui donna Florent Chrétien, ancien serviteur de la maison de Vendôme, homme de très agréable conversa-

tion, et fort versé aux belles-lettres, mais tout-à-fait huguenot, et qui, selon les ordres de cette reine, éleva le prince dans cette fausse doctrine. 1566.

Aux premiers troubles de la religion, François, duc de Guise, avoit été assassiné par Poltrot au siége d'Orléans, laissant ses enfants en minorité; ce fut en l'année 1563. Aux seconds, le connétable de Montmorenci reçut une blessure à la bataille de Saint-Denis, dont il mourut à Paris trois jours après, la veille de la Saint-Martin, en l'année 1567. Aux troisièmes, en 1569, la reine Jeanne se rendit la protectrice du parti huguenot, étant pour cet effet venue à La Rochelle avec son fils, qu'elle dévoua dès-lors à la défense de cette nouvelle religion. 1569.

Henri, prince de Navarre, déclaré chef des religionnaires.

Louis, prince de Condé, son oncle, est son lieutenant avec l'amiral de Coligni.

En cette qualité il fut déclaré chef du parti; et son oncle, le prince de Condé, son lieutenant, avec l'amiral de Coligni. C'étoient deux grands chefs de guerre; mais ils commirent de notables fautes; et ce jeune prince, âgé seulement d'environ treize ans, eut déjà l'esprit de les remarquer; car il jugea fort bien, à la grande escarmouche de Loudun, que si le duc d'Anjou [1] eût eu des troupes prêtes pour les attaquer, il l'eût fait, et que ne le faisant point, il étoit en mauvais état, et partant, qu'il falloit l'attaquer

Action fort judicieuse qu'il fait étant encore enfant.

[1] Ce duc d'Anjou fut depuis Henri III.

1569. au plutôt ; mais on ne le fit pas, et ainsi on donna le temps à toutes ses troupes d'arriver.

Autre action fort judicieuse qu'il fait à la journée de Jarnac.

A la journée de Jarnac, il leur remontra encore judicieusement qu'il n'y avoit pas moyen de combattre, parce que les forces des princes étoient éparses, et celles du duc d'Anjou toutes jointes ; mais ils s'étoient engagés trop avant pour pouvoir plus reculer. Le prince de Condé fut tué dans cette bataille, ou plutôt assassiné de sang-froid après le combat, dans lequel il avoit eu la jambe rompue.

Louis, prince de Condé, tué à Jarnac.

Après cette mort, le commandement demeure à l'amiral, qui hasarde la bataille de Montcontour.

Après cela, toute l'autorité et la créance du parti demeura à l'amiral de Coligni, qui, à dire vrai, étoit le plus grand homme de ce temps-là, à la religion près, mais le plus malheureux.

Cet amiral ayant ramassé de nouvelles forces, hasarda une seconde bataille à Montcontour, en Poitou. Il avoit fait venir à l'armée notre petit prince de Navarre, et le jeune prince de Condé, qui se nommoit aussi Henri, et les avoit donnés à garder au prince Ludovic de Nassau, qui les tenoit un peu écartés sur une colline avec quatre mille chevaux.

Notre jeune prince mouroit d'envie de jouer des mains ; mais on l'en empêcha.

Le jeune prince brûloit d'envie de jouer des mains ; mais on ne le lui permit pas, de peur de hasarder sa personne. C'étoit sans doute sagement fait de retenir son ardeur. Néanmoins, quand l'avant-garde du duc d'Anjou eut été

enfoncée par celle de l'amiral, il n'y eût point 1569.
eu de danger de le laisser fondre sur la bataille, qui étoit fort étonnée. Toutefois on l'en empêcha, et il s'écria alors : *Nous perdons notre avantage, et la bataille par conséquent.* Cela arriva comme il l'avoit prévu; et on jugea dès l'heure, qu'un jeune homme de seize ans avoit plus de lumières que les vieux routiers. Aussi s'appliquoit-il tout entier à ce qu'il faisoit; il n'y avoit pas seulement le corps, mais aussi l'esprit et le jugement.

Donne des marques de son jugement.

S'étant sauvé avec les débris de son armée, il fit presque tout le tour du royaume, se battant en retraite, et recueillant des troupes huguenotes çà et là durant cinq ou six mois, pendant lesquels il eut à souffrir tant de fatigues, que, s'il n'eût été nourri comme il l'avoit été, il n'y eût jamais pu résister.

Ce jeune prince, toujours accompagné de l'amiral, mena ses troupes en Guienne, et de là en Languedoc, où il prit Nîmes par stratagême, força quelques petites places, et brûla les environs de Toulouse; de sorte que les étincelles de cet incendie voloient jusque dans cette grande ville. La guerre étant aussi allumée dans le Vivarais, il se montra sur l'autre bord du Rhône avec ses troupes, emporta par escalade les villes de Saint-Julien et de Saint-Just, et obligea Saint-Étienne en Forez de capituler. De là il descendit

1570. Continue la guerre avec l'amiral.

1570. sur les rives de la Saône, et puis dans le milieu de la Bourgogne. Paris trembloit une seconde fois à l'approche d'une armée d'autant plus redoutable, qu'elle sembloit s'être renforcée par la perte de deux batailles, et qu'elle venoit de remporter quelque avantage sur celle des catholiques, que le maréchal de Cossé commandoit.

Le conseil du roi, craignant de hasarder ainsi le tout pour une quatrième fois, jugea plus à propos de plâtrer encore une paix avec ce parti.

Paix d'Arnay-le-Duc.

Elle fut donc traitée à Saint-Germain-en-Laye, les deux armées étant proches l'une de l'autre dans la vallée d'Aillan, non loin d'Arnay-le-Duc, et conclue le 11 d'août 1570.

Cette paix faite, chacun se retira chez soi : le prince de Navarre alla en Béarn; le roi Charles IX se maria avec Élisabeth, fille de l'empereur Maximilien II; et il sembloit que l'on ne pensât plus qu'à des réjouissances et à des festins. Cependant, le roi ayant reconnu qu'il ne viendroit jamais à bout des Huguenots par la force, résolut d'y employer d'autres moyens plus

1571. faciles, mais aussi bien plus méchants. Il se mit

On résout d'attraper les Huguenots et de les exterminer.

à les caresser, à feindre qu'il les vouloit traiter favorablement, à leur accorder la plupart des choses qu'ils demandoient, et à les endormir de l'espérance de faire la guerre au roi d'Espagne dans les Pays-Bas, ce qu'ils souhaitoient passion-

nément; et, pour les mieux leurrer, il leur promit pour gage de sa foi sa sœur Marguerite, pour la marier au prince de Navarre; de sorte que, par ce moyen, il attira les principaux chefs de ce parti à Paris. 1571.

La reine Jeanne sa mère, qui y étoit venue devant pour faire les préparatifs des noces, mourut peu de jours après qu'elle y fut arrivée; princesse qui avoit l'esprit et le courage au-dessus de son sexe, et dont l'âme toute virile n'étoit point sujette aux foiblesses et aux défauts des autres femmes, mais à la vérité ennemie passionnée de la religion catholique. Quelques historiens disent qu'elle fut empoisonnée avec des gants parfumés, parce qu'on craignoit, comme elle avoit beaucoup d'esprit, qu'elle ne découvrît le dessein qu'on avoit de massacrer tous les Huguenots; mais d'autres assurent que c'est une fausseté, et qu'il est plus vraisemblable qu'elle mourut pulmonique, vu même que ceux qui étoient auprès d'elle et qui la servoient, l'ont ainsi témoigné.

1572. Mort de Jeanne d'Albret.

Henri son fils, qui venoit après elle, étant en Poitou, y apprit les nouvelles de sa mort, et alors il prit la qualité de roi; car jusque-là il n'avoit porté que celle de prince de Navarre. Comme il fut à Paris, les malheureuses noces se célébrèrent : les deux parties furent fiancées au

Son fils prend la qualité de roi de Navarre.

Il épouse la sœur du roi étant arrivé à Paris.

1572. Louvre par le cardinal de Bourbon, et le lendemain mariées par le même à Notre-Dame, sur un échafaud, qui pour cela fut dressé devant la grande porte de cette église, en présence du roi et de la reine mère. Après la cérémonie, la reine Marguerite alla entendre la messe et faire ses dévotions dans le chœur, et le roi de Navarre, passant par une galerie faite exprès le long de l'église, se retira dans le logis de l'Archevêché; puis, lorsque la messe fut achevée, il vint au-devant de sa maîtresse, et, lui ayant donné un baiser, la conduisit dans l'Archevêché, où le dîner étoit préparé pour toute la maison royale.

Massacre de la Saint-Barthélemi.

Six jours après, qui fut le jour de la Saint-Barthélemi, tous les Huguenots qui étoient venus à la fête furent égorgés; entre autres l'amiral, vingt seigneurs de marque, douze cents gentilshommes, trois ou quatre mille soldats et bourgeois; puis par toutes les villes du royaume, à l'exemple de Paris, près de cent mille hommes. Action exécrable! qui n'avoit jamais eu et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de pareille.

Douleur et frayeur de notre jeune roi.

Quelle douleur à ce jeune roi de voir, au lieu de vin et de parfums, répandre tant de sang à ses noces, égorger ses meilleurs amis, et entendre leurs cris pitoyables, qui parvenoient jusqu'à ses oreilles dans le Louvre, où il étoit logé! Avec cela, quelles transes et quelles frayeurs n'avoit-il

pas qu'on n'en vînt jusqu'à sa personne? En effet, il fut mis en délibération s'il les falloit égorger lui et le prince de Condé comme les autres; et tous les auteurs du massacre conclurent à leur mort : néanmoins, comme par un miracle, on résolut de les épargner. 1572.

Charles IX se les fit amener en sa présence; il leur montra un monceau de corps morts, et avec d'horribles menaces, sans vouloir écouter leurs raisons, il leur dit : *la mort, ou la messe.* Ils choisirent plutôt le dernier que le premier; ils abjurèrent le calvinisme : mais parce qu'on savoit que ce n'étoit pas de bon cœur, on les faisoit observer si étroitement, qu'ils ne purent s'évader de la cour pendant les deux ans que vécut Charles IX, ni même long-temps après sa sa mort.

Il est contraint de se faire catholique.

Durant ce temps-là notre Henri dissimuloit adroitement ses déplaisirs, quoiqu'ils fussent grands, et mettoit au-devant des chagrins qui lui troubloient l'esprit, une perpétuelle sérénité de visage, et une humeur toujours enjouée. Ce fut là sans doute le plus difficile passage de sa vie. Il avoit affaire à un roi furieux, à ses deux frères, savoir, au duc d'Anjou, prince dissimulé, et qui avoit trempé dans les massacres; et au duc d'Alençon, qui étoit double et malicieux; à la reine Catherine, qui le haïssoit mortellement,

Il y avoit bien des périls et des écueils pour lui à la cour.

1572. parce que ses devins lui avoient prédit qu'il régneroit; enfin, à la maison de Guise, dont la puissance et le crédit étoient presque sans bornes.

Sa sage et prudente conduite.

Il lui falloit sans doute une merveilleuse prudence pour se conduire avec tous ces gens-là; pour ne donner point de jalousie, et donner pourtant grande estime de soi; accorder la soumission et la gravité, et conserver sa dignité et sa vie. Cependant il se démêloit de toutes ces difficultés et de tous ces écueils, avec une adresse sans pareille.

Il fait amitié avec le duc de Guise.

Il contracta une grande familiarité avec le duc de Guise, qui étoit à peu près de son âge, et ils faisoient leurs parties secrètes ensemble. Il ne s'accordoit pas si bien avec le duc d'Alençon, qui avoit un esprit capricieux; et aussi ne se soucioit-il pas d'être mal avec lui, parce que le roi et la reine mère n'avoient nulle affection pour ce duc. Toutefois il ne voulut pas croire le mauvais conseil des émissaires de cette reine, qui tâchoient de l'engager à se battre en duel contre lui; car, outre qu'il considéroit que c'étoit le frère de son roi, à qui il devoit respect, il connoissoit bien que c'eût été sa perte, et qu'elle n'eût pas manqué de prendre un si beau prétexte pour l'accabler.

Il évite de se battre avec le duc d'Alençon.

Il évitoit ainsi les piéges qu'elle lui tendoit,

mais non pas tous; car il se laissa prendre aux appas de certaines demoiselles de la cour, dont on dit que cette reine se servoit exprès pour amuser les princes et les seigneurs, et pour découvrir toutes leurs pensées. La politique de cette reine étoit si connue de tout le monde, que l'on ne peut pas cacher cette vérité, quand on le voudroit, à moins que d'effacer toute l'histoire de ce temps-là.

1572.

Mais il se laisse prendre aux appas des dames.

Depuis cela, comme les vices qui se contractent à l'entrée de la jeunesse accompagnent ordinairement les hommes jusqu'au tombeau, la passion des femmes fut le foible et le penchant de notre Henri, et peut-être la cause de son dernier malheur; car Dieu punit tôt ou tard ceux qui s'abandonnent aveuglément à cette passion criminelle.

Ce fut là son foible.

Hors ce défaut, il n'en contracta point d'autres dans cette cour, et l'on doit attribuer à une grâce toute particulière de Dieu, qu'il ne s'y gâtât pas entièrement; car il n'y en eut jamais de plus vicieuse et de plus corrompue. L'impiété, l'athéisme, la magie, même les plus horribles saletés, la noire lâcheté et la perfidie, l'empoisonnement et l'assassinat, y régnoient au souverain degré. Toutes ces abominations, bien loin de l'infecter, le fortifièrent dans l'horreur naturelle qu'il en avoit; et pour être parmi les

Il ne tombe point dans les autres vices de cette cour, qui étoient horribles.

méchants, il n'eut jamais la pensée de devenir leur compagnon, mais bien d'être leur ennemi.

1573. Le duc d'Anjou assiége La Rochelle, et l'y mène.

Ensuite de la Saint-Barthélemi, on voulut achever d'exterminer les Huguenots. Pour cet effet, le duc d'Anjou alla assiéger La Rochelle, et l'y mena, mais si bien observé, qu'il ne pouvoit se détourner ni à droite ni à gauche. On peut juger quel crève-cœur c'étoit pour lui, qu'on le fît servir d'instrument à la perte de ce qui lui restoit de serviteurs et d'amis, qui s'étoient réfugiés dans cette ville-là. Après un long siége, elle fut délivrée par l'arrivée des ambassadeurs de Pologne, qui venoient querir le duc d'Anjou, que les états du pays avoient élu leur roi.

Le siége est levé par l'élection de ce duc au royaume de Pologne.

Le siége levé, Henri retourna à Paris, ou plutôt y fut reconduit; et le duc d'Anjou partit de France avec grand regret, pour aller prendre possession de son nouveau royaume.

1574. Charles IX tombe mortellement malade au bois de Vincennes.

A quelques mois de là, Charles IX tomba mortellement malade, rendant le sang par tous les conduits de son corps, si bien que l'on crut qu'il étoit empoisonné. Quoi qu'il en soit, on peut dire (s'il est permis de juger des rois, qui ne doivent être jugés que de Dieu) que ce fut une punition divine pour ses blasphèmes, et peut-être aussi pour tant de sang qu'il avoit fait répandre.

Son extrême maladie donna naissance à une

ligue que firent le duc d'Alençon, les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, et quelques catholiques, avec le parti huguenot, pour ôter le gouvernement à la reine mère, et chasser les Guises de la cour, où ils étoient fort puissants. Notre Henri y entra, non par aucune liaison qu'il voulût avoir avec ces gens-là, mais seulement pour avoir moyen de se retirer avec sûreté dans son pays.

1574.

Sa maladie est cause d'une ligue qui se fait à la cour; notre Henri en est.

La reine mère ayant découvert ces pratiques, le fit arrêter lui et le duc d'Alençon, et leur donna des gardes. Le prince de Condé se sauva heureusement en Allemagne. Elle fit aussi arrêter les deux maréchaux de Montmorenci et de Cossé; et pour faire voir qu'elle ne traitoit point des prince de cette sorte sans grand sujet, elle voulut qu'ils fussent interrogés sur plusieurs cas très atroces, mais qu'on croit qui étoient tous faux. On fit seulement mourir La Mole, Coconas et Tourtray, trois gentilshommes de marque, qui s'étoient mêlés de leurs intrigues. Cette exécution lui étoit nécessaire pour calmer l'esprit de la noblesse et du peuple, qui commençoient à murmurer de ce qu'on traitoit ainsi un fils de France, et un premier prince du sang.

La reine mère l'ayant découverte, le fait arrêter, le duc d'Alençon, etc.

Elle fait mourir La Mole, Coconas et Tourtray.

En cette affaire, le chancelier voulut interroger le roi de Navarre; mais quoique captif et menacé, il ne voulut pas faire ce tort à sa dignité que de

Le chancelier veut interroger le roi de Navarre.

1574. répondre. Toutefois, pour contenter la reine mère, il fit un long discours, lui adressant la parole, par lequel il déduisoit beaucoup de choses touchant l'état présent des affaires; mais il ne chargea jamais personne, comme avoit fait assez foiblement le duc d'Alençon.

Charles IX se fie en lui, et l'envoie querir, étant proche de la mort.

Le roi Charles IX étant proche de la mort, comme il haïssoit et ses deux frères et sa mère, envoya querir notre Henri, auquel seul il avoit reconnu de l'honneur et de la foi, et lui recommanda très affectueusement sa femme et sa fille.

La reine Catherine, qui en est alarmée, lui veut faire peur.

Catherine de Médicis ayant su qu'il l'envoyoit querir, eut peur qu'il ne lui laissât la régence; et pour cet effet, lui voulut jeter de la frayeur dans l'âme, afin qu'il n'osât pas l'accepter. Comme il alloit donc trouver le roi, c'étoit au bois de Vincennes, elle donna ordre qu'on le fît passer par-dessous les voûtes, entre des gardes qui étoient en haie et en posture de le massacrer. Il tressaillit de peur, et recula deux ou trois pas en arrière; toutefois Nançay-la-Chastre, capitaine des gardes-du-corps, le rassura, lui jurant qu'il n'auroit point de mal. Il fallut donc, quoiqu'il ne se fiât pas trop à ses paroles, qu'il passât au travers des carabines et des hallebardes.

Charles IX étant mort, elle se saisit de la régence.

Après la mort de Charles IX, Catherine de Médicis, moitié par force, moitié par adresse, se saisit de la régence, en attendant le retour

de son cher fils le duc d'Anjou, que l'on nomma Henri III. 1574.

Les deux princes sont mis en liberté.

Quand il fut de retour de Pologne, elle mena les deux princes au-devant de lui jusqu'au Pont-de-Beauvoisin, pour en faire ce qu'il lui plairoit. Après quelques menaces et réprimandes, il les mit en liberté.

Le prince de Condé étoit en Allemagne.

Ces deux princes, faisant réflexion sur les dangers continuels où ils avoient été deux ans durant, résolurent de se délivrer de ces frayeurs à la première occasion. Le prince de Condé, qui étoit en Allemagne, y avoit fait des levées pour le parti huguenot, qui, dès la fin du règne de Charles IX, avoit repris les armes; et Damville, second fils du feu connétable, et frère du maréchal de Montmorenci, qui étoit prisonnier à la Bastille, s'étoit joint avec ce parti, ne prenant pas la religion pour prétexte, parce qu'il étoit catholique, mais bien la liberté publique et la réformation de l'État. On nomma cette sorte de Catholiques, qui se liguoient avec les Huguenots, les *politiques*.

Le roi de Navarre ne peut s'évader comme il désiroit.

Notre Henri ne put pas s'évader de la cour sitôt qu'il le désiroit; il étoit soigneusement veillé, et ses propres domestiques étoient autant d'espions auprès de lui. D'ailleurs il appréhendoit que s'il étoit surpris se voulant sauver, on ne le fît assassiner. Or, tandis qu'il cherchoit les oc-

1574. casions de le pouvoir faire avec sûreté, il alla s'engager dans de nouveaux lacs, devenant passionné de la dame de Sauves, femme d'un secrétaire d'État, qui étoit alors la plus belle de la cour.

Il se prend aux appas d'une dame.

Cependant, la reine mère qui l'avoit retenu à la cour avec tant de soin, eût été bien aise qu'il s'en fût allé; car le roi son cher fils commençoit à prendre quelque connoissance de ses affaires; ce qui ne lui plaisoit point, parce qu'elle vouloit tout gouverner. Comme elle appréhendoit donc que, prenant l'autorité en main, il ne diminuât la sienne, elle croyoit qu'il le falloit embarrasser par des factions et des guerres civiles, dont elle seule, par manière de dire, eût la clef; en sorte qu'il ne pût du tout se passer d'elle. Voilà pourquoi, tant qu'elle vécut, elle ne fit que susciter sous main des brouilleries, et d'animer les partis différents, et à la cour et au dehors, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir causé la désolation de l'État, et la subversion de toutes les lois et de tous les ordres, elle périt elle-même dans l'embrasement qu'elle avoit tenu si longtemps allumé.

La reine mère allume toutes les factions et guerres civiles.

1575. Sur ces entrefaites, comme le roi alloit à Reims se faire sacrer, on découvrit une conspiration que le duc d'Alençon faisoit sur sa personne, à l'instigation des amis du défunt amiral, et de La

Conspiration contre Henri III, qui se confie à notre Henri.

Mole, qui avoit été son favori. Quelques-uns crurent que c'étoit une pièce apostée par la reine mère, afin d'étonner et d'affoiblir l'esprit du roi son fils; et le sujet qu'on eut de le croire, c'est qu'elle obligea le roi de pardonner ce crime bien légèrement, sans qu'aucun des complices ni des instigateurs en fût châtié. Quoi qu'il en soit, Henri III témoigna en cette occasion une particulière confiance au roi de Navarre qui, étant assisté de ses amis, lui servit de capitaine des gardes par les chemins, et n'abandonna point la portière de son carrosse; en cela d'autant plus généreux, qu'il n'avoit point d'autre sujet de l'aimer que l'obligation de son devoir, étant son parent et son vassal. 1575.

Henri III est sacré, et épouse Louise de Lorraine.

Henri III étant arrivé à Reims, fut sacré le 15 du mois de février par le cardinal de Guise, et le lendemain épousa Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont; ce qui ajouta encore un grand éclat à la maison de Guise, dont étoit chef le duc Henri, qui étoit alors en faveur, et fut depuis tué à Blois. Ce prince, l'un des plus braves en toutes manières qui aient jamais été, se promettoit de gouverner le roi par la reine Louise sa parente. Il avoit contracté une très étroite familiarité avec le roi de Navarre, qu'il appeloit son maître, comme ce roi l'appeloit son compère.

Familiarité de notre Henri et du duc de Guise.

1575. La reine Marguerite, qui, à dire la vérité, ne pouvoit vivre sans intrigues, contribuoit de tout son pouvoir à l'entretien de cette bonne intelligence, et essayoit d'y faire entrer Monsieur (c'est celui que nous nommions duc d'Alençon) qu'elle aimoit très passionnément.

La reine mère rompt cette union.

Or, comme l'union des princes est la ruine des favoris et de ceux qui empiètent le gouvernement, la reine mère rompit adroitement ce coup, donnant au roi de la jalousie contre sa femme, irritant Monsieur contre le duc de Guise, par le ressouvenir du massacre de l'amiral, et brouillant sans cesse le roi de Navarre avec Monsieur, par l'intrigue de quelques femmes, mais particulièrement de la Sauves, qui, jouant tel personnage que Catherine lui ordonnoit, recevoit les soins et les services de Monsieur, afin de les mettre mal ensemble.

C'est assurément un mal fort grand pour l'État, et encore plus grand pour la maison royale, que d'être ainsi divisé; et ceux qui savent bien l'histoire de ces temps-là attribuent le malheur et l'anéantissement de la famille des Valois à la discorde continuelle que la reine Catherine, par une méchante politique, entretenoit parmi ses enfants. Elle nourrissoit une haine irréconciliable entre le Roi et Monsieur; sur quoi il arriva une chose qui marque autant la grandeur de courage

et la générosité de notre Henri, qu'aucune action qu'il ait faite en sa vie. 1575.

Henri III malade à l'extrémité.

Le roi étant tombé malade, et en grand danger de mort, d'un mal d'oreille, crut avoir été empoisonné, comme l'avoit été François II [1], et en accusoit Monsieur. Dans cette croyance, il envoie querir le roi de Navarre, et lui commande de se défaire de Monsieur dès aussitôt qu'il seroit mort, s'efforçant de tout son possible de lui persuader que ce méchant le feroit périr lui et tous les siens, s'il ne le prévenoit. Les favoris du roi, qui avoient la même opinion que leur maître, voyant passer Monsieur, le sacrifioient déjà à leur vengeance par des regards meurtriers.

Belle et généreuse action de notre Henri.

Notre Henri ayant horreur d'un ordre si cruel, tâcha d'adoucir la fureur du roi, et lui remontra les terribles conséquences de ce commandement; mais le roi ne se payoit pas de raisons; au contraire, il s'emporta de telle sorte, qu'il vouloit qu'il l'exécutât tout sur-le-champ, de peur qu'il n'y manquât quand il seroit mort.

Si les deux frères, savoir le Roi et Monsieur, eussent été hors du monde, la couronne lui appartenoit. Or, l'un, dans toutes les apparences, alloit mourir, et il pouvoit faire mourir l'autre,

---

[1] François II mourut d'une apostume à l'oreille, qu'on disoit provenir de poison.

1575 ayant les favoris, les officiers du roi, les Guise et leurs amis, et presque tous les seigneurs à sa dévotion; car Monsieur étoit un prince de peu de crédit, haï presque de tout le monde, et soutenu seulement du brave Bussy d'Amboise. Combien peu de princes eussent manqué une si belle occasion? Et toutefois notre héros (c'est dans une telle action qu'il le faut nommer ainsi) eut horreur de la furieuse vengeance de Henri III, bien loin de s'en prévaloir. « Est-il une plus belle « ambition que de la savoir modérer quand elle « n'est pas juste, et de vouloir conserver sa con- « science et son honneur, plutôt que d'acquérir « une couronne par de lâches voies? Les diadèmes « acquis par de si méchants moyens ne sont pas « des marques de gloire sur le front de ceux qui « les portent; ce sont plutôt des fronteaux d'in- « famie, tels qu'on en met aux pendards et aux « voleurs ».

Le Ciel, approuvant sans doute les généreux sentiments de notre héros, lui destina le sceptre des fleurs de lis, parce qu'il n'avoit point d'impatience de l'avoir avant son rang : au contraire, ces frères de la maison de Valois, qui s'efforçoient de se le ravir les uns aux autres, moururent tous malheureusement, et eurent pour successeur celui qui avoit refusé de l'être par un crime.

1576. Henri III étant guéri, reconnut bien qu'il avoit

eu tort d'accuser son frère de l'avoir empoisonné; 1576.
mais pour cela il ne l'aima pas davantage. Il souffroit chaque jour que ses favoris lui fissent mille algarades, et le jouassent dans toutes les assemblées, ne considérant pas que le mépris qu'on faisoit de son frère retourneroit sur lui-même, et qu'il enhardissoit ses sujets à lui manquer de respect, quand il souffroit qu'ils en manquassent à une personne qui lui étoit si proche. Ils voulurent même faire assassiner de nuit, aux portes du Louvre, Bussy d'Amboise, qui étoit son favori et son unique support; et on crut qu'il y avoit ordre, si le duc d'Alençon fût allé à son secours (parce qu'il y avoit des gens apostés pour lui venir crier : *On assassine Bussy!*), de le tuer lui-même. Tellement que, prenant enfin le frein aux dents, il s'évada de la cour, se mit aux champs, recueillit les malcontents, fit une armée, et joignit celle des Huguenots, commandée par le prince de Condé, et par Casimir, frère puîné du comte Palatin, lequel, dans ces guerres civiles de la religion, amena deux ou trois fois de grandes levées de Reistres en France.

Monsieur sort de la cour, et se joint aux Huguenots.

Le roi de Navarre fut puissamment sollicité de le suivre, et Monsieur disoit qu'il lui avoit promis de le faire; mais on avoit écarté d'auprès de lui tous ceux qui eussent pu favoriser son évasion, et substitué en leur place des gens à gages. Avec

Notre Henri ne le put suivre sitôt, mais enfin il se sauve à Alençon.

1576. cela, on lui promettoit la lieutenance générale de l'armée du roi; ce qui étoit un puissant leurre pour le retenir : l'amour de la belle Sauves en étoit encore un plus fort. Toutefois les élancements naturels de son courage, et la crainte qu'il eut que Monsieur et le prince de Condé ne se saisissent du premier rang dans le parti huguenot, qui avoit été son berceau, et qui devoit être son fort; les remontrances de quelques-uns de ses serviteurs, et les inventions de la reine Catherine, qui tout exprès irritoit le roi contre lui, afin de l'obliger à s'échapper, lui en firent prendre la résolution.

La paix se fait avec Monsieur et les Huguenots.

Il se sauva donc, feignant d'aller à la chasse vers Senlis, et se retira à Alençon, où toutefois il ne remua rien, parce qu'on fit bientôt la paix avec eux tous. On accorda à Monsieur un grand apanage, de l'argent et des places; aux Huguenots, plusieurs conditions très avantageuses; et au prince de Condé, le gouvernement de Picardie, et la ville de Péronne pour sa retraite : mais à notre Henri, rien autre chose que des espérances, desquelles enfin étant désabusé, il franchit le pas, rentra dans le parti huguenot, le seul appui qu'il pût avoir; et, quittant l'Église catholique, professa de nouveau sa première religion : il est à croire qu'il le fit parce qu'il étoit persuadé qu'elle étoit la meilleure. Ainsi, sa faute

Notre Henri se fait huguenot pour la seconde fois.

seroit en quelque façon digne d'excuse, et l'on ne pourroit lui reprocher que de n'avoir pas eu les véritables lumières. Cependant il ne faut pas oublier à remarquer sur cela, que le plus grand reproche que lui aient jamais fait ses ennemis, je veux dire les Ligueurs, c'est d'avoir été relaps, et que ce fut aussi le plus grand obstacle qu'il trouva à Rome, quand, s'étant converti, il demanda l'absolution au Pape. 1576.

Les Rochelois le reçurent dans leur ville, mais non sans beaucoup de précautions, et seulement après qu'il eut chassé d'auprès de lui quelques gens qui n'étoient ni catholiques, ni huguenots, mais athées et horriblement scélérats. On tient qu'ils l'avoient suivi malgré lui; que véritablement il s'en étoit servi dans quelques intrigues, mais qu'il les avoit en horreur, et que ce fut lui-même qui, par des ressorts secrets, obligea les Rochelois à lui en demander l'expulsion.

Il est reçu à La Rochelle, puis va en Guienne.

Après qu'il eut séjourné quelques mois à La Rochelle, il alla prendre possession de son gouvernement de Guienne, où il eut le déplaisir de se voir fermer les portes de la ville de Bordeaux, sous prétexte que les habitans avoient peur qu'il ne s'en rendît le maître, et n'en bannît la religion catholique; injure très sensible à un jeune prince plein de courage, mais qu'il sut très sagement dissimuler pour lors, parce qu'il n'étoit

On lui refuse les portes de Bordeaux.

1576. pas en pouvoir de s'en venger, et qu'il oublia généreusement quand il eut les moyens de s'en ressentir.

Naissance de la ligue.

En ce temps, la ligue prit naissance; cette puissante faction qui a tourmenté la France vingt ans durant, qui a pensé y introduire la domination espagnole, et qui vouloit renverser l'ordre de la succession de la maison royale, sous le plus beau prétexte du monde, qui est le maintien de la religion de nos ancêtres.

Autrefois, sous le règne de Charles IX, il s'étoit fait diverses ligues et associations en Guienne et en Languedoc, pour défendre l'Église contre les Huguenots. Je laisse à penser si ceux qui s'en rendoient les chefs avoient beaucoup de zèle, ou beaucoup d'ambition; mais elles n'avoient pas été poussées bien avant, ni soigneusement entretenues; en sorte qu'elles s'étoient éteintes. Les grands du royaume avoient pourtant bien pu remarquer que si quelque jour il se faisoit de pareilles associations, ce seroit un beau moyen pour élever bien haut celui qui s'en pourroit rendre le chef.

Ces ligues y sont un beau moyen pour les ambitieux de s'élever.

Henri, duc de Guise, qui avoit un cœur de roi, eut vraisemblablement cette pensée; ou s'il ne l'eut pas d'abord, les favoris de Henri III, en le persécutant, le forcèrent de l'avoir, et de s'appuyer de ce parti pour se défendre contre eux.

Le duc de Guise se fait chef de la ligue.

Il y avoit dans sa maison huit ou dix princes, tous braves au dernier point. Les principaux étoient le duc de Mayenne et le cardinal de Guise, ses frères, le duc d'Aumale et le marquis d'Elbeuf, ses cousins. 1576.

Or l'évasion de Monsieur, dont nous avons parlé, vers les Huguenots, et la paix avantageuse qu'on leur accorda ensuite, firent éclore la ligue, qui fut très petite en son commencement. Ceux qui, pour se rendre puissants, désiroient qu'il y eût une nouvelle faction dans l'État, prirent ce sujet de faire représenter par leurs émissaires le grand danger que couroit la religion catholique, et de remontrer la puissance excessive de ses ennemis, qui avoient de leur côté les deux premiers princes du sang, et Monsieur, qui étoit leur ami. Que seroit-ce, disoient-ils, s'il venoit à la couronne avec de si mauvaises intentions? Qu'il falloit donc y aviser de bonne heure, et se fortifier contre le péril qui ménaçoit la sainte Église. On souffloit d'abord ces considérations et autres semblables dans les oreilles; puis, quand on y eût disposé les esprits, on les publioit tout haut.

La guerre de Monsieur, sa jonction avec les Huguenots, furent la cause de la ligue.

Là-dessus les bourgeois de Péronne, ville libre, et qui n'avoit point accoutumé d'avoir de gouverneur puissant, refusent de recevoir le prince de Condé, parce qu'il étoit huguenot. Il en fait

Péronne et autres villes de Picardie la commencent, et pourquoi.

1576 ses plaintes au roi, et demande l'exécution du traité de paix. Les Picards se roidissent contre lui, et font les premiers une ligue, ou union pour la défense, se disoient-ils, de la foi catholique, apostolique et romaine. Le prince de Condé ne put jamais en avoir raison, et fut contraint de se retirer en Guienne.

Jacques, seigneur d'Humières, se fit chef de cette ligue en Picardie; et Aplincourt, jeune gentilhomme, prit le serment des habitants de Péronne, à l'exemple desquels les villes d'Amiens, de Corbie et de Saint-Quentin, et plusieurs autres, la jurèrent. Louis de La Tremouille en dressa aussi une en Poitou. La reine mère favorisoit secrètement ce dessein, afin d'entretenir son autorité dans les discordes et les brouilleries. On apporta le premier modèle et les articles de cette ligue à Paris; et il y eut quelques zélés qui allèrent les montrer par les maisons, tâchant d'y engager les plus échauffés; mais Christophe de Thou, premier président, empêcha pour lors le progrès de cette conspiration.

Christophe de Thou empêche qu'elle ne s'enracine sitôt à Paris.

Ceux qui en avoient dressé le plan, avoient délibéré entre eux, qu'afin de lui donner moyen de s'agrandir, et pour tenir toujours les esprits des peuples en chaleur, il falloit continuer la guerre aux Huguenots. Pour cet effet, ils suscitèrent diverses personnes qui leur surprirent des

places, et firent diverses insultes à notre Henri et au prince de Condé. Bien plus, ils suscitèrent tant de factions de tous côtés, et tant de plaintes de gens qui demandoient la tenue des États, que le roi fut obligé de l'accorder. Ils s'assemblèrent donc à Blois, et commencèrent au mois de décembre de l'année 1576. Les Huguenots même n'étoient point fâché de cette convocation, parce qu'ils s'imaginoient que le tiers-état, qui ordinairement y est le plus fort, et qui a le plus de sujet d'appréhender la guerre, y feroit confirmer la paix. Mais la cabale de ceux qui vouloient la guerre fut si forte, que l'on y résolut de la leur faire puissamment.

1576.

Ceux qui veulent la ligue, obligent le roi de tenir les États.

Ils s'assemblent à Blois.

On y résout la guerre contre les Huguenots.

On jugea néanmoins à propos de députer auparavant quelques personnes de l'assemblée vers le roi de Navarre, qui à cette heure-là étoit devant la ville de Marmande, qu'il tenoit assiégée, et vers le prince de Condé, pour les exhorter à revenir au sein de l'Église catholique.

Le roi de Navarre répondit sagement qu'il ne respiroit que le service et l'obéissance du roi; qu'il eût mieux aimé aller chercher les occasions honorables dans les pays étrangers, que d'être forcé de faire la guerre à des François; qu'il supplioit Sa Majesté de lui permettre l'exercice de la religion dans laquelle il avoit été nourri, et que tous les jours il prioit Dieu de l'y maintenir,

1576. si elle étoit bonne, mais si elle ne l'étoit pas, de lui faire la grâce de la quitter, et de la pouvoir détruire.

La faction de ceux qui vouloient la guerre fut si puissante dans les États, comme je viens de dire, qu'elle empêcha qu'on n'eût égard comme l'on devoit à une réponse si sage et si raisonnable. Le roi fut obligé de se déclarer chef de la ligue, et par ainsi, de souverain devint chef de faction, et ennemi d'une partie de ses sujets. Mais pour se venger du duc de Guise, qui lui causoit toutes ces peines, il fit un édit que désormais les princes du sang précéderoient tous les autres princes et pairs, tant au sacre du roi qu'au parlement et autres assemblées: ce qui ne diminua pas peu la dignité du duc de Guise, lequel jusqu'à cette heure-là, suivant l'ancienne et perpétuelle coutume du royaume, avoit précédé les princes du sang qui n'étoient point pairs, ou dont la pairie étoit de plus nouvelle création que la sienne.

Henri se déclare chef de la ligue.

Et fait un édit que les princes du sang précéderoient les pairs.

1577. Suivant la résolution des États, le roi leva trois ou quatre armées, qui firent la guerre aux Huguenots en Dauphiné, en Languedoc, en Guienne et en Poitou, et les réduisirent bien au bas. C'étoit fait d'eux si on eût vivement poursuivi leur ruine, dans l'étonnement où on les avoit mis; mais la reine mère, qui ne vouloit la guerre que pour avoir des affaires, et non pas pour en

Il met trois ou quatre armées sur pied contre les Huguenots.

La reine mère l'oblige de leur accorder la paix.

sortir, persuada au roi son fils, par de certaines raisons étudiées, de leur accorder la paix. 1577.

Le traité en étant conclu, la reine mère fit un voyage en Guienne. Elle feignoit que c'étoit pour le faire ponctuellement exécuter, et pour mener sa fille Marguerite au roi de Navarre son mari; mais, en effet, c'étoit pour jeter des semences de discorde parmi les Huguenots, afin d'être maîtresse dans ce parti-là, comme elle l'étoit dans celui des Catholiques. Henri tenoit alors sa petite cour à Nérac. Auparavant il l'avoit tenue à Agen, où il étoit fort aimé du peuple, à cause de sa bonté et de sa justice; mais il arriva qu'en un bal, quelques jeunes gens de sa suite soufflèrent les chandelles pour faire des insolences; ce qui scandalisa tellement les habitants, qu'ils livrèrent leur ville au maréchal de Biron, que le roi avoit envoyé pour gouverneur dans la province de Guienne.

1578. Elle fait le voyage de Guienne, et y mène sa fille Marguerite.

Peu de temps après, Henri perdit aussi La Réole par une autre folie de jeunes gens. Il en avoit donné le gouvernement à un vieux capitaine huguenot, nommé Ussac, qui avoit le visage horriblement difforme. Sa laideur ne l'empêcha pas pourtant de devenir passionné d'une des filles de la reine mère; car elle en avoit mené grand nombre des plus coquettes. Le vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, âgé pour lors

Le roi de Navarre perd Agen et La Réole, par deux fautes de jeunesse.

1578. de vingt-un ou vingt-deux ans, s'en voulut railler avec quelques autres de son âge. Notre Henri, au lieu de leur imposer silence, comme il devoit, se mit de la partie, et, comme il avoit beaucoup d'esprit, leur aida à lancer quelques traits de moquerie contre ce vieillard amoureux. Il n'y a point de passion qui rende un cœur si sensible que celle-là. Ussac ne put souffrir la raillerie, même de son maître, et, au préjudice de son honneur et de sa religion, il partit de la main et livra La Réole à Duras. Ce seigneur ayant été en faveur auprès du roi de Navarre, l'avoit quitté par dépit de ce qu'il lui témoignoit moins d'affection qu'à Roquelaure, qui étoit sans doute l'un des plus honnêtes hommes et des plus agréables de son temps.

Ces deux pertes d'Agen et de La Réole lui donnèrent et doivent donner à tout prince deux instructions très nécessaires.

Deux belles réflexions.

La première, que c'est à un prince à régler ses courtisans, d'autant qu'on lui impute tous leurs désordres, et qu'on présume, quand ils en font, que c'est lui-même qui les commet, parce qu'il est obligé de les empêcher.

La seconde, qu'il doit sur toutes choses s'abstenir de la raillerie; car il n'y a point de vice qui fasse tant d'ennemis, et qui en fasse de plus dangereux, parce qu'ils demeurent couverts. Tel

mot qui, sortant de la bouche d'un particulier, 1578.
ne feroit qu'une légère piqûre, est un coup de poignard sortant de celle d'un prince, et laisse dans le cœur des ressentiments mortels. Et il ne faut point flatter les grands de cette persuasion, que leurs sujets et leurs inférieurs doivent tout souffrir d'eux; parce que là où il s'agit de l'honneur, plus la personne qui le blesse est supérieure, plus la plaie en est grande; de même que l'impression d'un corps est plus forte, plus il a de poids et qu'il tombe de plus haut.

La reine Marguerite n'aimoit pas beaucoup son mari, ni lui elle.

La reine mère avoit mené, comme nous avons dit, la reine Marguerite à son mari : l'un et l'autre des deux époux n'en étoient point trop contents. Marguerite, qui aimoit le grand éclat de la cour de France, où elle nageoit, s'il faut ainsi dire, en pleine intrigue, croyoit qu'être en Guienne, c'étoit un bannissement pour elle; et Henri, connoissant son humeur et sa conduite, l'eût mieux aimée loin que près. Toutefois, comme il vit que c'étoit un mal sans remède, il se résolut de la souffrir, et lui laissa une entière liberté. Il la considéroit plutôt comme sœur du roi que comme sa femme. Aussi prétendoit-il qu'il y avoit eu des nullités en son mariage; mais il attendoit à les faire voir en temps et lieu. Cependant, s'accommodant à la saison et au besoin de ses affaires, il tâchoit de tirer des avantages de ses

Mais il tiroit avantage de ses intrigues.

1578. intrigues et de son crédit. Il n'en reçut pas un petit dans la conférence que lui et les députés des Huguenots eurent à Nérac avec la reine mère; car tandis qu'elle pensoit les enchanter par les charmes des belles filles qu'elle avoit avec elle, et par l'éloquence de Pibrac, Marguerite lui opposa les mêmes artifices, gagna les gentilshommes qui étoient auprès de sa mère par les attraits de ses filles, et elle-même employa si adroitement les siens, qu'elle enchaîna l'esprit et les volontés du pauvre Pibrac; de sorte qu'il n'agissoit que par son mouvement, et tout au rebours des intentions de la reine mère, laquelle ne se défiant pas qu'un homme si sage pût être capable d'une telle folie, y fut trompée en plusieurs articles, et portée insensiblement à accorder beaucoup plus aux Huguenots qu'elle n'avoit résolu.

La reine mère, Monsieur et les Guise s'ennuient de la paix.

A peine huit mois s'étoient écoulés depuis la paix, que la reine mère, Monsieur et les Guise commencèrent de s'en ennuyer : la reine mère, parce qu'elle ne vouloit pas que le roi fût longtemps sans avoir besoin de ses négociations et de son entremise; Monsieur, pour ce qu'en rallumant la guerre, il pensoit se rendre redoutable au roi, et se faire donner des forces pour aller la porter dans les Pays-Bas, qui, étant révoltés contre l'Espagnol, le demandoient pour leur souverain; les Guise enfin, parce qu'ils avoient peur

que l'ardeur de la ligue ne se refroidît durant un trop long calme.

1579.

Ils portent sous main le roi de Navarre à la rupture.

Dans ces vues, ils pressoient le roi de redemander les places de sûreté qu'on avoit données aux Huguenots; et sous main, Monsieur et la reine mère faisoient dire au roi de Navarre qu'il ne les rendît pas; qu'il tînt bon; que sa cause étoit juste, et que son salut consistoit dans les armes. La reine Marguerite, qui savoit son foible, et qui vouloit aussi la guerre, l'y excitoit par les persuasions des demoiselles qu'elle instruisoit à ce dessein, et par les mêmes moyens animoit pareillement tous les braves qui l'approchoient; elle-même ne s'épargnant pas auprès du vicomte de Turenne pour ce sujet. Tellement que ce prince, peut-être avec peu de justice, et certes fort mal à propos, se porta à la rupture, et engagea les Huguenots dans une nouvelle guerre civile. On la nomma, pour les raisons que je viens de dire, *la guerre des amoureux*.

Elle lui fut fort désavantageuse.

Ce fut la plus désavantageuse qu'ils eussent point encore faite: elle leur fit perdre quantité de bonnes places, et les affoiblit si fort, que si on eût achevé de les pousser, ils ne s'en fussent jamais relevés.

Monsieur lui moyenne la paix.

Mais Monsieur, qui désiroit transporter toutes les forces de l'un et de l'autre parti dans les Pays-Bas, se rendit médiateur de la paix, et la leur

obtint par un édit, qui fut dressé ensuite de la conférence de Fleix.

1580.

Très dommageable à l'État, étant cause que les deux Henri se plongèrent dans les plaisirs.

Cette paix causa presque autant de maux à l'État, qu'avoient fait toutes les guerres précédentes. Les deux cours des deux rois, et les deux rois même se plongèrent dans les voluptés; avec cette différence toutefois, que notre Henri ne s'endormoit pas si fort dans les plaisirs, qu'il ne songeât quelquefois à ses affaires, étant réveillé et vivement piqué par les remontrances des ministres de sa religion, et par les reproches de ses vieux capitaines huguenots, qui lui parloient avec une grande liberté. Mais Henri III s'abîma tout-à-fait dans la mollesse et dans la fainéantise. Il sembloit n'avoir ni cœur ni mouvement; et ses sujets ne sentoient point qu'il fût au monde, que parce qu'il les chargeoit à toute heure de nouveaux impôts, dont l'argent alloit tout au profit de ses favoris.

Henri III a des favoris qui font grand tort à ses affaires.

Il en avoit toujours trois ou quatre à la fois; et pour lors il commença de donner ses bonnes grâces à Joyeuse et aux deux Nogaret; savoir, Bernard, et Jean-Louis, dont l'aîné mourut cinq ou six ans après, et le cadet fut duc d'Épernon, l'un des plus mémorables et des plus merveilleux sujets que la cour ait jamais vu élever dans la faveur, et qui certes avoit des qualités aussi éminentes que sa fortune. Cependant les dons

excessifs que le roi faisoit à tous ces favoris, excitoient les crieries du peuple, parce qu'il en étoit foulé; et leur grandeur monstrueuse choquoit les princes, parce qu'ils se croyoient méprisés; de sorte qu'ils se rendirent odieux à tout le monde. La haine qu'on leur portoit retomboit sur le roi; et la violence dont ils l'obligeoient d'user envers ses parlements, pour vérifier ses édits de créations et d'impôts, l'augmentoit encore davantage: car si son autorité y faisoit passer ses volontés absolues, il attiroit des malédictions; et si la vigueur des compagnies souveraines, comme il arriva plusieurs fois, les arrêtoit, il attiroit le mépris. 1580.

Le peuple qui se licencie facilement à la médisance contre son prince, quand il a perdu pour lui les sentiments d'estime et de vénération, disoit des choses étranges de lui et de ses favoris. Les Guise, que les mignons (on appeloit ainsi les favoris) choquoient en toutes occasions, tâchant de leur ôter leurs charges et leurs gouvernements pour s'en revêtir eux-mêmes, ne manquoient pas de souffler le feu et d'accroître les animosités des peuples, particulièrement des grandes villes, que les favoris ont toujours redoutées, et qui ont toujours haï les favoris. Ce furent là les principales dispositions à l'agrandissement de la ligue, et à la perte de Henri III.

Dispositions à la ligue et à la perte de Henri III.

1580. Il n'est point de notre sujet de raconter ici toutes les intrigues de la cour durant cinq ou six ans, ni la guerre des Pays-Bas, dont Monsieur[1] ne rapporta que de la honte. Il nous faut dire seulement que l'an 1584, Monsieur mourut à Château-Thierry, sans avoir été marié ; que Henri III n'avoit point aussi d'enfants, et que l'on ne savoit que trop bien qu'il étoit incapable d'en avoir, à cause d'un mal incurable qu'il avoit contracté dans Venise, à son retour de Pologne. Voilà pourquoi, dès que Monsieur fut jugé à mort par les médecins, les Guise et la reine mère commencèrent à travailler, chacun de leur côté, pour s'assurer de la couronne, comme si la succession eût été ouverte. Car ni l'un ni l'autre ne comptoient pour rien le roi de Navarre, d'autant qu'il étoit au-delà du septième degré, au-delà duquel, dans les successions ordinaires, il n'y a plus de parenté ; et que d'ailleurs il n'étoit point de la religion dont les rois de France avoient toujours été depuis Clovis, et par conséquent étoit incapable de porter la couronne et le titre de très chrétien. Ajoutez à cela qu'il étoit éloigné de deux cents lieues de Paris, et comme relégué dans un coin de la

1584.

La mort de Monsieur donne sujet de penser à la succession de la couronne.

[1] Monsieur ayant voulu surprendre Anvers, et traitant mal les peuples des Pays-Bas qui l'avoient appelé, en fut chassé.

Guienne, où il leur sembloit qu'il étoit aisé de l'envelopper et de l'opprimer. 1584.

La reine mère s'étoit mis dans la tête de faire régner les enfants de sa fille, mariée au duc de Lorraine, qu'elle vouloit qu'on traitât de princes du sang, comme si la couronne de France pouvoit tomber en quenouille. Et elle ne se portoit pas à cela seulement par l'amour qu'elle avoit pour eux, mais aussi par une haine secrète qu'elle avoit contre le roi de Navarre, pour ce qu'elle voyoit que, contre ses souhaits, le ciel lui frayoit le chemin pour venir au trône.

La reine mère vouloit faire régner les enfants de sa fille, mariée au duc de Lorraine.

Au reste, elle se trompoit fort pour une habile femme, de croire que le duc de Guise la favoriseroit dans son dessein. Il y a bien de l'apparence, et la suite le témoigna assez, que comme il se vit poussé par les favoris, et maltraité du roi pour l'amour d'eux, il songea à s'assurer de la couronne pour lui-même. Car les mauvais traitements ne font pas moins que de jeter dans le dernier désespoir les âmes aussi nobles et aussi élevées qu'étoit celle de ce prince. Mais comme il connoissoit bien que de lui-même il ne pourroit parvenir à une chose si haute, d'autant qu'il lui seroit fort difficile de détourner l'affection que les peuples françois ont naturellement pour les princes du sang, il s'avisa de gagner le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit oncle du roi de

On croit que le duc de Guise pensoit à régner lui-même.

1584. Navarre. Il lui promit donc que la mort de Henri III arrivant, il emploieroit ses forces et celles de ses amis pour le faire roi; et ce bon homme, tout cassé de vieillesse, se laissant flatter de ces vaines espérances, se rendit le jouet de l'ambition de ce duc, qui par ce moyen attiroit dans son parti un grand nombre des Catholiques qui considéroient la maison de Bourbon.

La question étoit si l'oncle devoit précéder le fils de son frère aîné dans la succession, et si la représentation en ligne collatérale devoit avoir lieu, ou non. Ce point de droit fut lors diversement agité par les jurisconsultes, et il s'en fit plusieurs traités, les uns en faveur de l'oncle, les autres du neveu : mais ce n'étoient que des combats de plume, il falloit que l'épée vuidât ce différend. Il sembla à plusieurs grands politiques que le duc de Guise péchoit extrêmement contre ses intérêts et contre son dessein, de reconnoître que le cardinal de Bourbon devoit succéder à la couronne, vu que c'étoit avouer qu'après sa mort, qui ne pouvoit pas tarder long-temps, elle appartiendroit au roi de Navarre son neveu; mais il faisoit peut-être son compte qu'il l'auroit opprimé avant qu'il en pût venir là.

Henri III connut son dessein, ou en fut averti par ses favoris.

Henri III connoissoit assez son dessein, ou plutôt en étoit averti par ses favoris, qui voyoient en cela leur ruine toute certaine. Voilà pourquoi

il eût bien désiré ramener le roi de Navarre dans l'Église catholique, afin d'ôter aux ligueurs le spécieux prétexte qu'ils avoient d'entretenir la ligue. Il envoya donc vers lui le duc d'Épernon, qui essaya de le convertir par des raisons d'intérêt et de politique. Henri l'écouta paisiblement; mais il lui témoigna que ce n'étoient pas des motifs assez puissants pour le faire changer, et le renvoya avec beaucoup de civilités. 1584.

Il envoya le duc d'Épernon vers le roi de Navarre, pour l'obliger à rentrer dans l'Église catholique; mais il le refuse.

Les Huguenots furent si vains, que de publier et de faire imprimer la conférence de ce prince avec Épernon, pour montrer qu'il étoit inébranlable dans sa religion, et peut-être aussi pour l'y engager plus fortement. Le duc de Guise, de son côté, ne manqua pas d'en faire son profit et de remontrer aux peuples catholiques l'opiniâtreté de ce prince, et ce qu'il en falloit espérer, s'il venoit une fois à la couronne avec de si mauvais sentiments.

Le duc de Guise en fait son profit.

Pour lui en fermer donc le chemin, il fait que les zélés renouvellent ouvertement la ligue, et la promènent hardiment dans Paris, où quelques nouveaux religieux inspiroient cette ardeur dans les âmes par les confessions. La première assemblée publique s'en tint au collége de Fortet, qu'on appela le berceau de la ligue. Plusieurs bourgeois, plusieurs gens de pratique, même quelques curés de Paris y entrèrent. On la porta à

La ligue s'établit à Paris.

1584. Rome, et la présenta-t-on au pape Grégoire XIII, afin qu'il l'approuvât; mais il ne le voulut jamais, et tant qu'il vécut, il la désavoua toujours.

Sitôt qu'elle fut un peu grande et forte, ceux qui l'avoient engendrée firent voir que ce n'étoit pas seulement afin de pourvoir à la sûreté de la religion pour l'avenir, mais pour s'approcher eux-mêmes du trône dès cette heure-là; et qu'ils n'en vouloient pas seulement au roi de Navarre, qui devoit succéder, mais au roi Henri III, qui régnoit. Ils avoient à gages certains nouveaux théologiens, qui osoient bien soutenir « qu'on doit déposer un prince qui s'acquitte mal de son devoir; qu'il n'y a que la puissance bien ordonnée qui soit de Dieu; autrement, quand elle est déréglée, que ce n'est pas autorité, mais brigandage; et qu'il est aussi absurde de dire que celui-là soit roi qui ne sait pas gouverner, et qui est dépourvu d'entendement, comme de croire qu'un aveugle puisse servir de guide, ni qu'une statue immobile puisse faire mouvoir des hommes vivants ».

Et se tourne enfin contre Henri III.

Cependant le duc de Guise s'étoit retiré en son gouvernement de Champagne, feignant d'être mal content; mais c'étoit pour faire signer la ligue au duc de Lorraine, lui donnant espérance qu'il feroit succéder son fils à la couronne, à laquelle il prétendoit avoir droit par sa mère, fille de Henri II. Il se tint pour cet effet une conférence à Joinville,

Traité de Joinville, où les Espagnols entrent dans la ligue, et fournissent de l'argent.

où il se trouva aussi des agents du roi d'Espagne; 1584.
qui signèrent le traité, et donnèrent, à ce qu'on disoit, de grandes sommes d'argent au duc de Guise, en lettres de change.

La ligue saisit plusieurs places.

Au partir de là, ce duc assemble des troupes de tous côtés; ses amis se saisissent d'autant de places qu'ils peuvent, non-seulement sur les Huguenots, mais aussi sur les Catholiques. Le roi eût dissipé facilement ces nouvelles levées, s'il se fût mis en campagne; mais la reine mère, qui, semblable aux médecins intéressés, vouloit augmenter le mal pour en profiter, le retient et l'amuse dans son cabinet, et lui persuade que, s'il lui laisse manier cette affaire, elle ramènera aussitôt le duc de Guise à son devoir. Pour cet effet, elle entre en conférence avec lui à Vitry, et ainsi lui donne le temps de fortifier son parti. Quand il se voit en état de ne rien craindre, il rompt la conférence, et fait mine de vouloir venir droit à Paris.

La reine mère entre en conférence avec le duc de Guise, qui la rompt, quand il se voit en état de ne craindre plus rien.

Le roi, bien étonné, prie sa mère de conclure un accommodement à quelque prix que ce soit; ce qu'elle fait par le traité de Nemours, par lequel il accorde au duc de Guise et autres princes de sa maison, plusieurs gouvernements, de grandes sommes d'argent, et avec cela un édit sanglant contre les Huguenots. Il portoit défense de professer d'autre religion que la catholique,

Le roi bien étonné lui accorde tout ce qu'il veut.

1585. sur peine de confiscation de corps et de biens; commandement à tous ministres et prédicants de sortir du royaume dans un mois, et à tous Huguenots d'en sortir dans six, ou d'abjurer leur fausse religion. On appela cet édit l'édit de juillet, et la ligue contraignit encore le roi de le porter lui-même au Parlement, et de l'y faire vérifier.

Le pape Sixte V excommunie le roi de Navarre et le prince de Condé.

Peu après arrivent nouvelles de Rome, que Sixte V, qui avoit succédé à Grégoire XIII, avoit enfin approuvé la ligue, et outre cela, fulminé des bulles terribles contre le roi de Navarre et contre le prince de Condé, les déclarant hérétiques, relaps, chefs, fauteurs et protecteurs de l'hérésie; comme tels, tombés dans les censures et les peines portées par les lois et les canons, privés eux et leurs descendants de toutes terres et dignités, incapables de succéder à quelque principauté que ce soit, spécialement au royaume de France; absout leurs sujets du serment de fidélité, et leur défend de leur obéir.

La vertu de notre Henri se réveille.

Ce fut lors que notre Henri eut besoin de toutes les forces de son courage et de sa vertu, pour soutenir de si rudes chocs. Il s'étoit en quelque façon endormi dans les voluptés. Le bruit de ces grands coups le réveilla; il recueillit tous ses sens, il rappela toute sa vertu, et commença de la faire paroître avec plus de vigueur qu'il n'avoit point encore fait. Et certes il avoua depuis qu'il

avoit grande obligation à ses ennemis de l'avoir poussé de la sorte; pour ce que, s'ils l'eussent laissé en repos, l'oisiveté l'eût peut-être enseveli dans un coin de la Guienne, et il n'eût point été contraint de songer à ses affaires; de sorte que, quand Henri III fût venu à mourir, il n'eût point été en état de recueillir la couronne. 1585.

Il fit alors deux actions de grand éclat. La première fut qu'il ordonna à Plessis Mornay, gentilhomme, qui avoit beaucoup d'érudition, et à qui on ne pouvoit rien reprocher, sinon qu'il étoit huguenot, de répondre au manifeste de la ligue, par une apologie et par une déclaration qu'il lui fit dresser. Dans cette dernière pièce, comme les chefs de la ligue semoient diverses calomnies contre son honneur, il supplioit avec toute soumission le roi son souverain, de ne point trouver mauvais qu'il prononçât, sauf le respect dû à Sa Majesté, qu'ils en avoient faussement et malicieusement menti. Et de plus, que, pour épargner le sang de la noblesse, et éviter la désolation du pauvre peuple, et les désordres infinis que cause la licence de la guerre, surtout les blasphêmes, les violements et les incendies, il offroit au duc de Guise, chef de la ligue, de vuider cette querelle de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, en tel nombre qu'il voudroit, avec armes usitées entre des cava-

Il fait deux belles actions.

Il défie le duc de Guise au combat singulier.

1585. liers d'honneur, soit dans le royaume, en tel lieu que Sa Majesté ordonneroit, soit dehors, en tel endroit que le duc de Guise choisiroit lui-même.

Cette déclaration eut grand effet sur les esprits; ils disoient qu'on ne pouvoit point justement employer la force contre celui qui se soumettoit ainsi à la raison; et la plupart de la noblesse approuvoit ce généreux procédé, et disoit tout haut que le duc de Guise ne devoit point refuser un si grand honneur.

Pourquoi le duc de Guise n'accepte pas ce défi.

Ce duc ne manquoit point de courage pour accepter ce défi : mais il considéroit que tirer l'épée contre un prince du sang, c'étoit en France une espèce de parricide; que d'ailleurs il eût réduit la cause de la religion et du public à une querelle particulière. Ainsi il répondit sagement qu'il révéroit les princes du sang; qu'il estimoit la personne du roi de Navarre, et qu'il n'avoit rien à démêler avec lui; mais qu'il s'intéressoit seulement pour la religion catholique, qui étoit menacée, et pour la tranquillité de l'État, qui dépendoit absolument de l'unité de la religion.

L'autre belle action de notre Henri.

L'autre action fut telle. Comme il eut entendu le bruit des foudres que le pape avoit lancées contre lui, il dépêcha vers le roi pour lui en faire ses plaintes, et lui remontrer que cet attentat le touchoit de plus près que lui; qu'il devoit penser que si le pape s'ingéroit de décider de sa succes-

sion, et empiétoit ce point, de déclarer un prince du sang incapable de la couronne, il pourroit bien après cela passer plus outre, et le détrôner lui-même, comme on disoit qu'autrefois Zacharie avoit dégradé Childeric III par un attentat insupportable. 1585.

Sur ces remontrances, le roi empêcha la publication de ces bulles dans son royaume. Mais le roi de Navarre ne se contenta pas de cela. Comme il avoit des amis à Rome, il s'en trouva d'assez hardis pour afficher les oppositions de lui et du prince de Condé par les carrefours de la ville, dans lesquelles ces deux princes appeloient de cette sentence de Sixte à la cour des pairs de France, donnoient un démenti à quiconque les accusoit du crime d'hérésie, s'offroient à prouver le contraire dans un concile général; enfin, protestoient qu'ils vengeroient sur lui et sur tous ses successeurs l'injure faite à leur roi, à la maison royale et à toutes les cours de parlements.

Il fait afficher aux carrefours de Rome des oppositions à la sentence du pape Sixte V.

Il sembloit que cette opposition dût irriter au dernier point l'esprit de Sixte V. De fait, il en témoigna d'abord une grande émotion. Toutefois, quand sa colère se fut un peu rassise, il admira le courage héroïque de ce roi, qui, de si loin, avoit su venger une injure, et attacher des marques de son ressentiment jusqu'aux portes de son palais. De sorte qu'il conçut une si haute

Lequel s'en irrite d'abord, mais après en conçoit grande estime pour lui.

1585. estime pour lui (tant il est vrai que la vertu se fait révérer par ses ennemis mêmes), qu'on lui entendit souvent dire que de tous ceux qui régnoient dans la chrétienté, il n'y avoit que ce prince, et Élisabeth, reine d'Angleterre, à qui il eût voulu communiquer les grandes choses qu'il rouloit dans son esprit, s'ils n'eussent pas été hérétiques. Ainsi, toutes les prières de la ligue ne le purent jamais obliger de fournir aux frais de cette guerre : ce qui fit avorter la plupart de ses entreprises, parce qu'elle avoit fait en partie son compte sur un million qu'il lui avoit promis.

Si bien qu'il refuse de fournir de l'argent à la ligue.

Le roi de Navarre fait une ligue pour se défendre.

Or, comme de leur côté les chefs de la ligue tâchoient d'engager avec eux tout ce qu'ils pouvoient de seigneurs et de villes, le roi de Navarre de sa part réunissoit avec lui tous ses amis de l'une et de l'autre religion : le maréchal de Damville-Montmorenci, gouverneur de Languedoc; le duc de Montpensier, prince du sang, qui étoit gouverneur de Poitou, avec son fils le prince de Dombes; le prince de Condé, qui tenoit une partie du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois; le comte de Soissons et le prince de Conti son frère. De ces cinq princes du sang, les trois derniers étoient ses cousins-germains, les deux premiers l'étoient en un degré plus éloigné, et tous professoient la religion catholique, hormis

le prince de Condé. Il avoit aussi de son parti Lesdiguières, qui, de simple gentilhomme, s'étoit, par sa valeur, élevé à un si haut point, qu'il étoit le maître du Dauphiné, et faisoit trembler le duc de Savoie; Claude de La Trimouille, duc de Thouars, jeune seigneur d'une naissance illustre, plein de feu et d'esprit, et très puissant en Poitou et en Bretagne, lequel s'étoit fait huguenot depuis peu, et avoit eu l'honneur de marier sa sœur Charlotte au prince de Condé; Henri de La Tour, vicomte de Turenne, qui avoit aussi épousé la nouvelle religion; Châtillon, fils de l'amiral de Coligni; La Boulaye, seigneur poitevin; René, chef de la maison de Rohan; François, comte de La Rochefoucauld; George de Clermont d'Amboise; le seigneur d'Aubeterre; Jacques de Caumont-La-Force; le seigneur de Pons; Saint-Gelais-Lansac, et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes de marque, la plupart de la nouvelle religion. En même temps, il dépêcha aussi vers Élisabeth, reine d'Angleterre, et vers les princes protestants d'Allemagne, de si habiles négociateurs, qu'ils les obligèrent de se joindre tous ensemble, par une forte union, pour se maintenir les uns les autres. Tellement que tout cela étant uni ensemble, il arriva tout le contraire de ce que la ligue avoit pensé; et le roi de Navarre se trouva fortifié de telle sorte, qu'il n'eut plus d'ap-

1585.

préhension d'être accablé sans avoir les moyens de se défendre.

Je ne ferai point ici le détail des exploits de l'un et de l'autre parti durant les années 1585

1586. et 1586, parce que je n'y remarque rien de fort considérable.

Le roi Henri III haïssoit la ligue et les Huguenots, et n'aimoit que ses favoris.

Le roi Henri III s'ennuyoit extrêmement de cette guerre, qui se faisoit à ses dépens et à son grand préjudice, puisque l'on disputoit sa succession, lui vivant et se portant bien, et qu'on le considéroit déjà comme un homme mort. Il n'aimoit ni l'un ni l'autre parti; mais il chérissoit si fort ses favoris, étrange aveuglement! qu'il eût bien désiré, s'il eût été en son pouvoir, de partager son état entre eux. La ligue, de son côté, prétendoit avoir assez de force pour l'emporter; et le roi de Navarre s'attendoit bien qu'il romproit les desseins des uns et des autres. La reine mère ayant d'autres vues pour les enfants de sa fille mariée au duc de Lorraine, promit au roi de trouver les moyens de calmer toutes ces tempêtes. Pour cet effet, elle procura une trève avec le roi de Navarre, pendant laquelle on moyenna une entrevue d'elle et de lui au château de Saint-Brix, près de Coignac, où ils se rendirent l'un et l'autre au mois de décembre.

La reine mère s'entremet d'accommodement avec le roi de Navarre.

Leur entrevue et conférence à Saint-Brix.

Il y eut bien de la peine à trouver des sûretés pour l'un et pour l'autre, mais particulièrement

pour la reine mère, parce qu'elle étoit merveilleusement défiante. Notre héros fit sur cela une action de grande générosité. Voici comment. Il avoit été accordé une trève pour la sûreté de ce pourparler; de sorte que si l'un des deux partis l'eût rompue, il eût été en faute, et on eût pu arrêter avec justice tous ceux qui en étoient. Or, quelques gens du roi de Navarre, feignant d'être traîtres, avoient leurré des capitaines catholiques, trop ardents au butin, de quelque intelligence sur Fontenay, qu'ils leur eussent laissé prendre. Par ce moyen, les Catholiques fussent demeurés convaincus de perfidie, et il y eût eu sujet d'arrêter la reine mère. Mais ce généreux prince ayant eu le vent de cette supercherie, s'en fâcha fort contre ceux qui la tramoient, et leur défendit de la continuer. N'étoit-ce pas avoir, en effet, les véritables sentiments de l'honneur dans le fond de l'âme, et non pas à l'extérieur seulement? 1586. Belle action, et bien généreuse, de ce prince.

Comme il témoigna sa générosité en cette rencontre, il fit voir sa fermeté et la force de son esprit dans toute la conférence. La reine lui demandant qu'est-ce qu'il vouloit, il lui répondit, en regardant les filles qu'elle avoit amenées: « Il n'y a rien là que je veuille, Madame; » comme lui voulant dire par-là qu'il ne se laisseroit plus piper à de semblables appas. Elle tâchoit Sa fermeté et la force de son esprit dans toute la conférence.

1586. surtout de le désunir d'avec les autres chefs de son parti, ou de le rendre suspect, lui offrant tout ce qu'il demanderoit en son particulier; mais il connut bien sa ruse, et tint ferme sur ce point, qu'il ne pouvoit rien traiter sans en communiquer à ses amis.

Après un long entretien, comme elle lui demanda encore si la peine qu'elle avoit prise ne produiroit aucun fruit, elle qui ne souhaitoit que le repos, il lui répondit : « Madame, je n'en suis pas cause; ce n'est pas moi qui vous empêche de coucher dans votre lit, c'est vous qui m'empêchez de coucher dans le mien; la peine que vous prenez vous plaît et vous nourrit : le repos est le plus grand ennemi de votre vie. »

Il fit plusieurs autres reparties fort vives et fort spirituelles : mais on remarqua sur toutes celle qu'il fit au duc de Nevers, de la maison de Gonzague, qui accompagnoit la reine mère. Ce duc s'avança une fois de lui dire qu'il seroit bien plus honorablement auprès du roi que parmi des gens où il n'avoit point d'autorité, et que s'il venoit à avoir affaire d'argent à La Rochelle, il n'auroit pas le crédit d'y faire un impôt. Il lui repartit fièrement : « Monsieur, je fais à La Ro- » chelle tout ce que je veux, parce que je n'y » veux rien que ce que je dois. »

Belle repartie au duc de Nevers.

Cette conférence de Saint-Brix n'ayant donc abouti qu'à de nouvelles aigreurs, et la reine mère s'en étant retournée, les Guise, qui tentoient toutes sortes de moyens pour se venger des favoris, firent offrir leur service au roi de Navarre; et le duc de Mayenne lui manda qu'il y avoit lieu d'accommoder les choses, s'il y vouloit entendre; qu'il iroit le trouver avec quatre chevaux partout où il voudroit, et qu'il lui donneroit sa femme et ses enfants en otage. Cette négociation n'eut point de suite, et je n'ai pu trouver quel fut le sujet qui l'interrompit.

1586. La conférence de Saint-Brix n'aboutit à rien.

Les cours des deux rois passèrent le reste de l'hiver en festins et en danses; car parmi les misères et les troubles de l'État, la reine Catherine avoit introduit cette habitude de danser en tous lieux et en toutes saisons; ce qu'elle faisoit, disoit-on, pour amuser ses enfants et les autres grands de la cour dans ces vains divertissements, n'y ayant rien qui dissipe davantage l'esprit, et qui soit plus capable, s'il faut ainsi dire, de dissoudre les forces de l'âme, que le son ravissant des violons, l'agitation continuelle du corps et les charmes des dames. A l'exemple de la cour, le bal et les mascarades régnoient dans tout le royaume; et même les remontrances des ministres n'avoient su empêcher qu'on ne dansât chez la plupart des seigneurs huguenots, quoi-

Danses et festins dans la cour des deux rois.

qu'il y en eût toujours quelques-uns qui ne le pouvoient souffrir [1].

1587. Au printemps, les entreprises recommencèrent de part et d'autre, mais ce n'étoit rien en comparaison de ce qui se fit sur la fin de la campagne.

L'armée des Protestants allemands entre en France.

Les princes protestants d'Allemagne envoyoient une armée au secours des Huguenots, composée de cinq mille Lansquenets, seize mille Suisses et six mille Reistres. Elle traversa la Lorraine et la Champagne, puis passa la Seine, et marcha vers la Loire, comme si elle eût voulu la passer ou la côtoyer en remontant. Au même temps, le roi de Navarre avoit ramassé ses troupes vers La Rochelle, et s'efforçoit de venir au-devant d'elle jusque sur les bords de la Loire; mais il en étoit empêché par une armée du roi, que commandoit le duc de Joyeuse, qui avoit ordre de le suivre partout.

Elle est suivie par le duc de Guise.

Le duc de Guise ayant aussi recueilli les forces de son parti, quoiqu'elles fussent petites, suivoit tantôt les Reistres, tantôt les côtoyoit ou les devançoit, et se mêloit souvent parmi eux sans beaucoup de danger, d'autant que ce trop pesant corps d'étrangers ne se pouvoit pas facilement remuer, étant embarrassé d'un grand bagage, n'ayant pas de chef assez accrédité ni assez

[1] Blaise de Montluc, maréchal de France, qui écrivoit en ce temps-là, dit dans ses Mémoires qu'il falloit, quelque affaire qu'il y eût, que le bal marchât toujours.

intelligent pour le conduire, et tous ses capitaines étant en discorde et mauvaise intelligence. 1587.

A cause de tous ces défauts, cette armée ne sut jamais prendre une bonne résolution. La Loire étoit guéable en cent endroits, car c'étoit sur la fin de septembre, et néanmoins elle ne la voulut point passer; mais vint s'étendre dans les campagnes de Beauce, attendant des nouvelles du roi de Navarre, au lieu de monter dans le Nivernois et de gagner la Bourgogne. L'intention du roi de Navarre étoit de monter le long de la Dordogne, et de là entrer en Guienne; puis y ayant recueilli toutes ses forces, aller rencontrer l'armée des Protestants en Bourgogne, à la faveur des provinces qui lui étoient amies. Le duc de Joyeuse le poursuivoit opiniâtrément, s'imaginant qu'il fuyoit, parce qu'en effet il évitoit le combat, n'ayant pour but que la jonction des Allemands.

Elle ne fait rien qui vaille.

Le roi de Navarre la veut joindre; mais le duc de Joyeuse a une armée qui lui fait tête.

Ce nouveau duc étoit bien déchu de sa faveur auprès du roi, qui avoit reconnu qu'il inclinoit du côté de la ligue, non pas qu'il aimât les Guise, mais parce qu'il s'étoit laissé mettre dans la tête, par ses flatteurs, qu'il méritoit d'être le chef de ce grand parti; et il tenoit la destruction des Huguenots si certaine, qu'il avoit obtenu du Pape la confiscation des terres souveraines de notre Henri. Désirant donc soutenir sa réputation et sa faveur, qui étoient fort chancelantes, il le

Ce duc l'atteint auprès de Coutras.

1587. talonna si vivement, qu'il l'atteignit auprès de Coutras.

Quelle étoit l'armée de Joyeuse.

L'armée de Joyeuse étoit, pour ainsi dire, toute d'or, brillante de clinquant, d'armes damasquinées, de plumes à gros bouillons, d'écharpes en broderie, de casaques de velours, dont chaque seigneur, selon la mode de ces temps-là, avoit paré ses compagnies. Celle du roi de Navarre étoit toute de fer, n'ayant que des armes grises, et sans aucun ornement, de grands collets de buffle, et des habits de fatigue. La première avoit l'avantage du nombre, six cents chevaux et mille hommes de pied plus que l'autre, la moitié de son infanterie d'arquebusiers à cheval, sa cavalerie presque toute de lanciers, et plusieurs montés sur des chevaux de manége. Elle avoit pour elle le nom et l'autorité du roi, et l'assurance des récompenses; mais elle étoit la moitié de nouvelles troupes; elle manquoit d'ordre et de discipline; elle avoit un général sans autorité, cent chefs au lieu d'un, et tous jeunes gens élevés dans les délices de la cour, avec beaucoup de cœur, mais sans aucune expérience.

Quelle étoit celle de Henri.

L'autre, au contraire, étoit composée de toute l'élite de son parti, des vieux débris des batailles de Jarnac et de Montcontour, de gens nourris dans le métier, endurcis par le choc continuel des adversités et des combats; elle avoit à sa tête trois

princes du sang; le premier d'entre eux bien obéi et révéré comme présomptif héritier de la couronne, l'amour des soldats, et l'espoir des bons François : outre cela, elle étoit armée de la nécessité de vaincre ou de mourir, qui est plus forte ni que l'acier, ni que le bronze. 1587.

Son exhortation à son armée, et aux princes du sang.

Les ordres donnés, le roi de Navarre appela tous ses chefs, et de dessus une petite éminence, il les exhorta en peu de paroles, mais convenables à sa qualité et au temps, prenant le ciel à témoin qu'il ne combattoit point contre son roi, mais pour la défense de sa religion et de son droit. Puis s'adressant aux deux princes du sang Condé et Soissons : *Je ne vous dirai rien autre chose*, leur dit-il, *sinon que vous êtes de la maison de Bourbon ; et vive Dieu, je vous montrerai que je suis votre aîné.*

Sa valeur et bravoure.

Sa valeur brilla ce jour-là par-dessus celle de toutes les autres. Il avoit mis sur son casque un bouquet de plumes blanches, pour se faire remarquer, et parce qu'il aimoit cette couleur ; de sorte que quelques-uns se mettant devant lui, à dessein de défendre et couvrir sa personne, il leur cria : *A quartier, je vous prie, ne m'offusquez pas, je veux paroître.* Bravoure nécessaire tout-à-fait à un conquérant, mais qui sans doute seroit une témérité et une faute insupportable à un roi bien établi. Il enfonça les premiers rangs

1587. des ennemis, fit des prisonniers de sa main, et en vint jusqu'à colleter un nommé Château-Regnard, cornette d'une compagnie de gendarmes, lui disant, *rends-toi, Philistin.*

La bataille gagnée, quelqu'un ayant vu les fuyards qui faisoient halte, lui vint dire que l'armée du maréchal de Matignon paroissoit. Il reçut cette nouvelle comme un nouveau sujet de gloire, et se tournant bravement vers ses gens : *Allons*, dit-il, *mes amis, ce sera ce qu'on n'a jamais vu, deux batailles en un jour.*

Ce ne fut pas seulement sa valeur qui se fit admirer en cette occasion, ce fut aussi sa justice, sa modération et sa clémence. Pour sa justice, on raconte ce qui suit.

Action de grande justice et d'humilité chrétienne.

Il avoit débauché une fille d'un officier de La Rochelle; ce qui avoit déshonoré cette famille, et fort scandalisé les Rochelois. Un ministre, comme les escadrons étoient prêts d'aller à la charge, et qu'il falloit faire la prière, prit la liberté de lui remontrer que Dieu ne pouvoit pas favoriser ses armes, si auparavant il ne lui demandoit pardon de cette offense, et s'il ne réparoit le scandale par une satisfaction publique, et ne rendoit l'honneur à une famille à qui il l'avoit ôté. Le bon roi écouta humblement ces remontrances, se mit à genoux, demanda pardon à Dieu de sa faute, pria tous ceux qui étoient présents de vou-

loir servir de témoins de sa repentance, et d'assurer le père de la fille que, si Dieu lui faisoit la grâce de vivre, il répareroit, tout autant qu'il pourroit, l'honneur qu'il lui avoit ôté. Une soumission si chrétienne tira les larmes des yeux de toute l'assistance, et il n'y en avoit pas un qui n'eût donné mille vies pour un prince qui se portoit si cordialement à faire raison à ses inférieurs. 1587.

S'étant ainsi vaincu lui-même, Dieu le rendit vainqueur de ses ennemis; et que sait-on s'il ne l'exalta pas pour s'être humilié si chrétiennement! L'armée ennemie fut toute taillée en pièces, avec perte de cinq mille hommes, de son canon, bagage, enseignes, et de tous ses chefs, hormis deux ou trois, entre autres du duc de Joyeuse et de Saint-Sauveur son frère, qu'on trouva étendus sur la place.

Bataille de Contras, qu'il gagne.

Joyeuse y est tué.

Le soir notre vainqueur trouvant son logis tout plein de prisonniers et de blessés de l'ennemi, fut contraint de faire porter son couvert dans celui du Plessis-Mornay; mais le corps de Joyeuse étant étendu sur la table de la salle, il fallut qu'il montât en haut; et là, durant qu'il soupa, on lui présenta les prisonniers, cinquante-six enseignes de gens de pied, et vingt-deux guidons et cornettes.

Ce fut un beau et glorieux spectacle pour ce prince d'avoir sous ses pieds son ennemi, qui

1587. avoit obtenu du Pape la confiscation de ses terres, de voir sa table environnée de tant de nobles captifs, et sa chambre toute tapissée d'enseignes. Mais, à dire vrai, c'en fut un bien plus agréable aux âmes généreuses, que parmi tant de sujets de vanité et d'orgueil, et dans de si justes ressentiments des injures atroces qu'on lui avoit faites (choses qui portent les esprits les plus doux à l'insolence et à la cruauté), on ne remarqua ni en son visage, ni en ses paroles, ni en ses actions, aucun signe qui fît voir que sa constance ou sa bonté fussent tant soit peu altérées. Au contraire, se montrant aussi courtois et humain dans la victoire, qu'il s'étoit montré brave et redoutable dans le combat, il renvoya presque tous les prisonniers sans rançon, rendit le bagage à plusieurs, prit grand soin des blessés, donna les corps de Joyeuse et de Saint-Sauveur au vicomte de Turenne, qui les lui demanda, étant leur parent, et dépêcha le lendemain son maître des requêtes vers le roi, pour le supplier de lui vouloir donner la paix. D'où l'on jugea dès lors qu'un si grand courage viendroit à bout de tous ses ennemis, et que rien ne seroit capable de renverser celui qu'une telle prospérité n'avoit pas seulement ébranlé.

Sa modération et sa clémence merveilleuse dans sa victoire.

Il ne la poursuit, et pourquoi.

On le blâma néanmoins de n'avoir point poursuivi chaudement sa victoire, et d'avoir laissé

rompre cette armée triomphante, faute de l'avoir employée ensuite à quelque grand exploit. On crut, et il y avoit bien de l'apparence, qu'il n'avoit pas voulu pousser les choses si avant, de peur de trop offenser le roi, avec lequel il désiroit encore garder quelques mesures, espérant toujours qu'il se pourroit réconcilier avec lui, et retourner à la cour, où il avoit besoin d'être présent, pour être en passe de prendre la couronne, si Henri III venoit à mourir. Enfin, soit pour cette raison, ou pour d'autres, il se retira en Gascogne, et de là en Béarn, sous prétexte de quelques affaires, n'emmenant avec lui que cinq cents chevaux, et le comte de Soissons, qu'il retenoit auprès de lui, par l'espérance de lui faire épouser sa sœur. Le prince de Condé s'en retourna à La Rochelle, et Turenne en Périgord. 1587.

Cependant cette grande armée de Reistres ayant reçu plusieurs échecs en divers endroits, mais spécialement à Auneau en Beauce, où le duc de Guise tua ou fit prisonniers trois mille Reistres, puis au pont de Gien, où le duc d'Épernon prit douze cents Lansquenets, et presque tout le canon, entendit volontiers à un accommodement que le roi lui fit proposer; et après cela, se retira par la Bourgogne et par le comté de Montbelliard, mais toujours poursuivie jusque bien avant dans ce comté par le duc de Guise.

Défaite des Reistres.

Le reste de l'armée allemande se retire.

1588. Pronostics des malheurs de l'an 1588.

Sur cela commença l'année 1588, que tous les astrologues judiciaires avoient, dans leurs pronostics, appelée la merveilleuse année, pour ce qu'ils y prévoyoient si grand nombre d'accidents étranges, et tant de confusion dans les causes naturelles, qu'ils avoient assuré que si elle ne voyoit la fin du monde, elle en verroit au moins un changement universel. Leur pronostic fut secondé par quantité d'effroyables prodiges qui arrivèrent par toute l'Europe. En France, la terre trembla tout du long de la rivière de Loire, et en Normandie aussi. La mer fut battue six semaines durant de tempêtes qui sembloient vouloir confondre le ciel et la terre. Il parut en l'air divers fantômes de feu, et le 24 de janvier Paris fut couvert d'un si effroyable brouillard, qu'il n'y avoit point de si bons yeux qui pussent rien voir en plein midi, sinon avec l'aide des flambeaux. Tous ces prodiges sembloient signifier ce qui arriva bientôt, la mort du prince de Condé, les barricades de Paris, le renversement de tout ce royaume, le meurtre des Guise, et ensuite le parricide de Henri III.

Mort du prince de Condé.

Quant au prince de Condé, il mourut au mois de mars à Saint-Jean-d'Angely, où il faisoit alors sa résidence. Quoiqu'il y eût une secrète jalousie entre lui et le roi de Navarre, jusqu'à faire deux brigues dans le parti, si est-ce que ce roi ressentit

cette perte avec une extrême douleur; et s'étant enfermé dans son cabinet avec le comte de Soissons, il fut ouï en jeter les hauts cris, et dire qu'il avoit perdu son bras droit. Toutefois, après que sa douleur se fut évaporée, il recueillit ses esprits; et jetant toute sa confiance en la protection divine, il sortit, disant avec un cœur plein d'une assurance chrétienne : *Dieu est mon refuge et mon support : c'est en lui seul que j'espère; je ne serai point confondu.*

1588.

Le roi de Navarre en est fort affligé.

Mais dans son affliction, il met sa confiance en Dieu.

C'étoit véritablement une grande perte pour lui; il avoit désormais à supporter lui seul tout le poids des affaires : et étant dénué de cet appui, il demeuroit plus exposé aux attentats de la ligue, laquelle n'avoit qu'à faire un semblable coup en sa personne pour être au-dessus de toutes ses affaires. Il avoit donc juste sujet de craindre ses attentats. Toutefois le duc de Guise avoit le cœur si noble et si grand, que, tandis qu'il vécut, il ne voulut jamais souffrir que l'on prît de si détestables voies.

La hardiesse de la ligue s'accrut merveilleusement par la mort du prince; elle en témoigna des réjouissances extraordinaires, et publia que c'étoit un coup de la justice de Dieu et des foudres apostoliques. Les Huguenots, au contraire, en étoient dans une consternation extrême, considérant qu'ils avoient perdu en lui leur chef le plus

La ligue s'en réjouit.

Les Huguenots s'en affligent.

1588. assuré, parce qu'ils croyoient qu'il étoit fort persuadé de leur religion, et qu'ils n'avoient pas la même opinion du roi de Navarre. En effet, la confusion et le désordre étoient si grands parmi eux, qu'il sembloit que si on eût continué de les pousser fortement, on les auroit bientôt abattus.

Sentiments de Henri III.

Le roi les haïssoit cruellement, et y eût volontiers consenti; mais il vouloit ménager les choses de telle sorte, que leur destruction ne fût pas l'agrandissement du duc de Guise, et sa perte de lui-même. Mais ce duc, n'ignorant pas ses intentions, le pressoit continuellement de lui donner des forces pour achever d'exterminer les Huguenots, dans la ruine desquels il espéroit infailliblement envelopper le roi de Navarre.

Le duc de Guise le presse de lui donner des forces pour exterminer les Huguenots.

Le duc de Guise est fort aimé, et Henri III fort haï.

Il avoit cet avantage sur le roi, qu'il avoit acquis l'amour des peuples, principalement par deux moyens : le premier étoit de s'opposer aux nouveaux impôts; le second, de choquer toujours les favoris, et de ne fléchir jamais devant eux. Le contraire de cela avoit fait tomber le roi dans un extrême mépris, et avoit même refroidi quantité de ses serviteurs. En voici un exemple :

D'Espinac et Villeroi se rangent d'affection au duc de Guise, et pourquoi.

Le roi avoit deux grands hommes dans son conseil, Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon; et Villeroi, secrétaire d'état. Le duc d'Épernon, qui étoit fier et hautain, les voulut traiter de haut en bas; ils se piquèrent contre lui, et pour cela se

rangèrent d'affection au parti du duc de Guise; 1588.
mais sans doute demeurant toujours, dans le cœur, très fidèles aux intérêts du roi et de la France, comme il a bien paru depuis, spécialement en la personne de Villeroi.

Mauvaise conduite de Henri III.

Cependant le roi vivoit à son ordinaire dans les profusions d'un luxe odieux, et dans l'oisiveté d'une retraite méprisable, passant son temps ou à voir danser, ou à flatter de petits chiens, dont il avoit grande quantité de toutes sortes, ou à faire parler des perroquets, ou à découper des images, et autres occupations plus dignes d'un enfant que d'un roi.

Conduite et occupations du duc de Guise.

Mais le duc de Guise ne perdoit point le temps; il se faisoit de nouveaux amis, entretenoit les vieux, caressoit les peuples, témoignoit grand zèle aux ecclésiastiques, prenoit la défense de ceux qu'on vouloit opprimer, paroissoit partout avec l'éclat et avec la gravité d'un prince, mais sans faste et sans orgueil. Les Parisiens étoient enivrés d'estime pour lui; il n'y eut que le parlement presque tout entier et la plupart des autres officiers qui ne suivirent point ses mouvements, et qui conservèrent toujours l'affection qu'ils devoient au service du roi.

Il y avoit un nombre infini de gens qui avoient signé la ligue; et dans les seize quartiers de Paris, comme on n'avoit pu gagner les quarteniers, on

1588. avoit élu quelques-uns des plus échauffés ligueux, qui devoient faire leur fonction, à cause de quoi on appela depuis à Paris les principaux de ce parti, et leur faction, *les Seize*. Ce n'est pas qu'ils ne fussent que seize, car ils étoient plus de dix mille, mais tous répandus dans les seize quartiers.

Ce que c'étoit que *les Seize*.

Henri III les veut châtier.

Or, le roi, incité principalement par le duc d'Épernon, résolut de châtier les plus ardents de ces Seize, qui en toutes occasions se montroient furieux ennemis de ce favori. Par ce moyen, il pensoit abattre la ligue, et ruiner entièrement la réputation et le crédit du duc de Guise. Il fit donc entrer secrètement des troupes dans Paris, et donna les ordres pour se saisir de ces gens-là.

Le duc de Guise accourt pour les défendre.

Les barricades.

Le duc de Guise, en ayant avis, accourt de Soissons où il étoit, résolu de périr plutôt que de laisser perdre ses amis. En un mot, les barricades se font le 10 du mois de mai, jusqu'aux portes du Louvre, et les troupes du roi sont taillées en pièces ou désarmées. La reine-mère, à son ordinaire, s'entremet d'accommodement; mais le roi craignant d'être enveloppé, prend l'épouvante, et se retire à Chartres.

Le roi se retire à Chartres.

La ligue se rend maîtresse de Paris.

La ligue devenant maîtresse de Paris par ce moyen, s'empare de la Bastille, de l'Hôtel-de-Ville, du Louvre et du Temple, change le prévôt des marchands et le lieutenant civil. Au même temps, elle s'assure d'Orléans, de Bourges,

d'Amiens, d'Abbeville, de Montreuil, de Rouen, de Reims, de Châlons et de plus de vingt autres villes en diverses provinces. Les peuples crient partout : *Vive Guise, vive le protecteur de la foi !* 1588.

Les Parisiens députent vers le roi à Chartres.

Le roi, non sans raison, en est fort irrité. Les Parisiens députent vers lui à Chartres, pour demander pardon ; mais avec cela ils demandent l'extirpation de l'hérésie. Tout le monde augmente ses frayeurs ; personne ne lui fortifie le courage. En cette détresse, il ne trouve point de plus sûr moyen d'écarter le danger qui le menaçoit, que d'essayer à désarmer ses sujets. Pour cet effet, il envoie un maître des requêtes au parlement, lui faire entendre que sa dernière intention étoit d'oublier tout le passé, pourvu que tout le monde se remît dans son devoir, et de travailler soigneusement à la réformation de son royaume, pour laquelle il trouvoit bon d'assembler les États-généraux à la fin de l'année, où l'on pourvoiroit à lui assurer un successeur catholique et du sang royal, protestant qu'il observeroit inviolablement toutes les résolutions des États ; mais qu'il vouloit qu'elles fussent libres et sans faction, et que dès ce jour-là tous ses sujets missent les armes bas.

Le roi pardonne tout, pourvu qu'on pose les armes.

Il fâchoit fort au duc de Guise de les poser ; il craignoit, s'il étoit sans défense, de demeurer à la

1588. merci de ses ennemis, particulièrement du duc d'Épernon. Il suscita donc les Parisiens, par une célèbre députation, à demander la continuation de la guerre contre les Huguenots, et l'expulsion de ce duc. Le roi, après quelque résistance, lui accorda l'un et l'autre; car il fit vérifier au parlement un édit très avantageux en faveur de la ligue, et fort sanglant contre les Huguenots, et il donna congé au duc d'Épernon, qui se retira dans son gouvernement d'Angoumois.

Le duc de Guise demande l'expulsion d'Épernon, qui enfin lui est accordée.

Après cela, le duc de Guise vint trouver le roi à Chartres, sous la parole de la reine mère, y donna de grandes assurances de sa fidélité, et reçut toutes les marques qu'il pouvoit souhaiter de l'affection du roi, jusque-là qu'il le fit grand-maître de la gendarmerie françoise.

Après quoi il vint en cour à Chartres.

Cependant la ligue prend le dessus en toutes les provinces au-deçà la Loire, et fait nommer les députés des États à son gré. Au mois de novembre, les États s'assemblèrent dans la ville de Blois. Ce n'est pas ici le lieu d'en raconter toutes les intrigues. Enfin le roi, persuadé qu'on avoit conspiré de le détrôner, y fit tuer dans le château le duc de Guise et le cardinal son frère, et retint prisonniers le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Lyon, le prince de Joinville, qui, après la mort du père, s'appela duc de Guise, et le duc de Nemours, frère utérin du premier duc.

Les États de Blois.

Mort de messieurs de Guise.

La reine mère, sous la parole de laquelle les Guise pensoient être en assurance, fut si touchée des reproches qu'on lui en faisoit, et des mépris du roi son fils, qui après cela croyoit n'avoir plus besoin d'elle, qu'elle en mourut de douleur et d'ennui peu de jours après, regrettée de personne, pas même de son fils, et haïe universellement de tous les partis. 1588.

Mort de la reine Catherine de Médicis.

Plusieurs croyoient que s'il y eut jamais d'action ambiguë et problématique, ce fut celle-là. Les serviteurs du roi disoient qu'il y avoit été contraint par l'audace extrême des Guise ; et que s'il ne les eût prévenus, ils l'eussent tondu et renfermé dans un couvent. Mais la mauvaise réputation où il étoit, l'estime générale que ces princes avoient acquise, et les circonstances odieuses de ce meurtre, le faisoient paroître horrible, même aux yeux des Huguenots, qui disoient que cela ressembloit fort au massacre de la Saint-Barthélemi.

Les différents jugements sur la mort de messieurs de Guise.

Notre Henri garda sagement la médiocrité dans cette rencontre. Il déplora leur mort, et donna des louanges à leur valeur; mais il dit qu'il falloit bien que le roi eût eu quelques puissants motifs pour les traiter de la sorte ; qu'au reste les jugements de Dieu étoient grands, et sa grâce très spéciale en son endroit, l'ayant vengé de ses ennemis sans qu'il y eût trempé ni la conscience ni

Notre Henri en parla fort sagement.

1588. la main; et que souvent certains gentilshommes s'étant offerts à lui avec une déterminée résolution d'aller tuer le duc de Guise, il leur avoit toujours fait connoître qu'il avoit cette proposition en horreur, et qu'il ne les tiendroit jamais en qualité de ses amis, ni de gens de bien, s'ils y pensoient davantage.

Il ne change rien dans sa conduite.

Son conseil étant assemblé sur cette grande nouvelle, trouva qu'il ne devoit rien changer pour cela dans la conduite de ses affaires, pour ce que le roi, quand même il le voudroit, n'oseroit pas de quelques mois parler de paix avec lui, de peur de donner à croire qu'il auroit tué les Guise pour favoriser les Huguenots; tellement qu'il continua la guerre, et prit quelques places.

Cependant la suite des affaires lui frayoit le chemin pour l'amener dans le cœur du royaume, et le remettre à la cour, qui étoit le poste qu'il devoit le plus souhaiter.

1589.

Henri III s'étant trop amusé à Blois, la ligue se rassure, et fait rage.

Henri III s'étant amusé, après le meurtre des Guise, à examiner les cahiers des États à Blois, au lieu de monter promptement à cheval, et de se montrer aux endroits où sa présence étoit la plus nécessaire, la ligue, qui d'abord avoit été étourdie d'un si grand coup, reprit ses esprits. Les grandes villes, et principalement Paris, qui étoient possédées de cette manie, ayant eu loisir de se remettre de leur consternation, passèrent

de la peur à la pitié, et de la pitié à la fureur. Les Seize élurent à Paris le duc d'Aumale pour leur gouverneur; les prédicateurs et les gens d'église se déchaînèrent horriblement contre le roi; le peuple arracha ses armes partout où il les trouva, et les traîna dans la boue; le parlement, qui vouloit s'opposer à cette rage, fut emprisonné à la Bastille, par Bussi le Clerc, simple procureur, mais fort accrédité parmi les Seize: il fallut, pour être mis en liberté, qu'il prêtât serment à la ligue; et au sortir de la Bastille, il y en eut plusieurs qui continuèrent de tenir le parlement à Paris, et les autres se dérobèrent peu à peu, et allèrent trouver le roi, qui transporta le parlement à Tours, où ils tinrent leur séance jusqu'à la réduction de Paris, l'an 1594. Ceux-ci témoignèrent sans doute plus de fidélité à leur roi; mais ceux qui demeurèrent à Paris lui rendirent après de bien plus grands services, comme nous le marquerons en son lieu.

1589.

Le parlement est emprisonné à la Bastille, par Bussi le Clerc.

Pour en sortir, il lui fallut prêter serment à la ligue.

Une partie demeura à Paris, et l'autre alla trouver le roi, qui les transféra à Tours.

La veuve du duc de Guise présenta sa requête à ceux-ci, pour informer de la mort de son mari; et demanda des commissaires pour faire le procès à ceux qui s'en trouveroient convaincus. Elle eut des conclusions favorables du procureur-général; et l'on procéda fort avant sur ce sujet, même contre la personne de Henri III: mais je ne puis pas dire jusqu'à quel point, parce que les feuilles

Ceux du parlement, qui demeurèrent à Paris, firent le procès à Henri III.

1589. furent arrachées des registres du parlement, quand le roi Henri-le-Grand rentra dans Paris.

Belle réflexion à faire aux rois.

On ne sauroit assez détester de semblables révoltes contre le souverain: mais ces exemples lui doivent bien apprendre qu'encore qu'il tienne sa puissance d'en-haut, néanmoins l'obéissance dépend du caprice des peuples; et qu'il doit se conduire de telle sorte qu'il n'attire pas leur haine: autrement, puisque les hommes ont bien l'audace de blasphêmer contre Dieu, comment ne l'auroient-ils pas de se révolter contre les rois.

Henri III est excommunié par Sixte V.

Sur ces entrefaites, Henri III apprit que le pape Sixte V l'avoit excommunié pour le meurtre du cardinal de Guise. Ce grand embrasement s'alluma en peu de temps d'un bout à l'autre de la France.

Le duc de Mayenne s'assure de la Bourgogne, de la Champagne, et vient à Paris.

Le duc de Mayenne, qui étoit à Lyon pour faire la guerre aux Huguenots de Dauphiné, étant averti par un courrier de Roissieu son secrétaire, qui prévint celui du roi, sort de cette ville-là, vient en son gouvernement de Bourgogne, s'assure de Dijon et de la province; de là passe en Champagne, qui lui tend les bras; puis à Orléans, qui s'étoit déjà révolté, et à Chartres, que ses approches font aussi soulever; et enfin il vient à Paris. Les Seize, et plusieurs de ses amis, étoient d'avis qu'il prît le titre de roi, lequel ils lui eussent fait donner par le conseil que la ligue avoit établi; mais il le refusa, et se contenta de

celui de lieutenant-général de l'État et Couronne de France, qu'il prit, comme si le trône eût été vacant. Aussi rompit-on les sceaux du roi, et l'on en fit d'autres, où, d'un côté, étoit l'écu de France, et de l'autre, un trône vuide; et pour l'inscription à l'entour, le nom et la qualité du duc de Mayenne, en cette sorte : *Charles, duc de Mayenne, lieutenant de l'État et Couronne de France.*

1589. Il prend la qualité de lieutenant-général de l'État et Couronne de France, et on rompt les sceaux du roi.

Toute la France prenant parti en cette occasion, et quasi toutes les villes et provinces du royaume se rangeant du côté du duc de Mayenne, le roi eut peur d'être enveloppé à Blois, et se retira à Tours. Il ne lui restoit plus qu'un moyen de se défendre contre tant de périls qui l'alloient environner; c'étoit d'appeler à son secours le roi de Navarre, qui avoit cinq ou six mille hommes, vieux soldats, et fort affectionnés. Il n'osoit le faire, de peur de passer pour fauteur des hérétiques, et d'encourir le blâme de violer les édits qu'il avoit si solennellement jurés dans les États de Blois, contre les Huguenots. Il tenta donc toutes sortes de voies pour apaiser le ressentiment du duc de Mayenne, et lui offrit des conditions très avantageuses : mais quelle assurance, disoient les ligueux, ce duc pouvoit-il jamais prendre, ses frères ayant été tués de la sorte qu'ils l'avoient été? Ainsi, comme il ne voulut écouter

Henri III a peur, et se retire à Tours.

Il tâche en vain d'apaiser le duc de Mayenne.

1589. aucune proposition d'accommodement, Henri III fut contraint de se tourner du côté du roi de Navarre.

Il appelle enfin le roi de Navarre, et lui donne Saumur.

Ce prince, avant toutes choses, voulut avoir un passage sur la rivière de Loire. On lui donna la ville de Saumur, où il établit gouverneur Le Plessis-Mornay, qui fortifia le château, et en fit comme la tête des places du parti huguenot. S'étant ensuite de cela approché de Tours, ses vieux capitaines huguenots le retinrent quelque temps dans la défiance, et l'empêchèrent d'aller voir le roi, duquel ils craignoient, disoient-ils, qu'en un temps où une trahison lui étoit si nécessaire pour se tirer du labyrinthe où l'action de Blois l'avoit jeté, il ne voulût acheter son absolution au prix de la vie du roi de Navarre.

Le roi de Navarre est dissuadé par ses gens de se commettre à sa foi.

Le duc d'Épernon, qui étoit revenu en cour pour servir son maître au besoin, et le maréchal d'Aumont, avoient beau le presser, et lui donner leur parole, ses amis ne pouvoient consentir qu'il s'exposât ainsi à la foi d'un prince qui, à ce qu'ils croyoient, n'en avoit guère. Véritablement leurs craintes étoient justes, et notre Henri les avoit sans doute aussi bien qu'eux; toutefois, après qu'il eut bien considéré qu'il s'agissoit de sauver la France, de servir son roi, et de s'ouvrir un chemin pour défendre la couronne qui lui appartenoit, il résolut de tout hasarder, et de se rési-

Néanmoins il se résout d'y aller, quoiqu'il en puisse arriver.

gner entièrement à la sainte garde du souverain protecteur des rois. 1589.

La ville de Tours est située comme dans une isle, un peu au-dessus du lieu où la rivière de Cher se mêle avec la Loire, ayant côtoyé ce grand fleuve trois ou quatre lieues. Les gens du roi de Navarre ne vouloient point qu'il s'engageât entre ces rivières, mais que l'abouchement se fît au-delà du Cher. Il l'emporta presque lui seul contre eux tous; néanmoins, pour les contenter, il fallut qu'il tînt conseil sur le bord de la rivière, et qu'il permît à ses capitaines de la passer les premiers, comme pour sonder le gué. Il passa après eux, et arriva au Plessis-lès-Tours sur les trois heures de l'après-midi, en habit de guerre, tout crasseux et tout usé de la cuirasse, lui seul ayant un manteau, et tous ses gens étant en pourpoint, tous prêts d'endosser les armes, afin de montrer qu'il n'étoit pas venu pour faire sa cour, mais pour bien servir.

Il passe pour cet effet la rivière de Cher.

Il alla au-devant du roi, qui entendoit vêpres aux Minimes. La foule du peuple étoit si grande, qu'ils furent long-temps dans l'allée du Mail sans se pouvoir joindre. Notre Henri étant à trois pas du roi, se jeta à ses pieds, et s'efforça de les baiser: mais le roi ne voulut pas le permettre; et, le relevant, l'embrassa avec grande tendresse. Ils réitérèrent leurs embrassements trois ou quatre

Son entrevue du roi et de lui, à Tours.

1589. fois, le roi le nommant son très cher frère, et lui appelant le roi son seigneur. On entendit alors pousser avec grande joie les cris de *vive le roi!* que l'on n'avoit point ouï depuis long-temps, comme si la présence de notre Henri eût fait renaître l'affection des peuples, qui sembloit éteinte pour Henri III.

Il repasse la rivière, et couche au faubourg; mais le lendemain vient seul revoir le roi.

Après que les deux rois se furent entretenus quelque temps, celui de Navarre repassa la rivière, et alla loger au faubourg Saint-Symphorien; car il avoit été obligé de le promettre ainsi à ces vieux Huguenots, qui crurent qu'on leur tendoit des piéges partout. Mais lui, qui étoit poussé d'un autre motif, et qui avoit ce généreux principe, qu'il ne faut point ménager sa vie, quand il y a quelque chose à gagner qui doit être plus précieux à un grand courage que la vie même, sortit le lendemain dès six heures du matin, sans avertir ses gens; et passant le pont avec un page seulement, vint donner le bonjour au roi. Ils s'entretinrent long-temps en deux ou trois conférences, où le roi de Navarre donna de grandes marques de sa capacité et de son jugement. Leur résolution en gros fut de dresser une puissante armée pour attaquer Paris, qui étoit la principale tête de l'hydre, et faisoit remuer toutes les autres; ce qui leur seroit facile, pour ce que le roi attendoit de grandes

Ils résolvent d'assiéger Paris.

levées du côté des Suisses, où il avoit envoyé Sancy pour cela; joint que le dessein de ce siége étant publié, y attireroit infailliblement grand nombre de soldats et d'aventuriers, dans l'espoir d'un si riche pillage. 1589.

Les deux rois ayant passé deux jours ensemble, celui de Navarre s'en alla à Chinon, pour faire avancer le reste de ses troupes, qui refusoient encore de se mêler avec les Catholiques.

Le duc de Mayenne manque de surprendre Henri III à Tours.

Durant son absence, le duc de Mayenne, qui s'étoit mis aux champs, vint donner dans le faubourg de Tours, pensant surprendre la ville, et le roi dedans, par le moyen de quelques intelligences. Le combat y fut fort sanglant, et peu s'en fallut que le dessein du duc ne réussît; mais comme, après les premiers efforts, il eut perdu l'espérance d'y rien gagner, il se retira tout doucement.

Les deux rois marchent vers Paris avec leurs armées.

Depuis, les troupes du roi étant merveilleusement grossies, ils marchèrent conjointement lui et le roi de Navarre vers Orléans, prirent toutes les petites places d'alentour, de là descendirent en Beauce, et se rabattirent tout d'un coup vers Paris. Tous les postes des environs, comme Poissy, Étampes et Meulan, furent forcés ou obtinrent capitulation, dont ils ne voulurent pour sûreté que la parole du roi de Navarre, auquel ils se fioient plus qu'à tous les écrits de Henri III.

1589. Aussi faisoit-il profession de tenir sa parole, même aux dépens de ses intérêts.

Grande et utile réflexion à faire sur les différentes conduites de Henri III et du roi de Navarre.

Considérez un peu le différent état où ces deux rois s'étoient mis par leur conduite différente: l'un, pour avoir souvent manqué de foi, étoit abandonné de ses sujets, et ses plus grands serments ne trouvoient point de croyance parmi eux; l'autre, pour l'avoir toujours exactement gardée, étoit réclamé même par ses plus grands ennemis. En toutes occasions, il donnoit des marques de sa valeur, de son expérience au fait de la guerre, et surtout de sa prudence, et des nobles inclinations qu'il avoit à bien faire et à obliger tout le monde. On le voyoit à toute heure aux endroits les plus dangereux hâter les travaux, animer les soldats, les soutenir dans les sorties, consoler les blessés, et leur faire distribuer quelque argent. Il remarquoit tout, s'enquéroit de tout, et vouloit faire avec les maréchaux-de-camp tous les logements de son armée. Il observoit adroitement ceux qu'on faisoit dans l'armée de Henri III, où souvent reconnoissant des défauts, il n'en disoit rien, de peur d'offenser ceux qui les avoient faits, en découvrant leur ignorance; et quand il se croyoit obligé de les marquer, il le faisoit avec tant de circonspection, qu'ils ne lui en savoient point mauvais gré. Ils n'étoit point chiche de louanges pour les belles actions, ni de caresses

et de bon accueil envers tous ceux qui l'approchoient: il s'entretenoit avec eux quand il en avoit le temps, ou du moins les obligeoit de quelque bon mot; de sorte qu'ils s'en alloient toujours satisfaits. Il ne craignoit point de se rendre familier, parce qu'il étoit assuré que plus on le connoîtroit, plus on auroit d'estime et d'affection pour lui. Enfin, la conduite de ce prince étoit telle, qu'il n'y avoit point de cœur qu'il ne gagnât, et qu'il n'avoit point d'ami qui n'eût volontiers été son martyr. 1589.

Paris est assiégé.

Déjà Paris étoit assiégé, le roi s'étant logé à Saint-Cloud, et le roi de Navarre à Meudon, tenant avec ses troupes ce qui est depuis Vanvres jusqu'au pont de Charenton. Déjà Sancy étoit arrivé avec les levées des Suisses, et l'on travailloit aux ordres pour donner un assaut général, afin d'enlever les faubourgs de deçà la rivière. Le duc de Mayenne, qui étoit dans la ville avec ses troupes, attendant celles que le duc de Nemours lui devoit amener, étoit en grande appréhension de ne pouvoir soutenir le furieux choc qui se préparoit; quand un jeune Jacobin du couvent de Paris, nommé Jacques Clément, par une résolution aussi diabolique et détestable que déterminée, vint frapper le roi Henri III d'un coup de couteau dans le ventre, dont il mourut le lendemain. Si ce moine frénétique n'eût pas été

Henri III est tué par un Jacobin.

1589. tué sur-le-champ par les gardes du roi, on eût peut-être appris beaucoup de choses qui n'ont jamais été sues.

Notre Henri le vient voir comme il mouroit.

Le roi de Navarre étant averti, sur le soir bien tard, de ce funeste accident et du danger où étoit le roi, se rendit à son logis, accompagné seulement de vingt-cinq à trente gentilshommes. Y étant arrivé un peu auparavant qu'il expirât, il se mit à genoux pour lui baiser les mains, et reçut ses dernières embrassades. Le roi le nomma par plusieurs fois son bon frère et son légitime successeur, lui recommanda le royaume, exhorta les seigneurs là présents de le reconnoître, et de ne se point désunir. Enfin, après l'avoir conjuré d'embrasser la religion catholique, il rendit l'esprit, laissant toute son armée dans un étonnement et dans une confusion qui ne se peut exprimer, et tous les chefs et capitaines, dans des irrésolutions et des agitations différentes, selon leurs humeurs, leurs attachements et leurs intérêts.

Ce que le roi lui dit, et à ceux qui étoient présents.

SECONDE PARTIE

DE LA VIE

DE HENRI-LE-GRAND,

CONTENANT CE QU'IL FIT DEPUIS LE JOUR QU'IL PARVINT A LA COURONNE DE FRANCE, JUSQU'A LA PAIX, QUI FUT FAITE L'AN 1598, PAR LE TRAITÉ DE VERVINS.

LA mort du roi Henri III changea entièrement la face des affaires. Paris, la ligue et le duc de Mayenne passèrent tout d'un coup d'une grande tristesse à une furieuse joie; et les serviteurs du défunt roi, d'une espérance toute prochaine de le voir vengé, à une extrême désolation. 1589. Changement que cause la mort de Henri III.

Ce prince, qui avoit été l'objet de la haine des peuples, n'étant plus, il sembloit que cette haine devoit cesser, et par conséquent la chaleur de la ligue se ralentir; mais d'autre côté, non-seulement tous ceux qui composoient cette faction, mais encore beaucoup d'autres qui eussent tenu pour crime de se liguer contre Henri III, leur

1589. roi légitime et catholique, crurent être obligés en conscience de s'opposer à Henri IV, au moins jusqu'à ce qu'il fût rentré dans le sein de la vraie Église; condition qu'ils croyoient absolument nécessaire pour succéder à Charlemagne et à saint Louis. Tellement que si la ligue perdoit cette chaleur que la haine lui donnoit, elle en prenoit une bien plus spécieuse du zèle de la religion, et, avec cela, avoit un prétexte très plausible de ne point poser les armes que Henri ne professât la foi de ses ancêtres.

Problème, si Henri III mourut en un temps favorable pour Henri IV, ou non.

Il étoit bien malaisé de juger si le point auquel arriva ce malheureux parricide, fut bon ou mauvais pour lui; car, d'un côté, il sembloit que la Providence ne l'avoit attiré de l'extrémité du royaume, où il étoit comme relégué, et ne l'avoit amené par la main sur le plus beau théâtre de la France, à la vue de Paris, qu'afin qu'il y fît connoître sa bonté et sa vertu, et qu'il fût en état de recueillir une succession à laquelle on ne l'eût jamais appelé, s'il n'eût été présent. Mais, d'autre part, quand on considéroit la multitude des puissants ennemis qui lui alloient tomber sur les bras, le peu d'argent et de forces qu'il avoit, l'obstacle de sa religion, et mille autres difficultés, on ne pouvoit, certes, juger si la couronne lui étoit échue pour en jouir, ou si elle lui étoit tombée sur la tête pour l'écraser; et il y avoit sujet de

dire, que si cette conjoncture l'élevoit, c'étoit sur un trône tremblant et dressé sur le bord des précipices. 1589.

Henri IV tint plusieurs conseils.

Tandis que Henri III étoit à l'agonie, notre Henri tint plusieurs conseils tumultuairement dans le même logis, avec ceux qu'il estimoit ses plus fidèles serviteurs. Lorsqu'il sut qu'il avoit rendu l'esprit, il se retira en son quartier à Meudon, où il prit le deuil de violet. D'abord il fut suivi d'un assez bon nombre de noblesse, qui l'accompagna autant par curiosité que par affection : la huguenote, avec les troupes qu'il avoit amenées, lui prêta serment tout aussitôt; mais ce nombre étoit bien petit. Quelques-uns des Catholiques, comme le maréchal d'Aumont, Givry et Humières, lui jurèrent service jusqu'à la mort, et de bonne grâce, sans désirer de lui aucune condition. Mais la plus grande part des autres étant ou éloignés d'inclination, ou piqués de quelque mécontentement, ou croyant avoir trouvé alors le temps de se faire bien acheter, se tenoient plus à l'écart, et faisoient de petites assemblées en divers lieux, où ils formoient quantité de desseins fantastiques.

Quelques Catholiques le reconnoissent; plusieurs ne veulent pas.

Quelques-uns se proposoient de se faire souverains.

Chacun d'eux se proposoit de se faire souverain de quelque ville ou de quelque province, comme les gouverneurs avoient fait dans la décadence de la maison de Charlemagne. Le maréchal

1589. Le maréchal de Biron, entre autres; mais le roi lui en fait perdre l'envie.

de Biron, entre autres, vouloit avoir le comté de Périgord; et Sancy, pour ne le rebuter pas, en parla au roi. Cette proposition étoit fort dangereuse; car s'il la refusoit, il l'irritoit; et s'il lui accordoit sa demande, il ouvroit le chemin à tous les autres d'en faire de pareilles, et ainsi il falloit mettre le royaume en pièces. Il n'y avoit que le puissant génie et les lumières certaines de ce grand roi qui le pussent tirer d'un pas si difficile. Il charge donc Sancy de l'assurer de sa part de son affection, dont il lui donneroit volontiers en temps et lieu toutes les marques qu'un bon sujet devoit attendre de son souverain; mais en même temps il lui fournit tant de puissantes raisons, pour lesquelles il ne pouvoit lui accorder ce qu'il désiroit, que Sancy en étant persuadé le premier, il ne lui fut pas difficile de faire le même effet sur l'esprit de Biron, lequel il obligea non-seulement de renoncer à cette prétention, mais encore de protester qu'il ne souffriroit jamais qu'aucune pièce de l'État fût démembrée en faveur de qui que ce fût.

Il falloit sans doute que le grand Henri raisonnât bien puissamment, et qu'il expliquât ses raisonnements de la bonne manière, puisqu'il pouvoit, en des occasions si importantes, persuader des esprits si habiles, contre leurs propres intérêts.

1589.

Biron et Sancy assurent les Suisses catholiques au service du roi.

Biron étant ainsi gagné, s'en alla avec Sancy s'assurer des Suisses que Sancy avoit amenés au feu roi; mais qui, étant tous des cantons catholiques, faisoient difficulté de porter les armes pour un prince huguenot, et sans nouvel ordre de leur supérieur. Quant aux troupes françoises du défunt roi, il n'étoit pas si facile de les gagner; les seigneurs qui les commandoient, ou qui tenoient les chefs dans leur dépendance, avoient chacun diverses visées, et vouloient les uns une chose, et les autres une autre, selon leur intérêt ou leur caprice.

Quelle étoit la disposition des princes du sang vers le roi.

Il y avoit six princes de la maison de Bourbon: savoir, le vieux cardinal de Bourbon, le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons, le prince de Conti, le duc de Montpensier, et le prince de Dombes son fils, lesquels, au lieu d'être le plus ferme appui du roi, ne lui causoient pas peu d'inquiétude; parce qu'il n'y en avoit aucun d'eux qui n'eût sa prétention particulière, laquelle alloit toujours à lui faire obstacle.

Seigneurs dans l'armée et dans la cour, malintentionnés.

Plusieurs des seigneurs qui étoient dans l'armée, n'étoient aussi guère bien intentionnés, particulièrement Charles, grand prieur de France, fils naturel du roi Charles IX (il fut depuis comte d'Auvergne et duc d'Angoulême); le duc d'Épernon, et Termes-Bellegarde, qui, dans la crainte qu'ils avoient eue autrefois qu'il ne les éloignât de

1589. la faveur de leur maître, l'avoient choqué en diverses rencontres.

Pour les courtisans, comme François d'O, et Manou son frère, Château-Vieux et plusieurs autres, comme ils savoient que notre Henri détestoit leurs vilaines débauches, et qu'il ne seroit pas si mauvais ménager que d'épuiser ses finances pour fournir à leur luxe, ils n'avoient pas beaucoup d'inclination pour lui; et néanmoins, faute de pouvoir trouver mieux, ils se vouloient déclarer en sa faveur, mais avec des conditions qui le tinssent en bride, et qui l'obligeassent en quelque façon à dépendre d'eux.

Assemblée de noblesse chez d'O, veut que le roi se convertisse.

Pour cet effet, ils firent une assemblée de quelque noblesse chez d'O, homme voluptueux, prodigue, et par conséquent pas fort scrupuleux, mais qui pour lors faisoit le consciencieux, afin de se rendre nécessaire; et là, ils résolurent de ne le point reconnoître qu'il ne fût catholique. François d'O, accompagné de quelques gentilshommes, eut la hardiesse de porter au roi la résolution de cette assemblée, et y ajouta un discours étudié, pour lui persuader de retourner à la religion catholique. Mais le roi, qui s'étoit déjà remis de ses plus grandes craintes, leur fit une réponse tellement mêlée de douceur et de gravité, de vigueur et de retenue, qu'en les repoussant courageusement, sans les rabrouer, il leur témoigna qu'il

D'O lui en porte la parole.

Il lui répond adroitement et courageusement.

désiroit bien les conserver, mais qu'après tout il ne craignoit guère de les perdre. 1589.

Quelques heures après, la noblesse, ensuite de diverses petites assemblées, en tint une grande chez François de Luxembourg, duc de Piney. Là, s'étant fait plusieurs propositions, les ducs de Montpensier et de Piney avoient adroitement ménagé les esprits et ramené les opinions les plus fâcheuses à cette résolution; que l'on reconnoîtroit Henri pour roi à ces conditions : 1°. pourvu qu'il se fît instruire dans six mois; car on présupposoit que l'instruction causeroit nécessairement la conversion; 2°. qu'il ne permît aucun exercice que de la religion catholique; 3°. qu'il ne donnât ni charge ni emploi aux Huguenots; 4°. qu'il permît à l'assemblée de députer vers le pape, pour lui faire entendre et agréer les causes qui obligeoient la noblesse de demeurer au service d'un prince séparé de l'Église romaine.

Autre plus grande assemblée de noblesse résout de le reconnoître, pourvu qu'il se fasse instruire.

Le duc de Piney fit entendre cette résolution au roi, qui les remercia de leur zèle pour la conservation de l'État, et de l'affection qu'ils avoient pour sa personne; leur promit qu'il perdroit plutôt la vie que le souvenir des bons services qu'ils lui rendoient, et leur accorda facilement tous les points qu'ils demandoient, hormis le second, au lieu duquel il s'engagea de rétablir l'exercice de la religion catholique par toutes ses terres, et

Le duc de Piney porte cette résolution au roi, qui l'agrée.

Et accorde une déclaration touchant l'exercice de la religion catholique par toutes ses terres.

1589. d'y remettre les ecclésiastiques dans la possession de leurs biens. Il fit dresser une déclaration de cela; et après que les seigneurs et gentilshommes de marque l'eurent signée, il l'envoya à cette partie du parlement qui étoit séante à Tours, pour la vérifier.

Plusieurs la signent à regret, et d'autres refusent, comme Vitry, qui se fait ligueux.

Il y en eut plusieurs qui la signèrent à regret, et quelques-uns qui le refusèrent absolument, entre autres, le duc d'Épernon et Louis de L'Hôpital-Vitry. Ce dernier, inquiété, se disoit-il, du scrupule de conscience, se jeta dans Paris, et se donna pour quelque temps à la ligue; mais auparavant il abandonna le gouvernement de Dourdan, que le défunt roi lui avoit donné. Telle étoit alors la maxime des vrais gens d'honneur dans les guerres civiles, qu'en quittant un parti, quel qu'il fût, ils quittoient aussi les places qu'ils en tenoient, et les remettoient à ceux qui les leur avoient confiées.

Et le duc d'Épernon, qui se retire.

Le duc d'Épernon protestant qu'il ne seroit jamais ni Espagnol ni ligueux, mais que sa conscience ne lui permettoit pas de demeurer auprès du roi, lui demanda congé de se retirer en son gouvernement. Le roi, après avoir tenté en vain de le retenir, lui donna congé avec beaucoup de caresses et de louanges, mais étant fort fâché en son cœur de cet abandonnement, pour lequel il garda contre lui un ressentiment secret, tant qu'il vécut.

Le duc de Mayenne n'étoit pas peu empêché dans Paris, sur la résolution qu'il devoit prendre. Il voyoit que tous les Parisiens, même ceux qui avoient tenu le parti du défunt roi, avoient bien résolu de pourvoir à la sûreté de la religion; mais que tous vouloient un roi, à la réserve de quelques-uns des Seize, qui s'imaginoient pouvoir faire une république, et mettre la France en cantons, comme sont les Suisses; mais ceux-là n'étoient pas assez forts, ni en nombre, ni en richesses, ni en capacité, pour conduire un tel dessein. Tellement que la plupart de ses amis lui conseilloient de prendre le titre de roi : toutefois, quand il voulut sonder le gué pour cela, il trouva que cette proposition n'agréoit ni au peuple, ni même au roi d'Espagne, duquel il devoit tirer son principal appui et les moyens de sa subsistance.

1589. Le duc de Mayenne est bien empêché quel parti prendre.

Là-dessus, on lui donna deux autres conseils; l'un, de s'accommoder de bonne grâce avec le nouveau roi, qui sans doute, dans la conjoncture où étoient les choses, lui eût accordé des conditions très avantageuses; l'autre, qu'il fît entendre, par une déclaration aux Catholiques de l'armée royale, que tous les ressentiments demeurant éteints par la mort de Henri III, il n'avoit plus d'intérêt que celui de la religion; que ce point étant d'obligation divine, et regardant tous les

On lui donne deux conseils.

1589. bons Chrétiens; il les sommoit et conjuroit de se joindre avec lui pour exhorter le roi de Navarre de rentrer dans l'Église, auquel cas ils promettoient de le reconnoître aussitôt pour roi; mais s'il refusoit de le faire, ils protestoient de substituer en sa place un autre prince du sang. Cet avis étoit le meilleur; aussi lui étoit-il proposé par Jeannin, président au parlement de Bourgogne, l'une des plus sages et des plus fortes têtes qui fût dans son conseil, et qui agissoit dans les affaires sans détours et sans ruses, mais avec un grand sens et une singulière probité.

Il les rejette, et fait proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon.

Le duc de Mayenne rejeta également tous ces deux avis, et en prit un troisième; savoir, de faire proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit alors détenu prisonnier par ordre de notre Henri, et de se réserver toujours la qualité de lieutenant-général de la couronne. Il dressa ensuite plusieurs déclarations: l'une qu'il envoya au parlement, l'autre aux provinces et à la noblesse, les invitant de faire un effort pour délivrer leur roi et défendre la religion.

Le roi tente en vain de traiter avec ce duc.

Au même temps, le roi le tentoit par diverses négociations, et le faisoit exhorter de rechercher plutôt son avancement dans son amitié que dans les troubles et dans les misères de la France. Mais à cela le duc répondoit qu'il avoit engagé sa foi à la cause publique, et prêté serment au roi

Charles X (c'est ainsi qu'on appeloit le vieux cardinal de Bourbon, car il se nommoit Charles), auquel, selon le sentiment de la ligue, la couronne appartenoit, comme au plus proche parent du défunt. Et cependant il entretenoit des menées et des pratiques dans l'armée royale, où ses émissaires débauchoient de jour à autre plusieurs personnes, même de ceux que le roi croyoit les plus assurés. Il y en avoit plusieurs d'assez généreux pour résister à l'argent; mais rien n'étoit à l'épreuve des intrigues des femmes de Paris, qui attiroient adroitement les gentilshommes et les officiers dans la ville, et n'épargnoient rien pour les engager. 1589.

Comme le roi eut reconnu qu'il en demeuroit à toute heure quelques-uns dans ces filets, et qu'il étoit à craindre que ceux qui en revenoient, ensorcelés par des maîtresses, n'en rapportassent quelques pernicieux desseins; que d'ailleurs il sut que le duc de Nemours s'avançoit avec ses troupes pour joindre le duc de Mayenne; que le duc de Lorraine lui devoit aussi envoyer les siennes; et qu'il étoit à craindre que tous ensemble ne l'enveloppassent, et ne lui coupassent le chemin de la retraite, il trouva à propos de décamper de devant Paris.

Il lève le siége de devant Paris, et pourquoi.

Avant que de lever le piquet, il écrivit aux princes protestants pour leur rendre compte de ce

Écrit aux princes protestants, pour se justifier,

1589. qu'il faisoit, et pour les assurer que rien n'étoit capable d'ébranler sa fermeté, ni de le séparer d'avec Christ. Il parloit encore alors selon sa pensée et sa conscience, n'ayant point d'envie de changer; ce que pourtant les ministres de sa religion ne croyoient pas, et le veilloient de si près sur ce sujet-là, qu'ils s'en rendoient importuns.

Ses grandes peines, quatre ans durant, à contenter les Catholiques et les Huguenots.

Ce fut une peine indicible qu'il eut à souffrir trois ou quatre ans durant, que d'entendre d'un côté les exhortations de ces gens-là, et de l'autre, les remontrances très instantes des Catholiques; car il falloit qu'il calmât les défiances des premiers, et qu'il entretînt les seconds de continuelles espérances de se faire instruire. De combien d'adresse eut-il besoin? de combien de patience? avec quelle accortise et avec quelle prudence fallut-il manier tant d'esprits différents?

Il eut besoin de grande prudence, adresse et éloquence.

Certes, cela ne se pouvoit sans y employer toutes les forces de son jugement et son esprit. Ainsi il connut bien à quel point il est nécessaire à un prince d'avoir exercé de bonne heure son esprit, et de s'être instruit à parler, à négocier et à bien dire, pour pouvoir se servir de ses talents dans le besoin. Sans mentir, il eut bien pour lors à se louer de ceux qui, ayant eu le soin de l'élever, l'avoient formé en sa jeunesse à manier les affaires, à traiter avec les hommes, et à gagner les affections de tout le monde.

Les derniers devoirs qu'il désiroit rendre à son prédécesseur, lui servirent d'un honnête prétexte de lever le siége de devant Paris. Pour mettre son corps en un lieu où le ressentiment des serviteurs du duc de Guise ne lui pût faire outrage, il le conduisit à Compiègne, et le déposa en l'abbaye de Saint-Cornille, où il lui fit faire toutes les cérémonies funèbres aussi honorablement que la confusion du temps le pût permettre. N'y pouvant assister lui-même, à cause de sa religion, il en commit le soin à Bellegarde et à Épernon. Ce dernier l'accompagna jusque-là, puis se retira en Angoumois.

1589. Il conduit le corps de Henri III à Saint-Cornille de Compiègne.

Il y eut trois avis sur l'endroit où notre Henri se devoit retirer en levant le siége de Paris. Le premier, étoit de repasser la Loire, et d'abandonner à la ligue les provinces de-deçà, parce que difficilement il pouvoit les maintenir; le second, de remonter le long de la Marne, et de se saisir des ponts et des villes, pour y attendre un secours de Suisses protestants et d'Allemands qui lui devoit venir; et le troisième, de descendre en Normandie, pour s'assurer de quelques villes, dont les gouverneurs n'étoient point encore attachés à la ligue, et pour y recueillir les deniers dans les recettes des tailles, et y joindre le secours d'Angleterre, que la reine Élisabeth lui avoit promis, et qui ne pouvoit pas beaucoup tarder.

Trois avis touchant le lieu où il se devoit retirer.

1589. Il suit le dernier, qui étoit d'aller en Normandie.

Il s'attacha au dernier de ces avis : ainsi la noblesse qui l'accompagnoit désirant s'aller rafraîchir chez elle pour quelque temps, il lui donna congé. Il envoya une partie de ses troupes en Picardie, sous la conduite du duc de Longueville; une autre en Champagne, sous celle du maréchal
1590. d'Aumont; et avec trois mille hommes de pied, François, deux régiments suisses, et douze cents chevaux, qu'il retint seulement avec lui, il descendit en Normandie.

Rolet lui apporte les clefs du Pont-de-l'Arche, et Chattes, de Dieppe.

Le duc de Montpensier, qui en étoit gouverneur, le vint joindre avec deux cents gentilshommes et quinze cents fantassins. Rolet, gouverneur du Pont-de-l'Arche, homme de cœur et d'esprit, lui apporta les clefs de la place, ne demandant pour récompense que l'honneur de le servir. Émar de Chattes, commandeur de Malte, en fit autant de la ville de Dieppe. Après quoi le roi approcha de Rouen, où il croyoit avoir quelque intelligence.

Il veut assiéger Rouen; mais le duc de Mayenne vient au secours, et le pousse à Dieppe, où il l'investit.

Cette entreprise le mit en un extrême danger; mais en revanche, elle lui donna une belle occasion d'acquérir de la gloire, en se tirant d'un si dangereux pas. Voici comment.

Le duc de Mayenne vient au secours de Rouen avec toutes ses forces, et passe la rivière à Vernon. Le roi, bien étonné, se retire à Dieppe, et mande

au duc de Longueville et à d'Aumont de lui ramener en diligence ce qu'ils avoient de troupes. Le duc cependant reprend toutes les petites places des environs de Dieppe, pour l'environner et l'investir là-dedans. En effet, il le serra de si près, que s'il ne se fût point amusé à contre-temps d'aller à Bins en Haynaut conférer avec le duc de Parme, il eût, dans ce désordre, dissipé la plus grande partie de sa petite armée. Il avoit déjà fait courir le bruit par toute la France, et écrit avec assurance à tous les princes étrangers, qu'il tenoit le roi de Navarre, (il l'appeloit ainsi) acculé dans un petit coin d'où il ne pouvoit sortir qu'en se rendant à lui, ou en sautant dans la mer. Le péril paroissoit si pressant, même à ses plus fidèles serviteurs, que le parlement, qui étoit à Tours, lui envoya exprès un maître des requêtes lui proposer que le seul expédient qu'ils voyoient de sauver l'État, c'étoit de les associer lui et le cardinal de Bourbon son oncle, à la royauté, donnant à l'un la conduite des affaires, et à l'autre celle des armes. Il y avoit aussi la plus grande partie des capitaines de son armée qui étoit d'avis que, laissant ses troupes à terre bien retranchées dans leurs postes, il s'embarquât au plus tôt pour prendre la route d'Angleterre ou de La Rochelle, de peur que, s'il tardoit davantage, il ne se trouvât investi par mer aussi bien que par terre. Or,

1590.

Le duc fait courir le bruit qu'il ne lui peut échapper.

Le parlement de Tours lui conseilloit d'associer le cardinal de Bourbon à la royauté.

D'autres lui conseilloient de se retirer en Angleterre.

1590. Il se moque des uns et des autres.

sur la proposition du parlement, il fit réponse qu'il avoit donné bon ordre que les intrigues du duc de Mayenne ne pussent délivrer le cardinal de Bourbon, comme on l'appréhendoit; et le maréchal de Biron parla si vertement à ceux qui lui conseilloient de s'embarquer, qu'ils s'en désistèrent.

Le duc de Mayenne assiége Dieppe.

Il parut bientôt à l'épreuve que les forces de la ligue, qui étoient trois fois plus grandes que les siennes, n'étoient pas redoutables en proportion de leur nombre, et que plus il y avoit de chefs, moins les efforts en étoient à craindre. Le roi s'étoit logé au château d'Arques, qui est sur un coteau, pour fermer le passage de la vallée qui va à Dieppe. Le duc avoit formé le dessein de prendre ce port de mer. Par quatre ou cinq reprises, et à divers jours, il essaya d'attaquer le faubourg du Polet, et par quatre ou cinq fois il fut repoussé, le roi y faisant toujours des merveilles, et s'exposant si fort, qu'une fois il pensa être surpris et enveloppé des ennemis. Enfin, le duc, après avoir perdu là onze jours de temps et mille ou douze cents hommes, leva le siége, et se retira en Picardie.

Journée d'Arques.

Ce duc lève le siége et se retire; va en Picardie, et pourquoi.

On crut qu'il passa en cette province, sur la crainte qu'il avoit que les Picards, gens sincères et francs, mais fort simples, ne se laissassent surprendre aux artifices des agents d'Espagne,

qui les vouloient engager à se jeter sous la protection du roi leur maître. 1590.

Ce qui l'empêcha de réussir dans son siége.

On remarqua aussi que ce qui l'empêcha de réussir dans l'entreprise de Dieppe, et qui le tint deux ou trois jours sans y rien entreprendre à l'heure qu'il y faisoit bon, ce fut la jalousie et les piques d'entre les chefs qui l'accompagnoient, particulièrement du marquis du Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine; du duc de Nemours et du chevalier d'Aumale : car comme ils croyoient la prise du roi infaillible, ou du moins sa fuite assurée, et qu'ils disposoient déjà du royaume comme de leur conquête, ils se regardoient tous d'un œil de jalousie, et chacun d'eux formoit des desseins dans sa tête pour en avoir la meilleure part.

Il ne sut pas se servir de son avantage.

On remarqua encore que dans un de ces combats de Dieppe, le duc de Mayenne ayant eu d'abord quelque avantage, eût remporté une entière victoire, s'il se fût avancé plus vite seulement d'un quart d'heure; mais comme il marchoit trop lentement, il laissa échapper l'occasion que jamais depuis il ne rencontra. Ce qui fit dire au roi, qui reconnut bien cette faute : *S'il n'y va pas d'une autre façon, je suis assuré de le battre toujours à la campagne.*

J'ai rapporté ces particularités, parce qu'elles font connoître les défauts de ce grand corps de

1590\. Trois causes pour lesquelles ce grand corps de la ligue ne réussissoit pas en ses desseins.

la ligue, et donnent sujet de rechercher les véritables causes qui empêchèrent ses progrès, et la réduisirent au néant. J'en trouve trois principales.

La défiance d'entre les Espagnols et le duc de Mayenne.

La première fut la défiance que le duc de Mayenne eut des Espagnols; car bien qu'il ne pût se passer d'eux, il ne laissoit pas de les regarder comme ses ennemis secrets; et eux ne l'assistoient pas pour l'amour de lui-même, mais dans le dessein de profiter du débris de la France. Ainsi, comme ils virent qu'il ne concouroit pas avec eux pour leurs fins, et qu'il pensoit à son avantage, sans faire le leur, ils ne lui donnoient que de foibles secours; en sorte qu'ils le laissèrent déchoir si bas, qu'après ils ne purent le relever quand ils le voulurent faire.

La jalousie d'entre les chefs de la ligue.

La seconde fut la jalousie d'entre les chefs, qui ne s'accordèrent jamais entre eux. Ils pensoient plus à se traverser et à se ruiner l'un l'autre, qu'à accabler leur ennemi commun, et s'embarrassoient de telle sorte, par leurs divisions et partialités, qu'ils manquoient toujours leurs plus grandes entreprises : là où, dans le parti du roi, il n'y avoit qu'un seul chef, auquel tout se rapportoit, et par les ordres duquel tout se passoit.

La lenteur et paresse du duc de Mayenne.

La troisième étoit la pesanteur du duc de Mayenne, qui se remuoit fort lentement en toutes choses. Ses flatteurs appeloient cela gravité. Ce

défaut procédoit principalement de son naturel, et étoit augmenté non seulement par la masse de son corps, grand et gros à proportion, et qui, par conséquent, avoit besoin de beaucoup de nourriture et de beaucoup de sommeil; mais encore par la froideur, et par l'engourdissement que lui avoit laissé dans l'habitude du corps une certaine maladie qu'il avoit contractée à Paris peu de jours après la mort de Henri III, de laquelle, dit-on, il s'étoit voulu réjouir mal à propos. 1590.

Grande activité et vigilance de Henri IV.

Le roi Henri IV n'étoit pas de même; car, quoiqu'il aimât assez la bonne chère, et à se divertir avec ses familiers, lorsqu'il en avoit le loisir, néanmoins, tandis qu'il avoit des affaires, ou de guerre ou d'autre nature, il n'étoit à table qu'un quart d'heure, et dormoit à peine deux ou trois heures de suite; tellement que le pape Sixte V ayant été bien informé de sa façon de vivre et de celle du duc de Mayenne, pronostiqua hardiment que le Béarnois (il l'appeloit ainsi, comme faisoient tous les ligueux), ne pouvoit manquer d'avoir le dessus, puisqu'il n'étoit pas plus long-temps au lit que le duc de Mayenne étoit à table, et qu'il usoit plus de bottes que l'autre n'usoit de souliers.

Les officiers et serviteurs ressembloient à leurs maîtres.

Les officiers et serviteurs se formant sur l'exemple des maîtres, ceux du roi étoient prompts, alertes, vigilants, qui exécutoient ses ordres aus-

1590. sitôt qu'ils étoient sortis de sa bouche, qui prenoient garde à tout, et lui donnoient avis de tout. Au contraire, ceux du duc étoient lents, nonchalants, paresseux, et qui, pour quelque occasion pressante que ce fût, ne vouloient rien perdre de leurs aises et de leurs divertissements. On raconte que son premier secrétaire laissa une fois un paquet d'importance quatre jours entiers sans l'ouvrir.

Il me semble que, pour l'intelligence de notre histoire, il étoit nécessaire de marquer ces circonstances, qui sont tout-à-fait essentielles et fort instructives.

Nous avons dit, sur la fin de la première partie, qui étoient les principaux chefs de la ligue, et comme ils tenoient presque toutes les meilleures villes et les plus riches provinces du royaume. Ce ne seroit jamais fait de rapporter par le menu toutes les factions, les combats, les entreprises et les changements qui se firent dans chaque province cinq ou six ans durant. Nous suivrons seulement le gros des affaires, et verrons comme la Providence divine, et la vertu incomparable de notre héros, tirèrent la France du labyrinthe de ses misères; en sorte que l'État et la religion, qui se vouloient détruire par une guerre irréconciliable, furent sauvés miraculeusement l'un et l'autre, et refleu-

Cette Histoire ne suivra que le gros des affaires.

rirent avec autant de bonheur et de gloire que jamais. 1590.

Quoique le duc de Mayenne se fût retiré de devant Dieppe, néanmoins les peuples étoient entièrement persuadés que le roi ne lui pouvoit échapper, particulièrement les Parisiens, à qui la duchesse de Montpensier faisoit croire, par des courriers apostés qu'elle faisoit arriver de jour à autre, tantôt qu'il demandoit à se rendre, tantôt qu'il avoit été pris, et enfin qu'on l'amenoit à Paris, si bien qu'il y eut des dames qui louèrent des fenêtres à la rue Saint-Denis pour le voir passer.

On faisoit croire aux Parisiens que le roi étoit pris.

Tandis qu'on les amusoit de ces faux bruits, ils furent bien étonnés d'apprendre qu'ayant reçu un renfort de quatre mille Anglois, il s'étoit mis en marche, et qu'il venoit droit à Paris, sachant que le duc de Mayenne s'en étoit allé en Picardie avec le duc de Nemours, son frère utérin. Il y avoit quelques intelligences qui lui promettoient que s'il pouvoit gagner les faubourgs, ils le feroient entrer dans la ville. Il attaqua donc ceux de Saint-Germain, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor, et les emporta d'emblée; mais il ne put gagner le quartier de l'Université comme il l'espéroit, parce qu'on n'amena pas son canon assez à temps. Sur les huit heures du matin (c'étoit le jour de la

Ils sont bien étonnés d'apprendre qu'il vient à eux.

Il prend les faubourgs de Saint-Germain, etc.

1590. Toussaints), il entra au faubourg Saint-Jacques, où il reconnut que le peuple n'avoit nulle aversion pour lui; car il ne le vit point effrayé, ni s'enfuyant éperdument, mais se tenant à ses fenêtres pour le regarder, et criant : *Vive le Roi!* Aussi usa-t-il de son avantage avec une grande modération. Il défendit toutes sortes de violences et de pillages, et mit ordre que le service divin fût continué; de sorte que ses gens y assistèrent paisiblement avec les bourgeois, tandis que lui, montant au clocher de Saint-Germain, considéroit attentivement ce qui se faisoit dans la ville.

Sa modération en cette rencontre.

Le soir, le duc de Nemours étant accouru avec de la cavalerie, et le duc de Mayenne le lendemain avec son infanterie, le roi délogea, et se retira à Montlhéry; mais auparavant il mit son armée en bataille à la vue de Paris, et la tint quatre heures sous les armes, pour faire connoître aux Parisiens la foiblesse de leurs chefs.

Les ducs de Nemours et de Mayenne y accourent.

Le roi se retire à Montlhéry.

Après cela, Étampes, Vendôme, Le Mans et Alençon, ne purent soutenir sa présence et ses armes, et se rendirent à lui. De la façon qu'il y alloit, et que se défendoient les chefs de la ligue, il eût reconquis tout le royaume en moins de quinze mois, s'il n'eût point manqué d'argent. Ce seul défaut retardoit le cours de ses prospérités. Les rançons qu'il imposoit aux villes réduites par force, les emprunts qu'il faisoit, et les

Puis il prend Étampes, Vendôme, Le Mans et Alençon.

Le défaut d'argent arrête ses progrès.

deniers qu'il pouvoit tirer des tailles, ne suffisoient pas à moitié pour entretenir ses troupes en corps d'armée ; c'est pourquoi il fut contraint quatre ou cinq ans durant, de faire la guerre d'une façon extraordinaire. Quand ses troupes avoient servi quelques mois, et consumé, outre leur paye, ce qu'elles avoient picoré dans leurs quartiers, il les y renvoyoit, tant pour se refaire, que pour préserver leurs pays des invasions de la ligue. Semblablement, lorsque les gentilshommes volontaires avoient dépensé l'argent qu'ils avoient apporté de leurs maisons, il leur donnoit congé de s'en retourner pour y ménager de quoi fournir à un autre voyage; les invitant, par son exemple, à retrancher la dépense superflue des habits et des équipages, et les traitant, outre cela, avec tant de civilité et d'accortise, qu'ils ne lui manquoient jamais dans les occasions pressantes, et revenoient le plus tôt qu'ils pouvoient, le servant, s'il faut ainsi dire, par quartier.

1590.

De quelle façon il faisoit subsister ses troupes.

Cependant il fondit tout d'un coup en Normandie, et la réduisit presque toute, ayant pris les villes de Dompfront, Falaise, Lisieux, Bayeux, Honfleur, cette dernière par un siége bien meurtrier. Puis, au retour de là, il prit encore Meulan sur la Seine, à sept lieues de Paris, et mit le siége devant Dreux.

Il réduit presque toute la Normandie, et assiége Dreux.

Au bruit de ses conquêtes, le duc de Mayenne

1590. fut obligé, pour sa réputation, de sortir de Paris, d'assembler ses troupes, et de recevoir, contre son inclination, quinze cents lanciers et cinq cents carabins du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas. Ces troupes étoient commandées par le comte d'Egmont.

Le duc de Mayenne marche pour secourir Dreux.

Après que ce duc eut repris quelques petites places qui incommodoient Paris et les environs, il passa la Seine sur les ponts de Mantes, pour aller secourir Dreux, s'imaginant qu'il le pouvoit faire sans rien hasarder. De fait, au bruit de sa marche, le roi leva le siége, mais ce fut à dessein de le combattre, et se vint, pour cet effet, loger à Nonancourt, sur le passage de la rivière d'Eure.

Le roi vient au-devant, pour le combattre.

Deux raisons l'y obligent.

Deux choses principalement le firent résoudre à donner bataille : l'une, que manquant d'argent, il ne pouvoit pas tenir plus long-temps ses troupes en corps d'armée, et que s'il les menoit en Normandie, il leur feroit consumer inutilement tout le revenu de cette province, qui seule lui valoit plus que toutes les autres qu'il tenoit; l'autre, qu'il voyoit une gaîté extraordinaire dans tous ses gens de guerre, qui ne faisoient que sauter de joie, quand on leur disoit qu'ils alloient trouver l'ennemi, et montroient à leurs visages et à leur contenance, qu'un jour de combat étoit un jour de fête pour eux.

Le duc de Mayenne n'étoit nullement d'avis d'exposer sa fortune et son honneur au hasard d'une journée, quand il considéroit la valeur des troupes du roi, au prix des siennes, la grande expérience et l'incomparable vertu de ce prince, et avec cela son heureuse fortune, qui avoit pris un entier ascendant sur la sienne; de sorte qu'il ne croyoit plus la pouvoir vaincre qu'en l'évitant. Mais les reproches des Parisiens, les instances du légat, que le pape avoit envoyé pour appuyer les intérêts de la ligue, la cabale espagnole, qui, de quelque côté que la chance tournât, se promettoit de grands avantages de cette bataille, et la honte enfin d'avoir perdu plus de quarante places en six mois, sans se mettre en devoir d'en secourir aucune, l'amenèrent comme par force au secours de Dreux; et quand il fut si proche, le faux avis qu'il eut que le roi se retiroit vers la ville de Verneuil-au-Perche, et les bravades du comte d'Egmont, qui se vantoit d'être capable, lui seul avec ses troupes, de défaire l'armée du roi, l'engagèrent à passer la rivière d'Eure, sur le pont d'Ivry, en grande diligence.

1590.

Quelles causes engagèrent le duc de Mayenne à la bataille.

A dire le vrai, le roi et lui furent également surpris; le roi, d'apprendre qu'il avoit passé sitôt; le duc, de voir que le roi, qu'il croyoit avoir pris la route de Verneuil, s'en venoit droit à lui. Mais quand ils eussent voulu, ils ne s'en pou-

1590. Bataille d'Ivry, le 14 mars.

voient plus dédire; il falloit en venir aux mains, ce qui arriva le 14 mars, auprès du bourg d'Ivry.

On voit bien au long dans les histoires la description du champ de bataille, l'ordonnance des deux armées, les charges que firent les escadrons et les bataillons de part et d'autre, et les fautes des chefs de la ligue. Ainsi nous n'en dirons que ce qui touche la personne de notre prince.

Merveilleuse intelligence de Henri IV.

On y admira sa rare intelligence, son merveilleux génie et son activité infatigable dans le métier de la guerre: on y admira comme il sut donner les ordres sans s'embarrasser, et avec aussi peu de confusion que s'il eût été dans son cabinet: comme il sut parfaitement ranger ses troupes, et comme, ayant reconnu le dessein des ennemis, il changea toute l'ordonnance de son armée en un quart d'heure: comme, dans le combat, il étoit partout, remarquoit toutes choses, et y donnoit ordre, de même que s'il eût eu cent yeux et autant de bras; le bruit, l'embarras, la poussière et la fumée lui augmentant plutôt le jugement et la connoissance, que de le troubler.

Ses prières à Dieu.

Les armées étant en présence, prêtes de donner, il leva les yeux au ciel, et joignant les mains, appela Dieu à témoin de son intention, et invoqua son assistance, le priant de vouloir réduire les rebelles à reconnoître celui que l'ordre de la

succession leur avoit donné pour légitime souverain. *Mais, Seigneur*, disoit-il, *s'il t'a plu en disposer autrement, ou que tu voies que je dusse être du nombre de ces rois que tu donnes en ta colère, ôte-moi la vie avec la couronne; agrée que je sois aujourd'hui la victime de tes saintes volontés, fais que ma mort délivre la France des calamités de la guerre, et que mon sang soit le dernier qui soit répandu en cette querelle.* 1690.

Aussitôt il se fit donner son habillement de tête, sur la pointe duquel il y avoit un panache de trois plumes blanches; et l'ayant pris, avant que de baisser la visière, il dit à son escadron : *Mes compagnons, si vous courez aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre : je veux vaincre ou mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, je vous prie : si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez aussitôt au ralliement, c'est le gain de la bataille. Vous le ferez entre ces trois arbres que vous voyez là haut à main droite* (c'étoient trois poiriers); *et si vous perdez vos enseignes, cornettes et guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.*

Son exhortation à ses gens.

La décision de la journée ayant été assez longtemps incertaine, lui fut enfin favorable. La prin-

La bataille gagnée par le roi.

1590. cipale gloire lui en étoit due, d'autant qu'il donna impétueusement dans ce formidable gros du comte d'Egmont, et que s'étant mêlé dans cette forêt de lances, l'épée à la main, il les rendit inutiles, et les contraignit d'en venir à de courtes armes, à quoi les siens avoient beaucoup d'avantage, parce que les François sont plus agiles et plus adroits que les Flamands. Tellement qu'en moins d'un quart d'heure, il le perça, le dissipa et le mit en déroute; ce qui causa le gain entier de la bataille.

Grande perte des ligueux.

De seize mille hommes qu'avoit le duc, à peine s'en sauva-t-il quatre mille. Il demeura plus de mille chevaux sur la place, avec le comte d'Egmont, quatre cents prisonniers de marque et toute l'infanterie; car les lansquenets furent tous taillés en pièces. On lui prit tout son bagage, canon, enseignes et cornettes: savoir, vingt cornettes de cavalerie, la cornette blanche du duc, la colonelle de ses Reistres, le grand étendard du comte d'Egmont, et soixante enseignes de gens de pied.

Le duc de Mayenne s'y porta aussi vaillamment qu'il le devoit, et tâcha plusieurs fois à faire quelque ralliement; mais enfin de peur d'être enveloppé, il se retira vers le pont d'Ivry; et l'ayant passé, le fit rompre, pour arrêter ceux qui le poursuivoient, et se sauva à Mantes, de là

Le duc de Mayenne se sauve à Mantes, et de là à Paris.

à Saint-Denis, puis à Paris. Une partie des fuyards prit ce chemin avec lui, et l'autre prit celui de la plaine, et gagna la ville de Chartres. 1590.

Le roi s'étant mêlé durant la déroute dans un escadron de Wallons, courut si grand risque de sa personne, que son armée le crut mort durant quelque temps. Sur quoi, le maréchal de Biron, accoutumé à parler librement, et qui n'avoit point combattu, mais s'étoit tenu à quartier avec un gros de réserve, pour empêcher le ralliement des ennemis, ne put s'empêcher de lui dire : *Ah ! Sire, cela n'est pas juste, vous avez fait aujourd'hui ce que Biron devoit faire, et il a fait ce que devoit faire le roi.*

Le roi expose trop sa personne, et Biron le lui remontre librement.

Cette remontrance fut approuvée de tous ceux qui l'entendirent, et les principaux chefs prirent la liberté de supplier le roi de ne plus exposer ainsi sa personne; et de considérer que Dieu ne l'avoit pas destiné pour être carabin, mais pour être roi de France; que tous les bras de ses sujets devoient combattre pour lui, mais qu'ils demeureroient tous perclus, s'ils avoient perdu la tête qui les faisoit mouvoir.

Par-dessus tous les chefs, il emporta le prix de la vaillance; mais, outre cela, sa clémence, sa générosité et sa courtoisie ajoutèrent un merveilleux éclat à ses belles actions; et la manière dont il usa de la victoire fut une preuve certaine

Sa clémence et sa générosité après la victoire.

1590. qu'il la tenoit de sa conduite, plutôt que de la fortune.

Il aima mieux recevoir les bataillons suisses à composition, que de les tailler en pièces, comme il le pouvoit : il leur rendit leurs enseignes, et les fit reconduire dans leur pays par des commissaires. Par-là, il gagna l'affection des cinq petits cantons catholiques.

Il n'eut rien plus à cœur que de faire connoître à ses sujets qu'il désiroit épargner leur sang, et qu'ils avoient affaire à un roi clément et miséricordieux, non pas à un cruel et impitoyable ennemi. Il fit crier dans la déroute : *Sauvez les François, et main basse sur l'étranger.* Il prit à merci tous ceux qui demandoient quartier, et en arracha tant qu'il put des mains des soldats acharnés à la tuerie. Il traita les prisonniers, particulièrement les gentilshommes, non-seulement avec humanité, mais encore avec courtoisie; et il combla d'honneurs, de louanges et de remercîments toute la noblesse qui avoit combattu pour lui, partageant avec eux la gloire de la journée, et leur donnant des caresses pour arrhes des récompenses qu'ils devoient espérer de lui, lorsqu'il en auroit le pouvoir.

Sa reconnoissance et justice.

Belle action qu'il fit.

Je ne puis oublier une action qu'il fit de merveilleuse bonté, et qui fut aussi de grande efficace pour lui concilier les cœurs des officiers et des

gentilshommes. Le colonel Thische, ou Théodoric 1590.
de Schomberg, commandant quelques compagnies de Reistres, avoit été forcé, la veille de la bataille, par les crieries de ces mercenaires, de lui demander les montres qui leur étoient dues, et de lui représenter qu'à moins de cela, ils ne vouloient point combattre. Les Suisses et les Allemands de ce temps-là en usoient ainsi; l'histoire nous en fournit cent exemples. Le roi, tout en colère d'une telle demande, lui répondit : *Comment, colonel Thische, est-ce le fait d'un homme d'honneur de demander de l'argent, quand il faut prendre les ordres pour combattre?* Le colonel se retira tout confus, sans rien repartir. Le lendemain, comme le roi eut arrangé ses troupes, il se souvint qu'il l'avoit maltraité, et sur cela, poussé d'un remords, qui ne peut tomber que dans une âme généreuse, il alla le trouver, et lui dit : *Colonel, nous voici dans l'occasion; il se peut faire que j'y demeurerai; il n'est pas juste que j'emporte l'honneur d'un brave gentilhomme comme vous : je déclare donc que je vous reconnois pour homme de bien, et incapable de faire une lâcheté.*

Cela dit, il l'embrassa cordialement, et alors le colonel ayant de tendresse la larme à l'œil, lui répondit : *Ah! Sire, me rendant l'honneur que vous m'aviez ôté, vous m'ôtez la vie; car*

1590. *j'en serois indigne, si je ne la mettois aujourd'hui pour votre service. Si j'en avois mille, je les voudrois toutes répandre à vos pieds.* De fait, il fut tué en cette occasion, comme plusieurs autres braves gentilshommes.

Autre belle action.

Je rapporterai encore une autre fort belle action, qui fait voir admirablement comme ce prince n'épargnoit ni les civilités, ni les caresses envers les gentilshommes qui le servoient bien. Le soir, comme il soupoit au château de Rosny, ayant été averti que le maréchal d'Aumont venoit lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, il se leva pour aller au-devant de lui; et l'ayant étroitement embrassé, il le convia à souper, et le fit asseoir à sa table, avec ces obligeantes paroles : *Qu'il étoit bien raisonnable qu'il fût du festin, puisqu'il l'avoit si bien servi à ses noces.*

Qu'est-ce qui empêcha le roi d'aller droit à Paris.

La terreur fut si grande dans Paris, après la perte de cette bataille, que si le roi y fût allé tout droit, on ne fait point de doute qu'il n'y eût été reçu sans beaucoup de difficulté. Quelques-uns disoient que c'étoit le maréchal de Biron qui l'en détournoit, pour ce qu'il craignoit qu'après cela, n'ayant plus tant de besoin de lui, il ne le considérât moins. D'autres pensoient que c'étoient ses ministres et capitaines huguenots qui l'en dissuadoient, parce qu'ils avoient peur qu'il ne s'accommodât avec les Parisiens pour la religion, et

ainsi ils lui conseilloient d'avoir plutôt cette grande ville par famine : ce que le marquis d'O, pour lors surintendant, appuyoit aussi fortement, afin que le roi la prenant par ce moyen, pût la traiter comme une ville de conquête, en tirer de grands trésors, et supprimer les rentes de l'Hôtel-de-Ville, faisant banqueroute aux bourgeois de toutes les dettes du roi, qui étoient fort grandes.

1590. Conseil diabolique.

La veuve de Montpensier, l'un des principaux organes de la ligue, qui avoit accoutumé d'amuser le peuple de Paris de fausses nouvelles, ne put plâtrer le mal de la perte de cette bataille, qu'en disant que véritablement le duc l'avoit perdue, mais que le Béarnois étoit mort. Le bourgeois le crut cinq ou six jours durant; et ce fut assez pour retenir sa première frayeur, et pour avoir le temps de donner les ordres cependant, et d'envoyer ramasser du secours de tous côtés.

La veuve de Montpensier amuse le peuple.

Après la bataille, le roi ayant séjourné quelques jours à Mantes, à cause des grandes pluies, se remit aux champs, prit Lagny, Provins, Montereau et Melun, sans se laisser plus amuser aux propositions de trève que Villeroi lui faisoit. Puis, après avoir, en passant, tenté avec peu de succès la ville de Sens, que de Harlay Chanvallon défendit fort vaillamment, il vint bloquer Paris, et prit tous les postes et châteaux des environs, où il logea des garnisons de cavalerie pour battre la campagne.

Le roi part de Mantes, prend quelques villes, et vient bloquer Paris.

1590. Le duc de Mayenne étoit allé trouver le duc de Parme, et avoit laissé le duc de Nemours à Paris.

Le duc de Mayenne n'étoit pas dedans; il y avoit laissé le duc de Nemours pour gouverneur, avec quelques huit mille hommes de garnison, et étoit allé trouver le duc de Parme à Condé sur l'Escaut, pour lui demander quelque assistance en son besoin. Il se trouvoit dans un extrême embarras, et dans une juste crainte de perdre Paris, soit qu'il le pût secourir, soit qu'il le laissât prendre; d'autant qu'il voyoit bien que s'il y introduisoit le secours espagnol, les Seize se serviroient de cet avantage pour se relever, et peut-être pour engager Paris, par dépit de lui, sous le joug des Espagnols: car ces Seize ne l'aimoient point du tout, parce qu'il avoit cassé leur conseil de quarante, qui bridoit son autorité; et que, pour s'éloigner tout-à-fait du gouvernement républicain qu'ils vouloient introduire, il avoit créé un autre conseil, un garde des sceaux, et quatre secrétaires d'État, avec lesquels il gouvernoit les affaires sans les y appeler, sinon quand il vouloit avoir de l'argent.

La mort du cardinal de Bourbon le trouble.

Outre cet embarras, il lui survint un autre sujet d'inquiétude. Ce fut le trépas du vieux cardinal de Bourbon, qui mourut à Fontenay en Poitou, où il étoit gardé par le seigneur de La Boulaye. Il avoit à craindre que cette mort ne donnât ouverture aux Espagnols et aux Seize, de demander la création d'un roi, et qu'ils ne le

pressassent si fort, que dans le besoin qu'il avoit d'eux, il fût contraint de le souffrir. En effet, ce fut la première condition que les agents d'Espagne mirent dans le traité qu'ils firent avec lui pour lui donner secours; et lui, de peur de leur déplaire, témoigna qu'il souhaitoit ardemment la convocation des États pour élire un roi, et transféra le lieu de l'assemblée de la ville de Melun, où il l'avoit assignée, dans celle de Paris; c'est-à-dire, d'une ville qu'il avoit perdue dans une qui étoit assiégée. Cependant il employa ses amis auprès du Parlement et à l'Hôtel-de-Ville, pour se conserver la qualité de lieutenant-général, laquelle lui ayant été continuée, il montra qu'il ne craignoit rien tant que les États, et travailla de tout son pouvoir à les empêcher. Ce qui, pour dire vrai, acheva la ruine de son parti.

1590.

Les Espagnols et les Seize le pressant de faire un roi, il assigne les États à Paris.

Il se fait conserver le titre de lieutenant-général.

Paris étant bloqué, le légat (c'étoit le cardinal Caëtan), et les Seize n'oublièrent rien pour encourager les peuples. Ils consultèrent leur Faculté de théologie, et en obtinrent telles résolutions qu'ils voulurent contre celui qu'ils nommoient le Béarnois: ils firent faire plusieurs processions générales et particulières, et les officiers prêtèrent de nouveau serment de fidélité à la sainte union; c'est ainsi qu'ils appeloient la ligue.

Au même temps, le duc de Nemours apportoit

1590. un grand ordre pour mettre cette ville en défense; et les bourgeois étant persuadés, pour la plupart, que si le roi la prenoit, il y établiroit le prêche, et aboliroit la messe, s'y portoient avec une ardeur extrême, et contribuoient tout ce qu'on vouloit de leur bourse, et même de leur travail aux fortifications.

Nemours apporte un grand ordre à défendre Paris.

C'est une belle chose dans les histoires de ce temps-là, que la relation de ce blocus, les ordres que Nemours donna dans la ville, les garnisons qu'il y établit en divers quartiers, les sorties qui se firent durant le premier mois, les inventions dont on se servoit à animer le peuple, les efforts et les diverses pratiques des serviteurs du roi pour l'introduire dans la ville, les négociations qui se firent de part et d'autre pour essayer de traiter un accommodement; comme les vivres diminuant, on chercha les moyens de les faire durer; comme nonobstant toute l'économie qu'on y apporta, la disette fut extrême; et comme enfin cette grande ville étant à trois ou quatre jours près de périr entièrement par la famine, fut délivrée par le duc de Parme.

Nombre des habitants de Paris.

J'en marquerai seulement quelques particularités fort mémorables. Il se trouva dans Paris, quand il fut bloqué, deux cent trente mille personnes seulement, dont il y en avoit bien près de trente mille des paysans d'alentour, qui s'y

étoient réfugiés; et il s'en étoit retiré près de cent mille naturels habitants : si bien qu'en ce temps-là il n'y avoit que trois cent mille âmes à Paris, et aujourd'hui on croit qu'il y en a plus de deux fois autant. 1590.

On avoit fait espérer au roi que lorsque les Parisiens auroient vu sept ou huit jours durant la halle et les marchés dégarnis de pain, les boucheries sans viande, les ports sans bled, sans vin et sans les autres commodités dont la rivière a de coutume d'être couverte, ils iroient prendre leurs chefs à la gorge, et les contraindroient de traiter avec lui; ou que si une humeur séditieuse ne les portoit pas à cela si promptement, la faim les y forceroit dans quinze jours. En effet, il n'y avoit que pour cinq semaines de vivres : mais on les ménagea fort; et ceux qui lui disoient cela ne connoissoient pas bien le peuple de Paris; car il est merveilleusement patient, et il n'y a point d'extrémité qu'il ne soit capable de souffrir, pourvu qu'on le sache conduire, principalement lorsqu'il s'agit de la religion. On ne sauroit lire sans étonnement quelle fut l'aveugle obéissance et la constante union de cette fière et indocile populace pendant quatre mois entiers de pertes et de misères horribles. La famine fut si grande, que le peuple mangea jusqu'aux herbes qui croissoient dans les fossés; jusqu'aux chiens, aux chats

Il n'est pas si aisé de le prendre par famine.

1590. et aux cuirs ; quelques-uns même disent que les lansquenets mangeoient les enfants qu'ils pouvoient attraper.

Les Huguenots vouloient fort qu'on le prît de force.

Les Huguenots, ravis d'aise de tenir une ville bloquée qui leur avoit tant fait de maux, insistoient fortement dans le conseil du roi, et crioient même tout haut, et le faisoient crier par des soldats, qu'il la falloit attaquer de vive force, et que dans six heures ce seroit une affaire vuidée.

Le roi ne le vouloit pas.

Mais le bon et sage roi n'avoit garde de suivre ces conseils passionnés : il connoissoit bien qu'ils vouloient prendre Paris de force pour y égorger tout, en revanche des massacres de la Saint-Barthélemi. D'ailleurs, il considéroit qu'il désoleroit une ville, dont la ruine, comme une blessure faite au cœur, seroit peut-être mortelle à toute la France ; qu'il dissiperoit en un jour le plus riche et presque l'unique trésor de son État, et que personne n'en profiteroit que la simple soldatesque qui, devenant insolente d'un si riche butin, se fondroit dans les délices, ou l'abandonneroit aussitôt.

Bouches inutiles affament Paris.

Ceux qui, au-dedans, avoient pris le soin de la police, avoient fait une grande faute de n'avoir pas mis dehors la pauvre populace et les bouches inutiles. La disette s'augmentant, ils cherchèrent trop tard les moyens d'y remédier ; et n'en ayant pu trouver aucun, ils députèrent vers le roi pour

lui demander permission d'en laisser sortir certain nombre qui, espérant cette grâce, s'étoient déjà assemblés près la porte de Saint-Victor, et avoient pris congé de leurs amis et de leurs voisins, avec des regrets qui fendoient les cœurs les plus insensibles. 1590.

Le roi clément et débonnaire se laissoit aisément fléchir à leur accorder cette faveur; mais ceux de son conseil s'y opposèrent si hautement, que de crainte de les fâcher, il fut contraint de renvoyer ces misérables. Sa clémence néanmoins ne put pas souffrir qu'on lui fît long-temps cette violence. Comme il eut appris de plusieurs qui, craignant moins la mort que la famine, sautoient par-dessus les murailles, l'état pitoyable de la ville, et qu'ils lui eurent représenté au vrai ce qu'ils avoient vu de l'horrible nécessité et de l'incroyable obstination des ligueux, son cœur fut tellement serré de douleur, que les larmes lui en vinrent aux yeux; et s'étant un peu détourné pour cacher cette émotion, il jeta un grand soupir avec ces paroles: *O Seigneur! tu sais qui en est la cause, mais donne-moi le moyen de sauver ceux que la malice de mes ennemis s'opiniâtre si fort à faire périr.*

Grande clémence du roi, qui laisse sortir les misérables affamés.

Ses généreuses paroles.

En vain les plus durs de son conseil, et spécialement les Huguenots, lui représentèrent que ces rebelles ne méritoient point de grâce, il se

1590. résolut d'ouvrir le passage aux innocents. *Je ne m'étonne pas*, dit-il, *si les chefs de la ligue, et si les Espagnols ont si peu de compassion de ces pauvres gens-là, ils n'en sont que les tyrans; mais pour moi qui suis leur père et leur roi, je ne puis pas entendre le récit de ces calamités sans en être touché jusqu'au fond de l'âme, et sans désirer ardemment d'y apporter remède. Je ne puis pas empêcher que ceux que la fureur de la ligue possède, ne périssent avec elle; mais quant à ceux qui implorent ma clémence, que peuvent-ils mais du crime des autres, je leur veux tendre les bras.* Cela dit, il commanda qu'on laissât sortir ces misérables. Il y en eut plusieurs qui s'y traînèrent, quelques-uns s'y firent porter. Il en sortit cette fois-là plus de quatre mille, qui se mirent à crier de toute leur force: *Vive le roi!*

Ceux même de l'armée du roi envoyoient des vivres dans Paris.

Depuis ce jour-là, comme l'on sut qu'il ne s'en offensoit pas, les capitaines, quand ils étoient de garde, en laissoient toujours échapper quelques bandes, et même prenoient la hardiesse d'envoyer des vivres et des rafraîchissements à leurs amis, à leurs anciens hôtes, et particulièrement aux dames. Car Paris étant la commune patrie des François, il y a peu de gens qui ne l'aiment et qui n'y aient quelque gage d'amitié, qui leur défend d'en procurer la perte à toute outrance.

1590.

A l'exemple des chefs, les soldats se licencioient à leur passer de la viande, des pains et des barils de vin par-dessus les murailles ; et recevant en échange quelques bonnes hardes à vil prix, ils se faisoient braves aux dépens des marchands. Ce qu'on étoit en quelque façon contraint de tolérer, pour ce qu'il n'y avoit point d'argent de quoi les payer. Cela fit subsister Paris près d'un mois plus qu'il n'eût fait ; mais il est presque impossible que cela n'arrive toujours en pareilles occasions, comme on l'a vu il n'y a pas encore long-temps : Dieu veuille pour jamais préserver la France d'un si grand mal !

Ce qui le fait subsister.

Après tout, le roi savoit bien certainement que cette grande ville ne pouvoit pas longuement subsister, et il désiroit en gagner entièrement le cœur, afin d'y sapper les fondements de la ligue. C'est pourquoi il combattit leur opiniâtreté avec un excès d'indulgence. Il donna des passe-ports aux écoliers, ne pouvant pas refuser cela à leurs parents qui étoient avec lui, puis aux dames et aux ecclésiastiques, et à la fin même à ceux qui s'étoient montrés ses plus cruels ennemis.

Cependant, pour hâter un peu les chefs de la ligue de venir à capitulation, il fut arrêté en son conseil qu'il se rendroit maître des faubourgs. Le soir du 27 juillet, il les fit tous attaquer à la fois : ils furent forcés en moins d'une heure, et

Le roi en prend tous les faubourgs en une nuit.

1590. toutes les portes bloquées, ses gens ayant fait des logements devant, et terrassé les maisons les plus proches du fossé.

Par ce dernier effort, il prenoit les Parisiens à la gorge, et les pressoit de telle sorte, qu'à peine pouvoient-ils respirer. C'est pourquoi leurs chefs appréhendant que les défenses, les exhortations et la crainte des supplices ne fussent plus capables de les retenir, conclurent, après dix ou douze délibérations, d'entrer en conférence avec le roi, non pas en intention de traiter avec lui, mais seulement de traîner la chose en longueur, afin de donner loisir au duc de Mayenne de faire une tentative pour les secourir.

Le duc de Mayenne s'avance à Meaux, mais il n'ose secourir Paris.

Ce duc leur donnoit de ses nouvelles deux fois la semaine, et à chaque fois leur promettoit qu'il seroit à eux avec une puissante armée dans cinq ou six jours. Les ayant traînés par ces espérances près de six semaines, il s'avança enfin jusqu'à Meaux, dont Vitry étoit gouverneur, et de là il leur montroit quelque espérance de secours; toutefois il étoit trop foible pour le hasarder.

Le duc de Parme, qui avoit ordre d'Espagne de l'aller joindre, et de ne rien épargner pour secourir Paris, y apportoit grande répugnance. Il appréhendoit que, pendant son absence, le cabinet ne lui donnât un successeur dans son gouvernement, et qu'il ne perdît plus aux Pays-Bas,

qu'il ne gagneroit en France : néanmoins il reçut enfin des commandements si exprès, qu'il fut contraint d'obéir. Il partit donc de Valenciennes le 6 août, et arriva à Meaux le 22. Il n'avoit que douze mille hommes de pied, et trois mille chevaux, mais de l'artillerie et des munitions pour une armée trois fois plus grande, et quinze cents charriots de vivres pour rafraîchir Paris. 1590.

Le duc de Parme l'y vient joindre avec une armée des Pays-Bas.

Comme c'étoit sans doute le plus grand capitaine entre les étrangers de ce siècle-là, pour tous les exploits qui dépendent du profond raisonnement et de la judicieuse conduite, il avoit de telle sorte fait le plan de son dessein dans sa tête, si bien pris toutes ses mesures sur les cartes bien exactes du pays, et si bien médité tout ce qui lui pourroit arriver et tout ce qu'il pourroit faire, qu'il se tenoit tout-à-fait assuré du succès.

Il avoit si bien pris ses mesures, qu'il se tenoit assuré de faire lever le siége de Paris.

Ceux qui étoient auprès du roi lui avoient toujours fait croire que ce duc ne sortiroit point des Pays-Bas, et disoient, s'il en sortoit, ou qu'il ne pourroit faire qu'un si foible armement, qu'il n'oseroit s'engager au cœur de la France ; ou que s'il le faisoit grand, il ne seroit jamais assez à temps pour délivrer Paris. Le roi s'étoit un peu trop endormi sur ce faux raisonnement. Quand il sut qu'il marchoit tout de bon, il commença alors de craindre ce qui lui arriva, et le péril

Le roi n'avoit point cru qu'il dût quitter les Pays-Bas.

1590. lui parut d'autant plus grand, qu'il l'avoit moins prévu. Dans cette appréhension, il fut bien aise de renouer la négociation avec le duc de Mayenne, qui, de son côté, feignit de désirer l'accommodement plus que jamais, afin de l'amuser, de peur qu'il n'attaquât Paris de vive force, et d'entretenir les Parisiens de l'espérance prochaine de leur délivrance : car la famine les désespéroit si fort, qu'il n'étoit plus en son pouvoir de les retenir avec toutes ses inventions, que cinq ou six jours tout au plus.

Il renoue la négociation avec le duc de Mayenne, qui feint d'y entendre pour l'amuser.

Quand le duc de Parme fut à deux journées de Meaux, il fit savoir au roi que le duc de Mayenne ne pouvoit plus traiter que conjointement avec lui. Alors le conseil du roi demeura fort étonné, et dans une grande irrésolution de savoir ce qu'il falloit faire. Il y avoit sans doute de la honte pour le roi, et un notable déchet à la réputation de ses armes, de lever un siége qui avoit duré quatre mois; et c'étoit un très sensible déplaisir à ce prince, qui étoit brave et glorieux, de le lever à la veille de la prise de cette grande ville, dont la réduction eût été le coup mortel de la ligue.

Le conseil du roi fort empêché.

Il n'y avoit donc qu'un parti à prendre, mais qui sans doute étoit fort hasardeux; néanmoins le roi le vouloit : c'étoit de laisser une partie des troupes dans les faubourgs, et de choisir une

Le roi vouloit prendre une place de bataille, et ne point lever le siége.

place de bataille où le reste de l'armée pût tenir tête au duc de Parme, sans lever le siége. Pour cet effet, le roi, appuyé de l'avis de La Noue, Guitry et Le Plessis-Mornay, laissa seulement trois mille hommes devant Paris, du côté de l'Université, et mit le reste de son armée en bataille dans la plaine de Bondi, qui étoit entre Paris et le duc de Parme. 1590.

Mais le maréchal de Biron improuvant tout-à-fait ce conseil, fit tant, que l'on résolut de s'avancer jusqu'à Chelles, en intention de donner bataille. On ne sait pas s'il se porta à cela, ou par jalousie de ce qu'il n'avoit pas donné le premier conseil, ou parce qu'il lui sembloit dangereux de demeurer si près de Paris, d'où il pouvoit sortir quinze ou seize mille hommes un jour de combat, pour les charger par derrière. Quoi que c'en soit, son autorité étoit si grande parmi les gens de guerre, et il étoit si dangereux, dans la conjoncture d'alors, de contredire cet esprit chaud, qu'il l'en fallut croire, et lever entièrement le siége pour s'aller poster à Chelles.

Biron fut d'avis de lever le siége, et l'emporta.

Le duc de Parme voyant cela, et ne jugeant pas à propos de combattre, se retrancha promptement dans un marais, et si bien, qu'il ne craignoit point d'y être forcé. Il se vanta même que le roi ne sauroit le contraindre dans ce poste-là de tirer seulement un coup de pistolet ; et qu'avec

1590. cela il prendroit une ville à sa vue, et déboucheroit un passage sur les rivières, pour faire entrer des vivres dans Paris. De fait, il exécuta ponctuellement ce qu'il avoit dit : il ne fut point au pouvoir du roi de l'obliger à la bataille, et il prit Lagny-sur-Marne, sans qu'il le pût secourir. Ainsi, Paris fut entièrement délivré, recevant dès le lendemain une très grande quantité de bateaux chargés de toutes sortes de provisions; sans que toutefois sa joie fût pareille à son soulagement, d'autant que la trop longue misère avoit tellement desséché les corps et abattu les courages, qu'ils n'étoient plus capables d'aucun sentiment de réjouissance.

Le duc de Parme prend Lagny à la vue du roi, et secourt Paris.

Abondance de vivres amenée à Paris.

Les troupes du duc de Nemours ayant repris cœur par ce rafraîchissement, sortoient tous les jours avec les plus courageux de la bourgeoisie, et retranchoient les vivres au camp du roi; de sorte qu'en peu de temps la cherté commença de s'y mettre, les maladies s'y multiplièrent, et l'impatience prit tellement les gentilshommes qui y étoient accourus sur l'espérance d'une bataille, que le roi voyant cela, assembla son conseil pour chercher quelque remède à ces inconvénients. Il trouva que les dispositions étoient si mauvaises dans toute son armée, qu'il valoit mieux faire retraite que de s'exposer à un plus grand affront. Mais comme il avoit regret de quitter l'entreprise

de Paris, il tenta, en passant, de l'emporter par escalade du côté de l'Université, entre la porte Saint-Jacques et celle de Saint-Marceau: ce qu'ayant fait inutilement, il se retira à Senlis, et de là à Creil. Ensuite, ne pouvant mieux faire, il prit Clermont en Beauvoisis, qui incommodoit Senlis et Compiègne; puis il mit une partie de ses troupes dans les villes d'alentour de Paris, en envoya une autre dans les provinces pour les rassurer dans l'obéissance, et ne retint auprès de lui qu'un camp volant. 1590.

L'armée du roi est contrainte de se séparer.

Lorsqu'il fut retiré, les ducs de Parme et de Mayenne s'élargirent dans la Brie. Parme, sollicité instamment par les ligueux, assiégea Corbeil. Il le pensoit prendre en quatre ou cinq jours, et il y mit un mois tout entier, faute que le duc de Mayenne, par nonchalance ou par jalousie, ne lui fournissoit des munitions que peu à peu. De sorte que voyant son armée se diminuer de beaucoup, et d'ailleurs se licencier à toutes sortes de désordres, à l'exemple des soldats françois, il s'en retourna en Flandre, fort mal content de la conduite de la nation françoise, qu'il avoit trouvée, disoit-il, inconstante et volage, pleine de jalousies et de divisions, insatiable et peu reconnoissante. Son chagrin le faisoit parler ainsi.

Le duc de Parme assiége Corbeil, et le prend.

Il s'en retourne en Flandre.

Avant que de partir, il eut le déplaisir d'apprendre la perte de Corbeil, qui lui avoit tant

1590. coûté. Givry, gouverneur de Brie pour le roi, le reprit en une nuit par escalade; et la ligue, quelques instances qu'elle en fît, ne sut jamais obliger le duc de Parme à demeurer en France jusqu'à tant qu'elle l'eût repris. Il lui laissa seulement huit mille hommes de ses troupes, promettant de revenir au printemps avec une plus grande armée, et lui conseillant cependant d'amuser le roi par des traités de paix, jusqu'à la prochaine campagne; conseil que le duc de Mayenne ne manqua pas de suivre, et par ce moyen, retint encore en son parti plusieurs villes qui étoient prêtes de l'abandonner.

Corbeil est repris par escalade.

L'expédition du duc de Parme en France retarda beaucoup les affaires du roi; mais elle n'avança point celles du duc de Mayenne: au contraire, elle les embrouilla, et y mit des dispositions qui, à la fin, les ruinèrent, car le duc de Parme ayant connu les défauts du duc de Mayenne, fit connoître au conseil d'Espagne qu'il étoit peu propre pour l'avancement de leurs intérêts, étant trop foible et trop peu autorisé pour tenir en liaison un si grand parti; trop jaloux, trop lent et trop paresseux pour donner ordre à tout; qu'ainsi il falloit que le roi d'Espagne prît lui-même le soin de la ligue, et s'en rendît absolument le maître; que pour cet effet, il gagnât les ecclésiastiques et les peuples des grandes villes, qui

Le duc de Parme conseille au roi d'Espagne de se rendre chef et maître de la ligue.

ayant beaucoup de disposition à voir changer l'état du gouvernement, parce que sous les règnes derniers, il avoit été fort rude aux peuples, se porteroient facilement ou à joindre les villes ensemble en forme de cantons, ou à faire un roi dont la puissance fût si limitée, qu'il ne pût désormais les accabler d'impôts ou de gens de guerre, comme avoient fait les deux derniers rois. 1590.

Le roi d'Espagne ne considère plus tant le duc de Mayenne, et pense à se rendre maître des grandes villes par des factions.

En effet, le roi d'Espagne trouvant cette voie la plus commode pour ses desseins, et pensant par-là changer la France en république, ou y faire un roi qui ne subsistât que par lui, ne considéra plus tant le duc de Mayenne comme il avoit fait, et ne l'assista que foiblement; mais se mit à entretenir les factions dans les grandes villes, et particulièrement celle des Seize à Paris, n'y épargnant point l'argent. On croit qu'il en dépensa de si grandes sommes à cela, que s'il en eût mis autant à entretenir des armées, il eût conquis une bonne partie de ce royaume.

Le roi tâche de regagner ce duc.

Or notre Henri s'étant aperçu de ses desseins, travailla de son côté à les rompre. Et premièrement, quant au duc de Mayenne, il l'amadouoit par caresses et par plusieurs bons traitements; ce qu'il faisoit à deux fins, l'une pour essayer de le gagner, et l'autre pour le rendre plus suspect aux Espagnols. Pour le même effet, il tâchoit de lui augmenter le dégoût qu'il avoit déjà de cette

1590. nation, et avec cela lui promettoit de grands avantages s'il vouloit s'accommoder avec lui. Par ces moyens, il le retint toujours un peu, rallentit son ardeur, et l'empêcha de porter les choses à l'extrémité. Et quant aux peuples, comme il savoit que c'étoit le mauvais gouvernement de son prédécesseur qui en avoit altéré les affections, et qui avoit fourni de prétexte et d'occasion à la ligue de causer leurs emportements, il n'omettoit aucun soin ni aucune bonté pour les ramener doucement à leur devoir.

Il tâche aussi de regagner les peuples.

Ce bon et sage roi considéroit que pour guérir un mal, il faut en ôter les causes, et qu'ainsi il n'avoit qu'à corriger et adoucir les mauvaises humeurs qui avoient mis l'État à l'extrémité. Il connoissoit assez, pour l'avoir vu, que trois choses principalement avoient rendu son prédécesseur odieux et contemptible.

Trois moyens par lesquels Henri III avoit perdu l'affection de ses sujets.

Sa négligence et inapplication.

La première, étoit sa mollesse et sa fainéantise, qui faisoient qu'au lieu d'employer les beaux talents que Dieu lui avoit donnés à régir son État et à faire les fonctions de roi, il négligeoit de s'y appliquer, et ne prenoit point assez à cœur la conduite de ses affaires, mais s'adonnoit presque tout à ses plaisirs; comme si la royauté, qui est la plus grande et la plus éminente des choses d'ici-bas, n'étoit qu'un vain divertissement, et que Dieu eût fait des rois seulement pour l'amour

d'eux-mêmes, et non pas pour sa gloire et pour le bien commun des hommes. 1596.

La seconde, étoit son mauvais ménage et la dissipation de ses finances, qui l'avoient obligé de chercher des moyens extraordinaires et fâcheux d'exiger de l'argent. Or il n'avoit pas dissipé ses finances seulement par ses profusions extrêmes, et par les dons immenses qu'il faisoit à ses favoris, ce qui désespéroit les peuples, mais plus encore par sa négligence, pour ce qu'il ne se donnoit pas la peine d'en prendre connoissance, et de veiller sur ceux à qui il en confioit l'administration; lesquels, oubliant qu'ils n'en étoient que les dispensateurs, les prodiguoient en mille folles dépenses, et les distribuoient à leurs créatures, comme si c'eût été leur propre bien.

La dissipation de ses finances.

La troisième, étoit le peu de créance qu'on avoit en sa foi, et ses manières d'agir avec ses sujets, trop subtiles, trop fines, trop couvertes; en sorte qu'il avoit ce malheur, qu'on étoit toujours en perpétuelle défiance avec lui, que toutes ses paroles et ses démarches sembloient être des piéges, et qu'on pensoit faire prudemment de croire tout le contraire de ce qu'il vouloit qu'on crût.

Ses manières d'agir trop fines.

Or le roi ayant reconnu que ces mauvaises voies avoient conduit son prédécesseur au préci-

1590. pice, se résolut, tant par l'inclination qu'il avoit au bien, que par bonne politique, d'en suivre de toutes contraires.

Trois autres moyens tout contraires, par lesquels Henri IV gagna l'estime et l'affection de ses sujets.

Premièrement, il voulut montrer à la ligue, qui lui disputoit le sceptre, qu'il étoit digne de le porter; et pour cela, il agissoit continuellement, non pas seulement à la campagne et dans les choses de la guerre, mais dans le cabinet, pour les délibérations des affaires importantes, pour les négociations, pour l'ordre et la distribution de ses finances, pour la dispensation des charges et des emplois, pour les connoissances des principales lois, de l'ordre et de la police de son royaume; enfin, pour toutes les occupations que doit avoir celui qui ne se contente pas d'être roi de nom, mais qui le veut être en effet. Il vouloit bien avoir de fidèles ministres, mais il n'avoit point de compagnons; il leur commettoit le soin des affaires de telle sorte qu'il demeuroit toujours le maître absolu, et eux les serviteurs. Il les aimoit tendrement, comme il est juste, et usoit d'une grande familiarité avec eux; mais il n'eût pas souffert qu'ils eussent manqué de soumission et de respect. S'il prenoit leur conseil, c'étoit par forme d'avis, non pas d'instructions nécessaires; et il les obligeoit bien plus souvent par raison à suivre le sien, qu'il ne suivoit le leur. Il les honoroit de ses grâces et de ses

Son activité et grandeur d'âme.

bienfaits, mais avec proportion et mesure : il ne donnoit pas tout à un seul, ou bien à deux ou trois ; mais comme père commun, il distribuoit les récompenses à tous ceux qu'il en jugeoit dignes ; et il vouloit qu'il les reçussent de ses mains, non point de celles d'autrui, d'autant qu'il savoit que donner et faire du bien est le plus glorieux attribut de la souveraineté, qui ne se doit communiquer à personne. 1590.

En second lieu, il prit un soin très particulier de bien faire administrer ses finances, à quoi quatre motifs l'obligeoient. Le premier, qu'il étoit d'un naturel, non pas avare, mais ménager, et qui haïssoit les profusions. Le second, qu'il aimoit ses peuples, et qu'il les épargnoit le plus qu'il lui étoit possible ; car il faisoit conscience de tirer l'argent de leurs bourses pour d'autres choses que pour des usages très nécessaires. Aussi n'a-t-il jamais eu auprès de lui de ces sangsues de cour, qui tirent tout à eux, et qui ne se soucient pas d'où il vienne, pourvu qu'ils en aient. Le troisième, que le besoin où il avoit toujours été, lui avoit fait connoître la valeur et la nécessité de l'argent, et qu'il étoit bon de le bien ménager, parce qu'il étoit difficile d'en recouvrer. Le quatrième, que n'ayant pas été élevé dans l'ignorance des affaires, comme trop souvent on y élève les princes, il étoit bien informé que la plupart

Le soin de ses finances.

1596. des maux qui avoient affligé la France, procédoient de la mauvaise administration des deniers publics.

Entre tous les soins donc qu'il prit de bien gouverner son État, il n'en eut point de plus grand ni de plus continuel que celui de régler ses finances, et d'éclaircir cette matière. Les surintendants l'avoient embrouillée et embarrassée de cent mille nœuds, afin qu'on ne pût jamais la développer et la démêler, et ils avoient fait en sorte que ce maniement, comme disoit un financier de ce temps-là, étoit une magie noire, où l'on ne pouvoit voir goutte; et qu'ainsi le bien du prince et le sang du pauvre peuple demeuroient toujours à leur discrétion.

François d'O, surintendant des finances, grand dissipateur.

Il y avoit pour lors dans les finances un gentilhomme normand, nommé François d'O, qui étoit surintendant dès le règne de Henri III. Cet homme, à dire vrai, étoit horriblement prodigue en toutes sortes de dépenses. Ses profusions le rendoient plus ingénieux et plus subtil à trouver de nouvelles inventions pour arracher la substance des peuples jusque dans les moelles, et pour troubler de plus en plus l'ordre des finances, afin qu'on ne connût point la déprédation qu'il en faisoit. Or, quoique le roi le connût bien pour tel qu'il étoit, néanmoins, parce qu'il avoit une forte cabale avec les mignons et serviteurs

Le roi est contraint de le souffrir en cette charge; mais il lui rogne les ongles.

de défunt Henri III, qui faisoient les zélés catholiques, il fut contraint de le souffrir dans cette charge, en attendant que ses affaires fussent en meilleur état. Cependant, pour réprimer sa convoitise insatiable, il prit lui-même peu à peu la connoissance du maniement de ses deniers, et y apporta tout doucement les ordres, tantôt par un moyen, puis par un autre; de sorte qu'il sut avec le temps le brider et le réduire en telle façon, qu'il ne pouvoit plus prendre que peu de chose en comparaison de ce qu'il prenoit auparavant. 1590.

Il seroit superflu de dire avec quelle netteté et avec quelle franchise ce bon roi agissoit avec tout le monde. Aussi voyons-nous dans tout le cours de sa vie, que ses propres ennemis avoient plus de confiance en sa parole seule, qu'ils n'en avoient aux écrits de tous les autres. Il usoit bien de prudence dans sa conduite; mais il n'usa jamais ni de fourbe, ni de finesse, ni d'artifice. Le prudent ne marche jamais que par des voies droites et vertueuses; l'artificieux, au contraire, par des voies obliques et mauvaises : le prudent ne peut être que généreux et bon, au lieu que l'artificieux ne peut être que lâche, trompeur et méchant. Or il est certain que toute la vie de ce grand roi n'a été que générosité, bonté, douceur et clémence; ayant une inclination merveilleuse à obliger toutes sortes de personnes, au moins de caresses, de bon

Sa bonne foi et sa franchise.

1590. accueil et de douces paroles, quand il n'en avoit pas d'autres moyens. Il reconnoissoit les moindres services quand il pouvoit; il se montroit facile et affable à tout le monde, familier aux gens de guerre, pitoyable envers les peuples de la campagne, jusqu'à s'excuser envers eux, quand l'occasion s'en présentoit, des maux qu'ils souffroient, et protester qu'il n'en étoit point la cause; qu'il désiroit ardemment la paix que Jésus-Christ a tant recommandée aux Chrétiens, et que c'étoient ses ennemis qui le forçoient de faire la guerre, laquelle il détestoit comme la source de tous crimes et de toutes misères. Il paroissoit dans son visage une certaine gaîté; dans son discours, une vivacité et une grâce d'esprit particulière; dans toutes ses actions, une résolution et une promptitude qui contentoient les plus difficiles, et animoient les plus froids. Bien qu'il fût encore Huguenot, il parloit avec respect du pape et des ecclésiastiques; il traitoit les grands et les gentilshommes comme ses compagnons; et n'ayant pas assez de quoi leur donner, il les flattoit de la gloire d'être le bras droit de l'État, et de lui soutenir la couronne sur la tête. Il ne savoit ce que c'étoit que de vengeance, son grand cœur étoit sans aucun fiel; il pardonnoit les injures, et même les oublioit facilement, pourvu qu'il reconnût que l'on s'en repentoit, et qu'on avoit

Sa bonté.

Il oublioit les injures, et n'avoit point de vengeance.

disposition à bien faire, ou du moins à ne plus faire de mal. C'est avec ces armes, plutôt qu'avec l'épée, qu'il vainquit ses plus cruels ennemis, qu'il força les cœurs les plus durs et les plus envenimés à l'aimer, et que des ligueux les plus passionnés, il fit ses plus fidèles serviteurs; estimant que c'étoit un procédé convenable à la grandeur et à la bonté d'un souverain, de ne pas perdre ceux qu'on pouvoit acquérir, et de les retirer de la faute plutôt que de les abîmer. Voilà donc comme il suivoit des routes toutes contraires à celles que son prédécesseur avoit tenues.

1590.

Cela lui reconquit son royaume plutôt que son épée.

Depuis le départ du duc de Parme, les deux partis, celui du roi et celui de la ligue, demeurèrent quelque temps dans une assez grande foiblesse, et tous deux furent également tourmentés par le mal des divisions et des jalousies; avec cette différence néanmoins que celles du parti du roi furent éteintes par sa bonne conduite, et que celles de la ligue allèrent toujours en croissant.

1591.

Divisions et jalousies dans le parti de la ligue et dans celui du roi.

Il y avoit une furieuse jalousie entre le duc de Nemours et le duc de Mayenne, frères utérins: elle n'étoit pas moindre entre le duc de Mayenne et le duc de Lorraine, et plus grande de beaucoup entre le même et les Espagnols, qui lui suscitoient mille traverses par le moyen des Seize: car, comme il ne pouvoit les souffrir pour compa-

1591. gnons, ils ne pouvoient le souffrir pour maître, et désiroient sur toutes choses que la ligue eût un autre chef que lui.

Dans le parti du roi, trois factions : des Huguenots, des Catholiques, et des serviteurs de Henri III.

Dans le parti du roi semblablement, il y avoit trois ou quatre factions. La première, celle des Huguenots rigides et opiniâtres, qui ne vouloient point que le roi parlât de se faire instruire, menaçoient de l'abandonner, s'il y songeoit; et pour cet effet, l'observoient sans cesse, et trouvoient à dire à toutes ses démarches. La seconde, celle des Catholiques, qui étoient zélés, ou qui feignoient de l'être : ceux-là tâchoient de l'éloigner des Huguenots, et murmuroient lorsqu'il leur vouloit donner des charges ou des emplois, ou qu'il les entretenoit en particulier. La troisième, celle des serviteurs et courtisans de Henri III, à qui l'humeur de notre Henri déplaisoit, parce qu'il ne leur donnoit pas tout ce qu'ils vouloient, et qu'il ne se laissoit point mener à leur fantaisie. Ceux-là étoient la plupart athées et libertins, et néanmoins communiquoient avec les Catholiques, et causoient beaucoup d'inquiétudes au roi.

Des deux dernières, se forma le tiers-parti.

De ces deux dernières factions jointes ensemble, il s'en forma une qu'on nomma *le tiers-parti*. Charles, cardinal de Bourbon, qu'on avoit appelé le cardinal de Vendôme, tandis que le vieux cardinal de Bourbon vivoit, en étoit le chef. Ce

prince, vain et ambitieux, s'imaginant que la couronne lui seroit déférée, si Henri IV, son cousin, en étoit exclus, suscita les Catholiques de presser sa conversion, dans la croyance qu'il avoit que la conscience de ce roi et ses affaires n'y étant pas encore disposées, il n'y pourroit pas entendre, et que par conséquent il le feroit, par ces sourdes menées, passer pour un hérétique opiniâtre, et obligeroit les Catholiques à l'abandonner, puis à se tourner de son côté. Cette faction fut la plus dangereuse affaire que notre Henri eût jamais à démêler, quoiqu'il fît semblant de la mépriser, et qu'il nommât ceux qui en étoient, *les Tiercelets*. Elle n'éclata point à masque levé, et ne se sépara point ouvertement de lui; mais pour cela même, elle en étoit plus à craindre. Elle produisit enfin ce bien, qu'il fut contraint de se faire instruire tout de bon, et de se convertir. 1591.

Les Huguenots sollicitent les Protestants d'envoyer de puissants secours à Henri IV, afin de l'empêcher de se faire Catholique.

Quant aux Huguenots, comme ils virent qu'il prêtoit l'oreille aux docteurs catholiques, ils s'avisèrent, afin de l'envelopper de telle sorte qu'il ne leur pût échapper, qu'il falloit solliciter puissamment la reine Élisabeth, et les princes protestants d'Allemagne, de lui envoyer de grandes forces, par le moyen desquelles ils croyoient le faire venir à bout de la ligue, après quoi il n'auroit plus besoin de se convertir, et que cependant ils le tiendroient toujours obsédé par ces

1591. troupes étrangères. En effet, Élisabeth, qui avoit une extrême ardeur pour sa religion protestante, s'intéressa fort dans la cause de ce roi, l'assista toujours généreusement, et sollicita avec chaleur des princes d'Allemagne d'y concourir avec elle.

Édit accordé aux Huguenots.

Au même temps, les Huguenots pressoient à toute force qu'on leur donnât un édit pour l'exercice libre de leur religion. Ils le poursuivirent si fortement, qu'il fallut le leur accorder, et on l'envoya au parlement séant à Tours; mais on ne put jamais obtenir qu'il le vérifiât qu'avec ces mots, *par provision seulement*, se montrant aussi ennemi de cette fausse religion, qu'il l'étoit des factions de la ligue.

Mort du pape Sixte V.

Durant ce temps, le pape Sixte V mourut, laissant dans le trésor de l'église cinq millions d'or qu'il avoit amassés. Il étoit fort dégoûté de la ligue, et tendoit les bras tant qu'il pouvoit à notre Henri pour le rappeler dans l'Église, au lieu que la ligue s'efforçoit de lui en fermer les portes, afin de l'exclure de la royauté. A Sixte, succéda Urbain VII, qui ne tint le siége que treize

Élection de Grégoire XIV.

jours. Et à cet Urbain, Grégoire XIV, lequel étant véhément, et Espagnol d'inclination, embrassa avec ardeur le parti de la ligue, comme nous le verrons.

Je passe sous silence les diverses entreprises

qui se faisoient de part et d'autre. Les Parisiens en manquèrent une sur Saint-Denis. Le chevalier d'Aumale, l'un de leurs chefs, qu'on appeloit le *lion rampant de la ligue*, y fut tué au milieu de la ville, comme il s'en étoit presque rendu le maître. Le roi, de son côté, en tenta une autre sur Paris. On la nomma la *journée des farines*, parce qu'il devoit surprendre la ville, sous prétexte d'un convoi de farines qu'on y amenoit; mais elle fut découverte, et obligea le duc de Mayenne, sur les véhémentes crieries que firent les Seize, de recevoir quatre mille hommes de garnison espagnole; ce qui retarda de plus d'un an la réduction de Paris.

1591. Entreprise des ligueux sur Saint-Denis, où le chevalier d'Aumale fut tué.

Entreprise du roi sur Paris, qu'on appela la *journée des farines*.

Il est bon de savoir que l'un et l'autre parti n'ayant pas de fonds, ne pouvoient pas tenir continuellement leurs troupes sur pied, et ne faisoient, pour ainsi dire, la guerre que par intervalle. Quand elles avoient été trois mois ensemble, elles se retiroient; puis se rassembloient à quelques temps de là; et selon qu'elles étoient les plus fortes ou les plus foibles, elles faisoient des entreprises.

Le roi ayant ramassé les siennes, assiégea la ville de Chartres, où La Bourdaisière commandoit. Il y avoit peu de gens de guerre dedans; le siége néanmoins fut long, difficile et meurtrier. Sa longueur donna sujet au tiers-parti de remuer

Chartres assiégé et pris par le roi.

1591. quantité d'intrigues fort dangereuses; mais la prise de cette place les réprima pour quelque temps. Il en rendit le gouvernement à Chiverni, chancelier de France, qui l'avoit eu avant que la ligue s'en fût saisie.

Après cela, le duc de Mayenne, qui ne se voyoit pas en trop bon état, suivant le conseil du duc de Parme, renoua une conférence pour la paix, qui s'étant séparée sans rien faire, les princes lorrains et les principaux chefs de la ligue tinrent une assemblée générale à Reims. Il y fut résolu qu'étant tous ensemble trop foibles pour résister au roi, et ayant manque d'argent, il falloit nécessairement nouer avec l'Espagne plus fort qu'on n'avoit pas fait; et pour cela, ils dépêchèrent le président Jeannin vers Philippe II. Ce président étoit homme de forte cervelle et bon François, qui travailloit pour la ligue et pour le duc de Mayenne, mais qui vouloit sauver l'État en sauvant la religion : tellement qu'il tâchoit bien de se servir des Espagnols; mais il ne vouloit point les servir, ni procurer leur avancement. Il ne faut pourtant pas douter que comme il avoit ses fins, ils n'eussent aussi les leurs, et qu'ils ne pensassent à se dédommager des frais qu'ils faisoient pour la ligue, sur le royaume de France.

Le président Jeannin va en Espagne de la part de la ligue.

L'Espagnol a pour but de profiter du débris de la France.

L'Espagnol avoit pour aide et second dans son dessein, le nouveau pape Grégoire XIV, qui alloit

encore plus vite et avec plus de chaleur que lui; 1591.
car, sans avoir égard ni aux lettres que M. de Luxembourg, depuis duc de Piney, lui écrivoit de la part des princes et seigneurs catholiques qui étoient dans le parti du roi, ni aux soumissions et très humbles remontrances que lui faisoit le marquis de Pisani, qui étoit à Rome député de leur part, il embrassa fortement les intérêts de la ligue; il entretint correspondance avec les Seize, recevant des lettres d'eux, et leur en écrivant: et qui plus est, il déploya prodigalement le trésor que Sixte V avoit amassé, pour lever une armée de douze mille hommes, qu'il envoya au secours de la ligue, et dont il donna le commandement au comte Hercules Sfondrate son neveu, qu'il fit exprès duc de Montemarcian, pour l'autoriser davantage par ce nouveau titre. Il accompagna cette armée d'un monitoire ou bulle d'excommunication contre les prélats qui suivoient le roi, et l'envoya par Marcellin Landriane son nonce, avec quantité d'argent pour distribuer aux Seize de Paris, et aux chefs des cabales dans les grandes villes.

Grégoire XIV envoie une armée à la ligue.

Et une bulle d'excommunication contre les prélats qui suivoient le roi; et de l'argent aux Seize.

Le parlement de Tours ayant eu avis de ce monitoire, le fit lacérer par la main du bourreau, et décerna prise de corps contre le nonce. Celui de Paris, au contraire, cassa cet arrêt, comme étant donné, disoit-il, par gens sans pou-

1591. voir, et ordonna qu'on obéît au Saint-père et à son nonce.

Tout cela ne fit pas grand mal.

Après tout, ces bulles ne produisirent pas grand effet d'abord, et le cardinal de Bourbon se tourmenta en vain pour faire soulever l'assemblée du clergé, qui se tenoit à Chartres, contre l'arrêt de Tours. L'armée du pape ne fit pas aussi de grands exploits, et se dissipa presque toute avant que d'avoir rendu aucun service.

Il n'en alla pas de même du côté de notre Henri. Il fut utilement servi par le vicomte de Turenne.

Il n'en arriva pas de même des troupes que le roi avoit fait lever en Allemagne par le vicomte de Turenne. Elles servirent beaucoup aux affaires du roi, et lui donnèrent de notables avantages. En récompense, il honora ce seigneur du bâton de maréchal de France, pour le rendre plus capable d'épouser Charlotte de La Mark, duchesse de Bouillon et dame souveraine de Sedan, laquelle, quoique Huguenote, avoit été puissamment recherchée d'amitié et de force par le duc de Lorraine, qui désiroit la marier à son fils aîné le marquis du Pont. Le roi fit ce mariage pour mettre un homme en tête au duc de Lorraine, qui aidoit à soutenir la ligue. De quoi le nouveau maréchal s'acquitta fort bien, ayant, entre autres beaux exploits, surpris Stenay la nuit précédente de ses noces.

Et par le duc de Lesdiguières.

Le roi avoit un autre grand capitaine en Dauphiné; c'étoit Lesdiguières, qui contenoit ce

pays-là, ayant réduit la ville de Grenoble, et qui lui sauva la Provence, dont le duc de Savoie pensoit s'emparer, et démembrer cette pièce de la couronne. Ce duc étant gendre de Philippe II, roi d'Espagne, la puissance de son beau-père élevoit son ambition et son courage, et lui faisoit oublier l'affection et l'attachement que ses prédécesseurs avoient presque toujours eus pour la France, jusqu'à se tenir fort honorés d'être pensionnaires de nos rois. Mais la conduite et la vaillance de Lesdiguières firent échouer tous ses hauts desseins, spécialement par les batailles d'Esparon-de-Palières et de Pontcharra, où ce duc reçut autant de perte que de confusion. 1591.

Il conçoit de la passion pour la belle Gabrielle.

Vers ce temps-là, notre Henri conçut de la passion pour Gabrielle d'Estrées, qui étoit parfaitement belle et d'une très noble maison; et cette passion alla si fort en augmentant, que tandis qu'elle vécut, elle tint la principale place dans son cœur, jusque-là qu'en ayant eu trois ou quatre enfants, il avoit quasi résolu de l'épouser, quoiqu'il ne l'eût su faire qu'avec de grands embarras et des difficultés fort dangereuses. Ayant pris la ville de Noyon, il en donna le gouvernement au comte d'Estrées, père de cette belle, et peu après encore la charge de grand-maître de l'artillerie, qui avoit déjà été tenue par Jean d'Estrées l'an 1550.

1591. Le duc de Guise se sauve de la prison.

Comme il se reposoit un peu après le siége de Noyon, il apprit l'évasion du duc de Guise, qui, après plusieurs autres tentatives, s'étoit sauvé en plein midi du château de Tours, où il étoit en prison depuis la mort de son père. La nouvelle d'abord n'en toucha pas moins le roi, qu'elle le surprit. Il redoutoit ce grand nom de Guise, qui lui avoit tant fait de peine. Il avoit peur que ce jeune prince ne recueillît l'amour des peuples, que son père avoit possédé à un si haut point; et il regrettoit d'avoir perdu un gage qui lui pouvoit servir à beaucoup de choses. Toutefois, après qu'il y eut un peu rêvé, il diminua ses appréhensions, et dit à ceux qui étoient autour de lui, qu'il avoit plus de sujet de s'en réjouir que de s'en mettre en peine, parce qu'il arriveroit ou que le duc de Guise se rangeroit auprès de lui, auquel cas il le traiteroit comme son parent, ou qu'il se jetteroit dans la ligue, et qu'alors il seroit impossible que le duc de Mayenne et lui pussent demeurer long-temps ensemble sans se brouiller, et devenir ennemis.

Raisonnement bien judicieux de Henri IV sur l'évasion du duc de Guise.

Ce pronostic fut très véritable. Le duc de Mayenne ayant vu les réjouissances que toute la ligue témoignoit de cette nouvelle, les feux de joie qu'en firent les grandes villes, les actions de grâces que le pape en avoit rendues à Dieu publiquement, et les espérances que les Seize con-

cevoient de voir ressusciter en ce prince la protection et les qualités de son père, dont ils avoient été idolâtres; le duc de Mayenne, dis-je, voyant tout cela, fut frappé d'une forte jalousie; et quoiqu'il lui envoyât de l'argent, avec prières qu'ils pussent s'entrevoir, néanmoins il ne le comptoit pas comme un nouveau renfort, mais comme un nouveau sujet d'inquiétude et de fâcherie pour lui. 1591.

Le duc de Mayenne devient jaloux de son neveu.

En effet, ce jeune prince noua aussitôt une grande liaison avec les Seize, et leur promit de prendre leur protection. Par ce moyen-là, et par l'appui des Espagnols, ils s'enhardirent de telle sorte, qu'ils résolurent de perdre le duc de Mayenne, ne cessant de décrier sa conduite parmi les peuples. On assure qu'il y en eut quelques-uns d'entre eux qui écrivirent une lettre au roi d'Espagne, par laquelle ils se jetoient entre ses bras, et le supplioient, s'il ne vouloit régner sur eux, de leur donner un roi de sa race, ou de choisir un gendre pour sa fille, qu'ils recevroient avec toute obéissance et fidélité. Ils s'avisèrent, outre cela, de dresser un nouveau formulaire de serment pour la ligue, qui excluoit les princes du sang, afin d'obliger tous les suspects, qui ne voudroient pas jurer une chose si contraire à leur sentiment, de sortir hors de la ville, et de leur abandonner leurs biens. Par cet artifice, ils chas-

Les Seize s'appuient du duc de Guise, et veulent perdre le duc de Mayenne.

Ils écrivent au roi d'Espagne.

1591. Ils chassent le cardinal de Gondy, et plusieurs autres de Paris.

sèrent plusieurs personnes, entre autres le cardinal de Gondy, évêque de Paris, qu'ils avoient pris en haine, parce qu'avec quelques curés de la ville, il travailloit adroitement à disposer les peuples en faveur du roi.

Par un horrible attentat, ils font pendre le président Brisson, et deux conseillers.

Il ne leur restoit qu'à se défaire du parlement, qui les veilloit jour et nuit, et qui arrêtoit leurs entreprises. Ils avoient poursuivi la condamnation d'un nommé Brigard, parce qu'il avoit correspondance avec les royalistes; le parlement l'ayant absous, ils en furent si irrités, que les plus passionnés d'entre eux, de complot fait, et de leur autorité privée, ayant fait prendre les armes à ceux de leur faction, allèrent se saisir des personnes du président Brisson, de Larcher et de Tardif, conseillers. Ils les menèrent prisonniers au Châtelet, où, après quelques formalités, l'un d'eux leur prononça la sentence de mort, en exécution de laquelle ils les firent pendre tous trois à la fenêtre de la chambre, puis le lendemain porter à la Grève, afin d'émouvoir le peuple en leur faveur. Mais la plupart eurent horreur d'un si damnable attentat, et les plus zélés même de ce parti-là demeurèrent muets, ne sachant s'ils devoient l'approuver ou le blâmer.

Quelques-uns vouloient aussi tuer le duc de Mayenne; mais le cœur leur manqua.

Il se trouva quelques-uns de ces Seize assez déterminés pour vouloir passer plus avant. Ils disoient qu'il falloit achever la tragédie, et se défaire

du duc de Mayenne, s'il approchoit de Paris (il étoit pour lors à Laon); qu'après cela, ils pourroient s'assurer de la ville, élire un chef qui dépendît d'eux, rétablir le conseil des quarante aboli par ce duc, et demander l'union des grandes villes. Et certes, il y a apparence qu'ayant la Bastille, dont Bussi étoit gouverneur, le menu peuple et la garnison espagnole pour eux, ils eussent pu se rendre maîtres de Paris, et après cela traiter tout à leur aise, ou avec le roi, ou avec le duc de Guise, ou avec les Espagnols; mais ils manquèrent de résolution. Cependant le duc de Mayenne ayant hésité deux jours s'il viendroit à Paris, parce qu'il craignoit qu'ils ne lui en fermassent les portes, s'y rendit avec quelques gens de guerre; et voyant que le parlement n'osoit entreprendre de faire le procès à ces gens-là, il se résolut à les châtier lui-même, quelque chose qui en pût arriver : ainsi, sans forme de procès, dans son cabinet, il en condamna neuf à mort. On n'en put attraper que quatre, qu'il fit pendre dans le Louvre; les cinq autres se sauvèrent en Flandre. Le plus remarquable de ces cinq étoit Bussi le Clerc, qui avoit été contraint de rendre la Bastille aux gens du duc. On l'a vu traîner sa misère dans la ville de Bruxelles, et conserver toujours sa haine contre les François jusqu'au dernier soupir de sa vie, qui finit peu

1591.

Sur cela, ce duc vient à Paris, et en fait pendre quatre; ce qui abat entièrement la faction des Seize.

1591. avant la dernière déclaration de la guerre entre les deux couronnes.

Il fait aussi quatre présidents au parlement.

Ce terrible coup ayant mis bas entièrement la faction des Seize, le duc fit quatre présidents au parlement, où il n'y en avoit plus; car Brisson étoit resté seul, les autres étant allés à Tours. Mais il montra bien qu'il entendoit mal ses intérêts; car, à mon avis, il est impossible que le parlement et la noblesse demeurent long-temps séparés d'avec le roi; et la force d'un parti contraire à la royauté, ne peut consister qu'en deux choses, ou au peuple, ou aux gens de guerre.

1592. Le roi assiége Rouen, où Villars étoit gouverneur.

Lorsque le roi eut reçu le secours d'Angleterre et celui des Protestants d'Allemagne, il assiégea la ville de Rouen. Ce fut un des plus mémorables siéges de ce temps-là. Villars, gentilhomme provençal, qui en étoit gouverneur, y fit des actions merveilleuses. Le duc de Parme venoit à son secours, et avoit joint pour cela le duc de Mayenne; mais Villars, qui craignoit qu'ils ne vinssent pas à temps, et même que le duc de Mayenne ne lui ôtât son gouvernement, s'il entroit le plus fort dans sa place, fit un effort pour se secourir lui-même; et par une sortie, qu'on pouvoit quasi nommer une bataille, écarta les assiégeants bien loin de ses murailles. Les ducs voyant cela, et qu'il n'étoit plus pressé, se retirèrent, et Parme logea ses troupes aux environs de Rue en Pon-

Grande et mémorable sortie.

thieu. Mais deux mois après, les vivres manquant à Villars, et le courage des bourgeois s'affoiblissant, il fut contraint de leur écrire qu'ils se hâtassent de le venir délivrer. Les ducs, sur un avis si chaud, rassemblèrent leurs troupes en un jour, repassèrent la Somme, et marchant sans bagage, firent plus de trente lieues en quatre jours, quoiqu'il y eût sur leur chemin quatre rivières à passer. 1592.

La ville pressée, le duc de Parme vient au secours.

Étant arrivés à une lieue de Rouen, ils se mirent en bataille dans une vallée à côté de Dernetal. Le roi, qui étoit allé à Dieppe, trouvant à son retour son armée trop affoiblie et découragée pour résister à ceux de dedans et de dehors, leva le siége à son grand regret, et les attendit à une lieue de là douze heures durant en bataille, puis se retira au Pont-de-l'Arche. On tient que s'ils l'eussent poursuivi, il eût eu bien de la peine d'éviter la bataille et de la perdre. Mais le duc de Mayenne, par jalousie qu'il avoit du duc de Parme, ou autrement, opiniâtra qu'il falloit prendre Caudebec, pour déboucher la Seine, et avoir des vivres pour Rouen. Il fallut que le duc de Parme se rendît à son avis. Ils prirent Caudebec en vingt-quatre heures; mais Parme y fut blessé au bras d'une mousquetade, et quelques jours après, le duc de Mayenne tomba malade; de sorte que les deux généraux étoient tout à la fois sur la litière.

Le roi lève le siége, et se retire au Pont-de-l'Arche.

Le duc de Parme prend Caudebec, y est blessé, et le duc de Mayenne y tombe malade.

1592.
L'armée du roi grossit, et il poursuit les deux ducs.

Cependant, dans cinq ou six jours, l'armée du roi se grossit de trois mille chevaux et de six mille fantassins, accourus à son secours des provinees circonvoisines; en sorte qu'il étoit plus fort que les ennemis d'environ cinq mille hommes. Alors la chance tourna. Il se met à les chercher; il les enferme près d'Yvetot, et leur coupe les vivres; si bien qu'ils sont contraints de déloger de nuit, et de se venir poster près de Caudebec. Les deux généraux étant encore au lit, et leurs troupes fort consternées, le maréchal de Biron leur enleva un quartier, et ensuite défit leur cavalerie légère. L'infanterie du roi se préparoit au même temps de donner sur l'infanterie walonne, qui sans doute, dans la frayeur où elle étoit, eût demandé quartier; mais Biron la rappela, de peur, disoit-il, qu'elle ne s'engageât entre deux quartiers des ennemis. On crut qu'il le faisoit ainsi pour ne pas achever une guerre où il avoit le principal commandement. En voici une preuve assez grande. Une autre fois le baron de Biron, son fils, qui depuis fut aussi maréchal, lui ayant demandé cinq cents chevaux et autant d'arquebusiers en croupe, pour aller investir le duc de Mayenne, qui étoit en beau début; comme le père eût vu en effet que cette entreprise étoit infaillible, il le regarda d'un œil de colère, et lui dit en jurant : *Quoi donc, maraud, nous veux-tu*

Biron leur enlève un quartier, mais ne veut pas les défaire entièrement.

Il veut faire durer la guerre.

envoyer planter des choux à Biron? On peut connoître par là d'où vient que les guerres durent si long-temps; c'est que les chefs ont intérêt de les prolonger, parce qu'ils y trouvent leur avantage, tout de même que les gens de pratique trouvent le leur à prolonger les procès. 1592.

Quelques jours après, le duc de Parme s'étant levé, repassa dans son esprit toutes les inventions et tous les stratagêmes qu'il avoit appris par un long usage et par une profonde méditation, pour se tirer d'un si mauvais pas. Il ne trouva point d'autre issue que de passer la rivière, et de se retirer vers Paris en diligence. Il fit bâtir pour cet effet deux forts vis-à-vis l'un de l'autre sur les deux bords de la Seine, avec des redoutes qui commandoient sur l'eau, et de grands dehors qui s'avançoient vers l'armée du roi. A la faveur de ces forts, il passa, durant une nuit obscure, bagage, cavalerie, infanterie et artillerie, sur des pontons et sur des bateaux couverts de planches, qu'il fit descendre de Rouen, sans que le roi, qui en effet s'en aperçut trop tard, pût l'en empêcher. Lorsqu'il eut passé, il prit sa marche par les plaines de Neufbourg, et fit telle diligence, qu'il arriva au pont de Charenton en quatre jours, n'ayant su dormir de bon somme, ainsi qu'il l'avoua depuis, qu'il ne fût dans la Brie.

Merveilleuse retraite du duc de Parme, sans que le roi la puisse empêcher.

Après cela, il ramena ses troupes aux Pays-Bas,

1592. étant tout couvert de gloire, d'avoir, pour la seconde fois, fait lever le siége à un grand roi, lorsqu'il y avoit le moins d'apparence; et d'avoir à sa vue, trompant sa vigilance et ses soins, passé une grande rivière, ou plutôt un bras de mer, sans qu'on le pût attaquer.

Le roi admiroit cette action.

Cette action étoit si belle, que le roi ne pouvoit s'empêcher de l'admirer, et l'estimoit plus glorieuse que le gain de deux batailles, reconnoissant que le chef-d'œuvre d'un grand capitaine n'est pas tant de combattre et de vaincre, comme de faire ce qu'il a entrepris, sans hasarder le combat.

Il ne faut pas oublier que la première fois que le duc de Parme s'avança pour le secours de Rouen, le roi alla au-devant de lui avec une partie de son armée jusqu'à Aumale, tant pour l'empêcher de passer le petit ruisseau qui y est, que pour le reconnoître; et qu'avec quatre ou cinq cents carabins seulement, il arrêta long-temps sur cul toute l'armée ennemie par deux ou trois charges très vigoureûses. Le duc de Parme ne croyoit point que le roi y fût, ne jugeant pas qu'il dût hasarder sa personne dans un si dangereux poste, et avec si peu de troupes. Mais lorsqu'il sut qu'il y étoit lui-même, il fit donner par tous ses carabins, soutenus de sa cavalerie légère. Le roi voyant les siens si pressés, qu'ils ne pou-

voient plus résister, fit deux vigoureuses charges, pendant lesquelles on tira la plus grande partie du bagage hors du bourg. Mais tout le gros de la cavalerie du duc survenant, le roi y perdit beaucoup de son monde, et lui-même courut grand risque d'y être tué ou fait prisonnier. Dieu permit qu'il n'y fut que blessé d'un coup de pistolet dans les reins, lequel eût été mortel, si la balle eût eu plus de force; mais elle ne perça que les habits et la chemise, et effleura seulement la peau. Sa valeur et sa bonne fortune contribuèrent toutes deux également à le tirer d'un si mauvais pas, et à mettre, en suite de cet échec, sa personne et ce qui lui restoit de troupes en sûreté.

1592. Belle et périlleuse action du roi à Aumale, où il sauve son arrière-garde.

Le duc de Parme admira cette action, mais loua davantage le courage que notre Henri y avoit témoigné, que sa prudence: car comme il lui eut envoyé demander ce qu'il lui sembloit de cette retraite, il répondit : *Qu'en effet, elle étoit fort belle; mais que pour lui, il ne se mettoit jamais en lieu d'où il fût contraint de se retirer.* C'étoit tacitement lui dire qu'un prince et un général doivent mieux se ménager. Aussi tous ses bons serviteurs vinrent dès le soir même le supplier de vouloir épargner sa personne, d'où dépendoit le salut de la France; et la reine d'Angleterre, sa plus fidèle amie, le pria par lettres de se vouloir conserver, et de demeurer au moins

Grave réponse du duc de Parme, sur l'action du roi.

1592. dans les termes d'un grand capitaine, qui ne doit aller aux coups que dans la dernière extrémité.

Après la levée du siége de Rouen, la plus grande partie de l'armée du roi passa en Champagne, à la poursuite du duc de Parme, et mit le siége devant la ville d'Épernay, et la prit. Le maréchal de Biron y fut tué d'un coup de fauconneau, qui lui emporta la tête, en reconnoissant la place. Son fils aîné, qu'on nommoit le baron de Biron, aussi grand capitaine que le père, et fort chéri du roi, fut peu après honoré de la même charge de maréchal de France; mais il perdit la tête, comme nous verrons, un peu moins glorieusement que son père.

Biron père fut tué à Epernay.

1593. Le duc de Mayenne et le duc de Parme s'étant séparés mal satisfaits l'un de l'autre, il ne fut pas mal aisé de renouer les conférences entre le premier et les royalistes. Toutefois la chose n'étoit pas encore mûre. Il y fut seulement jeté des semences, qui porteront leurs fruits à quelque temps d'ici; car le roi consentit qu'il se feroit instruire dans six mois par des moyens qui ne fissent point de tort à sa dignité et à sa conscience. Il permit aussi aux seigneurs catholiques de son parti de députer vers le pape, pour lui faire entendre le devoir auquel il se mettoit, et pour le supplier d'y apporter son autorité, et que cependant on traiteroit toujours la paix.

Conférences renouées.

Le roi promet de se faire instruire dans six mois, et permet de députer vers le pape.

Le duc de Mayenne et les siens demandoient des conditions si avantageuses, qu'elles faisoient mal au cœur; et à dire le vrai, bien des choses dans cette conjoncture faisoient de l'embarras à notre Henri. Celle qui lui causoit le plus de peine, étoit que le duc de Mayenne, vivement pressé par les instances du pape et du roi d'Espagne, par les remontrances des grandes villes qui suivoient son parti, et même par la nécessité de ses affaires, avoit convoqué les États généraux à Paris, afin de procéder à la nomination d'un roi.

1593.

Le duc de Mayenne convoque les États à Paris, pour élire un roi.

Or cette nomination eût été la ruine indubitable de la France, et peut-être l'entière expulsion de notre Henri; car il y a bien de l'apparence que tous les potentats catholiques de la chrétienté eussent reconnu le roi que les États eussent élu; que le clergé en eût fait autant, et que la noblesse et le peuple, qui ne suivoient Henri IV que parce qu'il avoit le titre de roi, n'eussent peut-être pas fait conscience de le quitter pour un autre, à qui les États l'eussent déféré.

L'élection d'un roi eût été la ruine de Henri IV et de la France.

Afin donc d'empêcher ce coup mortel, il s'avisa sagement de faire proposer une conférence des seigneurs de son parti, avec ces prétendus États. Le duc de Mayenne fut très aise de cet expédient, parce qu'il voyoit bien que le roi d'Espagne désiroit que celui qui seroit élu épousât sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, et qu'ainsi cette élection

Expédient que trouve le roi pour empêcher cette élection.

1593. ne le pouvoit regarder, puisqu'il étoit marié et qu'il avoit des enfants. Mais aussi, de peur qu'on ne s'accoutumât à reconnoître le roi Henri IV, il suscita sous main quelques docteurs à dire que cette conférence avec un hérétique étoit illicite; et en vertu de cet avis, il fit en sorte que les États arrêtèrent qu'on ne conféreroit point avec lui ni directement, ni indirectement, touchant son établissement, ni touchant la doctrine de la foi; mais que l'on pouvoit conférer avec les Catholiques tenant son parti, pour le bien de la religion et le repos public.

Le légat connoissant bien où cela aboutiroit, fit tout son pouvoir pour empêcher l'effet de cette délibération des États; mais à la fin il fut contraint d'y donner les mains. La conférence fut donc nouée, et les députés de part et d'autre s'assemblèrent au bourg de Surenne, près Paris.

Conférence de Surenne.

Etats de la ligue assemblés à Paris.

Les États étoient assemblés dès le mois de janvier de cette année 1593, et se tenoient dans la salle haute du Louvre. Il y avoit peu de noblesse, grand nombre de prélats, et assez bonne quantité de députés du tiers-état, mais la plupart créatures du duc de Mayenne, ou payés par le roi d'Espagne. Ce prince désirant, à quelque prix que ce fût, avoir la couronne pour sa fille, avoit destiné d'envoyer une puissante armée en France, qui hâtât la résolution des États; mais, heureu-

sement pour le roi, l'incomparable duc de Parme étoit mort, et l'Espagnol n'avoit point aux Pays-Bas de capitaines qui fussent capables de grandes choses. Le comte de Mansfeld avoit ordre d'amener ses troupes; le duc de Mayenne alla au-devant : elles reprirent Noyon; mais ce fut tout. Après cela, elles se débandèrent, et devinrent si foibles, que n'osant passer plus outre, elles s'en retournèrent en Flandre, où le prince Maurice de Nassau leur donnoit bien de l'occupation. 1593.

Mansfeld vient avec l'armée espagnole, prend Noyon, puis son armée se dissipe.

Pendant le siége de Noyon, le jeune Biron, à qui le roi venoit de donner la charge d'amiral, cédée par le duc d'Épernon, en échange du gouvernement de Provence, avoit assiégé Selles en Berri, pour ôter cette épine du pied à la ville de Tours. Le roi voyant que cette bicoque le retenoit trop long-temps, l'avoit rappelé pour aller au secours de Noyon, et pourtant il n'osa l'entreprendre. Ces petites disgrâces enflèrent merveilleusement le cœur de ses ennemis, refroidirent ses serviteurs et enhardirent les brouillons. Le tiers-parti, qui s'étoit tenu couvert, commença à se mouvoir; et même le bruit couroit qu'il y avoit des Catholiques qui avoient conspiré de se saisir de la personne du roi dans Mantes, sous couleur de l'arracher d'entre les bras des Huguenots, et qu'ils devoient le mener à la messe, malgré qu'il en eût. Il en fut si fort effrayé, ou

Biron lève le siége de Selles, pour secourir Noyon, et n'ose l'entreprendre.

Cela enfle le cœur des ennemis du roi.

Conspiration pour l'enlever.

1593. feignit de l'être, qu'il sortit aux champs pour ramasser ses véritables amis, et fit venir les troupes angloises loger dans le faubourg de Limay.

Le duc de Feria apporte une lettre aux États de la part du roi d'Espagne.

Au même temps, le duc de Feria, ambassadeur du roi d'Espagne vers les États généraux, arriva à Paris. Il leur présenta une lettre fort civile de la part de son maître, et leur fit une belle harangue, par laquelle il les exhortoit à nommer promptement un roi, et leur offroit toute assistance d'hommes et d'argent. En effet, le roi d'Espagne souhaitoit passionnément qu'on en nommât un, parce, comme nous avons dit, qu'il lui vouloit donner en mariage sa fille Isabelle, qu'il aimoit uniquement.

Il étoit temps que le roi se convertît.

Il étoit donc temps que notre Henri se déterminât à dire hautement qu'il vouloit persévérer dans sa religion, sans vaciller; auquel cas, il falloit se résoudre à une guerre dont peut-être il n'eût jamais vu la fin; ou qu'il se réduisît au sein de l'Église catholique.

Les ligueux espagnolisés appréhendoient surtout ce changement, qui leur eût ôté tout prétexte : les bons Catholiques le souhaitoient ardemment; ils avoient peur seulement que sa conversion ne fût feinte; les Huguenots rigides s'efforçoient de l'en détourner, jusqu'à le menacer des jugements de Dieu, s'il abandonnoit, disoient-ils,

le parti de la vérité évangélique. Mais tous les politiques de l'une et l'autre religion lui conseilloient de ne plus différer. Ils lui disoient que de tous les canons, le canon de la messe étoit le meilleur pour réduire les villes de son royaume; ils le supplioient de s'en vouloir servir; et à leurs prières, ils ajoutoient des menaces de l'abandonner et de se retirer chez eux, pour ce qu'ils étoient ennuyés de se consumer à son service, pour le caprice et l'opiniâtreté de quelques ministres prédicants, qui l'empêchoient d'embrasser la religion de ses prédécesseurs. 1593.

Enfin Dieu le touche, et il se veut convertir.

Outre ces motifs humains, Dieu, qui ne manque jamais à ceux qui le recherchent avec soumission, lui éclaira l'entendement par ses saintes lumières, et le rendit capable de recevoir les instructions salutaires des prélats catholiques. Cette résolution prise, il en donna incontinent avis aux députés de la ligue dans la conférence de Surenne. On peut penser quel fut leur étonnement, et combien le duc de Mayenne fut surpris, car ils ne s'attendoient point du tout à cette nouvelle.

Les Espagnols et le légat pressent les Etats d'élire un roi.

Les Espagnols et le légat ayant eu le vent qu'il s'alloit convertir, pressèrent plus fort les États d'élire un roi; et voyant que les François n'en vouloient point qui ne fût de leur nation, ils proposèrent que leur roi nommeroit un prince

1593. françois, lequel régneroit solidairement et par indivis avec l'infante Isabelle.

Grand arrêt du parlement de Paris pour la loi salique.

Quand le parlement eut appris cela, et que les États ne s'éloignoient pas de cette proposition, ce grand corps, quoique captif et estropié, se souvenant de son ancienne vigueur, ordonna que remontrances seroient faites au duc de Mayenne, à ce qu'il maintînt les lois fondamentales de l'État, et qu'il empêchât que la couronne, dont on lui avoit commis la lieutenance, ne fût transférée aux étrangers. De plus, il déclaroit nuls tous les traités faits et à faire qui seroient contraires à la loi de l'État.

Témoignage avantageux de Villeroi, en faveur du parlement.

On soupçonna que cet arrêt s'étoit donné par collusion avec le duc de Mayenne; mais Villeroi, le plus grand homme d'état de ce règne-là, rend ce témoignage au parlement, qu'il prit ce conseil de lui-même : *N'ayant point d'autres motifs que ceux de l'honneur et du devoir, comme gens qui aimoient mieux perdre la vie que de manquer à l'un et à l'autre, en connivant au renversement des lois du royaume, dont, par leur institution, ils sont protecteurs, et obligés de les maintenir, par le serment qu'ils font à leur réception.* Ces paroles sont tout-à-fait mémorables.

Le roi prend Dreux.

La vigueur de cet arrêt fit reprendre cœur à ce qu'il y avoit de bons François à Paris et dans les États; et au même temps la prise de Dreux, que

l'armée du roi força, causa grand étonnement aux plus passionnés ligueux. Néanmoins les Espagnols ne cessèrent point de poursuivre leur dessein. Le duc de Mayenne pensant les arrêter, leur fit des demandes excessives, avant qu'on procédât à l'élection d'un roi. Mais afin de le faire venir à leur point, ils lui accordèrent tout; et enfin ils déclarèrent que leur roi nommoit aux États le duc de Guise, auquel il donneroit sa fille en mariage, et toutes les forces qu'il faudroit pour lui assurer la couronne, s'ils trouvoient à propos de lui donner leurs suffrages et de l'élire. 1593.

Les Espagnols proposèrent aux États d'élire roi le duc de Guise, avec leur infante.

Jamais homme ne fut plus étonné que le duc de Mayenne, quand il vit qu'il seroit contraint d'obéir à son neveu, et que son autorité s'en alloit finir. Sa femme, encore plus impatiente que lui, ne put s'empêcher de faire paroître son dépit et sa jalousie; et plutôt que de souffrir qu'on déférât la couronne à ce jeune prince, elle conseilloit à son mari de faire la paix avec le roi, à quelque prix que ce fût. Il étoit en effet résolu de tout faire, plutôt que d'élever son neveu au-dessus de lui. C'est pourquoi il employa toutes sortes de moyens pour l'empêcher; et pour cet effet, il conclut une trève avec le roi, nonobstant les oppositions du légat et des Espagnols.

Le duc de Mayenne en enrage, et sa femme encore plus.

Il fait trève avec le roi.

Ensuite de cette trève, le roi vint à Saint-Denis, où se rendirent plusieurs prélats et doc-

Le roi vient à Saint-Denis, et se fait instruire.

1593. teurs, par le soin desquels il s'étoit fait instruire. Un historien rapporte que le roi faisant faire devant lui une conférence entre des docteurs de l'une et de l'autre Église, et voyant qu'un ministre tomboit d'accord qu'on se pouvoit sauver dans la religion des Catholiques, Sa Majesté prit la parole, et dit à ce ministre : *Quoi! tombez-vous d'accord qu'on puisse se sauver dans la religion de ces messieurs-là?* Le ministre répondant qu'il n'en doutoit pas, pourvu qu'on y vécût bien, le roi repartit très judicieusement : *La prudence veut donc que je sois de leur religion, et non pas de la vôtre, parce qu'étant de la leur, je me sauve selon eux et selon vous; et étant de la vôtre, je me sauve bien selon vous, mais non pas selon eux. Or la prudence veut que je suive le plus assuré.* Ainsi, après de longues instructions, dans lesquelles il voulut amplement être éclairci de tous ses doutes, il abjura son erreur, fit profession de la foi catholique, et reçut l'absolution dans l'église abbatiale de Saint-Denis, au mois de juillet, par le ministère de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges.

Son argument très subtil contre les ministres.

Il abjure son erreur, et se fait Catholique.

Dès le jour même, on vit toute la campagne, depuis Paris jusqu'à Pontoise, éclairée de feux de joie; et grand nombre de Parisiens, qui, étant accourus à Saint-Denis pour voir cette cérémonie, remportèrent à Paris une entière satisfaction, et

remplirent toute la ville d'estime et d'affection pour le roi; tellement qu'on ne l'y appela plus le Béarnois, comme auparavant, mais absolument le roi. 1593.

Le duc de Mayenne congédie les États.

Les États de Paris ne subsistèrent pas long-temps après cela. Le duc de Mayenne congédia les députés, qui s'en retournèrent la plupart mal satisfaits dans leurs provinces, et où ils ne servirent pas peu à les disposer à se réduire sous l'obéissance de leur légitime souverain.

Le roi envoie le duc de Nevers à Rome, pour avoir l'absolution du pape.

Il ne restoit plus aucun prétexte à la ligue, sinon que le roi n'avoit pas l'absolution du saint-Père, et qu'ainsi il n'étoit point encore dans le giron de l'Église, et qu'ils ne le pouvoient reconnoître qu'il n'y fût entré par la grande porte. Il avoit envoyé le duc de Nevers à Rome, pour négocier cette affaire auprès du pape, qui étoit fort en colère de ce que les prélats de France avoient entrepris de l'absoudre, quoiqu'ils ne l'eussent absous que par provision, *ad cautelam*, seulement : car il disoit que lui seul avoit droit de réhabiliter les relaps, comme ayant le souverain pouvoir de lier et de délier. Voilà pourquoi il se rendit si difficile, et ne put être fléchi que lorsqu'il vit que le parti de la ligue étoit tout-à-fait à bas.

Le pape se montra fort difficile.

Or, depuis que la vie et les actions du roi eurent fait voir que sa conversion étoit sans 1594.

1594. La ligue tombe par terre en moins d'un an.

feinte, la ligue n'ayant plus de valable prétexte, fut sapée, pour ainsi dire, par les fondements: si bien qu'avant la fin de l'année, elle tomba par terre, et ne lui resta qu'un fort petit nombre de places dans les extrémités du royaume, les autres chefs n'ayant pas voulu courir jusqu'au bout la fortune du duc de Mayenne. Ce prince étoit fort irrésolu, et ne savoit ce qu'il devoit faire, tant à cause de sa lenteur naturelle, que pour le regret qu'il avoit de renoncer à l'autorité souveraine qu'il avoit entre les mains, et pour la crainte aussi de ne pouvoir trouver de sûreté auprès du roi.

Meaux, Aix, Lyon, Orléans et Bourges se rendent au roi.

Cependant Vitry désirant être le premier à rentrer sous l'obéissance, comme il avoit été le premier à s'en séparer, ramena la ville de Meaux; et le comte de Carcés, celle d'Aix en Provence. Lyon s'y remit de lui-même, dont le duc de Mayenne fut cause en partie, pour avoir voulu se rendre maître de cette ville, et l'arracher au duc de Nemours, son frère utérin, qui pensoit se bâtir une petite souveraineté en ce pays-là. Afin de venir à bout de son dessein, il avoit, par de secrètes menées, fait soulever les bourgeois contre ce jeune prince; tellement qu'ils s'étoient saisis de sa personne, et l'avoient mis prisonnier au château de Pierre-en-Cise. Mais il se trouva qu'il avoit en cela plus travaillé pour le roi que pour

lui-même, parce que les bourgeois, qui avoient arrêté le duc de Nemours, craignant que les frères ne s'accordassent entre eux à leur préjudice, traitèrent secrètement avec le colonel Alfonse d'Ornane, lieutenant-général pour le roi dans le Dauphiné; et s'étant barricadés, prirent l'écharpe blanche, et crièrent *vive le Roi!* La Châtre semblablement se remit dans le devoir avec les villes d'Orléans et de Bourges. La réduction de Paris arriva le 22[e] de mars : le parlement, le prévôt des marchands et les échevins ayant disposé cette grande ville, y reçurent le roi, malgré les vains efforts de quelque reste de la faction des Seize. Le duc de Mayenne étoit allé en Picardie; et Brissac, à qui il avoit confié le gouvernement de Paris depuis quelques mois l'ayant ôté au comte de Belin, lui manqua de foi, croyant qu'il la devoit plutôt au roi qu'à lui. 1594.

Réduction de Paris.

Le roi, un peu auparavant, s'étoit fait sacrer à Chartres, avec l'ampoule de Saint-Martin de Tours. La ville de Reims étoit encore entre les mains de la ligue, et il ne vouloit pas différer davantage son sacre, parce qu'il connoissoit que cette cérémonie étoit absolument nécessaire pour lui concilier l'affection et le respect des peuples.

Le roi est sacré à Chartres.

Ce fut presque un miracle comment, y ayant quatre ou cinq mille Espagnols de garnison dans

1594. Ce fut presque un miracle comme il put se rendre maître de Paris.

Paris, et dix ou douze mille factieux restants de la cabale des Seize, qui tous haïssoient cruellement le roi, il put néanmoins s'en rendre le maître sans coup férir et sans répandre de sang; sinon de cinq où six mutins, qui sortirent dans les rues pour crier aux armes. Ses troupes s'étant saisies, par intelligence, des portes, remparts et places publiques, il entra triomphant dans la ville par la porte neuve, par où Henri III s'étoit malheureusement enfui six ans auparavant, et alla droit à Notre-Dame entendre la messe, et faire chanter le *Te Deum*; puis de là il revint au Louvre, où il trouva ses officiers et son dîner prêt, comme s'il y eût toujours demeuré.

Il voit sortir la garnison espagnole, et ce qu'il lui dit.

L'après dîner, il donna à la garnison espagnole un sauf-conduit et bonne escorte, pour la conduire jusqu'à l'arbre de Guise en toute sûreté. Ceux qui l'avoient introduit dans la ville, l'avoient ainsi désiré. Cette garnison sortit sur les trois heures du même jour de son entrée, avec vingt ou trente des plus obstinés ligueux, qui aimèrent mieux suivre les étrangers que d'obéir à leur prince naturel. Il les voulut voir sortir, et les regarda passer d'une fenêtre d'au-dessus de la porte Saint-Denis. Ils le saluoient tous le chapeau fort bas, et avec une profonde inclination : il rendit le salut à tous les chefs avec grande courtoisie, ajoutant ces paroles : *Recommandez-moi bien à*

votre maître; allez vous-en, à la bonne heure, mais n'y revenez plus. 1594.

Le même jour qu'il entra dans Paris, le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, ligueux passionné, expira dans son hôtel de Sens. Le cardinal de Plaisance, légat du pape, eut sauf-conduit pour se retirer, mais il mourut par les chemins. Brissac, pour récompense, eut le bâton de maréchal, et une place de conseiller honoraire au parlement; faveur qui étoit très rare en ce temps-là, et qui le devroit toujours être. D'O fut remis dans le gouvernement de Paris, qu'il avoit eu sous Henri III; mais il n'en jouit pas long-temps, étant mort peu après. La partie du parlement qui étoit à Tours fut rappelée; celle qui étoit à Paris, réhabilitée, car elle avoit été interdite; et toutes deux réunies pour servir conjointement le roi.

La partie du parlement qui étoit à Tours, est rappelée à Paris.

Dès le midi du jour que notre Henri fut reçu à Paris, la ville fut entièrement paisible; les bourgeois se familiarisèrent dans un moment avec les soldats; les artisans travaillèrent dans leurs boutiques; en un mot, le calme fut si profond, que rien ne l'interrompit que le carillon des cloches, les feux de joie et les danses qui se firent par toutes les rues jusqu'à minuit. Il est certain que ce qui causa cette joie et cette merveilleuse tranquillité, fut la grande opinion que le peuple avoit conçue

La ville est en joie, et tout-à-fait paisible.

1594. de la généreuse bonté de ce prince, et les ordres qu'il donna pour contenir ses gens de guerre.

Deux belles actions du roi.

On remarque deux actions qu'il fit le jour même qu'il entra dans Paris, qui sont d'une bonté, d'une justice et d'une politique admirables.

L'une de justice.

La première est qu'il souffrit que le bagage de La Noue, l'un de ses principaux chefs, entrant dans Paris, fût arrêté par des sergents pour des dettes que son père avoit contractées pour son service; et quand La Noue alla se plaindre à lui de cette insolence, il lui répondit publiquement : *La Noue, il faut payer ses dettes; je paye bien les miennes.* Mais après cela, il le tira à part, et lui donna de ses pierreries pour engager aux créanciers, au lieu du bagage qu'ils lui avoient saisi. Fut-il jamais une plus merveilleuse bonté, et une plus exacte justice?

L'autre de politique.

La seconde est que, dès le soir même, il joua aux cartes avec la duchesse de Montpensier, qui étoit de la maison de Guise, et la plus forte ligueuse qu'il y eût dans le parti; peut-on rien voir de plus politique?

Réduction de Rouen, d'Abbeville, de Troyes, de Sens, etc.

Depuis cette réduction de Paris, les autres villes et leurs gouverneurs se hâtèrent aussi de conclure leurs traités. Villars fit le sien pour Rouen, moyennant le gouvernement en chef de cette ville et bailliage, et de celui du pays de Caux, avec la charge d'amiral, qu'il fallut tirer

des mains de Biron pour celle de maréchal de France, 1,200,000 liv. d'argent, et 60,000 liv. de pension. Au même temps, ou peu après, Montreuil et Abbeville en Picardie, Troyes en Champagne, Sens, Riom en Auvergne, Agen, Marmande et Villeneuve d'Agenois, se mirent dans l'obéissance, et leurs gouverneurs eurent du roi, sans contestation, tout ce qu'ils lui demandèrent. La ville de Poitiers, et le pays d'alentour, traita aussi par le moyen de ses principaux magistrats; et le marquis d'Elbeuf, qui en étoit gouverneur pour la ligue, voyant qu'il ne pouvoit pas empêcher cette révolution, s'y laissa entraîner, et composa avec le roi, qui lui laissa le gouvernement de la province.

1594.

Réduction d'Agen, de Marmande;

De Poitiers, et du marquis d'Elbeuf.

Cependant le comte de Mansfeld entra dans la Picardie, pour essayer de soutenir la ligue, qui s'abaissoit fort, et prit la Capelle. Le roi, en revanche, mit le siége devant Laon, et le prit par capitulation, nonobstant tous les efforts que fit le duc de Mayenne pour le secourir.

La Capelle prise par Mansfeld.

Laon pris par le roi en même temps.

Balagny, avec sa ville de Cambrai, renonça aussi à la ligue, et promit service au roi. Il se disoit souverain de cette ville, et la tenoit en propre depuis que le duc d'Alençon, frère du roi Henri III, l'avoit usurpée sur le baron d'Inchi, lequel, dans le grand soulèvement des Pays-Bas, avoit quitté l'obéissance d'Espagne pour embras-

Balagny se remet dans le parti du roi, avec la ville de Cambrai.

1594. Réduction d'Amiens, Beauvais et Péronne.

ser son parti. Pareillement, les villes de Beauvais et de Péronne se détachèrent de la ligue; comme aussi fit celle d'Amiens, secouant le joug du duc d'Aumale; et il ne resta à ce parti, dans toute la Picardie, que Soissons, La Fère et Ham.

Le duc de Guise fait son traité avec le roi.

Bien plus, le duc de Guise se détacha aussi du duc de Mayenne, et remit les villes de Reims, Vitry et Mézières dans l'obéissance du roi, qui, en récompense de cela, lui donna le gouvernement de Provence, dont il étoit obligé de retirer le duc d'Épernon, à cause que le peuple, le parlement et la noblesse y étoient soulevés contre lui.

Comme aussi le duc de Lorraine.

Le duc de Lorraine, qui négocioit aussi sa paix par l'entremise de Bassompierre, la conclut le 26 novembre. Mais l'exemple de ce duc, chef de la maison de Lorraine, ni la révolution générale qui étoit dans ce parti-là, ne purent encore obliger le duc de Mayenne à se retirer du péril où il étoit près d'être submergé. Il ne pouvoit abandonner ce beau titre de lieutenant général de la couronne, et se flattoit toujours de l'espérance que les secours d'Espagne le remettroient au-dessus de ses affaires.

Le duc de Mayenne demeure seul, et se retire en Bourgogne.

Il s'étoit retiré en son gouvernement de Bourgogne, parce que c'étoit ce qui lui restoit de plus entier; quoique, pour se conserver Dijon, il fallut que, par une cruauté fort odieuse, il fît couper la tête au maire et à

un autre, qui travailloient pour la réduire au service du roi.

Or, comme c'étoient les Espagnols qui le maintenoient dans son opiniâtreté, et qui faisoient la guerre au roi sous son nom, il fut proposé et arrêté dans le conseil, qu'il falloit les attaquer eux-mêmes par une guerre ouverte, afin qu'étant occupés dans leur maison, ils perdissent l'envie et le loisir de venir inquiéter le roi dans la sienne : car ils ne l'attaquoient pas seulement par la force des armes et par des pratiques qui entretenoient les peuples dans la rebellion ; mais de plus, ils en vouloient à sa vie, et tâchoient de le faire périr par des moyens lâches et exécrables. Ils tramèrent ou favorisèrent plusieurs conspirations contre sa personne sacrée, qui furent bien avérées. Les deux qui éclatèrent le plus, furent celle d'un Pierre Barrière, et celle de Jean Châtel.

1595. Le roi déclare la guerre aux Espagnols.

Deux attentats sur sa personne.

Le premier étoit un soldat, âgé de vingt-sept ans, lequel ayant été découvert à Melun, en l'an 1593, comme il cherchoit à exécuter son détestable coup, fut condamné à avoir le poing droit brûlé, tenant le couteau dont il avoit dû frapper le roi, puis à être tenaillé avec des tenailles ardentes, et rompu tout vif.

De Pierre Barrière,

Le second étoit un jeune écolier, âgé de dix-huit ans, fils d'un marchand drapier de Paris, demeurant devant le Palais. Ce malheureux, sur

Et de Jean Châtel.

1595. la fin de l'année 1594, s'étant coulé avec les courtisans dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, où étoit le roi, le voulut frapper d'un coup de couteau dans le ventre; mais de bonne fortune le roi s'étant baissé en ce moment pour saluer quelqu'un, il ne l'atteignit qu'au visage, lui perça la lèvre d'en haut, et lui rompit une dent.

On ne savoit d'abord qui l'avoit frappé; mais le comte de Soissons voyant ce jeune homme effaré, l'arrêta par le bras. Il confessa effrontément qu'il avoit fait le coup, et soutint qu'il l'avoit dû faire. Le parlement le condamna à avoir le poing droit brûlé et à être tenaillé, puis tiré à quatre chevaux. Ce détestable parricide ne montra aucun signe de douleur, tant on lui avoit fortement imprimé dans l'esprit qu'il feroit un sacrifice agréable à Dieu, d'ôter du monde un prince relaps et excommunié. Le père de ce misérable fut banni, sa maison de devant le Palais démolie, et une pyramide érigée en la place.

Jésuites exilés du royaume.

Les Jésuites, sous lesquels ce méchant avoit étudié, furent aussitôt accusés de l'avoir imbu de cette pernicieuse doctrine; et comme ils avoient beaucoup d'ennemis, le parlement bannit toute la société du royaume, par le même arrêt de leur écolier. Ces pères ne manquèrent pas, nonobstant que le temps leur fût contraire, de travailler à soutenir leur honneur, et firent plusieurs écrits

pour se justifier des choses dont on les chargeoit. 1595.
Et véritablement ceux qui n'étoient pas leurs ennemis ne croyoient point que la société en fût coupable : de sorte qu'à quelques années de là, le roi révoqua l'arrêt du parlement, et les rappela, comme nous le dirons tantôt.

Les succès de la guerre déclarée à l'Espagne furent bien différents de ceux que le roi eut contre la ligue, et firent bien voir que c'est autre chose d'attaquer un étranger égal en puissance, sur lequel il n'y a rien à gagner que par la force des armes, que d'avoir affaire à ses sujets rebelles, et dans son propre pays, où les intrigues et les intelligences font plus de la moitié des entreprises.

Réduction de Beaune, Auxerre, Dijon, etc.

Cette année, les villes de Beaune, d'Autun et d'Auxonne se réduisirent sous l'obéissance du roi. Celles de Mâcon et d'Auxerre y étoient revenues dès l'année précédente. La ville de Dijon suivit leur exemple, et se barricada contre le château, que Biron alla assiéger. Mais cependant le connétable de Castille descendit avec une grande armée du Milanois en Bourgogne, par la Franche-Comté, et passa la Saône à Gray avec le duc de Mayenne.

Le roi va en Bourgogne, contre l'armée espagnole.

Le roi, qui étoit allé en ce pays-là, eut l'assurance de s'avancer jusqu'à Fontaine-Française. Ce fut là qu'avec quinze cents hommes seulement il tint tête à cette grande armée, et fit un exploit

1595. Journée de Fontaine-Françoise.

de guerre qui n'est pas imaginable. Villars-Oudan et Sanson, deux des principaux chefs de l'armée ennemie, donnèrent impétueusement sur ses troupes; Villars chargea un gros commandé par le maréchal de Biron, et Sanson un autre qui étoit à côté. Ils les enfoncèrent tous deux, et leur firent passer carrière jusqu'à la vue de celui du roi. On dit que Villars ayant su qu'il étoit là, tant le nom de roi est puissant, n'osa l'attaquer, et se retira sur la gauche. Mais Sanson ne fut pas si heureux; car le roi n'ayant avec lui que cent chevaux, mais véritablement tous gens d'élite ou de marque, et montés à l'avantage, donna à lui l'épée à la main, se mêla tout au travers, et le tailla en pièces. Sanson, essayant de rallier ses gens, perdit la vie en acquérant beaucoup d'honneur.

Où le roi fait paroître sa valeur, mais est en danger de sa vie.

Le péril fut si grand pour le roi dans ce combat, qu'il disoit que dans les autres occasions où il s'étoit trouvé, il avoit combattu pour la victoire; mais qu'en celle-ci, il avoit combattu pour la vie.

L'armée espagnole se retire.

Ayant donc fait voir au connétable, en cette occasion, de quelle sorte il savoit agir, il lui glaça tellement le courage, qu'il n'osa plus rien entreprendre, et peu après se retira. Le duc de Mayenne, aussi désespéré de tant de mauvais succès, et ne sachant plus où donner de la tête,

Le duc de Mayenne désespéré, se veut retirer en Savoie.

avoit résolu de se retirer à Sommerive, en Savoie, d'où il vouloit envoyer demander sûreté en Espagne, pour aller rendre compte de ses actions au roi Philippe II; mais la bonté du roi prit soin de le détourner de ce précipice, et de le remettre dans les voies d'accommodement. Il envoya pour cet effet querir Lignerac, son confident, l'entretint de la bonne volonté qu'il avoit toujours eue pour ce duc, lui témoigna qu'il avoit pitié de lui, l'assura qu'il étoit toujours disposé à le recevoir en ses bonnes grâces, et lui permit de se retirer en toute sûreté à Châlons-sur-Saône, tandis qu'on acheveroit de traiter son accord. 1595.

Le roi en a pitié, et lui offre un accommodement, et un lieu de retraite.

Le duc accepta cette faveur; et ayant appris que le pape se disposoit à recevoir le roi dans l'Église, il demanda une trève générale pour le reste de son parti.

Lui accorde une trève.

La plupart des gens du conseil du roi, qui considéroient les longueurs et les artifices dont il avoit usé depuis six ans, ayant commencé cinquante traités sans jamais conclure, étoient d'avis de ne lui plus accorder de surséance, et de le pousser à bout; mais la prudence et la bonté du roi ne s'accordoient pas à ce sentiment, parce qu'il n'ignoroit pas deux maximes qui sont très vraies : l'une, que *les rois peuvent toujours, quand ils veulent, remettre les plus rebelles dans leur devoir*; l'autre, qu'*il est très dange-*

1595. *reux de désespérer de braves gens, et surtout des gens de la qualité du duc de Mayenne.* Voilà pourquoi, de son propre mouvement, et contre l'avis de son conseil, il lui accorda une trève. Ce qui suivit peu après montra bien comme ce sage prince avoit eu plus de lumières que tous ses ministres, et combien il eût été préjudiciable à ses intérêts de faire le contraire.

La Fère et Ham livrées aux Espagnols.

Cependant, de trois villes que nous avons dit qui restoient à la ligue en Picardie, La Fère, Ham et Soissons, le gouverneur de la première, nommé Colas, l'avoit livrée aux Espagnols; et d'Orvilliers avoit fait la même chose de Ham. Après cela toutefois, cette dernière place ne leur demeura pas; Humières, l'un des plus braves gentilshommes de ce temps-là, les y vint attaquer à l'heure même si chaudement, qu'après une longue et meurtrière défense, ils furent tous hachés en pièces; mais Humières y fut tué, et plus de deux cents braves hommes avec lui.

Sont taillés en pièces à Ham: Humières y est tué.

Plusieurs ligueux désespérés, se jettent entre les bras des Espagnols, entre autres Rosne, qui fait prendre Dourlens.

Cette perte excita tellement l'indignation des bons François contre les ligueux, que la plupart de ceux-ci étant désespérés, s'enfuirent aux Pays-Bas et en Espagne, où ils trouvèrent d'abord un accueil très favorable et de bons appointements, pour lesquels ils firent de très grands maux à la France; entre autres, un vaillant capitaine nommé Rosne, qui, s'imaginant qu'on alloit traiter

à la dernière rigueur tous ceux qui n'avoient point de places pour faire leur paix, se résolut de faire si bien la guerre, que les Espagnols eussent sujet de le récompenser, ou le roi de le racheter. 1595.

Ce fut lui qui inspira au comte de Fuentes le dessein d'assiéger Cambrai, après qu'il eut forcé le Catelet, et qui lui persuada, pour faciliter cette grande entreprise, de prendre Dourlens auparavant, afin que les François n'y pussent mener de secours en corps d'armée. Ce fut aussi par son conseil que Fuentes alla au-devant du duc de Nevers, du maréchal de Bouillon et de l'amiral de Villars, qui venoient au secours de Dourlens; qu'il les combattit et les défit avec grand carnage de la noblesse françoise, et fit tuer Villars de sang froid, l'un des plus braves hommes de ce temps-là: puis étant revenu devant Cambrai, il le prit par famine, et dépouilla ainsi Balagny de sa prétendue principauté, tandis que le roi étoit occupé du côté de la Bourgogne.

Journée de Dourlens, où Villars est tué.

Cambrai pris par les Espagnols.

Une nouvelle très importante, et long-temps attendue, consola le roi de ces deux grandes pertes de Dourlens et de Cambrai. C'est qu'on lui manda qu'enfin le saint-Père passant par-dessus toutes les difficultés et les oppositions que formoient les Espagnols, lui avoit donné l'absolution le 16[e] de septembre, par la négociation et les poursuites de

Le pape donne l'absolution au roi.

1595. d'Ossat et du Perron, ses procureurs en cour de Rome, qui depuis furent honorés tous deux du chapeau de cardinal, à sa recommandation.

Le duc de Mayenne fait enfin son traité avec le roi.

Après cela, le duc de Mayenne n'ayant plus d'excuses, ni plus d'espérance de pouvoir subsister, se résolut de traiter. Il étoit bien tard, et il ne pouvoit attendre qu'une dernière rigueur, si la générosité du roi n'eût été plus grande que son obstination. Il est vrai aussi que la belle Gabrielle, fort officieuse à tous ceux qui réclamoient sa faveur, et d'ailleurs songeant à se faire des amis et du support, pour parvenir au mariage du roi où elle aspiroit, n'aida pas peu à lui obtenir un accommodement très favorable. Certes, les termes de l'édit que le roi lui accorda, et les conditions sont si honorables, que jamais sujet n'en a eu de plus avantageuses du roi de France. Mais elles l'eussent été davantage, si, avant que son parti fût défilé, il eût traité pour les grandes villes qu'il tenoit encore comme leur chef, et que, par ce moyen, il les eût toujours tenues attachées à ses intérêts.

A des conditions très avantageuses.

Il vint à Monceaux le saluer.

Quelque temps après, il vint à Monceaux saluer le roi, lequel le voyant venir dans une allée où il se promenoit, s'avança vers lui de quelques pas avec toute la gaîté et le bon accueil possibles, l'embrassa étroitement par trois fois, l'assura qu'il l'estimoit si fort homme d'honneur, qu'il

ne doutoit point de sa parole, et le traita avec autant de franchise que s'il eût toujours été attaché à son service. Le duc, comblé de ses bontés, dit au sortir de là, « que c'étoit alors seulement « que le roi avoit achevé de le vaincre ». Aussi demeura-t-il toujours dans le devoir d'un très fidèle sujet, comme le roi se montra très bon prince et exact observateur de sa parole. 1595.

Le duc de Nemours se réconcilie aussi.

Au même temps que ce duc avoit conclu son traité, et obtenu un édit du roi qui le confirmoit, le nouveau duc de Nemours, son frère utérin, et qui s'étoit appelé marquis de Saint-Sorlin du vivant du brave duc de Nemours son aîné, se réconcilia aussi, par le moyen de sa mère, avec le roi, et ramena à l'obéissance quelques petites places qu'il tenoit encore dans le Lyonnois et dans le Forez.

Son frère aîné étoit mort d'une étrange maladie.

Son frère aîné, l'un des plus nobles et des plus généreux courages que l'on eût jamais vus, étoit mort l'année précédente d'une étrange maladie, qui de temps en temps lui fit verser par la bouche et par tous les pores, jusqu'à la dernière goutte de son sang; soit que ce mal lui fût venu de l'extrême douleur qu'il eut, après s'être sauvé du château de Pierre-en-Cise, d'apprendre la reddition de Vienne, qui étoit sa plus sûre retraite; soit qu'il fût causé par un poison âcre et caustique, qu'on disoit lui avoir été donné par ceux qui

1595. redoutoient son ressentiment. Il mourut sans avoir été marié; et son frère puîné, dont nous parlons, étoit père de messieurs de Nemours, que nous avons vu mourir ces années dernières.

1596.

Le duc de Joyeuse fait son traité avec le roi.

Le duc de Joyeuse, qui, après la mort de son jeune frère, tué en la bataille de Villemur, près de Montauban, avoit quitté l'habit de capucin, pour se faire chef de la ligue en Languedoc, et avoit maintenu la ville de Toulouse et les contrées voisines dans ce parti, prit aussi ce temps de faire son accommodement, et obtint des conditions très favorables par le moyen du cardinal de Joyeuse son autre frère : il eut, entre autres choses, le bâton de maréchal de France. Le seigneur de Bois-Dauphin eut pareille récompense, quoiqu'il ne tînt plus que deux petites villes dans les pays du Maine et d'Anjou, savoir, Sablé et Château-Gontier; le roi lui faisant ce bon traitement plutôt en considération de sa personne que de ses places.

Le seigneur de Bois-Dauphin aussi.

Réduction de Marseille.

Il n'y avoit plus à réduire que le duc de Mercœur et Marseille. Cette ville étoit dominée par Charles de Casaux, consul, et par Louis d'Aix, viguier, qui y avoient usurpé toute l'autorité. Comme ces deux hommes étoient sur le point de la livrer aux Espagnols, un bourgeois nommé Libertat, avec une bande de ses amis, fit soulever les habitants contre eux, et ayant tué Casaux

et chassé Louis d'Aix, la mit en pleine liberté sous l'obéissance du roi. 1596.

Quant au duc de Mercœur, le roi lui accorda la prolongation de la trève; car il n'étoit pas en pouvoir d'aller sitôt le déposséder du reste de la Bretagne, étant fort empêché au siége de La Fère, où il étoit en personne, et auquel il n'avoit guère avancé en trois ou quatre mois. D'ailleurs il arriva, lorsqu'il y pensoit le moins, que l'archiduc Albert, qui commandoit l'armée espagnole, incité par les conseils de ce Rosne dont nous venons de parler, vint fondre sur Calais, et que Rosne, qui étoit grand capitaine, ayant pris d'abord les forts du Risban et de Nieulé, les Espagnols forcèrent la place le 24e avril, et y passèrent tout au fil de l'épée. Peu après, le roi prit La Fère, qui se rendit faute de vivres. Les Espagnols ayant fait le traité, ne voulurent pas d'ôtages de lui, disant qu'*ils savoient qu'il étoit prince généreux et de bonne foi*; témoignage d'autant plus glorieux pour lui, qu'il sortoit de la bouche de ses ennemis.

Le roi accorde une trève au duc de Mercœur.

Calais pris par l'archiduc Albert.

Prise de La Fère par Henri IV.

Belle remarque.

La douleur qu'il avoit de la perte de Calais fut redoublée par celle des villes de Guines et d'Ardres, qui furent encore prises par l'industrie et la valeur de Rosne; lequel en eût bien fait d'autres, si quelques mois après il n'eût pas été tué, heureusement pour la France, au siége de Hulst, près de Gand.

L'archiduc prend encore Guines et Ardres.

1596. Or le bruit de ces quatre ou cinq grandes pertes reçues coup sur coup, jetoit de la terreur dans les cœurs des peuples; et les émissaires d'Espagne, par leurs suppositions et artifices, excitoient autant qu'ils pouvoient de nouvelles semences de division dans les esprits, se servant pour cela de toutes sortes de prétextes, et surtout de celui de l'oppression des peuples. Véritablement elle étoit grande; mais elle provenoit des pillages de la guerre, et de la nécessité des affaires, non pas de la faute du roi, qui n'avoit point de plus ardent désir que de procurer au plutôt le soulagement de ses sujets, ainsi que nous le verrons.

Cela le jeta dans l'affliction et dans l'embarras, pour ce qu'il n'avoit point de fonds pour continuer la guerre, et qu'il prévoyoit bien, aux murmures qu'on avoit déjà excités, que s'il fouloit davantage les peuples, il s'éleveroit contre lui une nouvelle tempête. Dans cette peine, il eut recours au grand remède qu'on a accoutumé de pratiquer quand la France est en danger : c'est la convocation des États généraux, très utile quand elle est libre, et qu'elle est sans faction. Et parce que la nécessité pressante ne lui donnoit pas le temps de les assembler en corps, il convoqua seulement les notables d'entre les grands de son État, des prélats, de la noblesse et des officiers de judicature et de finances.

Le roi, pour avoir de l'argent, convoque l'assemblée des notables à Rouen.

Il désira que l'assemblée se tînt à Rouen, dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Ouen, au milieu de laquelle il étoit assis dans une chaise élevée en forme de trône, sous un dais : à ses côtés étoient les prélats et seigneurs; derrière, les quatre secrétaires d'État; au-dessous de lui, les premiers présidents des cours souveraines, et les députés des officiers de judicature et de finances. Il en fit l'ouverture par une harangue digne d'un véritable roi, lequel doit croire que sa grandeur et son autorité ne consistent pas seulement en une puissance absolue, mais au bien de son État, et au salut de son peuple. 1596. Ordre de la séance.

Si je faisois gloire, leur dit-il, *de passer pour excellent orateur, j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonnes volontés; mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler, j'aspire aux glorieux titres de libérateur et de restaurateur de la France. Déjà, par la faveur du ciel, par les conseils de mes fidèles serviteurs et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse (de laquelle je ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant le plus beau titre que nous possédions), je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez, mes sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez* Il y fait une belle harangue.

1596. *participé à la première. Je ne vous ai point ici appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés : je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre ; en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux comme moi ; mais l'amour que je porte à mes sujets, et l'extrême désir que j'ai de conserver mon État, me font trouver tout facile et tout honorable.*

On lui accorde un fonds pour faire la guerre.

L'assemblée, émue jusqu'au fond du cœur par de si tendres paroles, travailla avec affection à trouver de quoi pouvoir continuer la guerre ; et pour cet effet, elle ordonna qu'on reculeroit d'une année le payement des gages des officiers, et que, pour deux ans seulement, il seroit imposé un sou pour livre sur toutes les marchandises qui entreroient dans les villes closes, excepté sur le bled, qui est la nourriture des pauvres. Ce dernier moyen causa beaucoup de bruit dans les provinces d'au-delà la Loire ; mais Rosni, que le roi avoit depuis quelques mois fait surintendant, non moins habile que fidèle, ainsi que nous le dirons ailleurs, joignit à ce fonds une grande somme de deniers, que les financiers avoient détournés, et qu'il fit revenir dans les coffres du roi.

Cependant le roi d'Espagne sentant diminuer les forces de son corps et de son esprit par une langueur qui dégénéra en une horrible maladie, craignoit que sa foiblesse ne causât des révoltes dans ses pays si éloignés les uns des autres. D'ailleurs il avoit épuisé ses finances, et il souhaitoit avec passion de donner les Pays-Bas à sa très chère fille Isabelle. Voilà pourquoi il avoit fait connoître au saint-Père qu'il désiroit la paix; et sa Sainteté avoit envoyé le général des Cordeliers vers lui, pour l'y disposer plus particulièrement. 1597.

Le roi d'Espagne désire faire la paix.

Lorsqu'elle étoit bien acheminée, il survint un incident qui la retarda de plus d'un an. Hernand Teillo, gouverneur pour l'Espagnol de Dourlens, averti du mauvais ordre que les bourgeois d'Amiens tenoient à la garde de leur ville, la surprend un matin sur les neuf heures, comme on étoit au sermon; c'étoit en carême : ayant fait embarrasser une porte par une charrette chargée de noix, dont un sac se délia exprès, afin d'amuser les soldats qui étoient au corps-de-garde. Une si fâcheuse nouvelle étonna d'autant plus le roi, qu'il étoit alors en réjouissance et se divertissoit à Paris. Il vouloit que ses paquets importants vinssent droit à lui, et non point à d'autres, et que l'on les lui apportât à quelque heure que ce fût; tellement que comme il étoit dans un

Surprise d'Amiens par les Espagnols, ce qui retarde la paix.

1597. profond sommeil, après avoir fait danser un ballet, un courrier le vint réveiller pour lui dire cet accident.

Aussitôt il saute hors du lit, et mande deux ou trois de ses plus confidents, pour s'en entretenir avec eux. Ils jugeoient tous que cela arrivoit dans une méchante conjoncture, parce que le duc de Mercœur étoit puissant en Bretagne, que les restes des factions étoient encore cachés sous les cendres; que les Huguenots faisoient des cabales, et qu'enfin la consternation étoit extraordinaire dans Paris, qui se voyoit par-là devenu frontière.

Le roi résout, malgré son conseil, d'aller assiéger Amiens.

Mais ce courage héroïque, que tant de périls n'avoient su épouvanter, ne fût point ébranlé par celui-là; au contraire, il résolut de l'affronter d'abord, et d'aller promptement investir Amiens, avant que les Espagnols s'y fussent plus affermis.

Ses plus grands capitaines n'étoient point de cet avis: mais nonobstant cela, lui qui avoit de plus grandes lumières et plus de fermeté qu'eux tous, l'entreprit courageusement; non pas tant, disoit-il, sur les moyens humains, que sur la confiance qu'il avoit en Dieu, qui lui avoit toujours fait la grâce de l'assister.

Dieu l'assiste visiblement.

Il découvre plusieurs conspirations.

Et véritablement on peut dire qu'il l'assista encore plus visiblement en cette occasion, qu'il n'avoit jamais fait; car il découvrit plusieurs

conspirations sur sa personne, entre autres d'un religieux qu'un agent du roi d'Espagne, à ce qu'on disoit, avoit voulu porter à le tuer, et de très dangereuses cabales que l'argent de ce même roi entretenoit à Paris; lesquelles observoient toutes ses démarches, et devoient un jour le faire enlever de son château de Saint-Germain-en-Laye. 1597.

Les peuples contribuent volontiers, et les ligueux le servent fort bien.

D'ailleurs ses peuples répondant comme ils devoient à son affection paternelle, ne lui dénièrent rien de tout ce qu'il leur demanda pour hâter ce siége. Puis le duc de Mayenne et tous les ligueux désirant lui témoigner leurs ressentiments pour toutes ses bontés, le servirent si fidèlement et si chaudement en cette occasion, tandis que les autres chanceloient et se tenoient à quartier, qu'il fut obligé de dire qu'il connoissoit bien que la plupart de ces gens-là n'avoient jamais été ennemis de sa personne, mais seulement de la religion huguenote.

L'archiduc vient au secours d'Amiens.

Le siége fut long, difficile et douteux ; et si le roi d'Espagne y eût voulu employer toutes ses forces, jamais le roi n'en fût venu à bout. Mais il étoit devenu fort chagrin ; il ne désiroit que le repos, et ne se soucioit plus de conquêtes ; si bien qu'il ne donna aucune des assistances que l'archiduc lui demandoit. L'archiduc ne laissa pas pourtant de faire le plus grand effort qu'il put

1597. pour faire lever le siége. Il vint se présenter au quartier de Long-Pré, un jour qu'on ne s'y attendoit pas, avec de très grandes forces; cela mit le désordre et l'épouvante parmi nos François, en telle sorte que s'il eût su se servir de l'occasion, et ne pas perdre le temps à consulter, il eût sans doute jeté les trois mille hommes dans la place, qu'il avoit destinés pour cela.

Son arrivée et ses attaques mettent l'armée du roi en désordre.

Le roi revenant de la chasse, où il étoit allé, trouva un effroi général dans son armée, et quelques-uns même des principaux chefs tout éperdus. Dans un si grand danger, le cœur ni la tête ne lui manquèrent pas: il dissimula sa crainte, donna les ordres sans s'émouvoir, et se fit voir partout avec un visage aussi gai et des discours aussi fermes qu'après une victoire. Il fait promptement marcher ses troupes au champ de bataille, qu'il avoit choisi trois jours devant, à huit cents pas de là les lignes. De cet endroit, ayant considéré le bel ordre de l'armée d'Espagne, le peu d'assurance de la sienne, et la foiblesse de son poste, où il n'avoit pas eu le loisir de se fortifier, il fut un peu ému, et douta du succès de la journée. Alors, appuyé sur l'arçon de la selle, ayant le chapeau à la main, et les yeux levés au ciel, il dit à haute voix: *Ah! Seigneur, si c'est aujourd'hui que tu me veux punir, comme mes péchés le méritent, j'offre ma tête à ta justice; n'épargne*

Le roi la rassure.

Paroles dignes d'un Chrétien et d'un bon roi.

pas le coupable; mais, Seigneur, par ta sainte miséricorde, prends pitié de ce pauvre royaume, et ne frappe pas le troupeau pour la faute du berger. 1597.

On ne peut exprimer de quelle efficace furent ces paroles; elles furent portées en un moment dans toutes ses troupes, et il sembla qu'une vertu du ciel eût rendu le courage à tous les François.

L'archiduc se retire en Flandre.

L'archiduc les ayant donc trouvés résolus et en bonne contenance, n'osa passer outre. Quelques autres tentatives qu'il fit ensuite ne lui réussirent pas, et il se retira la nuit dans le pays d'Artois, où il licencia ses troupes. Enfin Hernand Teillo ayant été tué d'un coup de mousquet, les assiégés capitulèrent, et le roi établit gouverneur dans la ville le seigneur de Vic, homme de grand ordre et d'exacte discipline, qui, par son commandement, commença d'y bâtir une citadelle.

Le roi reprend Amiens.

Il va jusqu'aux portes d'Arras, et défie les Espagnols.

Au partir d'Amiens, le roi mena son armée jusqu'aux portes d'Arras, pour visiter l'archiduc. Il y demeura trois jours en bataille, et salua la ville de quelques volées de canons; puis voyant que rien ne paroissoit, il se retira du côté de France, mal satisfait, disoit-il galamment, de la courtoisie des Espagnols, qui n'avoient pas voulu s'avancer d'un pas pour le recevoir, et avoient refusé de mauvaise grâce l'honneur qu'il leur faisoit.

1597. Le maréchal de Biron servit admirablement bien à ce siége. Aussi le roi, lorsqu'il fut de retour à Paris, et que ceux de la ville lui eurent fait une réception véritablement royale, leur dit, en leur montrant ce maréchal : *Messieurs, voilà le maréchal de Biron, que je présente volontiers à mes amis et à mes ennemis.*

Le duc de Mercœur recule toujours à conclure son traité.

Il n'y avoit plus aucun reste apparent de la ligue en France, que le duc de Mercœur, encore cantonné dans la Bretagne. Le roi lui avoit souvent accordé des trèves, et offert de grandes conditions; mais il étoit si entêté de l'ambition de se faire duc de ce pays-là, qu'il prenoit toujours de nouveaux délais pour conclure, se figurant que le temps lui amèneroit quelque révolution favorable, et se flattant de je ne sais quelles prophéties qui l'assuroient que le roi mourroit dans deux ans.

1598. Le roi va en Bretagne, résolu de le châtier.

Enfin le roi, ennuyé de tant de remises, tourna la tête de ce côté-là, résolu de châtier son opiniâtreté comme elle le méritoit. Il étoit perdu sans ressource, s'il ne se fût avisé, pour se sauver, d'offrir sa fille unique au fils aîné de Gabrielle, duchesse de Beaufort. C'est monsieur le duc de Vendôme d'aujourd'hui.

Ses députés n'avoient pu d'abord obtenir autre chose, sinon qu'il sortiroit tout à l'heure de la Bretagne, et qu'il remettroit toutes les places

qu'il y tenoit, moyennant quoi sa majesté lui accorderoit un oubli du passé, et le recevroit en ses bonnes grâces. Mais le roi ayant l'âme tendre, et désirant avancer son fils naturel par un si riche et si noble mariage, se laissa aussitôt fléchir, et lui accorda un édit fort avantageux, qui fut vérifié au parlement, comme l'avoient été ceux de tous les autres chefs de la ligue. Cet accommodement se fit à Angers; le contrat de mariage fut passé au château, et les fiançailles célébrées avec la même magnificence que si c'eût été d'un fils de France légitime. Il n'avoit que quatre ans, et la fille six.

1598.

Il donne sa fille au fils naturel du roi, et par ce moyen, fait son accommodement.

Le roi lui fit don de la duché de Vendôme, aux mêmes droits que la tenoient les autres ducs; ce que le parlement ne vérifia qu'avec grande répugnance, et avec cette condition, que c'étoit sans conséquence pour les autres biens du patrimoine du roi, lesquels, par la loi du royaume, étoient censés réunis à la couronne du moment qu'il y étoit venu.

Par ce mariage le roi fait don à son fils de la duché de Vendôme.

D'Angers le roi voulut descendre en Bretagne. Il séjourna quelque temps à Nantes; de là il fut à Rennes où les États se tenoient. Il passa environ deux mois en ces deux villes parmi les festins, les jeux et les divertissements; mais ne laissant pas de s'employer sérieusement à hâter l'expédition de plusieurs affaires : car il est à remarquer

Il va à Nantes et à Rennes.

1598. que ce grand prince s'occupoit toutes les matinées aux choses sérieuses, et donnoit le reste du temps à ses divertissements; non pas pourtant de telle sorte qu'il ne quittât promptement ses plus grands plaisirs, quand il s'agissoit de quelque chose un peu importante; et il y avoit ordre exprès de ne point différer à l'en avertir.

Il met un très bon ordre en cette province.

Il cassa en ce pays-là beaucoup de garnisons superflues, supprima quantité d'impôts que la tyrannie des particuliers y avoit introduits durant les guerres, écarta les troupes pillardes qui désoloient le plat pays; mit les prévôts en campagne contre les voleurs, qui étoient en grand nombre; rendit l'autorité à la justice, que la licence avoit affoiblie; et recueillit près de quatre millions, dont les États de la province lui octroyèrent volontairement huit cent mille écus. Ainsi il travailla utilement pour les deux fins à quoi il tendoit le plus; savoir : le soulagement de ses peuples et l'amas des finances, deux choses qui sont incompatibles quand le prince n'est pas juste et ménager, ou qu'il laisse manier son argent à d'autres, sans prendre garde soigneusement à ses comptes.

Le calme fut ainsi rendu à la France pour le dedans, après dix ans de guerres civiles, par une grâce particulière de Dieu sur ce royaume, par les soins laborieux, par la bonté et par la valeur

du meilleur roi qui fût jamais. On travailloit cependant sérieusement à la paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne. Les deux rois la désiroient également; notre Henri, parce qu'il souhaitoit avec passion soulager la France, et lui faire reprendre ses forces, après tant de saignées et de violentes agitations; et Philippe, parce qu'il sentoit bien qu'il arrivoit à la fin de ses jours, et que son fils Philippe III n'étoit point capable de soutenir le faix de la guerre contre un si grand roi.

1598.

On travaille à la paix générale, et les deux rois la souhaitent.

Les députés de part et d'autre étoient assemblés pour cela depuis trois mois dans la petite ville de Vervins, avec le nonce du pape. Ceux de France étoient Pomponne de Bellièvre et Nicolas Bruslard de Sillery, tous deux conseillers d'État, et le dernier encore président au parlement: lesquels agissant de concert et sans jalousie, vuidèrent les articles les plus difficiles en fort peu de temps; et sur l'ordre qu'ils en reçurent du roi, signèrent la paix le 2ᵉ jour de mai. Le 12ᵉ du même mois, elle fut publiée à Vervins.

Les députés s'assemblent à Vervins.

Il seroit trop long de rapporter ici tous les articles du traité: je dirai seulement qu'ils portoient en gros que les Espagnols rendroient toutes les places qu'ils avoient prises en Picardie, et Blavet, qu'ils tenoient encore en Bretagne; que le duc de Savoie seroit compris en ce traité,

Substance du traité de Vervins.

1598. pourvu qu'il rendît au roi la ville de Berre, qu'il tenoit en Provence. Et pour le marquisat de Saluces, que ce duc avoit envahi sur la France vers la fin du règne de Henri III, qu'il seroit remis au jugement du saint Père, qui décideroit cette question dans un an.

La paix est publiée.

La publication de la paix se fit en un même jour par toutes les villes de France et des Pays-Bas, avec des réjouissances dont le bruit éclata jusqu'aux deux bouts de la chrétienté. Mais personne n'en ressentit tant de véritable joie que notre Henri, lequel avoit accoutumé de dire qu'étant une chose barbare et contre les lois de la nature et du christianisme de faire la guerre pour l'amour de la guerre, un prince chrétien ne devoit jamais refuser la paix, si elle ne lui étoit tout-à-fait désavantageuse.

TROISIÈME PARTIE

DE LA VIE

DE HENRI-LE-GRAND,

CONTENANT SOMMAIREMENT CE QU'IL FIT DEPUIS LA PAIX DE VERVINS, FAITE EN 1598, JUSQU'A SA MORT, ARRIVÉE EN 1610.

1598.

La troisième Partie de la vie de Henri-le-Grand fut plus calme que les autres, et plus dans la paix.

JUSQUES ICI nous avons suivi la fortune de notre héros par des chemins extrêmement difficiles et raboteux, au travers des rochers et des précipices, durant des temps fort fâcheux, et pleins d'orages et de tempêtes; maintenant nous l'allons suivre par des routes plus aisées et plus belles, dans les douceurs du calme et de la paix, où pourtant sa vertu ne s'endormira pas dans le repos, mais paroîtra toujours agissante; où sa grande âme s'emploiera sans cesse dans les plus véritables fonctions de la royauté; où enfin, parmi ses divertissements, il fera son principal plaisir de ses plus nécessaires et plus importantes occupations.

1598. Il fut capitaine par nécessité, et politique par inclination.

Dans les deux premières Parties de sa vie, que nous avons vues, il a été par nécessité homme de guerre et de campagne; dans cette dernière, par inclination, homme de cabinet et grand politique : mais dans toutes, invincible et infatigable.

Il faut qu'un roi sache la guerre; mais outre cela, il y a bien d'autres fonctions de la royauté.

Le vrai devoir d'un souverain consiste principalement à protéger ses sujets. Il faut qu'il les défende contre les étrangers, et qu'il réprime les factions et les attentats des rebelles : c'est pour cela qu'il a le pouvoir des armes entre les mains, et qu'il lui est avantageux d'entendre parfaitement la guerre. Mais elle ne fait qu'une partie de ses fonctions; et même l'on peut dire avec vérité qu'elle n'est pas la plus nécessaire ni la plus satisfaisante : car outre qu'elle se peut faire par des lieutenants, qui doute que le prince le plus heureux ne soit celui qui met ses affaires en tel état, qu'il n'a pas besoin de tirer l'épée, mais est assez puissant pour rendre la justice, pour punir les méchants, et pour honorer et élever les gens de bien; qui sait distribuer les grâces et les récompenses, entretenir le bon ordre et les lois, et maintenir ses provinces dans la tranquillité; qui a soin de s'informer souvent et soigneusement de ce qui s'y passe, de soutenir sa réputation et sa grandeur par sa bonne conduite, de se faire redouter par ses ennemis, et estimer par ses alliés;

Quelles sont ces fonctions.

qui s'accoutume à présider dans son conseil en souverain, à écouter les ambassadeurs et leur répondre, et à démêler les grandes affaires par traités et négociations; qui veille incessamment pour prévenir le mal, et mettre les méchants et les ennemis dans l'impuissance de nuire, pour rendre l'État riche, florissant et abondant, par le moyen du commerce, par la culture des sciences et des beaux-arts, pour y faire venir l'opulence de tous les endroits de la terre, et surtout pour y procurer la gloire et le service de Dieu; en sorte que ce soit comme un paradis de délices et un séjour de félicité. Ce sont, à mon avis, les emplois dignes d'un puissant roi, d'un roi sage et chrétien, qui, étant le pasteur de ses peuples (c'est ainsi qu'Homère appelle souvent le grand roi Agamemnon), ne doit pas seulement savoir chasser les loups, j'entends faire la guerre, mais plus encore savoir conduire son troupeau, le préserver de toutes maladies, l'engraisser et le faire multiplier. 1598.

La paix est jurée par le roi et par l'archiduc Albert.

La paix ayant été publiée avec une réjouissance incroyable des François, des Flamands et des Espagnols, elle fut solennellement jurée le 21e de juin par le roi, dans l'église de Notre-Dame, sur la croix et sur les saints évangiles, en présence du duc d'Arscot et de l'Admirante d'Aragon, ambassadeur du roi d'Espagne pour cet effet. Et

1598. puis le cardinal archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas pour ce roi, la jura aussi le 26e du même mois, dans la ville de Bruxelles, y assistant le maréchal de Biron, que le roi avoit honoré nouvellement de la qualité de duc et pair, vérifiée en parlement, tant pour donner plus d'éclat à cette ambassade, que pour récompenser les grands services que ce seigneur lui avoit rendus dans la guerre.

Biron est fait duc et pair, va jurer la paix aux Pays-Bas.

Les Espagnols l'enivrent de présomption.

En ce voyage, les Espagnols n'épargnèrent aucunes caresses ni louanges envers ce nouveau duc, pour lui inspirer l'orgueil et la vanité; et l'enivrèrent tellement de la bonne opinion de soi-même, qu'il se mit dans la tête que le roi lui devoit plus qu'il ne sauroit jamais lui donner; et que si sa vertu n'étoit assez honorée en France, il trouveroit bien ailleurs qui la mettroit à plus haut prix. Ce qui produira tantôt de très mauvais effets.

Ce que les François et ce que les Espagnols disoient de la paix de Vervins.

Plusieurs d'entre les François, qui ne savoient pas au vrai le pitoyable état où étoit le roi d'Espagne et ses affaires, ne pouvoient comprendre comment ce prince avoit acheté la paix si cher, que de rendre six ou sept bonnes places, entre autres Calais et Blavet, qu'on pouvoit nommer les clefs de la France. Les Espagnols, au contraire, qui voyoient que leur roi étoit moribond, ses finances épuisées, les Pays-Bas ébranlés, le

Portugal et ses terres d'Italie sur le point de se révolter, le fils qu'il laissoit, bon prince à la vérité, mais qui aimoit bien le repos, s'étonnoient que les François, ayant si bravement repris Amiens, et réuni toutes leurs forces après le traité du duc de Mercœur, n'eussent pas poussé dans les Pays-Bas, parce que apparemment il les eussent emportés ou fort ébréchés. Le roi répondoit que s'il avoit désiré la paix, ce n'étoit pas qu'il s'ennuyât des incommodités de la guerre, mais pour donner moyen à la chrétienté de respirer : qu'il savoit bien que dans la conjoncture où étoient les choses, il en eût pu tirer de grands avantages ; mais que la main de Dieu renversoit souvent les princes dans leurs plus grandes prospérités, et qu'un sage ne devoit jamais, pour l'opinion de quelque favorable événement, s'éloigner d'un bon accord, ni se fier trop sur l'apparence du bonheur présent, qui peut changer par mille accidents imprévus ; étant arrivé bien souvent qu'un homme atterré et fort blessé, a tué celui qui lui vouloit faire demander la vie.

1598.

Pourquoi le roi avoit désiré la paix.

Belles paroles.

On reconnut dans peu de temps que le roi Philippe II avoit beaucoup plus besoin de cette paix que la France; car son mal se redoubla plus fort. Il eut vingt-deux jours durant un perpétuel flux de sang par tous les conduits de son corps; et un peu devant sa mort, il lui vint quatre

Maladie étrange, et mort de Philippe II, roi d'Espagne.

1598. aposthumes en la poitrine, d'où il sortoit une continuelle fourmillière de vermine, que tout le soin de ses officiers ne pouvoit tarir.

Dans cette étrange maladie, sa constance fut merveilleuse, et il n'abandonna point les rênes de son État jusqu'au dernier soupir de sa vie; car il prit soin, avant que mourir, de traiter le mariage de son fils avec Marguerite, fille de l'archiduc de Gratz; et celui de sa chère fille Isabelle avec le cardinal archiduc Albert, de même sang qu'elle, et lui donna pour dot les Pays-Bas et la comté de Bourgogne, à la charge de reversion si elle mouroit sans enfants.

Avant que mourir, il prend soin de faire marier son fils et sa fille.

Il avoit bien signé les articles de la paix; mais sa maladie mortelle ne lui permit pas de prêter le serment avec les mêmes solennités qu'avoient fait le roi et l'archiduc. Philippe III, son fils et successeur, s'acquitta de cette obligation le 21e mai de l'an 1601, dans la ville de Valladolid, y assistant le comte de La Rochepot, ambassadeur de France.

La maladie de Philippe II l'empêche de jurer la paix.

Son fils Philippe III la jure après sa mort.

Comme la licence des guerres avoit, durant plusieurs années, entretenu l'impunité, il se trouvoit encore grand nombre de vauriens qui croyoient qu'il leur étoit permis de prendre toujours le bien d'autrui; et d'autres qui pensoient avoir toujours droit de se faire justice par les voies de fait, ne reconnoissant point d'autres lois

que la force. Ce fut ce qui obligea notre sage roi à commencer la réformation de son État par le rétablissement de la sûreté publique. Pour cet effet, il défendit tout port d'armes à feu à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, sur peine de confiscation des armes et des chevaux, et de deux cents écus d'amende pour la première fois, et de la vie, sans rémission, pour la seconde; permettant à tout le monde d'arrêter tous ceux qui en porteroient, hormis ses chevaux-légers, ses gendarmes et ses gardes-du-corps, qui en pourroient avoir, seulement lorsqu'ils seroient en service. 1598.

Le roi défend le port d'armes.

A même fin, et pour décharger le plat pays de la foule des gens de guerre, il congédia non-seulement la plupart des troupes nouvelles, mais encore retrancha plus de la moitié des vieilles: il réduisit les compagnies d'ordonnance à petit nombre, et il ôta les gardes aux gouverneurs des provinces et lieutenants de roi, ne voulant pas souffrir qu'autre que lui, quel qu'il fût, eût cette glorieuse marque de la souveraineté à l'entour de sa personne.

Il congédie les troupes.

La guerre avoit rompu le commerce, réduit les villes en villages, les villages en masures, et les terres en friche; et néanmoins les receveurs contraignoient les pauvres paysans de payer les charges pour les fruits qu'ils n'avoient pas

1598.

Il remet les restes des tailles aux peuples.

cueillis. Les cris de ces misérables, qui n'avoient plus que la langue pour se plaindre, touchèrent tellement les entrailles d'un si bon et si juste roi, qu'il fit un édit par lequel il leur quitta tout ce qu'ils devoient du passé, et leur donna espérance de les soulager encore pour l'avenir.

Il fait rechercher les faux nobles, et réimposer à la taille.

De plus, ayant appris que durant les troubles il s'étoit fait quantité de faux nobles, qui s'exemptoient de la taille, il ordonna qu'il en seroit fait recherche : et il ne les confirma point dans leur usurpation pour une pièce d'argent, comme on fait quelquefois, au grand préjudice des autres sujets taillables; mais il voulut qu'ils fussent réimposés à la taille, afin que, par ce moyen, ils aidassent aux plus pauvres à porter une bonne partie du fardeau, comme étant les plus riches.

Il désiroit encore, avec beaucoup d'affection, faire du bien à sa vraie noblesse, et la dédommager des dépenses qu'elle avoit faites à son service; mais ses coffres étoient vuides, et d'ailleurs tout l'or du Pérou n'eût pas été suffisant pour satisfaire l'appétit et le luxe de tant de gens; car le roi Henri III avoit, par son exemple et par celui de ses mignons, porté la dépense si haut, que les seigneurs vouloient vivre en princes, et les gentilshommes en seigneurs. Il falloit pour cela qu'ils aliénassent les possessions de leurs ancêtres, et qu'ils changeassent ces vieux châteaux,

marques illustres de leur noblesse, en clinquants, en dorures, en train et en chevaux. Puis, lorsqu'ils s'étoient endettés par-delà leur crédit, ils retomboient ou sur les coffres du roi, demandant des pensions, ou sur le dos du pauvre peuple, l'écorchant par mille brigandages. Le roi, voulant donc remédier à ce désordre, déclara assez hautement à sa noblesse qu'il vouloit qu'ils s'accoutumassent à vivre chacun de son bien; et pour cet effet qu'il seroit bien aise, puisqu'on jouissoit de la paix, qu'ils allassent voir leurs maisons, et donner ordre à faire valoir leurs terres. Ainsi il les soulageoit des grandes et ruineuses dépenses de la cour, en les renvoyant dans les provinces, et leur apprenoit que le meilleur fonds que l'on puisse faire, est celui du bon ménage. Avec cela, sachant que la noblesse françoise se pique d'imiter son roi en toutes choses, il leur montroit, par son propre exemple, à retrancher la superfluité des habits: car il alloit ordinairement vêtu de drap gris, avec un pourpoint de satin ou de taffetas, sans découpure, passement ni broderies. Il louoit ceux qui se vêtoient de la sorte, et se rioit des autres, qui portoient, disoit-il, leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur leur dos.

1598.

Il retranche le luxe de la noblesse, et les renvoie tous dans leurs maisons aux champs.

Leur montre, par son exemple, la modestie des habits.

Sur la fin de l'année, il fut atteint d'une subite et violente maladie à Monceaux, dont il pensa mourir. Toute la France en eut le frisson;

Il tombe malade et en danger.

1598. on le tint pour désespéré, et le bruit qui en courut pensa rallumer les factions. Mais il fut sur pied au bout de dix ou douze jours; et il sembla que Dieu ne lui avoit envoyé ce mal que pour lui découvrir ce qu'il y avoit encore de mauvaise volonté dans le royaume, et pour lui donner la satisfaction de sentir, par les regrets que faisoient ses peuples, le plaisir qu'il y a d'être aimé.

Paroles d'un bon roi.

Dans le plus fort de sa maladie, il disoit à ses amis ces belles paroles : *Je n'appréhende nullement la mort, je l'ai affrontée dans les plus grands périls; mais j'avoue que j'ai regret de sortir de cette vie sans avoir pu remettre ce royaume dans la splendeur que je m'étois proposée, et sans avoir témoigné à mes peuples, en les gouvernant bien et les soulageant de tant de subsides, que je les aime comme s'ils étoient mes enfants.*

Il travaille aux états de ses dépenses.

Au sortir de là, continuant ses louables desseins de mettre ordre à ses affaires, il vint à Saint-Germain-en-Laye, pour y résoudre les états de la dépense, tant de sa maison que de la garde des places, entretien des troupes, artillerie, marine, payement des officiers, et plusieurs autres charges. Il avoit pour lors en son conseil, comme nous dirons à cette heure, de très grands hommes, et fort consommés en toutes

sortes de matières; mais il se montroit encore plus habile qu'eux et plus éclairé. Il examina et discuta tous les articles de dépenses avec un jugement et des lumières d'esprit merveilleuses, retrancha et ménagea tout ce qui se pouvoit retrancher, et conserva tout ce qui étoit nécessaire. Entre autres choses, il retrancha beaucoup de superfluités pour la dépense des tables de sa maison; non pas tant pour épargner pour lui-même que pour obliger ses sujets à modérer leur friandise, et afin d'empêcher qu'ils ne ruinassent leurs maisons pour y vouloir entretenir une trop grande cuisine. En effet, par l'exemple du roi, qui a toujours plus de force que les lois, ni que la correction, le luxe fut bientôt converti en frugalité fort nécessaire à l'État. 1508.

Retranche les superfluités de ses tables.

Afin de savoir si bien tout le fond de ses finances qu'il ne pût se tromper dans ses mesures, ni être trompé par ceux qui les manioient, il avoit dans son cabinet un état de sa maison, un de la marine, un de l'artillerie, un des gages des officiers de justice et de finances, un de tout ce qui se levoit en chaque province, et des charges qui étoient dessus, et généralement de toutes les choses, sur lesquels il jetoit souvent les yeux et les examinoit, pour y ajouter ou retrancher, non point selon la fantaisie ou les importunités des autres, mais selon le besoin, la raison et l'équité.

1598. Qui étoient ses conseillers ou ministres.

Il y avoit pour lors dans son conseil de très habiles et fidèles ministres, comme Chiverny, Bellièvre, Sillery, Sancy, Jeannin, Villeroi et Rosny. Je ne parle point des grands hommes pour la guerre, comme le maréchal de Biron, Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné; le duc de Mayenne, le connétable de Montmorency, le maréchal de La Chastre, le maréchal d'Aumont, Guitry, La Noue et plusieurs autres, desquels il ne se servoit point pour l'administration de l'État, quoiqu'il s'entretînt souvent avec eux, et que, par honneur, il leur communiquât quelquefois les grandes affaires, et leur en demandât leur avis; comme il faisoit aussi à quelques gens de robe, qu'il connoissoit fort habiles et fort affectionnés, entre autres Achille de Harlay, premier président au parlement, et Jacques-Auguste de Thou, aussi président dans la même compagnie, qu'il employa en plusieurs négociations très importantes.

Chiverny.

Le chancelier de Chiverny, qui avoit été élevé à cette charge sous le règne de Henri III, étoit homme froid, dissimulé et avisé; mais, à ce qu'en disoient ses ennemis, il étoit meilleur praticien que bon conseiller d'État.

Bellièvre.

Il mourut l'année suivante; et en sa place, le roi mit Pomponne de Bellièvre, fort consommé dans la science des droits et des intérêts de la

France, et fort adroit négociateur, comme il le montra bien au traité de Vervins. Il étoit vieux quand le roi lui donna cette charge : aussi disoit-il qu'il n'y étoit entré que pour en sortir. Il porta le roi à faire un sévère édit contre les duels; il établit un fort bon ordre dans le conseil, et ordonna qu'il ne seroit point reçu de maître des requêtes qui n'eût été dix ans entiers dans quelqu'une des compagnies souveraines, ou seize ans en d'autres siéges subalternes. 1598.

Nicolas Bruslard de Sillery, président au mortier au parlement de Paris, qui avoit été son compagnon à Vervins, étoit un esprit doux, facile et accort, mais qui pénétroit plus avant qu'il ne vouloit qu'on le crût. On dit que le public ne vit jamais aucune émotion sur son visage ni en ses discours. SILLERY.

Harlay-Sancy étoit un homme franc, hardi, intrépide, qui ne craignoit personne, quand il s'agissoit du service du roi; mais il étoit un peu brusque, et lui parloit trop librement; témoin ce qu'il lui dit touchant madame Gabrielle, qui sut bien le lui rendre. SANCY.

Quant à Jeannin, président au parlement de Bourgogne, et Villeroy, premier secrétaire d'État, ils avoient tous deux été dans le parti de la ligue, et y avoient très utilement servi le roi et la France, en ce qu'agissant seulement pour la défense de la

1598. religion catholique, et non par esprit de faction, ils avoient empêché que les Espagnols n'empiétassent sur ce royaume, et que le duc de Mayenne ne se jetât absolument entre leurs bras, comme souvent le désespoir de ses affaires l'y portoit. Ils convenoient tous deux en ce point qu'ils aimoient l'État et la royauté avec passion, et qu'ils avoient un grand jugement; mais du reste leurs humeurs étoient assez différentes.

JEANNIN. Jeannin étoit un vieux Gaulois, qui vouloit mener les affaires par les formes anciennes, suivant les lois et les ordonnances; bon jurisconsulte, ferme et résolu, qui alloit droit au but, qui ne savoit point prendre de détours, et qui aimoit fort le bien public.

VILLEROY. Villeroy étoit un des plus sages et des plus adroits courtisans qu'on ait jamais vus; il avoit un esprit clair et net, qui développoit avec une incroyable facilité les affaires les plus embrouillées; qui les expliquoit si agréablement et si intelligiblement que rien plus, et qui leur donnoit le tour qui lui plaisoit. Il étoit merveilleusement actif, et avec cela très fécond en expédients, prenant une affaire par tant de biais, qu'il étoit malaisé qu'elle lui échappât.

Le roi conféroit souvent avec ces conseillers, et comment. Le roi conféroit souvent avec ces conseillers; on les appeloit encore ainsi, et non pas ministres, comme on a fait depuis trente-cinq ans. Il leur

parloit de ses affaires, quelquefois pour en être instruit, et quelquefois pour les instruire eux-mêmes : ce qu'il faisoit, ou dans son cabinet, ou à la promenade dans les allées des Tuileries, de Monceaux, de Saint-Germain et de Fontainebleau. Il s'entretenoit souvent avec eux séparément, les appelant les uns après les autres ; et il en usoit ainsi, ou pour les obliger à lui parler avec plus de liberté, ou pour ne leur pas dire lui-même, à tous ensemble, ce qu'il ne vouloit dire qu'à quelques particuliers, ou pour quelque autre raison, qui étoit sans doute d'une fort bonne politique. Il disoit qu'il n'en trouvoit point parmi eux qui le satisfissent comme Villeroy, et qu'il vuidoit plus d'affaires avec lui en une heure, qu'avec les autres en un jour. 1598.

Quant à Maximilien de Béthune, baron de Rosny, et depuis duc de Sully, ayant été nourri assez jeune auprès du roi dans la religion huguenote, le roi avoit reconnu sa capacité et son affection en diverses affaires de conséquence ; mais surtout qu'il avoit le génie porté au maniement des finances, et qu'il avoit toutes les qualités requises pour cela. En effet, il étoit homme d'ordre, exact, bon ménager, gardoit sa parole, point prodigue, point fastueux, point porté à faire de folles et vaines dépenses, ni au jeu, ni en femmes, ni en festins, ni en meubles

Rosny, depuis duc de Sully.

Il avoit génie pour les finances.

1598. somptueux, ni en bâtiments trop superbes, ni en aucune des choses qui ne conviennent pas à un homme élevé dans cet emploi. De plus, il étoit vigilant, laborieux, expéditif, qui donnoit presque tout son temps aux affaires, et peu à ses plaisirs. Avec cela, il avoit le don de pénétrer ces matières jusqu'au fond, et de développer les entortillements et les nœuds dont les financiers, quand ils ne sont pas de bonne foi, s'étudient à cacher leurs griveleries. Surtout il n'entra jamais dans les traités, ni dans les fermes, sous des noms empruntés; ce qui sans doute est un vol manifeste et très punissable, étant certain que, qui est intéressé à une affaire, au lieu de la porter aussi haut qu'elle devroit aller, la rabaisse tout autant qu'il peut.

Après la mort de François d'O, le roi commit ses finances à cinq ou six, qui s'en acquittèrent fort mal.

Nous avons dit comme le roi désiroit sur toutes choses de pourvoir à l'économie de ses finances, et les raisons pour lesquelles il avoit été obligé de laisser François d'O dans la charge de surintendant. Après que cet homme fut mort, il en donna la charge à cinq ou six personnes qu'il en crut capables, et gens de bien. Il s'étoit persuadé qu'il en seroit mieux servi que d'un seul, s'imaginant qu'ils s'entreveilleroient, et qu'ils se serviroient de contrôleur les uns aux autres. Mais tout le contraire arriva : chacun se déchargeoit sur son compagnon, rien ne s'avançoit; et si

quelqu'un d'eux vouloit agir, tous les autres ne manquoient point de le traverser par leurs jalousies; de sorte qu'ils ne s'accordoient qu'en ce point, que chacun d'eux se faisoit bien payer de ses appointements, qui coûtoient six fois plus au roi que s'il n'y eût eu qu'un seul surintendant, sans qu'il retirât aucun profit de cette multitude. 1598.

Lorsqu'il eut donc reconnu que tant de gens ne faisoient qu'embrouiller ses finances, il les remit toutes en la main d'un seul, qui fut Sancy; mais quelque temps après l'ayant reconnu plus propre à d'autres emplois qu'à celui-là, il lui donna Rosny pour compagnon, et puis enfin fit Rosny seul surintendant.

Voyant cela, il fait Sancy seul surintendant.

Et fort peu de temps après Rosny,

Rosny, avant qu'il entrât en cette charge, s'étoit pourvu de toutes les connoissances nécessaires pour s'en bien acquitter; il savoit parfaitement tous les revenus du royaume, et toutes les dépenses qu'il y falloit faire. Il communiqua tout ce qu'il en savoit au roi, qui de son côté avoit aussi si bien étudié toutes ces choses, qu'on ne pouvoit pas dépenser cent écus sans qu'il sût s'ils avoient été bien ou mal employés. Comme c'est l'avantage d'un mauvais dispensateur, que son maître soit ignorant, et qu'il ne voie goutte dans ses affaires, aussi est-ce celui d'un serviteur utile et fidèle, qu'il soit bien instruit, et qu'il y

Qui connoissoit parfaitement les finances.

Le roi le savoit si bien, qu'il ne pouvoit y être trompé.

1598. voie clair, afin qu'il sache estimer dignement ses services.

Il désira de Rosny qu'il ne prît aucun pot-de-vin, ni présent, sans l'en avertir.

Au reste, son humeur s'accordoit parfaitement bien avec celle du roi. Lorsqu'il lui confia ses finances, il désira de lui qu'il ne prît jamais aucun pot-de-vin, ni aucun présent, sans l'en avertir. Et quand Rosny l'en avertissoit, il y consentoit aussitôt, et même étoit si aise, qu'en le servant bien il y trouvât son compte, que bien souvent il y ajoutoit des dons du sien, pour lui donner courage de le servir toujours de mieux en mieux. Mais Rosny ne les recevoit jamais qu'ils ne fussent dûment vérifiés à la chambre des comptes, afin que tout le monde sût les libéralités que lui faisoit son prince, et qu'on n'eût point à lui reprocher qu'il se servoit de sa faveur à épuiser ses coffres.

Il commença par établir un ordre constant et certain dans les finances.

Sous l'administration de ce surintendant, la première loi que le roi donna aux affaires de cette nature, ce fut la constance immuable de l'ordre, lequel ne s'y doit jamais altérer, depuis qu'il a été une fois arrêté et résolu : car comme les choses les plus déplorées se redressent sous une conduite ferme et certaine, aussi les plus assurées se dissipent par une tête légère, qui fait, défait et refait sans cesse, et qui révoquera demain ce qu'elle a ordonné aujourd'hui.

Rosny donna bientôt des preuves indubitables

de sa capacité ; car ayant visité quatre généralités seulement, il fit en peu de temps revenir un million et demi des deniers qui étoient égarés. Puis, après la surprise d'Amiens par les Espagnols, il fit trouver promptement un fonds pour dresser une grande armée, et fournir aux frais du siége ; si bien qu'il fut un des principaux instruments du recouvrement de cette grande ville.

1598. Effets du bon ménage de Rosny.

Il est bon de marquer un expédient qu'il trouva entre plusieurs, pour empêcher les griveleries des financiers ; car cela est nécessaire en tout temps. Il savoit qu'il y avoit quelques personnes dans le conseil du roi qui étoient de part avec les traitants et les fermiers, et qui faisoient adjuger au conseil les fermes et les traités à vil prix, et souvent leur faisoient donner de grandes diminutions. Pour empêcher que ces gens-là ne mangeassent ainsi le gâteau entre eux, il ferma la main aux fermiers-généraux, défendant aux sous-fermiers de leur plus rien payer, et leur ordonnant de faire voiturer l'argent de leurs sous-fermes et de leurs sous-traités tout droit à l'épargne. Il doubla, par ce moyen, les revenus du roi, parce que les sous-fermes et les sous-traités se trouvèrent monter presque les deux tiers plus que ne montoient les traités et les baux généraux. Il ménagea aussi de telle sorte la dépense, qu'il

Expédient pour empêcher que les gens du conseil ne grivèlent avec les fermiers et les traitants.

1598. n'étoit point besoin de prêts, qui consument les plus clairs deniers du roi, et le tiennent toujours dans la nécessité; et s'il obligeoit les fermiers à faire des avances, c'étoit sans aucunes remises.

Financiers aboient fort contre Rosny; mais il s'en moque.

Ces gens du conseil, qui étoient vilainement intéressés dans les fermes et dans les partis, du commencement crièrent fort contre sa conduite, lui tendirent mille piéges, et lui causèrent mille traverses : mais, avec le temps, il les amena à la raison. Semblablement tous ceux qui n'avoient aucun droit de lui demander, et qui ne laissoient pas de l'importuner, ne pouvant rien arracher de lui, pestoient fort contre sa dureté : mais il ne se soucioit point de leur vaine colère, ni de leurs sots discours; il ne regardoit qu'à acquitter légalement les dettes du roi, et à payer promptement ce qui étoit ordonné pour de bonnes causes; car il ne savoit ce que c'étoit que de faire demander cent fois une chose qui étoit véritablement due.

Nous nous sommes un peu arrêtés sur ce point des finances, d'autant que c'est le plus important de tous, celui par lequel on fait tout, sans lequel on ne sauroit rien faire, et d'où dépend le soulagement ou l'accablement des peuples, et tous les bons ou les mauvais succès des desseins et des entreprises.

Notre Henri eût bien désiré en même temps

de pourvoir à la réformation du clergé, qui véritablement étoit en grand désordre, tant pour son temporel (les biens en ayant été usurpés durant les guerres par les Huguenots et par les mauvais Catholiques), que pour le spirituel, la plupart des prélats et des pasteurs étant aussi ignorants que dépravés; mais il ne put pas sitôt y apporter les remèdes convenables. La nécessité où il étoit de récompenser ceux qui l'avoient bien servi, le contraignoit de tolérer les abus, et même de les commettre, disposant des bénéfices comme autrefois avoit fait Charles-Martel: car il les donnoit à des gens incapables, à des gens mariés, à des hommes d'épée, à des enfants, même à des femmes, pour récompenser la perte de leurs maris tués ou ruinés à son service.

1598. Le roi ne peut encore pourvoir à la réformation du clergé.

Il abuse des bénéfices.

Je n'ai pas entrepris d'excuser ce défaut, parce qu'il n'y peut jamais avoir de sujet légitime de prostituer les biens du sanctuaire aux profanes, et d'employer les trésors du crucifix à d'autres services qu'à celui de l'autel. Je sais bien néanmoins que beaucoup d'ecclésiastiques même en usent tout autrement; mais qui doute que ces gens-là ne soient pires que les Juifs qui jouoient aux dez sur la robe sacrée de Jésus-Christ?

Sur la fin de cette année, l'assemblée générale du clergé se tenant à Paris, fit une grande remontrance au roi, par laquelle les prélats le prioient

Remontrance de l'assemblée générale du clergé au roi.

1598. de faire publier le concile de Trente en France; de ne point charger sa conscience des nominations aux évêchés, abbayes et autres bénéfices ayant charge d'âmes; de ne point mettre des pensions sur les bénéfices pour des personnes laïques; de ne plus permettre que les églises et les lieux saints fussent profanés comme ils l'étoient; mais de faire en sorte qu'on les réparât, et qu'on y rétablît le service divin.

Pour ce qui est du concile de Trente, il faut savoir qu'il étoit reçu en France, quant aux articles qui concernent la foi, mais non pas généralement pour ceux qui touchent la police et la discipline, parce qu'il semble à plusieurs que ces derniers sont, pour la plupart, contraires aux libertés de l'Église gallicane et aux droits du roi. C'est pourquoi, quelque effort que les plus zélés aient pu faire, jamais ils n'en ont su venir à bout, les parlements s'y étant toujours fortement opposés.

Belle réponse du roi.

A la harangue du clergé, le roi répondit éloquemment, mais en peu de mots, qu'*il reconnoissoit que ce qu'ils lui avoient dit touchant les nominations des bénéfices étoit véritable, mais qu'il n'étoit pas l'auteur de cet abus, et qu'il l'avoit trouvé; qu'étant parvenu à la couronne durant l'embrasement des guerres civiles, il avoit couru où il voyoit le plus grand feu pour*

l'éteindre; que maintenant qu'il avoit la paix, il tâcheroit de relever les deux colonnes de la France, qui sont la piété et la justice; que Dieu aidant, il remettroit l'Église en aussi bon état qu'elle étoit du temps de Louis XII. Mais, leur disoit-il, *contribuez-y, je vous prie, de votre côté; faites, par vos bons exemples, que le peuple soit autant incité à bien faire, qu'il en a été ci-devant détourné. Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vôtre; faisons bien à l'envi les uns des autres. Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles; mais moi, avec ma jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. Je suis tout gris au-dehors, mais je suis tout d'or au-dedans. Je verrai vos cahiers, et y répondrai le plus favorablement qu'il me sera possible.* 1598.

Il n'avoit pas trop de toute sa prudence et de toute son adresse pour se gouverner de sorte que les Catholiques et le pape fussent contents de sa conduite, et que les Huguenots n'eussent pas sujet de s'en alarmer et de se cantonner. Son devoir et sa conscience le portoient à l'assistance des premiers; mais la raison d'État et les grandes obligations qu'il avoit aux derniers, ne lui permettoient pas de les désespérer. Pour garder donc un tempérament nécessaire, il leur accorda un édit plus ample que les précédents : on l'appela

Il avoit besoin de grande adresse pour se conduire avec le pape et avec les Hugnenots.

1599. L'édit de Nantes accordé aux Huguenots.

l'édit de Nantes, parce qu'il avoit été conclu l'année précédente en cette ville-là, tandis qu'il y étoit. Par cet édit, il leur accordoit toute liberté pour l'exercice de leur religion, même la faculté d'être admis aux charges, aux hôpitaux, aux colléges, et d'avoir des écoles en certains endroits, et des prêches presque partout; et plusieurs autres choses, dont ils sont bien déchus depuis ce temps-là, à cause de leurs rebellions et de leurs diverses entreprises.

Le parlement le vérifie avec peine.

Le parlement y apporta de grandes oppositions plus d'un an durant : enfin, comme on lui eut fait comprendre que ce seroit rallumer le feu dans le royaume, que de ne pas accorder cette sûreté aux Huguenots, qui étoient querelleux et puissants, il le vérifia.

Le roi rend toute sorte de respects au pape.

D'un autre côté, pour adoucir le pape, qui eût pu se fâcher de cet édit, le roi lui rendoit toute sorte de respects, et embrassoit ses intérêts avec chaleur, comme il fit en l'affaire de Ferrare, dès l'an 1597 et 1598.

Affaire du duché de Ferrare.

Cette duché est un fief masculin du saint siége, duquel les papes avoient autrefois investi les seigneurs de la maison d'Est, à la charge de reversion au défaut de mâles légitimes. Alphonse d'Est, second du nom, dernier duc, étoit mort l'année 1597, sans enfants, et avoit laissé de grands trésors à César d'Est, bâtard d'Alphonse Ier, son pa-

rent. Il avoit fait son possible auprès du pape pour obtenir l'investiture du duché pour ce bâtard, lequel ne l'ayant su impétrer, ne laissa pas de se mettre en possession après la mort d'Alphonse II, et de s'y vouloir maintenir à force d'armes. Clément VIII fut obligé de lui faire la guerre pour le déposséder. Les princes d'Italie se partagèrent dans cette querelle; et les ducs de Guise et de Nemours furent sur le point d'entreprendre la défense de César, dont ils étoient proches parents, étant issus d'Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de madame Renée de France; car cette Anne, en premières noces, avoit épousé François, duc de Guise, et en secondes, Jacques, duc de Nemours. Le roi d'Espagne aussi le favorisoit sous main, ne désirant pas que le pape s'agrandît en Italie par la réunion de cette duché; mais Henri-le-Grand ne manqua pas de prendre cette occasion d'offrir son épée et ses forces au saint Père. Les alliés de César l'ayant su, en furent extrêmement refroidis; et lui, contraint de capituler avec le pape, auquel il remit tout le duché de Ferrare. Il ne lui resta que les villes de Modène et de Reggio, que l'empereur maintint être fief de l'Empire, et dont il lui donna l'investiture. De là viennent les ducs de Modène d'aujourd'hui.

1599.

César, bâtard de Ferrare, s'y veut maintenir.

Le pape lui fait la guerre.

Le roi offre son épée au pape.

César quitte le duché de Ferrare, et demeure duc de Modène.

Si la chaleur que le roi avoit témoignée en

1599. cette occasion pour les intérêts du saint siége, obligea sensiblement le pape, celle qu'il faisoit voir tous les jours pour ramener les Huguenots au sein de l'Église, ne lui étoit pas moins agréable.

Plusieurs Huguenots se convertissent.

Il agissoit de telle sorte pour cela, que d'heure à autre il s'en convertissoit plusieurs, même des plus savants et des plus notables. Mais ce qu'il y avoit de plus important, c'est qu'il avoit retiré le jeune prince de Condé d'entre les mains des Huguenots, qui le gardoient soigneusement à Saint-Jean-d'Angely, depuis la mort de son père, arrivée l'an 1587, et le nourrissoient dans leur fausse religion, avec grande espérance d'en faire quelque jour leur chef et leur protecteur.

Le roi retire le jeune prince de Condé des mains des Huguenots, et le fait élever dans la religion catholique.

Le roi, considérant combien il seroit préjudiciable au salut de ce jeune prince et à ses propres intérêts, de le laisser là plus long-temps, sut si bien gagner les principaux du parti, qu'ils souffrirent qu'on l'amenât à la cour. Il lui donna pour gouverneur Jean de Vivonne, marquis de Pisani, seigneur d'un rare mérite et d'une sagesse sans reproche, lequel n'oublia rien pour le bien élever dans la religion catholique et dans les plus beaux sentiments de l'honneur et de la vertu. Il n'avoit encore que sept à huit ans : lorsqu'il en eut neuf, le roi lui donna le gouvernement de Guienne, l'aimant tendrement, et le nourrissant comme son successeur présomptif.

Dans le calme de la paix, on ne parloit que de réjouissances, de fêtes et de mariages. Celui de l'infante d'Espagne Isabelle-Claire-Eugénie, et de l'archiduc Albert, se solennisa dans les Pays-Bas; et celui de madame Catherine, sœur du roi, avec Henri, duc de Bar, fils aîné de Charles II, duc de Lorraine, à Paris.

1599. Mariages de l'infante d'Espagne, et de Catherine, sœur du roi.

Catherine étoit âgée de quarante ans, plus agréable que belle, ayant une jambe un peu courte. Elle étoit assez spirituelle, aimoit les belles-lettres, et savoit beaucoup pour une femme, mais étoit opiniâtrement huguenote. Le roi appréhendoit qu'elle n'épousât quelque prince protestant, lequel, par ce moyen, fût devenu protecteur des Huguenots, et comme un autre roi en France. A cause de cela, il la donna au duc de Bar, pensant d'ailleurs gagner plus de créance parmi les Catholiques, en s'alliant avec la maison de Lorraine. Avant cela, il fit tout son possible pour la convertir, jusqu'à y employer les menaces; et n'en ayant pu venir à bout, il dit un jour au duc de Bar : *Mon frère, c'est à vous à la dompter.*

Qualités de Catherine, et pourquoi le roi la maria au duc de Bar.

Il y eut de la difficulté pour le lieu et pour la cérémonie de la célébration de ce mariage. Le duc vouloit qu'il se fît à l'église, et la fiancée qu'il se fît au prêche. Le roi trouva un milieu : il le fit faire dans son cabinet, où il amena sa sœur

Le mariage se fait dans le cabinet du roi.

1599. par la main, et ordonna à son frère naturel, qui étoit archevêque de Rouen il y avoit environ deux ans, de les marier. Ce nouvel archevêque en fit du commencement quelques refus, alléguant les canons qui le défendoient; mais le roi lui représenta que son cabinet étoit un lieu sacré, et que sa présence suppléoit au défaut de toutes solennités; après quoi le pauvre archevêque n'eut pas la force de résister.

Le pape se fâcha contre le duc de Bar, de ce mariage.

Ce mariage s'étant fait pour le bien de la religion catholique, il semble que le pape en devoit être bien aise; néanmoins, comme il ne vouloit point souffrir un mal, quelque bien qui en pût arriver, il déclara que le duc de Bar avoit encouru excommunication, pour avoir, sans dispense de l'Église, contracté avec une hérétique, et tint ferme long-temps pour ne lui point donner l'absolution, quelque instance que le duc lui en pût faire.

Outre les solennités de toutes ces noces, plusieurs autres choses entretenoient la cour. Deux changements notables, l'un du duc de Joyeuse, l'autre de la marquise de Belle-Isle, lui causèrent de l'étonnement.

Le duc de Joyeuse rentre dans les Capucins, et reprend l'habit.

Le duc de Joyeuse avoit quitté l'habit de capucin, il y avoit quatre ou cinq ans, avec dispense du pape, pour être chef de la ligue en Languedoc. Un beau jour, sans en rien communiquer à per-

sonne, il alla se rejeter dans son couvent de Paris, et reprit l'habit. Peu de jours après, on fut bien étonné de voir, avec cet habit de pénitence, prêcher dans la chaire celui qu'on avoit vu la semaine précédente danser au bal, comme l'un des plus galants. On dit que les saintes exhortations de sa mère, qui de fois à autre le faisoit souvenir de son vœu, et certains mots ambigus que le roi lui jeta en quelques conversations, lui firent penser qu'il ne pouvoit plus être dans le monde avec sûreté de conscience, ni avec honneur. 1599.

La marquise de Belle-Isle se fait feuillantine.

La marquise de Belle-Isle, sœur du duc de Longueville, et veuve du marquis de Belle-Isle, fils aîné du maréchal de Retz, ayant eu quelque secret déplaisir, y renonça aussi, et s'alla enfermer dans le couvent des Feuillantines, à Toulouse, où elle prit le voile, et y acheva ses jours.

Duel de Créquy contre Philippin, bâtard de Savoie.

Il vint après cela des nouvelles à la cour, que Philippin, bâtard du duc de Savoie, avoit été tué en duel par le seigneur de Créquy, duquel on peut dire sans flatterie qu'il étoit un des plus galants hommes et des plus braves de son temps. L'histoire de ce combat se trouve écrite en tant d'endroits, et est encore si fort dans le souvenir de tous ceux qui portent l'épée, qu'il seroit superflu d'en rapporter les particularités.

La chasse étoit alors le plus ordinaire divertissement du roi. On raconte que chassant dans la

1599. forêt de Fontainebleau, accompagné de plusieurs seigneurs, il entendit un grand bruit de cors, de veneurs et de chiens, qui sembloit être fort loin; puis tout à l'instant s'approcha tout près d'eux.

L'apparition du grand veneur au roi, qui chassoit à Fontainebleau.

Quelques-uns de sa compagnie s'avançant vingt pas, virent un grand homme noir, parmi des halliers, qui les effraya tellement qu'ils ne purent dire ce qu'il devint, mais entendirent qu'il leur crioit d'une voix rauque et épouvantable : *M'attendez-vous*, ou *m'entendez-vous*, ou *amendez-vous*. Les bûcherons et paysans d'alentour de cette forêt disoient que ce n'étoit point chose extraordinaire, et qu'ils voyoient quelquefois ce grand homme noir, qu'ils nommoient le *grand veneur*, avec une meute de chiens, qui chassoit à beau bruit, mais qui ne faisoit mal à personne.

Ce que ce peut être que ces fantômes.

Il se fait une infinité de contes dans tous les pays du monde, de pareilles illusions de ces chasseurs. S'il faut y ajouter quelque foi, on peut croire que ce sont ou des jeux de sorciers, ou de quelques malins esprits, à qui Dieu donne cette permission pour convaincre les incrédules, et leur faire voir qu'il y a des substances séparées, et quelque être au-dessus de l'homme.

Or, si les prodiges sont les signes, comme l'on dit, de quelques grandes et funestes aventures, on peut croire que celui-là présagea la mort étrange de la duchesse de Beaufort, qui arriva

quelques jours après. L'amour que le roi avoit pour elle, au lieu de s'éteindre par la jouissance, s'étoit accru jusqu'à tel point, qu'elle avoit bien osé lui demander qu'il reconnût sa faute, et qu'il légitimât ses enfants par un mariage subséquent; et il n'avoit pas osé lui refuser absolument cette grâce, mais l'entretenoit toujours d'espérances.

1599.

La belle Gabrielle demande au roi qu'il l'épouse et qu'il légitime ses enfants.

Il le lui faisoit espérer.

Ceux qui aiment la gloire de ce grand roi ont de la peine à croire qu'il eût jamais pu faire une telle action, qui sans doute l'eût jeté dans le mépris, et du mépris l'eût fait retomber dans la haine de son peuple. Toutefois il étoit à craindre que les appas de cette femme, qui avoit trouvé son foible, avec la flatterie des courtisans, qu'elle avoit presque tous gagnés à force de présents et de caresses, n'engageassent ce pauvre prince dans le déshonneur : et sans mentir, il avoit l'âme trop tendre du côté des dames. Il étoit maître de toutes ses autres passions; mais il étoit esclave de celle-là. On ne sauroit justifier sa mémoire de ce reproche; et s'il est admirable quasi en toutes les autres parties de sa vie, il ne doit pas être imité en ce point-là.

Cependant, Gabrielle se flattant toujours de l'espoir d'être bientôt sa femme, sur les espérances qu'il lui en avoit données, fit si bien qu'elle l'obligea de demander au pape des commissaires pour juger du divorce d'entre lui et la

Enfin elle l'obligea de demander des commissaires au pape, pour juger de la nullité de son mariage.

1599. reine Marguerite; et le roi, afin de trouver faveur auprès du saint Père, et le rendre plus facile à ses intentions, lui faisoit dire sous main, par Sillery, son ambassadeur, qu'il épouseroit Marie de Médicis, dont on croit néanmoins qu'il n'avoit pour lors aucune envie.

Le pape tiroit l'affaire en longueur.

Aussi le pape, soit qu'il se défiât de son intention, soit qu'il vît que la reine Marguerite n'y donnoit pas les mains, faisoit traîner l'affaire, et ne rendoit que des réponses ambiguës. On dit même que se voyant un jour fort pressé par le cardinal d'Ossat et par Sillery, de donner contentement à leur maître, à faute de quoi, disoient-ils, il se pourroit faire qu'il passeroit outre, et qu'il épouseroit la duchesse; il fut si étonné de ce discours, qu'il remit aussitôt la conduite de cette affaire en la main de Dieu, ordonna un jeûne à toute la ville de Rome, et se mit en oraison lui-même pour demander à Dieu qu'il lui inspirât ce qui seroit le mieux pour sa gloire et pour le bien de la France; qu'au sortir de la prière, il s'écria, comme s'il fût revenu d'extase: *Dieu y a pourvu;* et que peu de jours après il arriva un courrier à Rome, qui apporta la nouvelle de la mort de cette duchesse.

Le roi cependant s'impatientoit fort de ses longueurs; et quelques-uns craignoient que le dépit d'être méprisé ne le jetât dans les mêmes incon-

vénients où il avoit autrefois jeté Henri VIII, roi d'Angleterre; ou bien que, par le conseil de quelques flatteurs, forçant la bonté de son naturel, il ne se portât à se défaire de la reine Marguerite, de quelque manière que ce fût. 1599.

Gabrielle alors étoit grosse de son quatrième enfant. Comme la fête de Pâques approchoit, le roi désirant faire ses dévotions éloigné de tout objet de scandale, la renvoya à Paris, et la conduisit jusqu'à mi-chemin. Elle eut grand'peine à se séparer de lui, et elle lui recommanda ses enfants la larme à l'œil, comme ayant un secret pressentiment qu'elle ne le devoit jamais revoir.

Le roi demeure à Fontainebleau, pour faire ses dévotions le jour de Pâques, et envoie la belle Gabrielle à Paris.

Étant à Paris, logée dans la maison de Zamet, ce fameux financier, après avoir dîné chez lui, et ensuite avoir entendu ténèbres au petit Saint-Antoine (c'étoit le jeudi saint); comme elle étoit de retour au logis, et qu'elle se promenoit dans le jardin, elle se sentit frappée d'une apoplexie au cerveau. Le premier accès étant passé, elle ne voulut plus demeurer en cette maison, mais se fit transporter chez madame de Sourdis, sa tante, près de Saint-Germain de l'Auxerrois; et là, tout le reste du jour et le lendemain, elle eut de fois à autres des syncopes et des convulsions dont elle mourut le samedi matin.

Elle y meurt d'une façon fort étrange.

On parla diversement des causes de sa mort: mais, après tout, ce fut un bonheur pour la

1599. France, en ce qu'elle ôta au roi un objet pour lequel il s'alloit perdre lui et son État. Sa douleur fut aussi grande que l'avoit été son amour. Toutefois, comme il n'étoit pas de ces âmes foibles, qui se plaisent à perpétuer leurs regrets et à se baigner dans leurs larmes, il n'en reçut pas seulement les consolations, il les chercha; mais il conserva toujours, à l'endroit des enfants, particulièrement du duc de Vendôme, l'affection qu'il avoit eue pour la mère.

Le roi s'en console, et cependant conserve toujours une extrême tendresse pour ses enfants.

Les bons François désiroient avec passion qu'un si bon roi pût laisser des enfants légitimes. Ils n'avoient pas osé le trop presser de prendre une femme capable de lui en donner, tandis que Gabrielle vivoit, de peur qu'il ne l'épousât; et dans la même crainte, la reine Marguerite n'avoit point voulu aussi prêter son consentement à dissoudre son mariage. Mais lorsque Gabrielle fut morte, elle y donna volontiers les mains, et adressa une requête au saint Père, pour demander elle-même cette dissolution, se fondant principalement sur deux causes de nullité. La première étoit le défaut de consentement; car elle alléguoit qu'elle avoit été forcée de l'épouser par le roi Charles IX son frère. La seconde étoit la proximité de parenté qui se trouvoit entre eux au troisième degré, dont elle disoit qu'il n'y avoit point eu de dispense valable.

La reine Marguerite présente sa requête au pape, tendante à dissoudre son mariage.

Semblablement les seigneurs du royaume et le parlement supplièrent Sa Majesté, par de solennelles députations, de vouloir songer à prendre femme, lui représentant les inconvénients et le danger où la France se trouveroit s'il venoit à mourir sans enfants. Ces députations-là ne sembleront pas étranges à ceux qui savent notre ancienne histoire : car on y voit que les rois ne se marioient, ni eux, ni leurs enfants, que de l'avis de leurs barons; et cela passoit presque en ce temps-là pour une loi fondamentale de l'État. 1599. Les seigneurs et le parlement supplient le roi de prendre femme.

Le roi, touché des justes supplications de ses sujets, adressa sa requête au pape contenant les mêmes raisons que celles de la reine Marguerite, et chargea le cardinal d'Ossat, et Sillery, son ambassadeur extraordinaire, qu'il avoit envoyé à Rome pour suivre le jugement du pape sur la restitution du marquisat de Saluces, de solliciter instamment cette affaire. Il présente sa requête au pape, comme avoit fait la reine Marguerite.

La cause rapportée au consistoire, le pape donna commission à des prélats de la juger sur les lieux, selon les droits de cette couronne, qui ne souffrent point que l'on traduise les François pour pareille nature d'affaires de-là les monts, où il leur seroit presque impossible de faire aller les témoins et les preuves nécessaires. Ces prélats furent le cardinal de Joyeuse, le nonce du pape et l'archevêque d'Arles; lesquels ayant interrogé Le pape accorde des commissaires, qui prononcent la dissolution du mariage.

1599. les deux parties, vu les preuves produites de part et d'autre, et la réquisition des trois États du royaume, déclarèrent ce mariage nul, et leur permirent de se marier où bon leur sembleroit.

Après cela, la reine Marguerite vient à Paris.

La reine Marguerite, qui depuis plusieurs années avoit quitté le roi, et après diverses aventures s'étoit enfermée volontairement au fort château d'Usson en Auvergne, eut permission de venir à Paris, de l'argent pour payer ses dettes, de grandes pensions, la jouissance de la duché de Valois et de quelques autres terres, et droit de porter toujours le titre de reine. Elle vécut encore plus de quinze ans, et bâtit un palais près du Pré-aux-Clercs, qui depuis a été vendu pour payer ses dettes, et démoli pour bâtir d'autres maisons. Elle aima fort les bons musiciens, parce qu'elle avoit l'oreille très délicate; et les hommes savants et éloquents, parce qu'elle avoit l'esprit beau et l'entretien fort agréable. Au reste, elle étoit libérale jusqu'à la prodigalité, pompeuse et magnifique; mais elle ne savoit ce que c'étoit que de payer ses dettes: ce qui est sans doute le plus grand de tous les défauts dans un prince, parce qu'il n'y a rien qui soit si fort contre la justice, dont il doit être le protecteur et le modèle.

Ses inclinations.

Ce mariage étant dissous, Bellièvre et Villeroy, appréhendant que le roi ne s'engageât en de nou-

velles amours, et ne se prît à quelqu'un des filets que les plus belles de la cour lui tendoient, le portèrent, par plusieurs grandes raisons d'État, à se fixer en la recherche de Marie de Médicis. Elle étoit fille de François, grand-duc de Toscane, qui étoit mort dès l'an 1588, et n'ayant que des filles, avoit eu pour successeur son frère Ferdinand, qui par conséquent étoit oncle de Marie, et tenoit pour lors la duché. 1599. 1600.

Le cardinal d'Ossat et Sillery firent entendre son intention au grand-duc Ferdinand son oncle; et Alincour, fils de Villeroy, qu'il avoit envoyé pour remercier le saint Père de sa bonne et briève justice, touchant la dissolution susdite de son mariage, eut ordre de lui témoigner que le roi ayant jeté les yeux sur toutes les filles des maisons souveraines de la chrétienté, n'avoit point trouvé de princesse plus agréable. L'affaire fut maniée avec tant d'adresse et de vigilance, par les soins de ceux qui l'avoient entreprise, que le roi s'y trouva tout-à-fait engagé. Le contrat de mariage fut signé à Florence par ses ambassadeurs, le 4e du mois d'avril de l'an 1600; et Alincour, dans sept jours, lui en apporta les nouvelles à Fontainebleau. Il assistoit pour lors à la fameuse conférence ou dispute d'entre Jacques-David Du Perron, évêque d'Évreux, depuis cardinal, et Philippe Du Plessis-Mornay,

On demande Marie de Médicis pour Henri IV.

Le contrat de mariage est passé à Florence, et les noces s'y font par procureur.

1600. dans laquelle la vérité triompha hautement du mensonge.

Il y a des relations particulières des solennités qui se firent à Florence, des magnificences du grand-duc, des cérémonies des fiançailles et des noces de cette reine, de son embarquement et de sa conduite par les galères de Malte et de Florence, et de sa réception à Marseille, à Avignon et à Lyon; et ainsi je n'en dirai rien.

Le roi tombe dans les filets de mademoiselle d'Entragues, depuis marquise de Verneuil.

Tandis que ce mariage de Florence se traitoit, le roi ayant un cœur qui ne pouvoit long-temps conserver sa liberté, s'attacha à un nouvel objet.

Il faut savoir que Marie Touchet, qui avoit été maîtresse du roi Charles IX, d'où étoit issu le comte d'Auvergne, avoit été mariée au seigneur d'Entragues, et en avoit eu plusieurs enfants; entre autres une fort belle fille, nommée Henriette, qui par conséquent étoit sœur utérine du comte d'Auvergne. Ce comte étoit âgé pour lors de quelque trente ans, et elle de quelque dix-huit.

Réflexion importante sur les flatteurs.

On ne sait que trop qu'il n'y a que les flatteurs et les lâches complaisants qui gâtent tout dans la cour des grands, et qui corrompent même leurs personnes. Ce sont eux qui sucrent le poison, qui enhardissent le prince à mal faire, en lui ôtant la honte du mal, qui le familiarisent avec le vice, qui lui en recherchent et facilitent les occasions, et qui font, pour ainsi dire, le métier de Satan et

de tentateur. Il est impossible de purger la cour de ces pestes; elles s'insinuent malgré qu'on en ait dans les palais des grands, se rendent agréables par de nouveaux divertissements, gagnent l'oreille par des louanges flatteuses, par de bons contes, par des hâbleries plaisantes; puis, quand elles tiennent les entrées, elles font glisser subtilement le venin dans le cœur, et empoisonnent les âmes les plus innocentes. 1600.

Notre Henri, tout grand prince qu'il étoit, avoit de ces gens-là auprès de lui, lesquels ayant reconnu son foible pour les femmes, au lieu de le fortifier et de le retenir, comme véritables amis, n'oublioient rien pour le pousser plus fort dans le penchant, et faisoient leur fortune de son défaut. Ce furent eux qui louèrent tellement les beautés, les gentillesses, l'esprit, l'entretien divertissant et enjoué de mademoiselle d'Entragues, qu'ils lui firent venir l'envie de la voir et de l'aimer. Ils ne pouvoient jamais rendre de plus mauvais office à leur maître que celui-là. Elle avoit certainement beaucoup de charmes; mais elle n'avoit pas moins d'esprit et d'adresse. Ses refus et sa modestie irritèrent plus fort la passion du roi. Bien qu'il ne fût point prodigue, il lui fit porter cent mille écus tout en un coup. Elle ne les refusa pas, et témoigna réciproquement beaucoup d'amour et d'impatience pour un si grand

Le roi donne cent mille écus à mademoiselle d'Entragues.

1600. roi; mais elle fit adroitement intervenir son père et sa mère à la traverse, pour l'observer de si près, qu'elle ne pût pas lui donner la commodité entière de lui parler.

Son adresse pour le mener au point qu'elle vouloit.

Sur cela, elle lui fit entendre qu'elle étoit au désespoir de ne lui pouvoir tenir parole; qu'il falloit avoir le consentement de ses père et mère, et qu'elle y travailleroit de son côté. Puis, après plusieurs longueurs et remises, elle lui dit qu'ils ne pouvoient être amenés à un point si délicat, si ce n'étoit que, pour mettre leur conscience à couvert envers Dieu, et leur honneur envers le monde, Sa Majesté voulût lui faire une promesse de mariage; qu'elle n'avoit nulle envie de se servir de cet écrit; et que quand elle voudroit s'en servir, elle savoit bien qu'il n'y avoit point d'official qui osât faire citer un homme qui avoit cinquante mille hommes de guerre à son commandement : mais que ces bonnes gens le désiroient ainsi, et qu'il ne devoit point faire de difficulté de guérir leur fantaisie, puisqu'il ne s'agissoit que de lui donner un petit morceau de papier en échange de la chose la plus précieuse qu'elle eût au monde. Enfin elle sut si bien tourner son esprit, qu'il lui fit une promesse de sa main, par laquelle il s'obligeoit de l'épouser dans un an, pourvu que dans ce temps-là elle lui fît un enfant mâle.

Elle tire une promesse de mariage de lui.

Toute cette intrigue se voit dans les Mémoires de Sully, où il dit que le roi l'ayant mené seul dans la première galerie de Fontainebleau, lui montra cette promesse écrite de sa main, et lui en demanda son avis; qu'au lieu de répondre formellement sur cela, il la déchira en deux morceaux; que le roi en demeura tout étonné, et lui dit en colère: *Comment, je crois que vous êtes fou?* et qu'il lui répondit: *Il est vrai, Sire, je suis fou; et je voudrois l'être si fort, que je le fusse tout seul en France*: qu'au sortir de la galerie, le roi entra dans son cabinet, et demanda une plume et de l'encre, et qu'il croit que c'étoit pour en récrire une autre. Quoi qu'il en soit, cette promesse causa bien de l'embarras depuis; car la demoiselle la voulut bien faire valoir, comme nous dirons. 1600.

Sully la déchire; mais le roi en fait une autre.

Au même temps que le roi poursuivoit la dissolution de son premier mariage à Rome, il faisoit aussi instance envers le saint Père, qu'il eût à vuider le différend de la restitution du marquisat de Saluces, dont la décision lui avoit été déférée par le traité de Vervins.

Il poursuit à Rome la décision du marquisat de Saluces.

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que ce marquisat étoit un fief mouvant du Dauphiné, duquel le roi François Ier s'étoit ressaisi par droit de reversion, faute d'enfants mâles dans la succession des seigneurs qui le tenoient. Or, en

Comment ce marquisat lui appartenoit.

1600. Comment le duc de Savoie s'en étoit emparé.

1588, durant les États de Blois, le duc de Savoie ayant avis que la ligue se rendoit la plus forte en France, et qu'apparemment cette monarchie s'alloit démembrer, s'empara de ce marquisat, sans avoir aucun sujet de querelle. Il pallia seulement cette usurpation de ce beau prétexte, qu'il ne s'en saisissoit que de peur que Lesdiguières ne s'en emparât, et que, par ce moyen, il n'établît le huguenotisme au milieu de ses terres.

On parle d'accommodement.

Sept ans après, savoir l'an 1595, le roi étant allé à Lyon, après le combat de Fontaine-Françoise, le duc, qui prévoyoit bien qu'il voudroit ravoir le marquisat, lui fit proposer quelque accommodement pour cette pièce. Le roi offrit de la donner à un de ses fils pour la tenir à foi et hommage, avec quelques autres conditions; mais le duc la demandoit sans aucune dépendance, et ainsi cette négociation fut rompue.

Le roi offrit de le lui donner à foi et hommage.

Par le traité de Vervins, on remet ce différend à l'arbitrage du pape.

Nos ambassadeurs traitant la paix générale à Vervins, ne manquèrent pas de redemander instamment la restitution de ce fief. Ceux du duc qui y assistèrent, alléguèrent, en faveur de leur maître, que cette pièce lui appartenoit, comme étant un fief mouvant de Savoie, et qu'il avoit plusieurs titres essentiels pour prouver cette mouvance, lesquels il falloit voir pour vuider ce différend avec connoissance de cause. Or, il eût

fallu bien du temps pour les faire venir de Savoie; et le nonce du saint Père pressoit fort la paix, de peur qu'il n'arrivât, durant ces remises, quelque accident qui la reculât. Tellement que, pour ne la point retarder, on jugea à propos de remettre au pape la décision de cette affaire, à la charge qu'il la termineroit dans un an. 1600.

Les François, durant ce temps-là, sollicitèrent fort à Rome pour la faire vuider. Les Savoyards ne se défendirent qu'à l'extrémité, et seulement de peur de perdre leur cause par défaut. Les uns et les autres produisirent leurs titres : ceux des François étoient fortifiés d'une possession paisible de plus de soixante ans, qui étoit plus que suffisante pour acquérir prescription. L'année étant expirée, le pape demanda au roi une prolongation de deux mois, pour pouvoir rendre sa sentence arbitrale, et que cependant le marquisat seroit mis en séquestre entre ses mains. Le roi y consentit volontiers; mais le duc entra en défiance que le pape ne le voulût avoir pour un de ses neveux : tellement que son ambassadeur lui ayant témoigné cette défiance, le pape se déporta de se plus mêler du dépôt, ni de l'arbitrage.

Pourquoi est-ce que le pape se déporte de cet arbitrage.

Le duc s'imaginoit qu'il n'avoit qu'à pousser le temps avec l'épaule, et qu'il arriveroit, ou que les François s'ennuieroient de poursuivre

Le duc de Savoie ne vouloit que gagner le temps.

1600. cette affaire, ou qu'il en surviendroit quelque autre plus importante, qui détourneroit les pensées du roi ailleurs. De plus, comme il y avoit encore plusieurs esprits mélancoliques qu'on n'avoit pu guérir de cette opinion, que le roi étoit toujours huguenot dans l'âme, et avec cela quelques ennemis cachés et dangereux, de sorte qu'il n'y avoit point d'années qu'il ne se fît plusieurs conspirations contre sa vie, il se pouvoit faire qu'il y en auroit enfin quelqu'une qui réussiroit. En effet, cette année-là on en avoit découvert trois, dont celle qui fit le plus de bruit fut d'une femme, qui alla offrir au comte de Soissons de l'empoisonner; mais le comte la déféra, et elle fut brûlée toute vive en Grève.

Il veut venir en France conférer avec le roi.

Afin donc de gagner du temps, il désira de venir en France lui-même, ayant si bonne opinion de son esprit et de ses ruses, qu'il s'assuroit d'obtenir du roi ce marquisat en don, ou du moins prétendoit faire de telles propositions, et d'employer tant d'artifices, qu'il se passeroit plus d'un an avant qu'on les pût démêler. Il disoit que son ambassadeur lui avoit mandé qu'il avoit entendu dire au roi, que s'ils étoient ensemble, ils vuideroient bientôt ce différend à l'amiable, et que c'étoit cette bonne parole qui l'avoit embarqué en son voyage: mais plusieurs soupçonnoient, avec apparence, qu'il le faisoit à

dessein de gagner quelques gens dans le conseil du roi; de sonder les affections; de remarquer et de réveiller les mécontentements; de jeter des semences de corruption et de division, et de renouveler les intelligences qu'il pouvoit avoir à la cour. D'autres s'imaginoient qu'il étoit malcontent de l'Espagne, parce que Philippe II, ayant donné les Pays-Bas en dot à sa fille puînée, n'avoit laissé à son aînée, femme du duc, qu'un crucifix et une image de Notre-Dame. D'ailleurs, il avoit en effet reçu quelques déplaisirs des ministres d'Espagne; et il faisoit courir le bruit, soit qu'il fût vrai ou non, qu'il avoit entrepris ce voyage sans en rien communiquer à Philippe III, son beau-frère. Enfin, chacun en jugeoit à sa fantaisie; et peut-être que pas un ne devinoit le secret de ses pensées, n'y ayant jamais eu prince moins pénétrable et plus caché que celui-là. Aussi disoit-on de lui, que son cœur étoit couvert de montagnes, aussi bien que ses pays: c'est qu'il étoit bossu, comme la Savoie est toute montueuse.

1600.

Quels pouvoient être les motifs de ce voyage.

Il voulut amener un train qui marquât son rang et sa puissance. Il avoit douze cents chevaux; mais tous ses officiers étoient vêtus de deuil, à cause de la mort de sa femme; ce que plusieurs des siens prirent à mauvais présage. Le roi, désirant le recevoir selon sa dignité,

Son train.

1600. Le roi le fait bien recevoir partout.

ordonna aux villes et aux gouverneurs de lui rendre tous les mêmes honneurs qu'à sa propre personne.

Il passe par Lyon.

Il descendit à Lyon par la rivière du Rhône, et y fut reçu par La Guiche, gouverneur de cette ville. Mais le chapitre de Saint-Jean ne lui donna pas la place de chanoine et comte de cette église, parce qu'il ne possédoit plus la comté de Villars, en vertu de laquelle les comtes de Savoie y avoient été reçus autrefois; joint qu'il n'avoit pas ses titres, et qu'il ne vouloit point se donner le temps d'y faire preuve de sa noblesse, dont ce chapitre-là ne dispense qui que ce soit que nos rois.

Arrive à Fontainebleau, où étoit le roi.

De Lyon il vint à Rouanne, descendit par eau à Orléans, et puis en poste à Fontainebleau, où étoit le roi. Il y arriva le 20e de décembre, courant avec soixante et dix chevaux. D'abord, pensant acquérir de la confiance auprès de lui, il se plaignit hautement des Espagnols, lui découvrit, ou feignit de lui découvrir ses plus secrètes pensées, et un dessein qu'il avoit de les chasser d'Italie. Il lui dit ses amis, ses moyens et ses intelligences pour cela. Il voulut lui faire croire qu'il lui ouvroit son cœur, qu'il étoit tout François, et qu'il désiroit s'attacher aux intérêts de la France sans réserve. Le roi l'écouta avec attention, et le remercia de ses bons sentiments;

Son adresse pour gagner d'abord la confiance du roi,

Qui est aussi fin que lui,

mais après tout, il finit par-là : *Je suis d'avis que nous vuidions premièrement les affaires que nous avons ensemble, puis nous parlerons du reste.* Trois jours après, le roi s'en alla à Paris, où ils devoient parler plus amplement du sujet qui l'avoit amené en France. 1600.

Et l'amène à Paris.

Sur cela commença la dernière année du quinzième siècle, que l'on comptoit 1600, célèbre par le jubilé centenaire qui s'ouvrit à Rome. Il s'y trouva vingt et quatre mille François, les uns mus de dévotion, les autres de curiosité, entre lesquels il y avoit bon nombre de Huguenots, qui étoient allés voir cette grande cérémonie. Ils le pouvoient avec toute liberté; car, durant l'année du grand jubilé, l'inquisition cesse à Rome, où d'ailleurs elle est bien moins rigoureuse qu'en Espagne. Le duc de Bar se trouva en habit inconnu à cette ouverture : il y étoit allé pour demander la dispense de son mariage et l'absolution au saint Père; il obtint l'absolution en la manière que le cardinal d'Ossat le dit dans ses lettres : mais quelque grande que fût sa soumission, il ne put pour lors obtenir la dispense; elle ne lui fut accordée qu'à trois ans de là, et même elle n'arriva que quelques jours après que sa femme, madame Catherine, fut morte.

Ouverture du jubilé centenaire à Rome.

Le commencement de cette année vit le roi et le duc de Savoie vivre avec tant de privautés

Grandes démonstrations d'amitié entre le roi et le duc.

1600. et tant de preuves d'amitié, qu'on eût cru que ce n'étoit qu'un même cœur. La civilité et la courtoisie françoise obligeoient le roi de faire toute sorte de bons traitements au duc; et le désir qu'avoit le duc d'obtenir de lui le marquisat, le portoit à une extrême complaisance, et à chercher tous les moyens de se rendre agréable à un si grand roi. La cour de France avoua qu'elle n'avoit jamais vu de plus parfait courtisan; les dames, de plus agréable galant; les officiers du roi et des grands, de prince plus libéral. Il savoit se conduire de telle sorte auprès du roi, qu'il ne faisoit ni le compagnon ni le valet; et s'il vouloit bien paroître inférieur en grandeur, il s'efforçoit de paroître supérieur en générosité et en libéralité. Il donnoit à pleines mains, même aux principaux de la cour. Le roi leur permettoit d'accepter ses présents, et de son côté en donnoit de fort grands au duc. Il le traitoit et le faisoit traiter par les principaux de sa cour, et tous les jours lui faisoit voir quelque nouveau sujet de divertissement. Entre autres choses, il désira qu'il vît son parlement, que nos rois ont toujours montré aux princes étrangers comme un abrégé de leur grandeur, et le lieu où leur majesté réside avec plus d'éclat. Ils se mirent ensemble dans la lanterne de la grand' chambre, où ils entendirent avec ravissement plaider une

Comment le duc vivoit avec le roi; son adresse, ses libéralités.

Le roi lui fait toutes sortes de bons traitements.

Lui fait voir son parlement, où ils entendent plaider une cause.

cause fort singulière, qu'on avoit choisie exprès, et prononcer l'arrêt par Achille de Harlay, premier président, personnage si grave et si disert, que tout ce qui sortoit de sa bouche sembloit sortir de celle de la justice même. 1600.

Mais ne se relâche point pour son marquisat.

Il n'y avoit point de civilité ni de courtoisie que le roi ne fît au duc; mais, après tout, il ne se relâchoit point pour son marquisat. Le duc tournoit l'affaire en toutes sortes de sens : tantôt il offroit de le tenir en hommage de la couronne; tantôt il proposoit au roi de grands desseins sur le Milanois et sur l'Empire; tantôt il mettoit sur le tapis le plan d'une puissante ligue pour détruire l'Espagnol en Italie; mais le roi étoit trop habile pour prendre le change : il répondoit qu'il n'avoit point d'ambition de conquérir le bien d'autrui, mais seulement de recouvrer le sien; qu'il ne vouloit point parler de cette affaire avec le duc, et qu'il falloit remettre cela à leur conseil. En effet, ils nommèrent quelques personnes qui en conférèrent ensemble; mais ceux du roi insistant toujours à la restitution, et le duc tâchant de s'en exempter, on ne conclut rien.

Le duc tâche en vain de lui donner le change.

Toutes espérances étant donc manquées au duc de pouvoir rien obtenir, il ne perdoit pas courage pour cela, mais il se fioit en des intelligences secrètes qu'il avoit nouées avec quelques grands de la cour, particulièrement avec le duc de Biron.

1600. Plusieurs croient qu'il commença pour lors à le débaucher, et qu'il se servoit pour cet effet de l'entremise d'un nommé Laffin, gentilhomme bourguignon, de la maison de Beauvais La Nocle, mais le plus pernicieux et le plus traître qu'on eût su trouver en toute la France. Il faisoit métier de porter et rapporter les paroles de part et d'autre. Le roi le connoissoit bien ; et sachant qu'il voyoit Biron bien familièrement, il eut la bonté de dire plus d'une fois à ce maréchal : *Ne laissez point approcher cet homme-là de vous ; c'est une peste, il vous perdra.*

N'y pouvant réussir, on croit qu'il travailla à débaucher Biron par l'entremise de Laffin.

Le duc savoit que Biron aimoit le roi, pour ce qu'il l'avoit élevé aux plus grandes dignités de son royaume, et que ce prince l'honoroit aussi de sa bienveillance. Il falloit donc lui faire perdre cette affection, pour le rendre capable de quelques mauvais desseins.

Biron devient insupportable par ses vanités et fanfaronneries.

Biron étoit sans doute brave et vaillant au dernier point, mais si enflé de sa bravoure, qu'il ne pouvoit souffrir que personne s'égalât à lui. Depuis la paix de Vervins, n'ayant plus rien à faire, il vantoit sans cesse ses belles actions : à son dire, il avoit tout fait, et il s'enivroit tellement de ses louanges, qu'il mettoit sa vaillance au-dessus de celle du roi. Il croyoit qu'il lui devoit sa couronne ; qu'il ne lui pouvoit rien refuser, et qu'il alloit le gouverner absolument.

Il s'estimoit plus que le roi, lequel en prit du dégoût.

Ces fanfaronneries ne plaisoient point au roi; il se fâchoit que son sujet s'égalât à lui en valeur, et plus encore qu'il eût la présomption de le vouloir gouverner, lui qui avoit dix fois plus de cervelle et de bon sens que ce maréchal. 1600.

C'est certes une noble ambition, et qui non-seulement sied bien, mais qui est tout-à-fait nécessaire à un roi, de croire qu'il n'y a aucun de ses sujets qui vaille mieux que lui. Quand il n'a pas cette bonne opinion de soi-même, il ne manque point de se laisser conduire par celui qu'il croit plus habile homme; et par-là il tombe aussitôt en captivité. Ainsi, dût-il se tromper, il faut qu'il s'estime toujours plus capable que tout autre de gouverner son royaume. Je dis bien plus: il ne sauroit se tromper en cela, d'autant qu'il n'y a personne plus propre que lui à régir son État; Dieu l'ayant destiné à cette fonction, lui et non pas un autre, et les peuples étant toujours disposés à recevoir les commandements lorsqu'ils sortent de sa bouche sacrée. Belle et importante réflexion.

Henri-le-Grand avoit donc pris quelque dégoût du maréchal de Biron, à cause de sa vanité; de sorte que le duc de Savoie lui louant un jour les belles actions et les grands services des Birons père et fils, le roi lui répondit: *Qu'il étoit vrai qu'ils l'avoient bien servi; mais qu'il avoit eu*

1600. *beaucoup de peine à modérer l'ivrognerie du père et à retenir les boutades du fils.* Le duc recueillit ces paroles, et les fit rapporter par Laffin à Biron, lequel, touché en la partie la plus sensible, s'emporta là-dessus à cent extravagances; et ayant perdu le respect, perdit ce qui lui restoit d'affection pour le roi. On soupçonne que dès-lors il s'abandonna à toutes sortes de mauvais desseins, et qu'il promit d'entrer dans une ligue que le Savoyard devoit faire avec le roi d'Espagne, moyennant qu'il lui donnât sa fille en mariage, et qu'on lui aidât à se faire duc de Bourgogne.

Le duc fait rapporter à Biron quelques paroles désavantageuses du roi.

Après que le duc de Savoie eut demeuré plus de deux mois à la cour de France, faisant, comme dit le proverbe, bonne mine à mauvais jeu, et couvrant toujours son chagrin d'une joie apparente, mais ne sachant ni comment se retirer sans honte, ni comment demeurer plus long-temps sans aucun fruit, le roi ne voulut pas lui donner sujet de dire qu'on l'avoit traité à la dernière rigueur : il lui fit savoir que si le marquisat l'accommodoit si fort qu'il ne le pût restituer sans une notable incommodité, il se contenteroit de prendre la Bresse en échange. Cette condition ne sembloit guère moins dure au duc que celle de la restitution du marquisat; toutefois, pour avoir quelque prétexte de se retirer avec hon-

Le roi fait proposer au duc l'échange du marquisat avec la Bresse.

neur, il ne s'en éloigna pas, et il fut dressé alors quelques articles, lesquels il témoigna n'avoir pas désagréables : mais il demanda du temps pour songer à l'alternative de la restitution ou de l'échange, et pour prendre l'avis des grands de son État sur une chose si importante. On lui accorda pour cela trois mois de temps tout entiers. C'étoit à la fin de février de l'année 1600.

1600. Le duc feint de ne s'en pas éloigner, mais demande trois mois pour choisir.

Peu de jours après il prit congé du roi, qui le conduisit jusqu'au pont de Charenton, et donna ordre au baron de Lux et à Praslin de l'accompagner jusqu'à la frontière. Il s'en retourna par la Champagne et la Bourgogne, d'où il entra en Bresse, et alla à Bourg. Il eut grande joie de s'y voir arrivé, parce qu'il avoit eu peur d'être arrêté en France. En effet, quelques-uns avoient donné conseil au roi de le retenir jusqu'à ce qu'il eût restitué le marquisat ; mais le roi s'offensa fort de cette proposition, et répondit en colère : *Qu'on le vouloit déshonorer, et qu'il aimeroit mieux avoir perdu sa couronne, que de tomber dans le moindre soupçon d'avoir manqué de foi, même au plus grand de ses ennemis.*

Il prend congé du roi, qui le conduisit jusqu'au pont de Charenton.

Quelques-uns avoient conseillé au roi de l'arrêter.

Belle réponse du roi.

Les trois mois étant expirés sans que le duc eût satisfait à sa promesse, le roi se fâche, et veut qu'il se résolve à l'une ou à l'autre alternative. Le duc prend de nouveaux délais, et promet toujours qu'il le satisfera. Cependant il faisoit

Les trois mois expirés, le roi presse le duc de choisir, ou l'échange, ou la restitution.

1600. Le duc presse le conseil d'Espagne de le secourir.

remontrer au conseil d'Espagne le péril où il étoit; que la perte du marquisat le mettroit hors d'état de pouvoir servir les Espagnols; qu'elle ouvriroit une porte aux François pour aller troubler l'Italie, et que cette tempête, après avoir désolé ses terres, iroit fondre sur le Milanois. Le conseil d'Espagne en comprenoit bien l'importance; mais comme il agit fort lentement, il fut assez long-temps à se résoudre. Enfin le comte de Fuentes, gouverneur du Milanois, eut ordre, mais deux mois plus tard qu'il ne falloit, d'assister puissamment ce prince. Il se rendit pour cet effet dans le Milanois, où, avec deux millions d'or, qui étoient tout prêts, il commença de faire de grands préparatifs.

Le comte de Fuentes vient pour cela au Milanois, mais tard.

Le roi presse le duc de choisir, ou l'échange, ou la restitution.

Après que le duc, par divers artifices, eut fait traîner la négociation près de deux autres mois, le roi étant ennuyé de toutes ses remises, se prépara de lier ce Protée, qui se changeoit en toutes sortes de formes, et de le forcer à rendre une réponse certaine. Il s'avança pour cet effet jusqu'à Lyon, où il avoit envoyé son conseil devant. Le duc, sachant qu'il s'approchoit, eut recours à d'autres finesses. Il lui envoya trois ambassadeurs, qui proposèrent conjointement un acte par lequel ils déclaroient que leur maître étoit prêt d'accomplir le traité fait à Paris, et qu'il promettoit de remettre le marquisat; mais celui

des trois qui avoit le secret, fit refus de signer les articles qu'on dressoit sur ce sujet, que premièrement le duc ne les eût montrés à son conseil, et signés. Par ce détour, le duc gagna encore sept ou huit jours de temps: mais le roi, résolu de le pousser jusqu'au bout, le suivoit toujours à la trace, démêloit toutes ses ruses, et ne lui laissoit plus de subterfuge. Il falloit donc qu'il répondît positivement; et il promit de rendre le marquisat dans le 16e d'août. 1600.

Il promet positivement de rendre le marquisat.

Sur cette assurance, le roi fit avancer Le Bourg-L'Espinasse, vieux colonel d'infanterie, avec des troupes suisses, pour prendre possession du marquisat. Comme il en approchoit, le duc leva le masque, et dit nettement qu'aux conditions qu'on lui avoit proposées, la guerre lui étoit moins dure que la paix. Ainsi le roi fut obligé d'en venir au point où il avoit bien prévu qu'il en faudroit venir, c'est-à-dire, à une guerre ouverte. Il la lui déclara donc le 11e du mois d'août, mais avec ces termes exprès, que c'étoit seulement pour le marquisat, et sans préjudice du traité de Vervins, lequel il désiroit observer inviolablement.

Mais quand le roi y envoie des troupes, il lève le masque, et le refuse.

Le roi lui déclare la guerre.

En même temps il donna avis de cette rupture à tous les princes voisins, et leur fit entendre les justes sujets qu'il en avoit. Ce grand roi savoit bien qu'entre les Chrétiens l'infraction de la paix

Il en rend raison aux princes voisins.

1600. est extrêmement odieuse, et que, sans des raisons qui convainquent fortement les esprits, il ne faut jamais rien faire qui trouble la tranquillité publique.

Il étoit pour lors à Grenoble, où il n'avoit, pour commencer cette guerre, que trois ou quatre compagnies d'ordonnance. Quelqu'un lui proposa de faire avancer le régiment des Gardes. Il répondit : *Qu'il ne le vouloit pas éloigner de lui; que c'étoit la dixième légion, qui ne combattoit point*[1] *sans César.* Mais dans peu de temps la noblesse françoise et les aventuriers accoururent de tous côtés auprès de lui, comme à la noce et au bal.

Biron conquiert toute la Bresse.

Le maréchal de Biron, quoique déjà dégoûté, ayant amassé quelques troupes, entama le pays de Bresse en plusieurs endroits. Du Terrail y pétarda la ville de Bourg; mais la citadelle se garda mieux, et elle fit presque la seule difficulté de cette guerre. Créquy entrant en Savoie, y emporta la ville de Montmélian sur la minuit, mais non pas le château.

Le pape, alarmé de cette guerre, envoie vers le roi.

Le pape, alarmé par les premières étincelles de cet incendie, et ayant peur qu'il n'embrasât toute l'Italie, s'employa tout aussitôt pour l'é-

[1] Jules César ne vouloit pas que la dixième légion combattît sans lui.

teindre. Il dépêcha un prélat, qui portoit le titre de patriarche de Constantinople, vers le roi, pour lui remontrer les inconvénients de cette rupture, et pour le conjurer au nom de Dieu de ne point passer outre. Le roi l'assura qu'il n'avoit nul dessein de troubler la paix d'Italie; qu'il étoit prince chrétien et juste; que Dieu lui avoit donné un assez beau royaume pour s'en contenter; mais qu'il désiroit ravoir ce qui étoit de sa couronne; que s'il avoit eu d'autres plus vastes desseins, il auroit fait de plus grands préparatifs. 1600.

Belle réponse du roi au pape, et bien chrétienne.

Peu de jours après il partit, et entra lui-même dans la Savoie. Sa présence étonna tellement la ville de Chambéry, qu'il en fit sortir la garnison par une prompte capitulation. Il se rendit maître ensuite des avenues de la Tarentaise et de la Maurienne, en prenant dans deux ou trois jours le château de Conflans et celui de la Charbonnière, qui jusque-là avoient passé pour imprenables.

Le roi entre lui-même dans la Savoie, et prend Chambéry par capitulation, et quelques châteaux.

Le duc de Savoie ne se remuoit point pour toutes ces pertes: il en étoit si peu touché, qu'il chassoit et qu'il dansoit tandis qu'on le dépouilloit de ses provinces. Il ne sembloit pas qu'il fût l'adversaire, mais le spectateur. Ses sujets pareillement ne s'étonnoient guère des progrès du roi : ils disoient que, s'il prenoit quelque

Le duc de Savoie ne s'en remuoit point.

1600. place en Savoie, leur duc en prendroit bien d'autres en France. On ne pouvoit deviner d'où procédoit cette grande sécurité. Il y en avoit qui croyoient que le duc s'assuroit sur je ne sais quelles pronostications d'astrologues, qui lui avoient prédit que dans le mois d'août il n'y auroit point de roi en France; ce qui se trouva fort vrai, parce qu'en ce temps-là le roi étoit victorieux au milieu de la Savoie. D'autres croyoient que le duc se fondoit encore sur les intelligences qu'il avoit avec le maréchal de Biron, dont la fidélité ayant été fort ébranlée par ses artifices, tandis qu'il étoit en France, venoit d'être entièrement débauché par de nouveaux sujets de mécontentement que ce maréchal avoit reçus depuis cette guerre; car le roi ne témoignoit plus se fier tant à lui : il ne le traitoit plus avec la même franchise qu'auparavant, et il commettoit la principale direction de cette conquête à Lesdiguières, qui en effet savoit mieux le pays et la manière de faire la guerre dans ces montagnes que lui. Cette préférence irritoit furieusement un esprit altier, qui croyoit qu'on ne pouvoit et qu'on ne devoit rien faire sans lui. Puis le refus que fit le roi de lui donner le gouvernement de la citadelle de Bourg, le mit tout-à-fait hors du sens. Depuis cela, il n'eut plus que des pensées extravagantes et criminelles; et il commença,

Il se fioit à quelques vaines prédictions d'astrologues, ou au maréchal de Biron, qui étoit fort irrité contre le roi.

disoit-on, de traiter une ligue avec le Savoyard, pour rallumer la guerre civile en France. Je ne puis marquer les particularités de ce dessein, parce qu'on ne les a jamais bien sues. 1600.

Le duc de Savoie croyoit ses forteresses de Montmélian en Savoie, et de Bourg en Bresse, imprenables, et se reposoit de la sûreté de son pays là-dessus. Il fut bien surpris d'apprendre que le marquis de Brandis, gouverneur de la première, avoit capitulé de la rendre dans certain temps. Sur cela il se mit aux champs, et fit tous ses efforts pour être en état de le secourir. Il eut recours à l'assistance des Espagnols; mais le comte de Fuentes, qui désiroit engager les affaires encore plus avant, lui refusa des troupes dans son besoin; et cependant le terme de la capitulation étant échu, il perdit Montmélian, au grand étonnement de ses sujets, et à la honte de Brandis. La disette de vivres et de munitions lui fit aussi perdre, à quelques semaines de là, la citadelle de Bourg, dont le gouverneur soutint le siége jusqu'à l'extrémité.

Enfin le duc se met en campagne; mais ne fait rien.

La citadelle de Moutmélian prise,

Puis celle de Bourg,

Le roi étant passé du côté de Genève, soumit le pays de Chablais et de Faussigni. Les habitants de Genève prirent le fort de Sainte-Catherine, que les Savoyards avoient bâti pour les matter, et le démolirent. Après cette prise, il voulut visiter Genève, si célèbre pour être un des remparts de

Puis le fort Sainte-Catherine.

Le roi visite Genève.

1600. la religion protestante. Théodore de Bèze, le premier en âge comme en doctrine de tous les ministres huguenots, lui fit une harangue en peu de paroles. Le maréchal de Biron ayant considéré la place, que les habitants fortifioient depuis quarante ans avec beaucoup de soin et de dépense, soit pour se faire estimer grand capitaine, soit pour montrer beaucoup de zèle à la religion catholique, se vanta qu'il la pourroit prendre en vingt jours : ce que le roi ne trouva pas bon, d'autant que la France l'avoit prise sous sa protection dès le règne de François Ier, et s'étoit obligée de la défendre contre le duc de Savoie, qui prétend que la seigneurie lui en appartient.

Le pape s'entremet de la paix, et envoie pour cela son neveu légat.

Cependant le pape, désirant sur toutes choses éteindre le feu de cette guerre, avoit dépêché vers le roi et vers le duc son neveu, le cardinal Aldobrandin, lequel travailloit incessamment à moyenner la paix. Sa plus grande peine étoit de trouver des nœuds assez sûrs et assez forts pour attacher le duc de Savoie; car ceux de ses promesses et de sa foi étoient si incertains et si coulants, que l'on ne s'y pouvoit fier.

Le roi vint à Lyon, où la reine l'attendoit.

Au même temps le roi, à qui la guerre n'avoit pas interrompu les pensées de son mariage, s'embarqua sur le Rhône et descendit à Lyon, où la reine sa nouvelle épouse étoit arrivée, et l'attendoit.

Le légat n'avoit point discontinué le traité de la paix : il étoit venu à Lyon pour cela ; où il fit son entrée quinze jours après la reine. Les ambassadeurs de Savoie l'y suivirent ; mais leur pouvoir étoit conçu en tels termes, que le duc avoit moyen de les désavouer. Toutefois, quand ils virent la citadelle de Bourg à l'extrémité, ils sollicitèrent instamment le légat de reprendre les premiers errements du traité ; mais il n'en voulut rien faire, qu'ils ne lui eussent donné par écrit, qu'ils l'en avoient prié pour le bien des affaires de leur maître.

1600. Le légat y vint aussi, et les ambassadeurs de Savoie.

Comme les articles furent dressés et accordés, on les signa de part et d'autre, et la paix fut publiée à Lyon le 17e de janvier 1601, par laquelle le duc cédoit au roi et à tous ses successeurs, rois de France, les pays et seigneuries de Bresse, Bugey et Valromey, et généralement tout ce qui lui appartenoit le long de la rivière du Rhône, depuis la sortie de Genève, comme aussi le bailliage et baronnie de Gex ; et cela en échange du marquisat de Saluces, que le roi lui délaissoit entièrement pour lui et pour les siens. Le traité portoit aussi que toutes les places que le roi avoit prises sur le duc de Savoie, lui seroient rendues ; mais seroient réservés au roi tous les droits prétendus contre ledit duc, suivant qu'il étoit contenu aux traités de Cateau en Cambresis et de Vervins.

1601. Le traité de paix se fait, se signe, et se publie à Lyon.

Articles de ce traité, portant que la Bresse sera au roi, et le marquisat au duc.

1601.

Ils gagnent l'un et l'autre à cet échange.

Dans cet échange, l'un et l'autre gagnoient également. Le roi, pour un marquisat de peu d'étendue, éloigné de ses terres, enclavé dans celles de Savoie, et lequel il ne pouvoit conserver que par de grosses garnisons qui consumoient deux fois plus que le revenu qu'il en tiroit, acquéroit un pays de plus de vingt-cinq lieues d'étendue, qui étoit continent aux siens, qui élargissoit sa frontière, auquel il y avoit huit cents gentilshommes, et qui étoit très fertile et très abondant, principalement en pacages pour nourrir des haras. Le duc, en s'appropriant le marquisat, se tiroit une fâcheuse épine du pied, ou plutôt une épée qui lui traversoit le corps, et se mettoit en sûreté : car tandis que les François le tenoient, il n'osoit sortir de Turin qu'accompagné de trois ou quatre cents chevaux d'escorte, et il falloit qu'il entretînt de grosses garnisons au milieu de son pays.

Après cela, le roi part de Lyon pour Paris où la reine le suit. Il lui mène voir ses bâtiments.

Le traité étant signé, le roi partit de Lyon en poste pour revenir à Paris, où la reine le suivit à petites journées. Quelque temps après qu'elle y fut arrivée, il la mena voir ses bâtiments de Saint-Germain-en-Laye. C'étoit un de ses plaisirs, et certes fort innocent, et qui sied bien à un puissant prince, quand il a payé ses plus grandes dettes, et qu'il a soulagé ses peuples du plus gros fardeau des impositions. Car, en élevant

ces superbes édifices, il laisse de belles marques de sa grandeur et de ses richesses à la postérité; il embellit son royaume, attire l'admiration des peuples, fait connoître aux étrangers que ses coffres regorgent d'argent, donne la vie et du pain à quantité de pauvres manœuvres, travaille utilement pour sa commodité et pour celle de ses successeurs, et enfin fait fleurir l'architecture, la sculpture et la peinture, lesquelles ont toujours été infiniment estimées de toutes les nations du monde les plus polies. 1601.

Il se divertissoit aux bâtiments, mais ne s'y occupoit pas.

Le roi Henri-le-Grand ne prenoit ce divertissement que pour se délasser l'esprit de ses travaux, et non pas pour se l'occuper; car il avoit l'âme trop grande et le génie trop élevé pour se donner tout entier à des choses si médiocres, encore moins pour s'attacher à de vains amusements. Il est vrai qu'il bâtissoit, qu'il chassoit, qu'il jouoit; mais c'étoit sans se détourner trop de ses affaires, et sans abandonner le timon de son État, lequel il tenoit aussi ferme et aussi soigneusement durant le calme que durant la tempête.

Belle réflexion, et qu'un roi ne sauroit trop faire.

D'ailleurs il n'avoit garde de s'endormir durant la bonace, qui est souvent trompeuse; et outre qu'il n'y a pas moins à travailler pour un bon roi au-dedans de l'État pendant la paix, qu'au-dehors pendant la guerre, il savoit que l'Espagnol

1601. et le Savoyard grondoient toujours, et qu'ils couvoient dans le cœur quelque entreprise contre lui. Le comte de Fuentes ayant levé une grande armée pour assister le Savoyard, se fâchoit que la paix lui avoit ôté l'occasion de l'employer. Quelques places qu'il avoit prises en Picardie, durant la guerre d'entre les deux couronnes, lui avoient donné de la vanité, et lui faisoient croire qu'il remporteroit toujours de l'avantage sur les François. Au même temps le roi d'Espagne avoit aussi mis en mer une armée navale, commandée par un Doria, laquelle avoit sans doute quelque dessein sur la Provence, si la paix ne se fût faite; et même, quoiqu'elle le fût, Fuentes ne laissoit pas de vouloir tenter une entreprise sur Marseille, pour faire rupture. Ceux avec qui il avoit intelligence pour cela, offrirent au roi d'attirer dans le piége six ou sept cents hommes, et de les retenir prisonniers, ou de les tailler en pièces.

Le comte de Fuentes veut surprendre Marseille, pour rompre la paix.

Mais le roi ne jugea pas qu'un si petit avantage valût la peine de donner sujet aux ennemis de rompre la paix, et de rentrer dans une guerre qui eût été fort dangereuse, parce qu'ils étoient puissamment armés. D'ailleurs il craignoit qu'il n'y eût encore au-dedans de son État du feu caché sous les cendres, et que, dans le bruit de la guerre, on n'attentât plus facilement sur sa personne; car, pour dire le vrai, il avoit plus à

On pouvoit attraper ces gens par une contre-intelligence; mais le roi ne veut pas.

craindre leurs couteaux et leurs poignards, que leurs épées. Il dissimula donc sagement cette entreprise, et répondit aux Marseillois : *Qu'il ne savoit point dérober la victoire ; que les embuscades n'étoient honnêtes que durant la guerre ; et qu'il se falloit bien donner de garde de contribuer, en quelque façon que ce fût, à l'infraction que les ennemis avoient dessein de faire.* 1601.

Enfin les Espagnols ayant reconnu que ce sage argus avoit trop d'yeux et de vigilance pour pouvoir être surpris, de quelque côté que ce fût, se résolurent d'employer leurs armes à de pieuses et honorables entreprises. Une partie de leur armée de terre passa en Hongrie, qui étoit alors attaquée par les Turcs. Le duc de Mercœur étant allé chercher en ce pays-là une plus juste gloire que dans les guerres civiles de France, y commandoit les troupes de l'empereur. Il y fit connoître aux Infidèles, par plusieurs beaux exploits, particulièrement par la mémorable retraite de Canise, que la valeur françoise est choisie de Dieu pour soutenir la religion chrétienne. Aussi ne fait-on point de doute qu'il ne les eût entièrement chassés de ce royaume-là, dont ils ont envahi plus de la moitié, s'il ne fût mort l'année suivante, d'une fièvre pourprée, qui le saisit à Nuremberg, comme il alloit faire ses dévotions à Notre-Dame de Lorette.

Le roi d'Espagne emploie ses armes contre les infidèles.

Le duc de Mercœur y commande les troupes de l'empereur, et y meurt.

1601. Il arriva quelque temps après un accident, dans lequel le roi sut bien faire voir aux Espagnols qu'il n'étoit pas capable de souffrir rien contre son honneur et contre la dignité de son État. Rochepot étoit son ambassadeur en Espagne : quelques gentilshommes de sa suite, desquels étoit son neveu, se baignant à la rivière, prirent querelle contre des Espagnols, et en tuèrent deux; puis se sauvèrent chez l'ambassadeur. Les amis des morts émurent tellement le peuple, qu'il assiégea la maison, et étoit prêt d'y mettre le feu. Le magistrat, afin de prévenir les tragiques effets de cette fureur, fut contraint de faire une injustice, et de violer la franchise de l'hôtel de l'ambassadeur; car il s'y transporta avec main-forte, et emmena les accusés en prison. Le roi d'Espagne, fâché de ce qu'il avoit violé le droit des gens, mais recevant ses excuses, l'envoya demander pardon à l'ambassadeur : toutefois ces François demeurèrent toujours prisonniers.

Gentilshommes de l'ambassadeur de France en Espagne, tuent quelques Espagnols.

Le magistrat viole l'asile de son hôtel, pour les prendre.

On fit alors plusieurs discours et plusieurs écrits sur les droits et priviléges des ambassadeurs. Il est vrai, disoit-on, qu'un ambassadeur a seul droit de souveraine justice dans son hôtel; mais les gens de sa suite sont sujets à la justice de l'État dans lequel ils sont, pour les fautes qu'ils commettent hors de son hôtel; et ainsi,

Discours sur la franchise de l'hôtel des ambassadeurs.

s'ils sont pris hors de là, on leur peut faire leur procès. Et, bien qu'on sache que cette rigueur ne s'observe pas ordinairement, et que le respect qu'on porte à la personne de l'ambassadeur s'étend sur tous ceux qui le suivent, toutefois c'est une courtoisie et non pas un droit. Mais pour cela il n'est pas permis d'aller chercher le criminel dans l'hôtel d'un ambassadeur, qui est un lieu sacré, et comme un asile certain pour ses gens. Il ne doit pourtant pas en abuser, ni en faire une retraite de scélérats, ou y donner asile aux sujets du prince, contre les lois et la justice; car en ce cas-là on s'en plaint à son maître, lequel est obligé aussitôt d'en faire raison. 1601.

Or le roi étant offensé, comme il devoit, de l'injure faite à la France dans son ambassadeur, et ne jugeant pas que la satisfaction que le magistrat lui en avoit faite fût suffisante, lui commanda de s'en revenir aussitôt; ce qu'il fit sans prendre congé du roi d'Espagne. Il défendit aussi en même temps tout commerce avec les Espagnols; et comme il prévit que dans ces commencements de rupture, ils pourroient entreprendre sur ses places de Picardie, il partit en diligence de Paris pour visiter cette frontière, et se rendit à Calais.

Le roi offensé rappelle son ambassadeur,

Et s'en va en diligence à Calais, visiter sa frontière.

Les peuples, qui commençoient à goûter le repos, et à labourer leurs terres en patience,

1601. frissonnèrent de frayeur qu'une nouvelle guerre ne les exposât une autre fois à la licence du soldat. Mais Dieu eut pitié de ces pauvres gens : le pape s'étant entremis de remédier au mal qui menaçoit la chrétienté, accommoda heureusement le différend. L'Espagnol lui remit le procès et les prisonniers, lesquels sa Sainteté consigna, quelques jours après, entre les mains du comte de Béthune, ambassadeur de France à Rome; et le roi ensuite renvoya un ambassadeur en Espagne, qui fut le comte de Barraut.

Le pape s'entremet d'accommoder ce différend, et le fait.

L'archiduc, qui assiégeoit Ostende, envoie faire compliment au roi.

Comme le roi étoit à Calais, ainsi que nous avons dit, l'archiduc étoit devant Ostende, où il continuoit ce siége [1], le plus fameux qui ait jamais été depuis le siége de Troye. Il appréhenda, avec sujet, que l'approche du roi ne retardât le progrès de son entreprise, où il avoit déjà tant perdu d'hommes, de temps, de coups de canon, d'argent et de munitions. Il lui envoya donc faire compliment, promettant que, du côté d'Espagne, on le satisferoit de la violence faite au logis de son ambassadeur; mais qu'il le supplioit que les assiégés ne se prévalussent point de cette conjoncture. Le roi, qui ne se laissoit jamais vaincre par courtoisie, non plus que par les armes, lui envoya le duc d'Aiguillon, fils

Le roi rend la civilité à l'archiduc.

[1] Ce siége dura trois ans, trois mois et trois semaines.

aîné du duc de Mayenne, l'assurer qu'il désiroit maintenir la paix; qu'il ne s'étoit avancé sur les frontières que pour dissiper quelques menées qui s'y brassoient, et qu'il espéroit de l'équité du roi d'Espagne qu'il lui feroit raison. 1601.

La reine d'Angleterre envoie aussi lui faire compliment, et il y répond par le maréchal de Biron,

Durant qu'il fut à Calais, la reine Élisabeth l'envoya aussi visiter par le milord Edmond, son principal confident. Pour répondre à cette civilité obligeante, il fit passer le maréchal de Biron en Angleterre, accompagné du comte d'Auvergne, et de l'élite de tout ce qu'il y avoit de noblesse à la cour, pour lui représenter le regret que le roi avoit, se trouvant si près d'elle, de ne pouvoir pas jouir du bien de la voir.

Auquel elle fait voir la tête du comte d'Essex.

Cette reine s'efforça, par toutes sortes de moyens, de faire connoître aux François sa grandeur et sa puissance. Un jour, tenant Biron par la main, elle lui montra un grand nombre de têtes plantées sur la tour de Londres, lui dit que l'on punissoit ainsi les rebelles en Angleterre, et lui raconta les sujets qu'elle avoit eus de faire mourir le comte d'Essex, qu'elle avoit autrefois si tendrement chéri. Ceux qui entendirent ce discours, s'en souvinrent bien depuis, lorsqu'ils virent le maréchal de Biron tombé dans le même malheur que le comte d'Essex, perdre la tête, après avoir perdu les bonnes grâces de son roi.

Il ne faut pas oublier qu'avant que le roi fît

1601. Le roi et la reine gagnent le jubilé à Orléans.

son voyage de Calais, il avoit mené la reine gagner le jubilé dans la ville d'Orléans, où le saint Père avoit ordonné que commençassent les stations pour la France. Sa piété, qui étoit sincère et sans feintise, donna un bel exemple à ses peuples, qui le voyoient aller dévotement aux processions, et prier Dieu avec grande attention, et le cœur sur les lèvres. Il mit la première pierre fondamentale à l'église de Sainte-Croix d'Orléans, que les Huguenots avoient misérablement abattue il y avoit près de quarante ans, et donna une somme d'argent considérable pour la rebâtir.

La reine accouche d'un dauphin, qui est nommé *Louis*, et depuis surnommé *le Juste*.

Toute la France, dans ce saint jubilé, avoit instamment demandé au Ciel qu'il lui plût lui donner un dauphin, pour la délivrer des malheurs où elle eût été plongée, si son roi fût venu à mourir sans enfants mâles. Ses vœux furent exaucés : la reine accoucha heureusement d'un fils à Fontainebleau, le jour de Saint Côme, 27e de septembre. On lui donna au baptême le nom de Louis, si doux et si cher à la France pour la mémoire du grand Saint Louis et du bon roi Louis XII, père du peuple. Depuis, on lui appropria le surnom de *Juste*; et nous croyons aujourd'hui qu'avoir été père de *Louis le Sage et le Victorieux*, n'est pas le moins beau de ses titres. Sa naissance fut précédée d'un grand tremblement de terre, qui arriva quelques jours au-

paravant. L'enfantement fut difficile, et l'enfant si travaillé, qu'il en étoit tout violet; ce qui peut-être lui ruina au-dedans les principes de la santé et bonne constitution. Le roi invoquant sur lui la bénédiction du Ciel, lui donna la sienne, et lui mit son épée à la main, priant Dieu qu'*il lui fît la grâce d'en user seulement pour sa gloire et pour la défense de son peuple.* Les princes du sang, qui étoient avec lui dans la chambre de la reine, saluèrent tous le dauphin l'un après l'autre. Fomets comme des courriers exprès portèrent cette nouvelle par toutes les provinces; les réjouissances qui s'en firent par tout le royaume, particulièrement dans la grande ville de Paris, qui aimoit aussi fortement Henri-le-Grand qu'elle avoit haï son prédécesseur; les compliments que le roi en reçut de la part de tous les potentats de l'Europe, et le présent accoutumé du saint Père en pareille occasion; savoir : les langes bénits, lesquels il lui envoya par le seigneur Barbérin, qui depuis a été cardinal et pape, nommé Urbain VIII.

1601.

Le roi lui donne sa bénédiction, et lui met son épée dans la main.

Cinq jours auparavant, la reine d'Espagne étoit accouchée de son premier enfant, qui étoit une fille, qu'on nomma Anne sur les fonts de baptême. Les Espagnols ne s'en réjouirent pas moins que si c'eût été un fils, parce qu'en ce pays-là les filles succèdent à la couronne. Ceux d'entre les

Naissance de l'infante d'Espagne, nommée *Anne*, qui depuis épousa Louis XIII.

1601. François qui pénétroient le plus dans l'avenir, prenoient aussi part à cette joie, mais pour une autre raison. C'est que cette princesse étant de même âge que le dauphin, il sembloit que le ciel les eût fait naître l'un pour l'autre, et qu'elle dût quelque jour être son épouse; comme en effet, Louis XIII a eu ce bonheur, et la France le possède encore, admirant en toutes occasions la rare sagesse, la piété exemplaire, et la fermeté héroïque de cette grande princesse.

Le roi fait divers règlements pour le bien de son État.

En reconnoissance de la grâce que Dieu avoit faite au roi de lui donner un dauphin, qui étoit le comble de ses souhaits, il redoubla son travail et ses soins pour se bien acquitter de ce qu'il devoit à son État, et pour améliorer, ainsi qu'il disoit, la succession de son fils. Nous rapporterons ici quelques établissements et ordonnances qu'il fit pour cela.

Il supprime les triennaux des offices de finances.

La nécessité d'argent l'avoit obligé, durant le siége d'Amiens, de créer des officiers triennaux en ses finances. Quand elle fut passée, il connut qu'il n'étoit pas besoin d'avoir tant de gens qui fouillassent dans sa bourse, et qu'il ne se pouvoit qu'il n'en demeurât toujours un peu dans la main de chacun d'eux. C'est pourquoi il supprima ces nouveaux officiers, et ordonna que l'ancien et l'alternatif rembourseroient le triennal. De cette suppression furent exceptés les trésoriers de

l'épargne, ceux des parties casuelles, et quelques autres. 1601.

Il établit une chambre de justice, pour la recherche des financiers.

Rosny avoit si bien bridé les financiers et les traitants, qu'ils ne pouvoient plus dévorer de gros morceaux comme autrefois. Mais ce n'étoit pas encore assez; ils s'étoient tellement remplis avant qu'il fût surintendant, que le roi ordonna, avec beaucoup de justice, un tribunal composé de certain nombre de juges choisis dans les cours souveraines (on le nomma la chambre royale), qu'il chargea de faire une exacte recherche des malversations de ceux qui avoient manié les deniers royaux. Cette chambre fit rendre gorge à plusieurs de ces gens-là; toutefois une grande partie trouvèrent moyen de se mettre à couvert, les uns par la considération de leurs alliances, les autres à force d'argent, gagnant ceux qui approchoient le roi, principalement ses maîtresses, ou corrompant les juges même: tant il est vrai que l'or pénètre partout, et que rien n'est à l'épreuve de ce pernicieux métal. Il ne faut donc pas s'étonner si ces gens-là remplissent leurs coffres le plus qu'ils peuvent, puisque plus ils en ont, plus leur justification leur est facile.

Je l'ai déjà dit et je le dis encore (car on ne sauroit le marquer en trop d'endroits, ni trop fortement), il n'y a point de remède pour empêcher ce désordre, qui est le plus grand de tous

1601. les désordres de l'État, et la cause de tous les autres, que la vigilance et l'exactitude du roi. Il faut qu'il tienne lui-même les cordons de sa bourse, qu'il ait toujours l'œil sur ses coffres, qu'il sache ponctuellement ce qui entre dedans, ce qui en sort, par quelles voies viennent ses deniers, à quels usages on les emploie, qui sont ceux qui les manient; et surtout il faut qu'il leur fasse rendre si bon compte, comme faisoit Henri-le-Grand, que s'ils sont gens de bien, ils ne puissent se corrompre; et s'ils sont méchants, qu'ils n'aient pas moyen d'exercer leurs méchancetés.

L'unique remède contre leur avidité, c'est que le roi voie ses comptes.

On lui avoit fait connoître qu'il y avoit deux autres désordres dans son royaume, qui l'appauvrissoient extrêmement, et en tiroient tout l'or et l'argent. L'un étoit le transport que l'on en faisoit aux pays étrangers, en Italie, en Allemagne et en Suisse, où les petits potentats le billonnoient, et en faisoient de la monnoie à plus bas titre. L'autre étoit le luxe, qui en consumoit aussi une grande quantité en broderies, en clinquants et passements sur les habits, et non moins encore en dorures de lambris, de cheminées et de divers meubles.

Le roi défend le transport d'or et d'argent hors du royaume.

Il fit deux sévères édits qui défendoient ces deux abus. Pour le premier, il renouvela les anciennes ordonnances sur le transport de l'or et de l'argent, y ajoutant la peine de la corde

aux contrevenants, et commandant à tous gouverneurs de veiller à l'observation de ses défenses, et de ne donner aucuns passeports au contraire; autrement il les déclaroit participants de ces transports. 1601.

Défend l'or et l'argent sur les habits, et les dorures.

Pour le second, il défendit, sur peine de grosses amendes pour la première fois, et d'emprisonnement pour la seconde, de porter or ni argent sur les habits, ni d'en employer aux dorures. Cet édit fut rigoureusement observé, parce qu'il n'exceptoit personne, le roi lui-même s'étant soumis à la loi qu'il avoit faite, et ayant fait mauvais visage à un prince du sang qui n'obéissoit pas à cette réformation.

Introduit la manufacture des soies en France.

Il se dépensoit encore une prodigieuse quantité d'argent en soie, par l'achat desquelles tout notre argent étoit attiré chez les étrangers. Le roi voyant cela, et considérant que l'usage de ces étoffes est fort beau et fort commode, s'avisa qu'il en falloit introduire la manufacture en France, afin qu'elle fît gagner aux François ce que gagnoient les étrangers. Pour ce sujet, il donna ordre qu'on eût à planter quantité de mûriers blancs aux pays où ces arbres viennent le mieux, particulièrement en Touraine, pour nourrir des vers à soie, et qu'il y eût des gens qui apprissent à préparer les cocons, et à mettre en œuvre le travail de ces précieuses chenilles.

1601. Si on eût eu soin, après sa mort, de maintenir cet ordre, et de l'étendre aux autres provinces, on eût épargné à la France plus de cinq millions tous les ans, qu'elle dépense au-dehors pour faire venir des étoffes de soie. On eût fait gagner la vie à un million de personnes, qui sont inutiles à d'autres travaux, comme sont les vieilles gens, les filles et les enfants; et on eût donné moyen à ce peuple de payer plus facilement les impôts et les tailles, par le profit qu'il eût tiré de son industrie.

Les usures étoient excessives en France ; ce qui faisoit que les meilleures maisons se ruinoient ;

Il y avoit un autre mal bien plus grand, qui, pour ainsi parler, desséchoit les entrailles du royaume : c'étoient les usures excessives. Les mauvais ménagers, c'est-à-dire, la plupart de la noblesse, empruntoient de l'argent au denier dix ou douze. En cela, il y avoit deux grands inconvénients : le premier, que les intérêts les minoient peu à peu, et, dans sept ou huit ans, sapoient les fondements des plus riches et des plus anciennes maisons, qui sont comme les étais et les arcs-boutants qui soutiennent l'État;

Et que les marchands abandonnoient tout-à-fait le commerce.

le second, que les marchands, trouvant cette commodité de mettre leur argent à si grand profit, et sans aucune risque, abandonnoient entièrement le commerce, dont les sources étant une fois taries, il y eût eu bientôt disette d'or et d'argent dans le royaume : car la France n'a

point d'autres mines que le trafic et le débit de ses denrées. 1601.

Ces considérations obligèrent le roi non-seulement de défendre toutes usures, à peine de confiscation de la somme prêtée, et de grosses amendes (ensuite de quoi les parlements députèrent des conseillers par les provinces pour faire recherche des usuriers), mais encore de réduire tous les intérêts ou rentes hypothèques au denier seize. Elles étoient avant céla au denier dix ou douze, comme nous avons dit. La raison étoit que, lorsqu'elles avoient été constituées, l'argent étoit bien plus rare. Or, puisqu'il s'étoit multiplié extrêmement depuis la découverte des Indes, il étoit juste de rabaisser les intérêts; et c'est pour cette raison encore que depuis on les a réduits au denier dix-huit, et que peut-être on les mettra quelque jour au denier vingt.

Le roi les défend, et règle les rentes hypothèques au denier seize.

Dans ce même dessein d'enrichir ses peuples et de mettre l'abondance dans son royaume, le roi recevoit de toutes parts des mémoires de ce qui pouvoit servir à faire le commerce meilleur et plus facile, à apporter de la commodité à ses sujets, à cultiver et fertiliser les lieux les plus infructueux. Il vouloit rendre, tout autant qu'il lui étoit possible, les rivières navigables; il faisoit rebâtir les ponts et les chaussées, et paver les grands chemins; sachant bien que, si on n'a

Ses grands soins pour enrichir son royaume.

1601 soin de les entretenir, ils se gâtent si fort, que les voitures ne se font que très difficilement, et que le commerce en est interrompu. D'où il arrive les mêmes désordres dans l'économie de l'État qui arrivent dans celle du corps humain, quand il y a des obstructions, et que le passage du sang et des esprits n'est pas libre.

Il favorise l'établissement des manufactures.

Quand il alloit par pays, il regardoit curieusement toutes choses, s'instruisoit des nécessités et des désordres, et y remédioit tout aussitôt avec grand soin. Sous sa faveur et sa protection, il s'établit en plusieurs endroits du royaume des manufactures de toiles, de tapisseries, de draperies, de dentelles, de quincailleries, et de plusieurs autres choses.

A son exemple, tout le monde travailloit à faire valoir son bien.

A son exemple, les bourgeois réparoient leurs maisons que la guerre avoit ruinées. Les gentilshommes, ayant pendu les armes au croc, et n'ayant qu'une houssine à la main, s'adonnoient à ménager leur bien et augmenter leurs revenus. Tout le peuple étoit attentif au travail, et c'étoit une merveille de voir ce royaume qui, cinq ou six ans auparavant, étoit pour ainsi dire une tanière de serpents et de bêtes venimeuses, étant rempli de voleurs, de larrons, de vauriens, de gens de sac et de corde, avoir été si bien purgé de tous ces maux par ce grand roi, et comme changé en une ruche d'abeilles innocentes, qui

s'efforçoient à l'envi de donner des preuves de leur industrie, et d'amasser de la cire et du miel. L'oisiveté y étoit honteuse, et une espèce de crime : aussi est-elle, comme dit le proverbe, la mère de tous vices. Un esprit qui ne prend pas la peine de s'occuper sérieusement à quelque chose, est inutile à soi-même et pernicieux au public. Voilà pourquoi, de ce temps-là, les prévôts recherchoient les fainéants, les vagabonds et gens sans aveu, et les envoyoient servir le roi en ses galères, afin de les obliger à travailler malgré eux. 1601.

L'oisiveté punie.

Il n'est point de bonheur si stable et si assuré, qui ne puisse être facilement troublé. Il arriva cette année deux choses qui eussent bouleversé toute la France, si le roi n'y eût obvié de bonne heure. 1602.

Le roi remédie à deux choses, qui étoient capables de bouleverser la France.

L'assemblée des notables de Rouen, qui s'étoit tenue l'an 1596, pour trouver un fonds au roi, afin de continuer la guerre et acquitter ses dettes, lui avoit octroyé, comme nous avons déjà dit, l'imposition du sou pour livre sur toutes les denrées des villes closes. « L'État (ce dit Tacite, le « plus grand politique d'entre les historiens) ne « se peut entretenir sans troupes, ni les troupes « sans payement, ni le payement se trouver sans « impositions. Par conséquent, elles sont né« cessaires, et il est juste que chacun contribue

1602. « pour les dépenses d'un État dont il fait partie, « et des commodités et protection duquel il « jouit. Mais il faut que ces impositions soient « modérées ; qu'elles soient proportionnées aux « forces de chacun ; que tout le monde en porte « sa part ; avec cela qu'elles soient faciles à per- « cevoir ; qu'elles ne ruinent point le commerce « et la liberté ; que les frais qu'on fait à les lever « n'excèdent point le principal ; qu'elles se pren- « nent sur des choses qui ne soient pas odieuses, « comme sont les denrées qui nourrissent les « pauvres ; qu'enfin ce soit du sang qu'on tire « des veines, non pas de la moelle qu'on arrache « des os. » Or, l'imposition du sou pour livre n'étoit pas de cette nature. Elle étoit fort fâcheuse ; car à chaque ville on fouilloit les marchands, on débaloit les marchandises, on voyoit ce que chacun portoit ; ainsi il n'y avoit plus de liberté dans le royaume pour les marchands ni pour les voyageurs. D'ailleurs, elle étoit excessive ; car telles marchandises qu'il y a, se vendant dix ou douze fois, il se trouvoit qu'elles payoient presque autant d'impôt qu'elles valoient. Et de plus, il y avoit de fort grands frais à la lever ; car il falloit y employer tant de commis, qu'on eût pu en composer une armée ; lesquels voulant tous faire les opulents, aussi-bien que leurs maîtres, commettoient une infinité de vexations sur les mar-

Imposition du sou pour livre fâcheuse.

chands, qui en étoient comme désespérés. Et, ce qui est bien étrange, il y avoit dans le conseil du roi des gens qui, étant pensionnaires de ces fermiers, ou intéressés avec eux, les supportoient dans leurs violences, et rejetoient bien loin toutes les plaintes qu'on faisoit de leurs malversations. 1602.

Les peuples sont dans cette erreur criminelle, de croire que, quand on leur dénie la justice, ils ont droit de se la faire, et d'avoir recours à la force, quand leurs supplications ne servent de rien. C'est là presque la cause de toutes les séditions; et c'est ce qui fit que tous ceux de delà la Loire s'étoient si fort échauffés sur cette imposition nouvelle, qu'ils avoient donné la chasse aux commis, et, qui pis est, en avoient tué quelques-uns. Il y eut même des villes, avec leurs magistrats, qui prirent les armes. Les fermiers, d'autre côté, aigrissoient le mal par de furieuses menaces qu'ils faisoient, qu'on démanteleroit les villes rebelles, qu'on y bâtiroit des citadelles pour les tenir en bride; et je crois qu'ils l'eussent bien désiré de la sorte, non pas tant peut-être pour l'amour de l'autorité du roi, que ces gens ont toujours à la bouche, que pour leur propre vengeance et pour leur avantage particulier. Cause des émotions dans les provinces.

Le roi, ayant avis de ces émotions, craignit qu'elles ne fussent suscitées par les émissaires de Le roi, pour les apaiser, va à Poitiers.

1602. la faction du duc de Biron, laquelle il venoit de découvrir. C'est pourquoi, un peu après Pâques, il partit de Fontainebleau, se rendit à Blois, et de là à Poitiers. Là il écouta favorablement les plaintes de ses peuples, remontra aux députés des villes de Guienne : *Que les impôts qu'il levoit n'étoient point pour enrichir ses ministres et ses favoris, comme avoit fait son prédécesseur, mais pour supporter les charges nécessaires de l'État; que si son domaine eût été suffisant pour cela, il n'eût rien voulu prendre dans la bourse de ses sujets; mais puisqu'il y employoit le sien tout le premier* [1], *qu'il étoit bien juste qu'ils y contribuassent du leur; qu'il désiroit avec passion le soulagement de son peuple, et que jamais aucun de ses prédécesseurs n'avoit tant souhaité leurs prières envers Dieu que lui, pour bénir les années de son règne; que les alarmes qu'on leur vouloit donner, qu'il avoit dessein de bâtir des citadelles dans les villes, étoient fausses et séditieuses, et qu'il n'en désiroit point avoir d'autres que dans le cœur de ses sujets.*

Sage et équitable réponse qu'il fait aux députés de Guienne.

Par ces douces remontrances, il calma toutes les séditions, sans qu'il fût besoin d'aucun châtiment, sinon que l'on déposa les consuls de

Il calme les séditions, et révoque le sou pour livre.

[1] Il vendoit les terres de son patrimoine.

Limoges, et que la pancarte fut établie : on appeloit ainsi le sou pour livre. Mais ce ne fut que pour l'honneur de l'autorité royale ; car aussitôt ce prince, le plus juste et le meilleur qui fut jamais, connoissant les vexations extrêmes qu'elle causoit, la révoqua et l'abolit tout-à-fait. 1602.

Conspiration du maréchal de Biron.

La seconde chose qui lui donnoit encore plus d'inquiétude, et qui étoit capable de bouleverser l'État, s'il n'y eût remédié, c'étoit la conspiration du maréchal de Biron. Il faut savoir que Laffin avoit été le principal instrument des intelligences d'entre ce maréchal et le duc de Savoie. Il avoit porté et rapporté toutes les lettres, et avoit eu quelques conférences avec le duc et avec le comte de Fuentes : de sorte qu'il savoit toute l'intrigue. Or, voyant qu'il n'y avoit point d'assurance aux paroles du Savoyard, et que Biron sembloit chanceler, il résolut de découvrir cette menée au roi ; soit qu'il eût peur que, traînant trop long-temps, elle fût éventée d'ailleurs ; soit qu'il espérât, par ce service, tirer quelque grande récompense, et se remettre bien auprès du roi, où il étoit fort mal.

Laffin la découvre au roi.

Ayant ce dessein, il employa le vidame de Chartres, son neveu, pour obtenir du roi sa grâce et abolition du passé, à la charge de lui découvrir les complices de la conspiration, et de lui en fournir les preuves. Il avoit retenu plusieurs

1602. lettres qu'il gardoit; mais elles n'en disoient pas assez, et ne parloient pas si clairement qu'elles pussent faire conviction. Pour l'avoir toute entière, voici ce qu'il fit.

Comment il fit pour avoir les Mémoires écrits de la main de Biron.

Biron avoit quelques Mémoires écrits de sa propre main, où la conspiration étoit couchée par articles. Laffin lui remontra que c'étoit une imprudence de les garder et de les communiquer, parce que son écriture étoit trop connue; qu'il seroit plus sûr d'en faire une copie et de brûler l'original. Biron trouva cela bon et les lui bailla pour les transcrire. Il les transcrivit en effet, tandis que Biron étoit couché sur son lit, puis lui rendit la copie; et chiffonnant l'original, fit semblant de le jeter dans le feu; mais par une adresse préméditée, il y jeta quelques autres papiers, et retint ceux-là. Une chose de cette conséquence méritoit bien que Biron les brûlât lui-même; et ne l'ayant pas fait, parce que Dieu le permit ainsi, cette négligence lui coûta la vie comme nous le verrons.

Après cela, Laffin continuant ses intrigues pour essayer de tirer encore quelques secrets plus particuliers, fut à Milan, travesti, et conféra avec Fuentes : mais cet Espagnol habile et rusé sentit bien qu'il les vouloit trahir, et se montra plus retenu. On dit que Laffin, ayant reconnu cette défiance, eut peur qu'on ne se défît de lui, et

qu'il s'en revint par des chemins écartés. Le duc de Savoie, averti de cela par Fuentes, retint prisonnier le secrétaire de Laffin, nommé Renazé, de peur qu'il n'allât servir de témoin contre Biron. 1602. Le duc de Savoie retient Renazé, secrétaire de Laffin.

Dans leurs conférences, ils avoient proposé de démembrer le royaume de France; que le duc de Savoie auroit la Provence et le Dauphiné; Biron la Bourgogne et la Bresse, avec la troisième fille de ce duc en mariage, et cinquante mille écus de dot; quelques autres seigneurs, d'autres provinces, avec la qualité de pairs; que tous ces petits souverains releveroient du roi d'Espagne; que, pour parvenir à ce dessein, les Espagnols jetteroient une puissante armée dans le royaume, et le Savoyard une autre; que l'on feroit remuer les Huguenots; qu'en même temps on réveilleroit plusieurs malcontents en divers endroits, et que l'on susciteroit et animeroit les peuples, qui étoient fort irrités par la pancarte. Les propositions faites entre Biron, le duc de Savoie et le comte de Fuentes.

Toutes ces propositions, ce disoit-on, s'étoient faites du temps de la guerre de Savoie; et le maréchal de Biron, outré du refus que le roi lui avoit fait de lui donner la citadelle de Bourg, y avoit prêté l'oreille, et s'étoit engagé bien avant en ces damnables menées. Toutefois il sembloit s'en être repenti; car il les avoit avouées au roi, en se promenant avec lui dans le cloître des Biron en avoit demandé pardon au roi, puis étoit retombé.

1602. Cordeliers de Lyon, et lui en avoit demandé pardon; mais il avoit négligé d'en prendre abolition, contre le conseil que lui avoit donné le duc d'Épernon, qui étoit plus sage et plus avisé que lui.

Il parloit mal du roi, et se vantoit excessivement.

Or, peu après, se repentant de s'être repenti, il étoit retourné à sa première faute, et entretenoit encore quelque correspondance avec les étrangers. Avec cela, il parloit du roi avec peu de respect, abaissoit la gloire de ses belles actions, élevoit la sienne, se vantoit de lui avoir mis la couronne sur la tête, et d'avoir sauvé la France; enfin tous ses discours n'étoient que bravoures, rodomontades et menaces.

On rapportoit tout cela au roi : on lui disoit qu'il déprimoit ses beaux faits; qu'il vantoit la puissance du roi d'Espagne; qu'il louoit la sagesse du conseil de ce prince, sa libéralité à récompenser les bons services, et son zèle à défendre la vraie religion. Le roi disoit adroitement et prudemment à ceux qui lui faisoient ces rapports : *Qu'il connoissoit le cœur de Biron, qu'il étoit fidèle et affectionné : qu'à la vérité sa langue étoit intempérante; mais qu'il lui pardonnoit ses mauvais discours en faveur des bonnes actions qu'il avoit faites.*

Deux choses achevèrent de le perdre.

Or deux choses achevèrent de le perdre, et obligèrent le roi d'approfondir tout-à-fait ses

mauvais desseins. La première fut le trop grand nombre d'amis, et l'affection des gens de guerre, dont il faisoit parade, comme s'ils eussent été absolument dépendants de ses commandements, et capables de faire tout ce qu'il eût voulu. La seconde, qu'il avoit amitié très particulière avec le comte d'Auvergne, frère utérin de mademoiselle d'Entragues, qu'on nommoit la marquise de Verneuil. Car, par l'une, il donna de la jalousie à son roi, et se voulut faire craindre; et par l'autre, il se rendit odieux à la reine, qui s'imagina peut-être, non sans sujet, qu'il feroit un parti dans le royaume pour maintenir cette rivale et ses enfants, à son préjudice. 1602.

Or, le roi désirant de pénétrer le plus avant qu'il pourroit dans cette affaire, manda Laffin, qui se rendit à Fontainebleau plus d'un mois avant que le roi partît pour le Poitou. Il eut premièrement des entretiens fort secrets avec lui, puis il en eut d'assez publics, et lui donna quantité de papiers, entre autres ce Mémoire écrit de la main de Biron, dont nous avons parlé. Ce que Laffin révéla au roi lui jeta de grandes inquiétudes dans l'esprit; de sorte que, dans tout le voyage de Poitiers, on le vit extrêmement rêveur; et la cour, à son exemple, étoit plongée dans un triste étonnement, sans que personne en pût deviner la cause.

Laffin vient en cour, et révèle tout au roi.

1602. Le roi mande à Biron de se rendre en cour, mais il s'en excuse d'abord.

A son retour de Poitiers à Fontainebleau, il manda au duc de Biron de le venir trouver. Biron hésite, et s'en excuse sur quelques mauvaises raisons. Il le presse; il lui envoie d'Escures, puis le président Jeannin, lui porter parole qu'il n'auroit point de mal. Cela se devoit entendre, pourvu qu'il se mît en état de recevoir grâce, et qu'il n'aggravât pas son crime par son orgueil et par son impénitence.

Biron savoit bien que Laffin avoit fait un voyage à la cour; mais il se tenoit assuré de cet homme là plus que de soi-même. D'ailleurs le baron de Lux, son confident, qui s'y étoit trouvé alors, lui disoit que Laffin avoit eu bonne bouche, et qu'il n'avoit rien révélé qui lui pût nuire. De Lux le croyoit ainsi, parce que le roi, après avoir entretenu Laffin, lui avoit dit avec un visage gai : *Je suis bien aise d'avoir vu cet homme, il m'a ôté beaucoup de défiance et de soupçons de l'esprit.*

Cependant les amis de Biron lui écrivoient qu'il ne fût pas si fou que d'apporter sa tête à la cour; qu'il étoit plus sûr de se justifier par procureur qu'en personne. Mais nonobstant cet avis, et malgré les remords de sa conscience, après avoir délibéré quelque temps, il prend la poste et se rend à Fontainebleau, alors que le roi ne l'attendoit plus, et qu'il se préparoit pour l'aller querir.

Enfin Biron vient.

Les histoires de ce temps-là et diverses relations racontent exactement toutes les circonstances de l'emprisonnement, du procès et de la mort de ce maréchal. Je me contenterai d'en rapporter seulement le gros. 1602.

On ne peut assez admirer l'insolence et l'aveuglement de ce malheureux; ni au contraire assez louer la bonté et la clémence du roi, qui tâchoit de vaincre son endurcissement. L'aveu de la faute est la première marque de la repentance. Le roi le prenant en particulier, le conjura instamment de lui vouloir déclarer ce qui étoit de ces intelligences, et des traités qu'il avoit faits avec le duc de Savoie, lui engageant sa foi qu'il enseveliroit tout cela dans un éternel oubli; qu'il en savoit assez toutes les particularités, mais qu'il désiroit les entendre de sa bouche, lui jurant que, quand sa faute seroit la plus grande de tous les crimes, sa confession seroit suivie d'une grâce entière. Biron, au lieu de la reconnoître, ou du moins de s'excuser avec modestie, en parlant à son roi qui étoit offensé, lui répondit insolemment qu'il étoit innocent; qu'il n'étoit pas venu pour se justifier, mais pour apprendre les noms de ses calomniateurs, pour en demander justice; autrement, qu'il se la feroit lui-même. Encore que cette réponse trop altière aggravât beaucoup son offense, le roi ne laissa pas de lui dire bien

Le roi le conjure pour la première fois de lui dire la vérité.

Il s'emporte et se cabre.

1602. doucement, qu'il y pensât mieux, et qu'il espéroit qu'il prendroit un meilleur conseil.

Le roi prie le comte de Soissons de l'exhorter à confesser son crime.

Le même jour, après souper, le comte de Soissons l'exhorta encore, de la part du roi, de lui confesser la vérité, et conclut sa remontrance par cette sentence du Sage : *Monsieur, sachez que le courroux du roi est le messager de la mort.* Mais il lui répondit encore avec plus de fierté qu'il n'avoit répondu au roi.

Il s'opiniâtre plus fort.

Le roi lui en reparle pour la seconde fois, mais inutilement.

Le lendemain matin, le roi, se promenant en ses allées, le conjura pour la seconde fois de lui avouer la conspiration : mais il n'en put tirer autre chose que des protestations d'innocence et des menaces contre ses accusateurs.

Il a de la peine à se résoudre à ce qu'il doit faire.

Sur cela, le roi se sentit agité jusqu'au fond de l'âme de diverses pensées, ne sachant ce qu'il devoit faire. D'un côté, l'affection qu'il lui avoit portée, et ses grands services, retenoient son juste courroux; et d'autre part, son crime atroce, son orgueil et son endurcissement lâchoient la bride à sa justice, et l'incitoient à punir le criminel. Joint que le péril dont son État et sa personne étoient menacés, sembloit ne pouvoir être prévenu qu'en écrasant le chef d'une conspiration dont on ne voyoit pas bien le fond.

Il demande conseil à Dieu en le priant.

Dans cette peine d'esprit, il se retire dans son cabinet; et, se mettant à genoux, prie Dieu de tout son cœur de lui vouloir inspirer une bonne

résolution. Il avoit accoutumé d'en user ainsi dans toutes ses grandes affaires : Dieu étoit son plus sûr conseiller, et sa plus fidèle assistance. Au sortir de sa prière, comme il l'a dit depuis, il se sentit entièrement délivré de l'agitation où il étoit, et se résolut de mettre Biron entre les mains de la justice, si son conseil trouvoit que les preuves qu'on avoit par écrit fussent si fortes, qu'il n'y eût point de doute à sa condamnation. Il choisit pour cela quatre personnes de ceux qui le composoient, Bellièvre, Villeroy, Rosny et Sillery, et leur montra les preuves. Ils lui dirent tous d'une voix qu'elles étoient plus que suffisantes.

1602.

Il résout de le mettre entre les mains de la justice;

Après cela, il voulut faire une troisième tentative sur ce cœur orgueilleux. Il employa, pour la dernière fois, les remontrances, les prières, les conjurations et les assurances de pardon, pour l'obliger de lui avouer son crime; mais il répondit toujours de la même sorte, et ajouta que, s'il connoissoit ses calomniateurs, il leur romproit la tête.

Mais tente pour la troisième fois de tirer de lui la vérité.

Enfin le roi, ennuyé de ses rodomontades et de son opiniâtreté, le quitta là, lui disant pour dernières paroles : *Hé bien! il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu, baron de Biron.* Ce mot fut comme un éclair, avant-coureur de la foudre qui l'alloit terrasser; le roi, le dégra-

Il n'en peut rien tirer, et le quitte là.

1602. dant par-là de tant d'éminentes dignités dont il l'avoit honoré, montroit qu'il l'alloit abaisser beaucoup plus qu'il ne l'avoit élevé.

Biron et le comte d'Auvergne sont arrêtés prisonniers.

Au sortir de la chambre de la reine, où il jouoit à la prime, Vitry, capitaine des gardes-du-corps, lui demande son épée, et l'arrête prisonnier. Praslin, aussi capitaine des gardes, s'assure du comte d'Auvergne; et le lendemain ils les mettent dans des bateaux sur la Seine, et les conduisent avec bonne escorte par eau, à la Bastille.

Ses parents intercèdent pour lui.

Biron avoit un très grand nombre d'amis; mais en cette occasion, où il étoit accusé d'avoir conspiré contre la personne du roi, tous demeurèrent muets et perclus. Ses parents, qui se trouvèrent à la cour, allèrent se jeter à genoux devant le roi, non pour lui demander justice, mais pour implorer sa miséricorde. Le seigneur de La Force, qui depuis a été maréchal de France, portoit la parole pour tous. Si Biron eût parlé du commencement avec autant d'humilité et de soumission qu'ils firent, il eût sans doute obtenu sa grâce; mais il étoit trop tard, la clémence n'avoit plus de lieu, elle avoit fait place à la justice.

Le parlement lui fait son procès.

Le roi commanda à son parlement de lui faire le procès, et envoya commission particulière au premier président, au président Potier Blanc-

Mesnil, et à deux conseillers, pour en dresser l'instruction, à la requête de son procureur-général. 1602.

Les preuves étoient fortes, et la défense de Biron très foible. Il fit bien voir, dans une affaire où il s'agissoit de la vie, qu'il avoit moins de cervelle que de cœur; car il reconnut d'abord son écriture, sur laquelle il eût pu chicaner, et gagner quelques jours qu'il eût fallu employer à la vérifier. Cette pièce avoit été écrite du temps de la guerre de Savoie, et il prétendoit que le roi étant à Lyon, lui avoit pardonné toutes ses escapades. Le roi envoya des lettres du grand sceau à son parlement, par lesquelles il révoquoit cette grâce. Mais on ne fit pas grande considération là-dessus; car premièrement la grâce qu'il lui avoit accordée n'étoit que verbale; et en second lieu, le parlement tient pour maxime qu'il y a des crimes que le roi ne peut pardonner, comme ceux de lèze-majesté divine et humaine, et ceux qui sont d'un horrible scandale, ou d'un grand préjudice au public. Quand on vint au recollement et confrontation des témoins, et qu'on présenta Laffin à Biron, au lieu de le reprocher, comme c'étoit un homme que cent reproches rendoient incapable de porter témoignage, il le reconnut pour homme de bien et brave gentilhomme. Puis, lorsqu'il eut entendu

Il se défend mal.

Lettres du du roi, révoquant le pardon qu'il lui avoit accordé à Lyon.

Il ne reproche point Laffin.

1602. lire sa déposition, il se mit à le charger d'injures, à l'appeler traître, magicien et méchant; mais il n'étoit plus temps; ses reproches n'étoient plus valables.

Renazé paroît devant lui, dont il est fort étonné.

Il croyoit que Renazé fût encore prisonnier en Piémont; il s'étoit sauvé quelques jours auparavant, et voilà qu'on le présente devant lui. Il croit voir un fantôme, il demeure étonné et muet; et sans lui faire aucun reproche, entend sa déposition, qui étoit conforme à celle de Laffin.

Dépositions de Laffin et de Renazé.

Ils déposoient, outre ce que nous avons dit, qu'il avoit comploté avec le gouverneur du fort Sainte-Catherine, de faire tuer le roi lorsqu'il iroit reconnoître la place, où Biron l'eût accompagné et eût marché un peu devant lui, vêtu d'une certaine façon, afin d'être connu. Ils disoient encore qu'il y avoit une autre entreprise pour enlever le roi lorsqu'il seroit à la chasse, ou ailleurs, mal accompagné, et le mener en Espagne.

Il est conduit par la rivière au parlement, où il est ouï.

L'instruction du procès ainsi faite dans la Bastille par quatre commissaires, on le conduisit au palais par la rivière, bordée du régiment des gardes. Il fut ouï en parlement, assis sur la sellette, toutes les chambres assemblées, mais les pairs n'y étant pas, quoiqu'ils y eussent été appelés. Puis il fut reconduit à la Bastille.

Le lendemain, dernier de juillet, on alla aux opinions, et de cent cinquante juges, il n'y en

eut pas un qui ne conclût à la mort. Il fut déclaré *atteint et convaincu du crime de lèze-majesté pour les conspirations faites par lui sur la personne du roi, entreprise sur son État, proditions et traités avec ses ennemis, étant maréchal de l'armée dudit seigneur roi. Pour réparation de ces crimes, privé de tous états, honneurs et dignités, et condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève; ses biens, meubles et immeubles, acquis et confisqués au roi; sa terre de Biron pour jamais privée du titre de pairie; cette terre et toutes ses autres réunies au domaine de la couronne.*

1602. Son arrêt de condamnation à mort.

Le roi, sous prétexte de faire grâce à ses parents, mais craignant en effet quelque tumulte, parce qu'il étoit fort aimé des gens de guerre, et avoit grand nombre d'amis à la cour, commua le lieu de l'exécution, et voulut qu'elle se fît dans la Bastille. Le chancelier y étant allé avec le premier président, le fit mener à la chapelle, où, sur les dix heures du matin, on lui prononça son arrêt, qu'il entendit un genou en terre, avec assez de patience, hormis quand ce vint à ces paroles: *Conspiration sur la personne du roi.* Pour lors, il se leva et s'écria: *Il n'en est rien, cela est faux; ôtez cela.* Ensuite le chancelier, selon les formes, lui redemanda le collier de l'ordre, sa couronne ducale, et le bâton de maréchal.

Le lieu du supplice est commué à la Bastille.

On lui prononce son arrêt.

1602. Il n'avoit pas les deux derniers avec lui, mais seulement le premier, qu'il tira de sa poche et le rendit.

Il seroit inutile de rapporter tous ses discours, ses reproches, ses emportements, ses plaintes, ses exclamations, et cent extravagances (car on les peut nommer ainsi) auxquelles il s'emporta.

Il a la tête tranchée.

Sur les cinq heures du soir il fut mené sur l'échafaud, où il eut la tête tranchée.

On remarqua qu'elle bondit par trois fois, poussée par l'impétuosité des esprits qui s'y étoient transportés, et qu'il en sortit plus de sang que du tronc du corps. Il fut porté en l'église de Saint-Paul, où l'on l'inhuma sans aucune cérémonie, mais avec un merveilleux concours de peuple, qui avoient tous les larmes aux yeux, et plaignoient ce brave courage, qu'une détestable ambition et un orgueil trop emporté avoient amené à une fin si malheureuse.

Il est enterré à S. Paul.

Il étoit fort ignorant, mais fort amateur de toutes sortes de prédictions.

Il est bon de savoir que ce maréchal étoit fort ignorant, mais extrêmement curieux des prédictions des astrologues, devins, géomanciens et autres affronteurs. On tient même que Laffin avoit gagné ses bonnes grâces, sur ce qu'il lui faisoit croire qu'il parloit au diable, et qu'il l'avoit assuré qu'il seroit souverain. On dit encore qu'étant jeune, il alla un jour déguisé voir un diseur de bonne aventure, qui lui prédit qu'il

seroit fort grand seigneur, mais qu'il auroit la tête coupée, dont il se fâcha et le battit outrageusement; qu'un autre devin lui prédit qu'il seroit roi, si un coup d'épée par derrière ne l'en empêchoit; et un autre, qu'il mourroit par l'épée d'un Bourguignon, et qu'il se trouva que le bourreau qui lui trancha la tête étoit natif de Bourgogne. 1602.

On en compte encore beaucoup d'autres; mais, à dire vrai, la plupart de ces prédictions se font d'ordinaire après coup; et quand elles auroient effectivement précédé l'événement, il faut croire que c'est par hasard, et non point par science; les pronostiqueurs disant tant de hâbleries, qu'il est impossible qu'il n'en arrive quelqu'une. C'est donc une grande sagesse de se désabuser l'esprit de ces sottes curiosités; car outre qu'elles n'ont aucun fondement dans la raison, on offense Dieu d'y croire, et on donne prise à se laisser infatuer et mener par le nez. Aussi les habiles gens n'y ajoutent jamais foi; mais quelquefois ils s'en servent pour persuader les simples.

Réflexions très nécessaires aux grands.

Laffin et Renazé eurent leur abolition. Un nommé Hébert, secrétaire du maréchal de Biron, souffrit la question ordinaire et extraordinaire sans rien confesser; toutefois il fut condamné à une prison perpétuelle. Peu de temps après, le roi le fit mettre en liberté; mais le ressentiment

Laffin et Renazé obtiennent leur abolition;

1602. de ce qu'il avoit souffert étant plus fort sur lui que celui de là grâce, il passa en Espagne, où il acheva ses jours.

Comme aussi le baron de Lux, et la conservation de ses charges.

Le baron de Lux, confident de Biron, vint en cour sur la parole du roi. Il lui dit tout ce qu'il savoit, et peut-être encore davantage; moyennant quoi il obtint son abolition en telle forme qu'il voulut, et fut confirmé en ses charges et aux gouvernements du château de Dijon et de la ville de Beaune. Le roi retint le gouvernement de Bourgogne pour monsieur le Dauphin, et en donna la lieutenance à Bellegarde, lequel depuis en fut gouverneur en chef.

Montbarot emprisonné, puis mis en liberté.

Montbarot, seigneur breton, fut mis dans la Bastille, sur quelques indices qu'il y avoit contre lui; mais s'étant trouvé innocent, on lui ouvrit aussitôt les portes.

Fontanelles rompu sur la roue.

Le baron de Fontanelles, gentilhomme de très bonne maison, n'eut pas le même sort; car, pour avoir trempé dans la conspiration, et outre cela avoir traité de son chef avec les Espagnols, de leur livrer une petite isle sur les côtes de Bretagne, il fut rompu sur la roue en Grève, par arrêt du grand conseil. Le roi, en considération de sa maison, qui est fort illustre, accorda aux parents que dans l'arrêt il ne seroit point appelé de son nom propre; mais l'histoire ne l'a pu taire.

Le duc de Bouillon, se trouvant aussi un peu impliqué dans l'affaire de Biron, jugea à propos de se retirer en sa vicomté de Turenne. Le roi, ayant avis qu'il y tramoit encore quelque chose, lui manda qu'il le vînt trouver pour se justifier. Au lieu d'y venir, il lui écrivit une lettre fort éloquente, par laquelle il lui représenta qu'ayant appris que ses accusateurs étoient très méchants et très artificieux, il le supplioit de le dispenser d'aller à la cour, et de trouver bon que, pour satisfaire à Sa Majesté, à toute la France et à son honneur propre, son procès lui fût fait à la chambre de Castres, en vertu du privilége qu'il avoit accordé à tous ceux de la religion prétendue, et qu'on voulût y envoyer les accusateurs et les accusations. Aussitôt il se rendit à Castres, se présenta à la chambre, et prit acte de sa comparution. Le roi n'eut point cette réponse agréable : il blâma même le procédé des juges de Castres, qui lui en avoient donné acte, et lui manda qu'il n'étoit point encore question de le mettre en justice, et qu'il eût à venir au plutôt.

1602. Le maréchal de Bouillon mêlé dans la conspiration de Biron.

Le roi le mande en cour : au lieu de venir, il va se présenter à la chambre de Castres.

Comme il fut averti, par les amis qu'il avoit à la cour, de la résolution du roi, lequel lui avoit envoyé le président de Commartin pour lui faire entendre sa volonté, il partit de Castres, alla à Orange, passa par Génève, puis se retira à Hei-

Puis se retire à Genève, et de là à Heidelberg, chez le prince Palatin, son parent.

1602. delberg, chez le prince Palatin, disant en sage politique, comme il étoit, qu'il ne falloit ni capituler avec son roi, ni s'approcher de lui tandis qu'il étoit en colère. Cette affaire couva quelques années; nous verrons en son lieu comme elle se termina.

La faveur de Rosny servoit de prétexte aux mécontentements des grands.

Il faut avouer que la faveur de Rosny servoit en ce temps-là de prétexte presque à tous les mécontentements et à toutes les conspirations des grands. Le roi l'avoit véritablement élevé par trois ou quatre belles charges, parce qu'il croyoit ne pouvoir assez récompenser les services qu'il lui rendoit; et en cela, ce prince ne mérite que louanges, d'autant qu'un bon maître ne peut faire trop de bien à un bon serviteur.

Le roi ne lui donnoit pourtant pas trop de pouvoir; car il le retenoit pour lui-même.

Mais si les brouillons et les malcontents se plaignoient qu'il lui donnoit trop de charges et d'emplois, au moins ne pouvoient-ils pas se plaindre qu'il lui donnât trop de pouvoir, et qu'il n'en donnât qu'à lui seul; car il est vrai de dire que Rosny n'avoit pas la liberté de faire la moindre grâce de son chef. Il falloit pour toutes choses s'adresser directement au roi : il vouloit distribuer lui-même toutes les grâces et les récompenses à des gens qu'il en connût dignes, qui lui en eussent obligation, et qui n'eussent dépendance que de lui. Ce grand prince savoit bien

Vérité très importante.

QUE CELUI QUI DONNE TOUT, PEUT TOUT; ET QUE

CELUI QUI NE DONNE RIEN, N'EST RIEN QUE CE QU'IL PLAÎT A CELUI QUI DONNE TOUT. Il avoit trop de courage et trop de gloire pour souffrir qu'un autre fît la plus noble fonction de son autorité royale. Quelque faveur et quelque familiarité qu'on eût auprès de lui, si on eût manqué de lui garder un profond respect, de lui parler et d'agir avec lui autrement qu'on ne le doit avec son maître et avec son roi, on fût tombé sans doute aussitôt en disgrâce; et ce fut, comme nous avons remarqué, une des causes de la perte de Biron. Jugez donc si celui qui ne vouloit point qu'on fît en rien du monde le compagnon avec lui, eût enduré qu'on y eût fait le souverain: jugez s'il se fût contenté que ses ministres eussent simplement pris son agrément sur une affaire, et qu'ils ne lui eussent parlé des choses que par manière d'acquit, après les avoir résolues d'eux-mêmes. Non sans doute; il vouloit que les résolutions partissent de sa tête et de son mouvement; que le choix fût de lui; qu'il eût seul la puissance d'élever et d'abaisser, et que personne que lui ne fût arbitre de la fortune de ses sujets. Ce n'est pas qu'il ne considérât, comme il est juste, les recommandations des grands de son État et de ses ministres, dans la collation qu'il faisoit des bénéfices, des emplois et des charges: mais c'étoit toujours de telle façon, qu'il faisoit connoître à

1602.

1602. celui à qui il les donnoit, qu'il ne devoit les tenir que de lui. L'exemple suivant le montre bien.

Exemple mémorable, que le roi ne déféroit pas trop à ses ministres.

L'évêché de Poitiers étant venu à vaquer, Rosny le supplia instamment de considérer en cette occasion Pierre Fenouillet, réputé savant homme et grand prédicateur. Le roi, nonobstant cette recommandation, le donna à l'abbé de La Rochepozay, qui en son particulier avoit beaucoup de bonnes qualités, et, outre cela, étoit fils d'un père qui avoit également bien servi de son épée pendant la guerre, et de son esprit dans les ambassades. A quelque temps de là, l'évêché de Montpellier vint à vaquer : le roi, de son propre mouvement, envoie chercher Fenouillet, et lui dit qu'il le lui donnoit, mais à condition qu'il n'en auroit obligation qu'à lui seul. On voit par-là comme il considéroit en quelque sorte la recommandation de Rosny : mais on voit aussi comme étoit bornée la puissance de ce favori, qui donnoit de la jalousie à tout le monde. Je l'appelle favori, à cause qu'il avoit les emplois les plus éclatants; quoiqu'à dire vrai, il n'avoit aucune prééminence sur les autres du conseil; car Villeroy et Jeannin étoient plus considérés que lui pour les négociations et pour les affaires étrangères; Bellièvre et Sillery pour la justice, la police et le dedans du royaume. Et il ne faut

pas s'imaginer que ces gens-là dépendissent en aucune façon de lui : il n'y avoit qu'un chef dans l'État, qui étoit le roi, lequel faisoit mouvoir tous les membres, et duquel seul ils recevoient les esprits et la vigueur. 1602.

Entreprise du duc de Savoie sur Genève ; elle avorte.

Sur la fin de cette année, le duc de Savoie, pensant se venger et se dédommager de la perte de son marquisat de Saluces sur la ville de Genève, essaya de la surprendre par escalade. L'entreprise avoit été formée par les conseils du seigneur d'Albigny, et le duc avoit passé les monts, la croyant infaillible. D'Albigny conduisit deux mille hommes destinés pour cela, jusqu'à demi-lieue de la ville : mais s'étant chargé de la conduite de cette action, il ne jugea pas à propos de s'engager dans la place, et en laissa l'exécution à d'autres. Le commencement en fut assez heureux. Plus de deux cents hommes montèrent par des échelles, gagnèrent les remparts, et coururent par toute la ville sans être aperçus. Cependant les bourgeois furent éveillés par les cris des fuyards d'un corps-de-garde, qui découvrit les entrepreneurs, et qui aussitôt se vit chargé par eux; et le pétardier qui devoit rompre une porte par-dedans, pour faire entrer ceux de dehors, vint malheureusement à être tué. Après quoi ils furent accablés de tous côtés; la plupart essayèrent de regagner leurs échelles; mais le canon de la

1602. courtine les ayant brisées, ils furent presque tous tués, ou se rompirent le cou en sautant dans le fossé. Il en fut pris treize en vie, presque tous gentilshommes, entre autres, Attignac, qui avoit servi de second à don Philippin, bâtard de Savoie. Ils se rendirent sur l'assurance qu'on leur donna de les traiter en prisonniers de guerre; mais les cris furieux de la populace, qui représentoit le danger où leur ville avoit été des massacres, des violements, d'un incendie universel et d'une servitude perpétuelle, forcèrent le conseil de cette petite république à les condamner à la mort infâme de la potence, comme des voleurs. On attacha leurs têtes, avec cinquante-quatre autres de celles des tués, sur les fourches patibulaires, et on jeta les corps dans le Rhône.

Treize des entrepreneurs pendus.

Le duc de Savoie, tout confus d'un si mauvais succès, et encore plus des reproches que toute la chrétienté lui faisoit d'avoir tenté une telle entreprise en pleine paix, repassa les monts en poste, laissant ses troupes près de Genève, et tâcha de s'excuser envers les Suisses de ce qu'il avoit voulu surprendre cette ville, qui étoit sous leur protection, aussi-bien que sous celle de France, disant qu'il ne l'avoit pas fait pour troubler le repos des ligues, mais pour empêcher que Lesdiguières ne s'en emparât pour la remettre au roi.

Le duc de Savoie s'excuse envers les Suisses.

Les ducs de Savoie ont depuis long-temps prétendu que cette ville est de leur souveraineté, et que les évêques, qui en ont porté le titre de comte, et en ont été seigneurs durant quelque temps, relevoient d'eux. C'est pourtant ce que les évêques n'ont jamais avoué, ayant toujours maintenu qu'ils dépendoient immédiatement de l'Empire. La ville, de son côté, soutient qu'elle est ville libre, qui n'est point sujette, pour le temporel, ni à ses évêques, lesquels elle chassa entièrement l'an 1533, lorsqu'elle renonça malheureusement à la religion catholique, ni au duc de Savoie, mais seulement à l'Empire, dont elle a toujours les aigles arborées sur ses portes. Il n'est pas besoin de rapporter ici les titres des uns ni des autres; mais pour lors la ville de Genève étoit en possession de sa pleine liberté il y avoit plus de soixante ans, et s'étoit alliée avec les cantons des Suisses. Or les Suisses étoient compris dans le traité de Vervins, comme alliés de la France; par conséquent la ville de Genève y étoit aussi, et le roi l'avoit assez déclaré au duc de Savoie. Il ne laissa pas pourtant de tenter l'entreprise que nous venons de dire, espérant que, si elle réussissoit, le roi d'Espagne et le pape le soutiendroient, et que le roi, pour si peu de chose, ne voudroit pas rompre la paix.

1602.

De qui relève la ville de Genève.

Elle étoit alliée des Suisses, et sous la protection de France.

Les Génevois, furieusement animés, commen-

1602. cèrent de lui faire la guerre ; et entrant coura-geusement sur ses terres, lui prirent quelques petites bicoques. Ils pensoient que le roi et les Suisses seconderoient les mouvements de leur ressentiment, et que tous les potentats d'Allemagne accourroient pour les assister. Mais le roi désiroit observer la paix, et étoit trop prudent pour souffrir qu'il s'allumât une guerre dans laquelle il n'eût pas pu accorder ensemble la religion et la politique, et ajuster l'honneur et les intérêts de la France, obligée à protéger ses alliés, avec les bonnes grâces du pape, porté par son devoir à la ruine des Huguenots. Il leur envoya donc De Vic les assurer de sa protection, mais avec ordre de leur faire connoître que la paix leur étoit si nécessaire, et la guerre si ruineuse, qu'ils devoient se porter à embrasser l'une et fuir l'autre. Comme ils avoient peu de force pour tant de colère, et qu'ils ne pouvoient rien sans son assistance, ils furent contraints de se relâcher, et d'entrer dans un traité avec le Savoyard, par lequel il fut dit qu'ils étoient compris dans le traité de Vervins, et que le duc ne pourroit bâtir aucune forteresse à quatre lieues de leur ville.

Les Genevois font la guerre au duc de Savoie.

Mais le roi les oblige à faire la paix.

Il arriva presque au même temps que la ville de Metz se souleva contre le gouverneur de la citadelle. Il s'appeloit Sobole, lequel y ayant

Affaire de Metz, où les habitants se barricadent contre Sobole, leur gouverneur.

été mis lieutenant par le duc d'Épernon, à qui Henri III avoit donné ce gouvernement en chef, s'étoit depuis détaché de ce duc, je ne sais point par quelle considération, et avoit pris des provisions du roi. Il avoit un frère qui le secondoit dans les soins de ce gouvernement. 1602.

Durant la dernière guerre contre l'Espagne, ces deux frères avoient accusé les principaux habitants de Metz d'avoir conjuré de livrer la ville aux Espagnols. Il y en eut plusieurs d'emprisonnés, quelques-uns de mis à la question; mais pas un ne fut trouvé coupable : de sorte que tous les bourgeois, croyant avec sujet que ce fût une calomnie, prirent les Sobole en haine, et dressèrent des cahiers de plaintes contre eux, les accusant de quantité d'exactions et de cruautés.

Le duc d'Épernon allume le feu plus fort.

Le duc d'Épernon, qui sans doute soutenoit ces bourgeois à la cour, y fut envoyé par le roi pour accommoder ce différend. Les Sobole, qui l'avoient offensé, ne se fioient point en lui : ils ne voulurent point le laisser entrer dans la citadelle le plus fort, ni faire sortir la garnison au-devant de lui; tellement qu'étant justement animé, il enflamma la plaie au lieu de la guérir, et échauffa de sorte les habitants, qu'ils se barricadèrent contre eux.

Le roi y va lui-même.

Le roi, qui savoit que les moindres bluettes étoient capables de causer un grand embrasement, ne se contenta pas d'y

1602. envoyer La Varenne, mais s'y achemina lui-même, étant d'ailleurs bien aise de visiter cette frontière. Sobole lui remit la place entre les mains; et il la donna à Arquien, lieutenant-colonel du régiment des gardes, avec la qualité de lieutenant de roi, pour y commander en l'absence du duc d'Épernon, gouverneur, lequel n'y eut pas grand pouvoir tant que le roi vécut.

Sobole lui rend la place, et il la met entre les mains d'Arquien.

1603. Le roi passa les fêtes de Pâques à Metz. Tandis qu'il y fut, il écouta la requête que les Jésuites lui firent pour leur rétablissement. Il remit à leur faire justice quand il seroit de retour à Paris, et permit au père Ignace Armand et au père Coton de s'y rendre, pour solliciter leur cause. Ils n'y manquèrent pas; et le père Coton, qui étoit d'un entretien extrêmement doux et accord, et fort célèbre prédicateur, gagna aussitôt les bonnes grâces de toute la cour, et plut si fort au roi, qu'il obtint de Sa Majesté le rappel de la Société en France, malgré même les avis de quelques-uns de son conseil. Il les rétablit donc par un édit qu'il fit vérifier en parlement, et fit abattre ensuite cette pyramide qui avoit été dressée devant le palais, en la place de la maison de Jean Châtel, sur laquelle il y avoit plusieurs écrits en vers et en prose très sanglants contre ces pères. Ainsi leur bannissement fut glorieusement réparé, surtout le roi ayant retenu auprès de lui le père

Les Jésuites présentent requête au roi pour leur rétablissement.

Le roi les rétablit bien glorieusement.

Coton, en qualité de son prédicateur ordinaire, et de confesseur et directeur de sa conscience. Cela ne s'accomplit qu'en l'an 1604.

Dans ces deux années de 1602 et 1603, nous avons encore à remarquer trois ou quatre choses importantes. La première, que le roi, au sortir de Metz, alla à Nancy visiter sa sœur, la duchesse de Bar, laquelle mourut l'année suivante sans enfants. La seconde, qu'il renouvela l'alliance avec les Suisses, et à quelques mois de là, avec les Grisons, nonobstant les obstacles que tâcha d'y apporter le comte de Fuentes, gouverneur du Milanois. La troisième, que s'en retournant à Paris, il reçut la nouvelle de la mort d'Élizabeth, reine d'Angleterre, l'une des plus illustres et des plus héroïques princesses qui aient jamais régné, et laquelle régit son État avec plus de conduite et plus de vigueur qu'aucun roi de ses prédécesseurs n'avoit jamais fait.

1602 et 1603.

Il visite sa sœur à Nancy.

Il renouvelle alliance avec les Suisses et les Grisons.

Il apprend la mort d'Élizabeth, reine d'Angleterre.

Elle étoit fille du roi Henri VIII, et de cette Anne de Boulen, pour l'amour de laquelle il avoit quitté Catherine d'Aragon, tante de l'empereur Charles-Quint, sa première femme. Il ne manqua presque rien au bonheur de son règne que la religion catholique qu'elle bannit d'Angleterre; et on eût pu lui donner le nom de bonne aussi-bien que celui de grande, si elle

Elle avoit chassé la religion catholique d'Angleterre, et fait mourir Marie Stuart, sa cousine.

1603. n'eût pas traité si inhumainement, comme elle fit, sa cousine germaine Marie Stuart, reine d'Écosse, qu'elle tint dix-huit ans prisonnière, et puis lui fit couper la tête, à cause de quelques conspirations que les serviteurs et amis de cette pauvre princesse avoient faites contre sa personne.

Jacques VI, roi d'Écosse, fils de Marie, succède au royaume d'Angleterre. Il n'étoit que Jacques Ier du nom entre les rois d'Angleterre.

Le fils de cette Marie, nommé Jacques VI, roi d'Écosse, étant le plus proche du sang d'Angleterre, comme petit-fils de Marguerite d'Angleterre, fille du roi Henri VII, et sœur du roi Henri VIII, mariée à Jacques IV, roi d'Écosse, succéda à Élizabeth, qui avoit fait mourir sa mère. Il voulut s'appeler roi de la Grande-Bretagne, pour unir sous un même titre les deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse, qui en effet ne sont qu'une même isle, jadis appelée par les Romains *Magna Britannia.*

L'alliance d'un si puissant roi pouvoit faire pencher la balance du côté qu'il se fût tourné, ou de France, ou d'Espagne; c'est pourquoi l'une et l'autre l'envoyèrent aussitôt saluer par de magnifiques ambassades, chacun tâchant de l'attirer à soi. Ce fut Rosny qui y passa de la part de Henri-le-Grand. Il obtint toutes les audiences qu'il voulut fort favorables; et après quelques difficultés, la confirmation des anciens traités d'entre la France et l'Angleterre. L'ambassadeur

Ambassadeurs de France et d'Espagne, pour avoir son amitié.

d'Espagne ne trouva pas tant de facilité en sa négociation; les Anglois tinrent ferme. Il fallut que le lieu du traité fût pris en Angleterre, que les Espagnols leur accordassent le commerce par toutes leurs terres, même aux Indes, et qu'ils leur donnassent liberté de conscience en Espagne; en sorte qu'ils ne seroient point sujets à l'inquisition, ni obligés de saluer le Saint-Sacrement par les rues, mais seulement de se détourner. 1603.

La piété cède à l'intérêt.

La France étant dans une profonde paix, tant au-dehors, par le renouvellement de ses alliances avec les Suisses et avec l'Angleterre, qu'au-dedans, par la découverte des conspirations qui avoient été entièrement dissipées, le roi jouissoit d'un repos digne de ses travaux, et ses peines passées rendoient ses plaisirs plus doux. Il n'étoit pas néanmoins oiseux : on le voyoit toujours dans l'occupation, et il s'employoit avec autant de soin à conserver la paix, cette divine fille du ciel, qu'il avoit apporté de courage et d'ardeur à faire la guerre.

Le roi travaille à entretenir la paix.

On lui a souvent ouï dire que quand il eût pu rendre la maison de France aussi puissante en Europe, qu'est celle des Ottomans en Asie, et conquérir en un moment tous les États de ses voisins, il ne l'auroit pas voulu faire au déshonneur de sa parole, obligée à l'entretien de la paix.

Belles paroles, et bien dignes d'un grand roi.

1603. Ses divertissements. Ses plus ordinaires divertissements pendant ce temps-là, étoient la chasse et les bâtiments. Il avoit des manœuvres en même temps à Sainte-Croix d'Orléans, à Saint-Germain-en-Laye, au Louvre et à la place Royale.

Occupation de la noblesse françoise. La noblesse françoisse ayant la paix, ne pouvoit aussi demeurer sans rien faire : les uns passoient le temps à la chasse, les autres auprès des dames ; quelques-uns à apprendre les belles-lettres et les mathématiques, d'autres à voyager dans les pays étrangers, et d'autres à continuer l'exercice de la guerre, sous le prince Maurice en Hollande. Mais plusieurs à qui les mains démangeoient, et qui cherchoient à signaler leur valeur sans partir de leurs maisons, devenoient pointilleux, et pour le moindre mot, ou pour un regard de travers, mettoient l'épée à la main. Duels trop fréquents. Ainsi la manie des duels entra bien avant dans les esprits des gentilshommes ; et ces combats étoient si fréquents, que la noblesse versoit presque autant de sang sur le pré par ses propres mains, que les ennemis lui en avoient fait perdre dans les batailles.

Le roi fait un édit contre cette manie. Le roi pour cela fit un second édit fort sévère, qui défendoit les duels, et confisquoit le corps et les biens de ceux qui se portoient sur le pré. D'abord cette défense refroidit un peu l'ardeur des plus échauffés : mais parce qu'il donnoit sou-

vent grâce de ce crime, sa bonté ne pouvant la refuser à des gens qui l'avoient fidèlement servi dans son besoin, il arriva que dans peu de temps le mal reprit son cours presque aussi fort comme auparavant. 1603.

Il fait des ordonnances pour travailler aux mines d'or, d'argent et de cuivre.

Comme il recevoit de tous côtés des avis pour accommoder et enrichir son royaume, il apprit qu'il y avoit, en divers endroits de la France, d'assez bonnes mines d'or et d'argent, de cuivre et de plomb, et que si on y faisoit travailler, on n'auroit pas besoin d'en acheter des étrangers; que même, quand il n'y auroit pas grand profit à les fouiller, on en tireroit toujours cet avantage, que l'on y emploieroit quantité de fainéants, et aussi ceux des criminels qui ne méritoient pas la mort, lesquels eussent pu y être condamnés pour quelques années. Il fit donc un édit qui renouveloit les anciennes ordonnances touchant les officiers, directeurs et ouvriers des mines; et l'on commença d'y travailler dans les Pyrénées, où il est certain qu'il y en avoit autrefois d'or et d'argent, et qu'il y en a encore : de sorte que, si on eût voulu continuer ce travail, il y a bien de l'apparence qu'on en eût tiré de notables avantages : mais, ou la négligence des directeurs, ou leur peu d'intelligence, et d'ailleurs l'impatience des François, qui se rebutent aus-

1603. sitôt si une chose ne leur réussit pas avec facilité, le firent discontinuer.

On entreprend de faire joindre la Loire et la Seine.

On en entreprit un autre de fort grande commodité pour Paris. C'étoit de joindre la rivière de Loire à la Seine, par le canal de Briare. Rosny y faisoit travailler avec beaucoup de dépense, et y employa près de trois cent mille écus; mais l'ouvrage fut interrompu, je ne sais pourquoi. On l'a repris sous le règne de Louis XIII, et amené à sa perfection.

Autre dessein de joindre les deux mers.

On en proposa encore un autre, qui étoit de faire communiquer les deux mers, l'Océan et la Méditerranée, en joignant ensemble la Garonne, qui va dans l'Océan; et l'Aude, qui tombe dans la Méditerranée, au-dessous de Narbonne, par des canaux qu'on devoit tirer par de petites rivières, qui sont entre ces deux grandes. Le pays de Languedoc offroit d'y contribuer; mais il se trouva des difficultés qui empêchèrent cette entreprise.

La navigation s'étant rétablie par le bon ordre que le roi avoit donné de tenir ses côtes en sûreté, et de punir sévèrement les pirates quand on les attrapoit, nos vaisseaux ne se contentoient pas de trafiquer aux lieux ordinaires, mais entreprenoient aussi d'aller au Nouveau-Monde, dont ils avoient presque oublié la route depuis l'amiral de Coligny. Un gentilhomme saintongeois, nommé

Du Gas, commença, avec commission du roi, les voyages de Canada, où depuis fut établi le commerce des castors, qui sont des peaux d'un certain animal amphibie, presque semblable aux loutres de ce pays-ci.

1603. Navigation en Canada, et commerce des castors.

Parmi tous ces établissements, il ne faut pas oublier ceux de quantité de nouvelles compagnies religieuses, qui se firent dans Paris. On y vit pour la première fois des Récollets, qui est une branche de l'ordre de Saint-François, d'une nouvelle réforme; des Capucines et des Feuillantines; des Carmélites, lesquelles y furent amenées d'Espagne; des Carmes déchaussés, qui vinrent aussi du même pays; des frères de la charité, vulgairement appelés *frères ignorants*, venus d'Italie; et tous eurent bientôt bâti leurs couvents des aumônes et charités des personnes dévotes.

Établissement de religieux et religieuses.

Au milieu de ce grand calme dont le roi jouissoit, et durant toutes ces belles occupations, qui étoient si dignes de lui, il ne laissoit pas de sentir des chagrins et des ennuis qui le fâchoient fort. Il n'y en avoit point de plus cuisant, ni de plus continuel que celui qui lui venoit de la part de sa femme et de ses maîtresses.

Nous avons vu comme mademoiselle d'Entragues l'avoit engagé. Il lui avoit donné la terre de Verneuil, près de Senlis; et pour l'amour d'elle,

Le roi donne Verneuil à mademoiselle d'Entragues.

1603. l'avoit érigée en marquisat. Depuis qu'il avoit été marié, il ne laissoit pas d'avoir le même attachement pour elle, de la mener en ses voyages, et de la loger à Fontainebleau.

Elle méprisoit et offensoit la reine.

Ces désordres scandaleux offensoient extrêmement la reine; et d'ailleurs la fierté de la marquise l'outrageoit furieusement; car elle parloit toujours d'elle avec des termes ou injurieux, ou méprisants, jusqu'à dire quelquefois que si on lui faisoit justice, elle devroit tenir sa place.

Qui de son côté se rendoit fort fâcheuse vers le roi.

La reine aussi, de son côté, s'emportoit avec raison contre elle, et en faisoit ses plaintes à tout le monde. Mais ce n'étoit pas le moyen de gagner l'esprit du roi : il eût peut-être mieux valu qu'elle eût sagement dissimulé son déplaisir, et que, par ses caresses, elle se fût rendue maîtresse d'un cœur qui lui appartenoit légitimement. Le roi aimoit à être flatté; il aimoit le doux entretien et la complaisance, il se prenoit par la tendresse et par l'affection. Le filtre de l'amour est l'amour même; c'est ce qu'elle devoit employer auprès de lui, non pas les gronderies, les dédains et le mauvais accueil, qui ne servent qu'à dégoûter davantage un mari, et à lui faire trouver plus de plaisir dans les appas d'une maîtresse, qui prend soin d'être toujours agréable et toujours complaisante. Au lieu de tenir cette route, elle étoit toujours en pique avec le roi; elle l'aigris-

soit à toute heure par des plaintes et par des reproches; et quand il pensoit trouver avec elle quelque douceur pour se délasser de ses grands travaux d'esprit, il n'y rencontroit que de l'amertume et du fiel. 1603.

Elle avoit auprès d'elle une femme de chambre, Florentine, fille de sa nourrice, nommée Léonora Galigai, créature extrêmement laide, mais fort spirituelle, et qui avoit su si adroitement s'insinuer dans son cœur, et s'en emparer de sorte, qu'elle la gouvernoit tout-à-fait. On dit, je ne sais ce qui en est, que, cette femme, craignant que la reine sa maîtresse ne l'aimât moins, si elle aimoit parfaitement le roi son mari, l'éloignoit de lui tant qu'elle pouvoit, afin de la posséder plus à son aise. Depuis, afin d'avoir un second dans ses desseins, elle se maria et épousa un Florentin, domestique de la reine, qui s'appeloit Conchini, un peu de meilleure extraction qu'elle, étant petit-fils d'un Baptiste Conchini, qui avoit été secrétaire de Côme, duc de Florence.

Léonora et Conchini son mari, l'entretenoient en ses mauvaises humeurs.

L'opinion commune est que ces deux personnes travaillèrent conjointement, tant que le roi vécut, à entretenir des aigreurs dans l'esprit de la reine, et à la rendre toujours fâcheuse et de mauvaise humeur envers lui; de sorte que sept ou huit ans durant, s'il y avoit un jour de

1603. calme et de plaisir dans ce ménage, il y en avoit deux de mécontentement et de fâcherie. En cela véritablement la faute du roi étoit la plus grande, pour ce qu'il donnoit sujet à ces troubles, et que le mari étant, comme dit saint Paul, le chef de la femme, doit lui donner l'exemple, et avoir plus étroite union avec elle.

Nous avons remarqué cela une fois pour toutes; mais on ne sauroit assez souvent faire cette réflexion : *Que le péché est la cause du désordre; et que, pour un petit plaisir, il cause mille ennuis et mille maux, dès ce monde ici même.*

Les débauches du roi lui causèrent la goutte.

Le roi n'étant âgé que de cinquante ans justement, commença d'avoir cette année quelques légères atteintes de goutte, qui peut-être étoient les effets douloureux de son excessive volupté, aussi-bien que de ses fatigues.

1604.

La reine menace la marquise de Verneuil,

Laquelle prie le roi de ne la plus voir.

Pour revenir à la marquise, il arriva un jour que la reine étant fort offensée de ses discours, la menaça qu'elle sauroit bien réprimer sa méchante langue. La marquise se mit à faire la triste et la dolente, à fuir le roi, et à lui faire entendre qu'elle le supplioit de ne lui plus parler, pour ce qu'elle avoit peur que la continuation de ses faveurs ne lui fût trop préjudiciable, à elle et à ses enfants. Son dessein étoit d'enflammer plus fort sa passion, en se montrant plus difficile. Or, comme elle vit que son adresse n'avoit pas

tout l'effet qu'elle espéroit, et que d'ailleurs la colère de la reine s'étoit accrue à tel point, qu'il y avoit en effet quelque danger pour elle et pour les siens, elle s'avisa d'une autre chose. D'Entragues son père demanda permission au roi de l'emmener hors du royaume, pour éviter la vengeance de la reine. Le roi lui accorda sa demande plus facilement qu'elle ne pensoit; dont étant outrée au dernier point, son père et le comte d'Auvergne, son frère utérin, se mirent à traiter secrètement avec l'ambassadeur d'Espagne, pour avoir retraite sur les terres de son roi, et se jeter entièrement eux et les enfants entre ses bras.

1604.

Et son père lui demande congé de se retirer avec elle hors de France.

Ils traitent avec l'ambassadeur d'Espagne, pour s'y retirer.

L'ambassadeur crut que cette affaire seroit fort avantageuse à son maître, et qu'en temps et lieu il se pourroit servir de cette promesse de mariage que le roi avoit donnée à la marquise. Ainsi, il leur accorda facilement tout ce qu'ils demandèrent, et y ajouta toutes les belles promesses dont les esprits foibles et légers se peuvent enivrer.

Le roi leur avoit accordé permission de se retirer hors de France, sans emmener pourtant les enfants, dans la croyance qu'il avoit qu'ils iroient en Angleterre, devers le duc de Lenox et le comte d'Aubigny, de la maison de Stuart, qui étoient leurs proches parents: mais lorsqu'il

1604. Le roi résout de les en empêcher.

eut appris qu'ils méditoient leur retraite en Espagne, il résolut de les en empêcher; et premièrement, d'y employer les voies de douceur.

Pour cet effet, il mande le comte d'Auvergne, qui est à Clermont, et qui refuse de venir.

Il manda donc le comte d'Auvergne, qui étoit lors à Clermont, assez aimé dans la province, pour croire qu'il y pouvoit demeurer en sûreté. Il refusa de venir, qu'auparavant il n'eût son abolition scellée en bonne forme, de tout ce qu'il pourroit avoir fait. C'étoit une sorte de nouveau crime de capituler avec son roi; toutefois il la lui envoya, mais avec cette clause, *qu'il se rendroit aussitôt auprès de lui.*

Sa défiance ne lui permit pas d'obéir à cette condition; il demeura dans la province, où il se tenoit sur ses gardes avec toutes les précautions imaginables. Néanmoins il ne put être si fin que le roi ne le fît attraper, et par un artifice assez grossier. Il étoit colonel de la cavalerie françoise; on le pria d'aller voir faire montre à une compagnie du duc de Vendôme. Il y alla bien monté, se tenant assez éloigné pour n'être pas enveloppé; néanmoins d'Eurre, lieutenant de cette compagnie, et Nerestan, l'abordant pour le saluer, montés sur des bidets, de peur de lui donner du soupçon, mais avec trois soldats déguisés en laquais, le jetèrent à bas de son cheval et le firent prisonnier. On l'amena aussitôt à la Bastille, où il fut saisi d'une extrême frayeur,

Il est arrêté prisonnier, et mené à la Bastille.

quand il se vit logé en la même chambre où avoit été le maréchal de Biron, son grand ami. 1604.

D'Entragues et la marquise sont aussi arrêtés.

Incontinent après, le roi fit aussi arrêter d'Entragues, qui fut mené à la Conciergerie, et la marquise, qui fut laissée dans son logis, sous la garde du chevalier du Guet. Puis, désirant faire connoître, par des preuves bien publiques, la mauvaise intention de l'Espagnol, qui séduisoit ses sujets, et qui excitoit et fomentoit à tout propos des conspirations dans son État, il remit les prisonniers entre les mains du parlement; lequel les ayant convaincus d'avoir comploté avec l'Espagnol, déclara, par un arrêt du 1.er de février, le comte d'Auvergne, Entragues, et un Anglois nommé Morgan, qui avoit été l'entremetteur de cette belle négociation, criminels de lèze-majesté, et comme tels, les condamna à avoir la tête tranchée; la marquise, à être conduite sous bonne garde en l'abbaye des religieuses de Beaumont, près de Tours, pour y être récluse; et que cependant il seroit plus amplement informé contre elle, à la requête du procureur général.

Arrêt du parlement contre eux.

La reine n'avoit point épargné ses sollicitations pour faire donner cet arrêt, croyant que l'exécution satisferoit son ressentiment; mais la bonté du roi se trouva plus grande que sa passion. L'amour qu'il avoit pour la marquise n'étoit pas si fort

1604. éteint, qu'il pût se résoudre à sacrifier celle qu'il avoit si puissamment aimée. Il ne voulut pas qu'on leur prononçât l'arrêt; et à deux mois et demi de là, savoir, le 15 d'avril, il commua, par des lettres du grand sceau, la peine de mort du comte d'Auvergne et du seigneur d'Entragues, en une prison perpétuelle; et celle de Morgan en un bannissement perpétuel. Quelque temps après, il changea encore la prison d'Entragues au séjour de sa maison de Malesherbes en Beauce. Il permit aussi à la marquise de se retirer à Verneuil; et sept mois s'étant passés sans que le procureur général eût trouvé aucune preuve contre elle, il la fit déclarer entièrement innocente du crime dont elle avoit été accusée.

Le roi leur pardonne, et fait justifier la marquise.

Il n'y eut que le comte d'Auvergne qui, étant le plus à craindre, fut le plus maltraité; car, non-seulement le roi le retint prisonnier à la Bastille, où il croupit douze ans durant, mais encore lui fit ôter la propriété de la comté d'Auvergne. Il en portoit le titre, et en jouissoit en vertu de la donation que le roi Henri III lui en avoit faite.

Mais le comte d'Auvergne demeure à la Bastille, et est dépouillé de sa comté.

La reine Marguerite, nouvellement revenue à la cour, soutint que cette donation ne pouvoit être valable, pour ce que le contrat de mariage de Catherine de Médicis leur mère, à laquelle cette comté appartenoit, portoit substitution de ses

biens, et cette substitution, disoit-elle, s'étendoit aux filles au défaut des mâles; partant, cette comté lui revenoit après la mort du roi Henri III, et il n'avoit pu la donner à son préjudice. 1604.

Le parlement ayant écouté ses raisons et vu ses preuves, cassa la donation faite par Henri III, et lui adjugea la comté. En récompense de cette obligation et de beaucoup d'autres qu'elle avoit au roi, elle fit une donation entre-vifs de tous ses biens à monsieur le Dauphin, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant.

Laquelle est adjugée à la reine Marguerite, qui donne ses biens au dauphin.

Le comte d'Auvergne, ainsi dépouillé, demeura dans la Bastille jusqu'en 1616, que la reine Marie de Médicis, ayant besoin de lui durant quelques brouilleries, le délivra de là, et le fit justifier. Elle voulut même qu'on tirât des registres du parlement et du greffe l'arrêt et les informations qui eussent conservé la mémoire de son crime. Voilà comme le temps amène toutes choses, et comme il change les plus grandes haines en grandes affections, de même qu'il change les plus fortes affections en des haines mortelles.

En approfondissant le complot que le père de la marquise avoit fait avec les Espagnols, pour leur livrer sa fille et ses enfants, on découvrit aussi les menées du duc de Bouillon; qui désormais étoit le seul qui pouvoit faire de la peine au roi dans son royaume. Il est constant que ce

On découvre les menées du maréchal de Bouillon.

1604. Le roi lui avoit fait de grands biens, et il avoit aussi très bien servi le roi.

grand prince lui avoit fait des biens très considérables, lui ayant donné le bâton de maréchal de France, et procuré le mariage de l'héritière de Sedan. Aussi ce seigneur l'avoit très bien servi dans ses plus grandes nécessités; mais depuis qu'il le vit converti à la foi catholique, il diminua beaucoup de son affection; et étant mu en partie de zèle pour sa fausse religion, en partie d'ambition, il conçut de vastes desseins de se faire chef et protecteur du parti huguenot, et, sous ce prétexte, de se rendre maître des provinces de delà la Loire. On disoit que pour cela il avoit fort aidé à échauffer l'esprit du maréchal de Biron, et qu'il avoit fait un traité avec l'Espagnol, qui lui devoit fournir de l'argent à souhait, mais non pas des troupes, de peur de le rendre odieux aux Protestants.

Mais depuis la conversion du roi, il excitoit les Huguenots contre lui, et se vouloit faire chef de parti.

Il n'étoit que trop visible que, depuis la conversion du roi, il avoit travaillé sans cesse à entretenir des défiances et des mécontentements dans les esprits des Huguenots, et à les unir et rallier tous ensemble, afin qu'ils fissent corps; se persuadant que ce corps voudroit avoir nécessairement une tête, et qu'il n'en pouvoit choisir une autre que lui. Voilà pourquoi il s'étoit fait tant d'assemblées et de synodes particuliers et généraux de ceux de la religion, où l'on n'entendoit que des plaintes et des murmures contre

le roi, lequel ils fatiguoient sans cesse de nouvelles demandes et requêtes. 1604.

Outre cela, on sut que ce duc avoit des émissaires et des serviteurs dans la Guienne, et particulièrement dans le Limousin et dans le Quercy, qui cabaloient parmi la noblesse, distribuoient de l'argent, prenoient le serment de ceux qui lui promettoient service, et avoient formé des entreprises sur dix ou douze villes catholiques.

Ses émissaires tâchent de former un parti en Guienne.

Le roi, jugeant qu'il falloit couper la racine du mal avant qu'il s'étendît plus au loin, et ne sachant pas même jusqu'où il s'étendoit, résolut d'y aller porter le remède lui-même. Il partit de Fontainebleau au mois de septembre, ayant envoyé devant Jean-Jacques de Mesme, seigneur de Roissy, qui alla à Limoges pour faire le procès aux coupables.

Le roi y va pour empêcher leurs desseins.

Aussitôt toute cette conspiration s'en alla en fumée. Les plus avisés vinrent au-devant du roi, se jeter à ses pieds; les autres s'enfuirent hors du royaume, ou se cachèrent. Cinq ou six malheureux ayant été pris, furent décapités à Limoges, leurs têtes plantées sur le haut des portes, et leurs corps réduits en cendres qui furent jetées au vent. Trois ou quatre autres souffrirent même supplice en Périgord. Il y en eut dix ou douze des plus considérables condamnés par contumace et effigiés, entre autres La Chapelle Biron, et

Toute cette conspiration se dissipe.

Punition de quelques coupables.

1604. Giversac, de la maison de Cugnac. Mais dans toutes ces procédures, il ne se trouva aucune preuve par écrit, ni même aucune déposition bien formelle contre le duc de Bouillon, tant il avoit finement et adroitement conduit toute cette trame.

Le roi retourne à Paris.

Avant ces exécutions, le roi ayant fait son entrée à Limoges, s'en retourna à Paris. Il souhaitoit avec passion qu'après cela le duc de Bouillon se reconnût et s'humiliât. Car s'il demeuroit sans repentance, il étoit obligé de le pousser à bout; et s'il entreprenoit de le pousser, il offensoit tout ce grand corps des Protestants, qui étoient ses plus fidèles alliés. Il employa donc sous main tous les moyens dont il se pût aviser, pour le porter à avoir recours à sa clémence plutôt qu'à l'intercession des étrangers, laquelle ne peut agréer à un souverain pour son officier et son sujet. Le duc désiroit encore plus que lui se tirer de cet embarras; mais il croyoit ne pouvoir trouver de sûreté à la cour, parce que Rosny, qui n'étoit pas son ami, et qui avoit quelque jalousie de le voir plus autorisé que lui dans le parti huguenot, avoit beaucoup de crédit auprès du roi. Tellement qu'après diverses entremises et négociations, le roi se résolut de l'aller chercher à Sedan avec une armée.

Il tâche de faire humilier le duc de Bouillon, mais inutilement.

Il se résout d'assiéger Sedan.

Rosny travailloit avec beaucoup de chaleur

aux préparatifs de cette expédition. Le roi se confioit en lui, et, en l'honorant, désiroit témoigner aux Huguenots, que s'il attaquoit le duc de Bouillon, ce n'étoit point à leur religion qu'il en vouloit, mais à la rébellion. Pour ce sujet, il lui érigea la terre de Sully en duché et pairie; ce qui fera que nous l'appellerons désormais le duc de Sully. Son sentiment étoit que le roi poussât vivement le duc de Bouillon. Villeroy et les autres étoient d'un contraire avis; ils ne vouloient point que l'on hasardât le siége de Sedan, d'autant que la longueur de cette entreprise eût peut-être réveillé diverses factions aux autres coins du royaume, et eût donné le temps aux Espagnols d'attaquer la frontière de Picardie; au Savoyard malcontent, de se jeter, avec les forces du Milanois, sur la Provence désarmée; et aux Huguenots et aux Protestants d'Allemagne, d'accourir au secours de leur ami.

1604. Rosny fait tous les préparatifs nécessaires pour cela.

Le roi érige Sully en duché.

Inconvénients qu'il y avoit d'assiéger Sedan.

Le roi prévoyoit bien tous ces inconvénients; c'est pourquoi s'étant avancé jusqu'à Donchery, durant l'absence de Sully, qu'il avoit envoyé peut-être tout exprès querir de l'artillerie, il traita avec le duc de Bouillon, et le reçut en grâce, moyennant qu'il s'humiliât devant Sa Majesté, qu'il le reçût dans la ville de Sedan, et qu'il lui remît le château, pour le tenir avec telle garnison qu'il lui plairoit, quatre ans durant.

Le roi aime mieux recevoir ce duc en grâce.

A quelles conditions.

1604. C'étoient là les conditions publiques; mais par les articles secrets, le roi promettoit de n'être que peu de jours dans Sedan, et de ne mettre que cinquante hommes dans le château, qui en sortiroient incontinent, à la très humble supplication que le duc lui en feroit. Toutes ces choses s'exécutèrent fidèlement et sans aucune défiance de part et d'autre. Le duc vint trouver le roi à Donchery, où il le supplia de lui vouloir pardonner. Le roi le reçut aussi bien que s'il n'eût jamais failli, et cinq ou six jours après, il entra dedans Sedan, et y en séjourna trois seulement, puis retourna à Paris. Le duc l'accompagna jusqu'à Mouson, et ne passa pas plus outre : mais quelques jours après, lorsqu'il eut appris que le parlement avoit vérifié son abolition, dans laquelle ses amis, qui avoient été condamnés par défaut à Limoges, étoient aussi compris, il se rendit à la cour, où il reçut plus d'honneur et de caresses que jamais. C'étoit la manière de ce grand roi : il avoit un cœur de lion contre les orgueilleux et contre les rebelles; mais il se plaisoit à relever, avec une bonté sans pareille, ceux qu'il avoit terrassés, lorsque leurs soumissions les rendoient dignes de recevoir sa grâce. Aussi le duc de Bouillon, qui connoissoit parfaitement son naturel (car ils avoient vécu et fait la guerre fort long-temps ensemble), ne

Le duc demande pardon au roi, qui entre dans Sedan, et puis vient à Paris.

Grand exemple de générosité de notre prince.

manqua pas de se conduire en cette conjoncture avec toute la prudence et toute la souplesse dont un habile homme comme lui étoit capable. 1604.

Nonobstant cette grande générosité et bonté du roi, son règne ne laissoit pas d'être traversé par des infidélités et par des conspirations incroyables. Telle fut la trahison de L'Oste; l'entreprise sur la ville de Marseille par Merargues, et une autre sur Narbonne et sur Leucate, par les Luquisses.

Nonobstant cela, son règne est traversé de mille conspirations.

L'Oste étoit commis de Villeroy et son filleul: l'emploi qu'il avoit auprès de lui étoit de déchiffrer les dépêches. Ce malheureux faisoit savoir tout le secret des affaires du roi à quelques gens du conseil d'Espagne, qui l'avoient corrompu moyennant douze cents écus de pension qu'on lui avoit promis pendant qu'il étoit en ce pays-là avec l'ambassadeur Rochepot. Sa méchanceté étant découverte, il s'enfuit; et comme les prévôts des maréchaux le poursuivoient, il se noya dans la rivière de Marne, près le bac du Fay. On peut juger si Villeroy, dont la fidélité demeuroit par-là exposée aux soupçons du roi et aux médisances de ses ennemis, en eut un sensible déplaisir. Il eût eu sans doute beaucoup de peine à se laver de cette affaire, quelque innocent qu'il fût, si le roi, qui le vit dans une affliction extraordinaire, n'eût eu la bonté de le visiter lui-même, de lui porter de la consolation, et de le justifier,

Trahison de L'Oste.

par cet honneur, de toutes les calomnies que ses envieux semoient contre lui.

1605. Trahison de Merargues.

Merargues étoit un gentilhomme provençal de fort bonne maison, lequel, ayant assurance d'être viguier de Marseille l'année suivante, avoit promis de livrer la ville aux Espagnols durant sa viguerie. Il fut si imprudent et si fou, que de découvrir son dessein à un forçat des galères de Marseille, lequel en donna avis à la cour, afin peut-être d'obtenir sa liberté. Sur cet avis, on épia si soigneusement Merargues, qui étoit pour lors à Paris, qu'on le trouva conférant avec le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, et parlant si haut, qu'on entendit presque tout ce qu'ils disoient. On le fouilla, et on trouva sous les plis de sa jarretière un Mémoire contenant le plan de son entreprise. Il fut arrêté, et eut la tête tranchée, par arrêt du parlement de Paris du 19e de décembre. Son corps fut écartelé, les quartiers attachés à des poteaux devant les portes de la ville, et sa tête portée à Marseille, pour y être plantée au bout d'une pique, sur une tour d'une des principales portes. Le secrétaire de l'ambassadeur fut arrêté aussi-bien que lui, et eût couru grand risque, si le roi y eût voulu aller aussi vîte, comme lui conseilloient ceux qui désiroient la rupture avec l'Espagne.

On le surprend conférant avec le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne.

Sa punition.

On arrête aussi le secrétaire de l'ambassadeur.

Cette rencontre donna sujet aux politiques de

discourir diversement sur les droits des ambassadeurs et de leurs gens. Mais Henri-le-Grand décida lui-même la question de cette sorte. « Les « ambassadeurs, disoit-il, sont sacrés par le « droit des gens : or, ils le violent les premiers « quand ils trament quelque trahison contre « l'État ou contre le prince auprès duquel leur « maître les a envoyés ; par conséquent ce droit « ne les doit point mettre à couvert de la re- « cherche et de la punition. D'ailleurs, il n'est « point à présumer qu'ils soient ambassadeurs, et « qu'ils représentent le souverain qui les envoie, « lorsqu'ils font des lâchetés et des infidélités, « lesquelles il ne voudroit pas faire ni avouer. « Toutefois il y a plus de générosité à n'user « point en cela de la dernière rigueur, mais de « se réserver cet avantage de les pouvoir châtier « sans le faire. » Ce fut là son sentiment ; et comme il suivoit toujours les maximes les plus généreuses, il défendit qu'on ne procédât point contre le secrétaire de l'ambassadeur, auquel les juges alloient donner la question.

1605. On discourt diversement sur les droits des ambassadeurs. Le roi en décide lui même la question.

Il défend qu'on ne procède contre le secrétaire.

Cependant l'ambassadeur pensant couvrir cette perfidie à force de crier bien haut, vient se plaindre à lui qu'on avoit violé le droit des gens et la dignité de l'ambassade, protestant que le roi son maître en auroit le ressentiment que doit avoir un grand prince offensé. Le roi, lui répondant

L'ambassadeur fait beaucoup de bruit, et menace du ressentiment de son maître.

1604. avec une sage froideur, lui représenta ce que son secrétaire avoit fait avec Mérargues. L'ambassadeur ne voulant pas avouer son homme, ni approuver son action, tourna l'affaire d'un autre biais, et se plaignit que le roi avoit le premier fait infraction au traité de Vervins, puisqu'il assistoit les Hollandois d'hommes et d'argent. Le roi répliqua que, pour les hommes, ils n'y alloient point par ses ordres, et qu'il y avoit des François au service de l'archiduc, aussi-bien qu'au service des Hollandois; mais, pour son argent, qu'il étoit en son pouvoir d'en faire ce qu'il lui plairoit, et de le prêter, ou de le donner, sans qu'on y pût trouver à dire. L'ambassadeur s'échauffa fort, et il y eut des paroles bien hautes de part et d'autre. Enfin le roi lui fit rendre son secrétaire, comme il l'avoit résolu dès auparavant qu'il lui en parlât.

Le roi lui répond fort froidement, et lui rend son secrétaire, comme il avoit résolu auparavant.

Trahison des Luquisses.

Quant aux Luquisses, c'étoient deux frères, Génois d'extraction, qui avoient fait marché avec le gouverneur de Perpignan, de lui livrer Narbonne et Leucate. Il est certain qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'exécuter ce dessein, et qu'il y avoit plus de mauvaise volonté en eux, que de danger que la chose réussît; néanmoins ils furent pris et menés à Toulouse, où le parlement les envoya l'un et l'autre au gibet.

Il sembloit que non-seulement la malice des

hommes conspirât alors contre la France, mais aussi la folie. Car le même jour que Merargues fut exécuté, un malheureux fou attenta sur la personne sacrée du roi, se jetant sur lui une dague à la main, comme il passoit à cheval sur le Pont-Neuf en revenant de la chasse. Les valets de pied de Sa Majesté y ayant accouru, lui firent lâcher prise, et l'eussent assommé sur-le-champ, sans la défense du roi, qui le fit mener en prison au Fort-l'Évêque. Il s'appeloit Jean de l'Isle, natif de Vineux, près de Senlis. Il fut aussitôt interrogé par le président Jeannin, qui n'en put jamais tirer aucune réponse raisonnable; car il étoit tout-à-fait hors du sens. Il croyoit être roi de tout le monde, et disoit que Henri IV ayant usurpé la France sur lui, il le vouloit châtier de sa témérité. Sur cela, le roi jugeant qu'il étoit assez puni par sa folie, commanda qu'on lui fît seulement garder la prison, où il mourut peu de temps après.

1605.

Un fou attente sur la personne du roi.

Ceux qui désiroient la guerre ne perdoient point l'occasion d'irriter l'esprit du roi sur toutes ces conjurations et entreprises des Espagnols. Ils lui remontroient qu'il n'en devoit point attendre d'autres de ses ennemis perpétuels; qu'ayant fait tous leurs efforts pour l'empêcher de parvenir à la royauté, ils les continuoient toujours pour attenter sur son repos et sur sa vie; que leurs embû-

Ceux qui vouloient la guerre, aigrissoient fort l'esprit du roi sur toutes ces conspirations.

1605. ches étoient plus à craindre dans la paix que dans la guerre; qu'il falloit rompre avec eux, parce qu'ils auroient moins de moyens de lui malfaire, quand ils ne seroient plus dans les entrailles de son État; qu'il y avoit plus d'avantage d'agir avec eux à force ouverte, que non pas de démêler toutes les menées et pratiques qu'ils tramoient sous le manteau de paix et d'amitié. Ils lui représentoient avec cela le mauvais état des affaires de l'Espagne, qui, s'étant toute épuisée d'argent dans les guerres des Pays-Bas, avoit été contrainte d'avoir recours à des moyens extraordinaires pour en recouvrer. Mais surtout ils n'oublioient pas de lui mettre devant les yeux les grandes et avantageuses qualités qu'il avoit par-dessus Philippe III, son adversaire; d'autant que l'on se porte bien plus facilement à attaquer un homme lorsqu'on le méprise et qu'on le croit le plus foible.

Ils lui donnoient même du mépris pour Philippe III, roi d'Espagne.

Quel étoit ce prince.

Je dirai, à ce propos, que ce roi-là, quoiqu'il eût l'esprit assez éclairé, et que les soins du roi Philippe II son père, très grand politique, lui eussent donné toutes les connoissances nécessaires pour gouverner, néanmoins, par une certaine timidité et par une défiance de lui-même, trop ordinaire à beaucoup de grands, fuyant le travail et la peine, il s'étoit entièrement déchargé du gouvernement sur le marquis de Denia, lequel il fit bientôt duc de Lerme. Il seroit malaisé

d'exprimer combien celui-ci se rendit odieux, et combien l'autre fut peu estimé tandis que cela dura : car enfin Dieu fit la grâce à ce jeune prince de lui dessiller les yeux : il brisa ses chaînes ; et celui qui s'étoit rendu comme son maître, crut ne pouvoir se mettre mieux à couvert de toutes les disgrâces qui lui pouvoient arriver, qu'en se faisant d'église et cardinal. 1605.

Belle et utile réflexion.

Peut-on, en passant, faire quelque réflexion sur le pitoyable état où se met un souverain qui, pour ne se pas conduire comme il doit, tombe nécessairement dans le mépris et dans l'aversion de ses sujets ? Sans doute que le plus grand malheur qui lui puisse arriver, est d'être regardé comme inférieur et sujet à un autre ; d'avoir les oreilles bouchées à toutes les voix de son peuple, qui lui crie de tous côtés, *gouvernez-nous*, et de s'en rapporter plutôt à cinq ou six lâches flatteurs qui lui font accroire qu'il est le maître ; quoiqu'en effet il n'en fasse aucune fonction, que non pas à la vérité, et au sentiment de tout son royaume ; que s'il désire savoir et connoître au vrai s'il est le souverain ou non, il n'a qu'à regarder, sans se flatter, si c'est lui qui donne les charges, les bénéfices, les pensions et les récompenses de son propre mouvement ; si c'est lui qui choisit les personnes ; si les officiers qu'il a autour de lui sont de sa main ; s'il se fait des

1605. créatures; s'il a jamais dit une bonne fois, *je veux*, dans quelque affaire d'importance; s'il se voit toujours suivi et accompagné des grands; si ceux qui ont des affaires, qui cherchent des emplois, et qui ont besoin de faveur, sont dans son antichambre; à qui enfin, dans son royaume, on rend plus de respect et plus d'assiduité; et alors il connoîtra clairement qui est celui qui règne. Mais ce n'est pas assez que de connoître ce qui en est, il faut, à l'exemple de Philippe III, dont nous venons de parler, faire un effort pour se mettre en possession de son autorité. C'est en cela que consiste principalement le courage d'un souverain; car en quoi sauroit-il mieux faire connoître sa fermeté et sa vigueur, qu'à prendre le rang et le pouvoir que Dieu lui a donné? N'est-ce pas le vrai point d'honneur pour un roi, que de maintenir en sa personne les droits de la royauté? Sans mentir, il y a plus de lâcheté et plus de honte pour un souverain de se soumettre à celui qui devroit être soumis à ses volontés, que de fuir un jour de combat devant les ennemis: car les plus braves quelquefois lâchent le pied; et le courage d'un roi consiste beaucoup moins à combattre de sa main qu'à gouverner de sa tête. Que lui sert de vaincre ses ennemis, s'il se voit au-dessous de son sujet qui, sous prétexte de le servir, le réduit, lui et son État, dans les

En quoi consiste principalement le courage d'un souverain.

liens, et qui ose se revêtir de toute la gloire et de tout l'avantage du commandement, en lui faisant croire que c'est pour le soulager du fardeau? 1605.

Quelle étoit la bonté de Henri-le-Grand.

Notre Henri n'étoit pas de même; sa bonté étoit extrême, mais elle n'étoit point fainéante ni timide; ses lumières et ses connoissances point inutiles, mais toujours laborieuses et agissantes. Rien n'étoit au-dessus de lui que Dieu même; rien à côté de lui que la justice et la clémence, ses deux plus fidèles conseillères. Le plus hardi de ses ministres trembloit quand il lui voyoit tant soit peu froncer le sourcil. Toutes familiarités cessoient, et chacun se tenoit dans un grand respect quand il prenoit le ton de maître.

Il eût bien voulu faire la guerre, aux Espagnols; mais il ne jugea pas à propos de se hâter.

Or ce grand roi conservant ainsi l'éclat de sa majesté, il ne faut point s'étonner s'il s'estimoit au-dessus de Philippe III, qui pour lors se laissoit entièrement gouverner. Ainsi, parce qu'on savoit qu'il connoissoit son défaut, on croyoit qu'il seroit plus facilement persuadé de lui faire la guerre. En effet, il y étoit assez résolu; et après tant d'injures qu'il avoit reçues des Espagnols, son ressentiment n'avoit pas grand besoin d'y être poussé. Toutefois, avant que de s'engager en une si grande entreprise, il vouloit prendre toutes ses mesures si exactement, et amasser tant d'argent, d'artillerie et de munitions, garnir si

1605. bien ses places frontières, donner si bon ordre au-dedans de son État, s'assurer de tant d'amis et et alliés, lever de si puissantes armées, et enfin faire sa partie si forte, que le succès n'en fut nullement douteux, et qu'en choquant cette ambitieuse puissance, il fût assuré de la terrasser. Voilà pourquoi il ne jugea pas à propos de se tant hâter.

Cependant il ne négligeoit pas les autres moyens d'acquérir de la réputation, et ne tenoit pas moins glorieux de faire éclater son nom par la sagesse de ses conseils que par la force de ses armes. Par la dernière, il avoit été victorieux des rebelles et des Espagnols; par l'autre, il se rendit l'arbitre des plus grands différends de la chrétienté, et s'acquit une supériorité d'autant plus noble, qu'on la lui déféroit sans contrainte.

Il se rend l'arbitre des différends de la chrétienté.

1606. Le pape Clément VIII étant mort sur la fin de l'année 1605, il voulut employer son crédit pour faire un pape de ses amis. Le cardinal de Joyeuse, son ambassadeur, et ses autres agents y travaillèrent si bien, qu'ils firent tomber les suffrages sur Alexandre de Médicis, qu'on nommoit le cardinal de Florence. Il prit le nom de Léon XI; mais il mourut au bout de dix-sept jours, et ce fut à recommencer. Le roi ne voulut pas qu'on se mît davantage en peine d'en faire élire un autre, et déclara que la France n'y prenoit point d'autre

Après la mort de Clément VIII, il fait élire Léon XI, qui meurt bientôt, et Paul V lui succède.

intérêt, sinon qu'on choisît un homme de bien. Le conclave ensuite élut le cardinal Borghèse, qui fut nommé Paul V. 1606.

Un grand différend s'allume entre Paul V et les Vénitiens.

Dans les premières années de son pontificat, il se ralluma un grand différend qui avoit commencé sous ses prédécesseurs, lequel eût mis le feu aux quatre coins de l'Italie, et peut-être à toute la chrétienté, si Henri-le-Grand n'eût pris le soin de l'éteindre. Je vous en vais dire le sujet.

La république de Venise avoit autrefois fait des ordonnances, qui bornoient les acquisitions des religieux.

La Seigneurie de Venise avoit autrefois fait une ordonnance ou décret, qui défendoit aux moines d'acquérir des terres dans son domaine au-dessus de la valeur de vingt mille ducats, et enjoignoit à quiconque en avoit acquis au-dessus de cette somme, de remettre le surplus à la Seigneurie, laquelle lui rembourseroit le prix et les améliorations qu'il y auroit faites. Suivant les traces de cet ancien décret, elle en fit un autre, qui défendoit de fonder ni bâtir de nouvelles églises, couvents et monastères, sans permission expresse de la Seigneurie, à peine de bannissement, et de confiscation du fonds et des bâtiments.

Elle en fait encore d'autres.

Il étoit véritablement de la fonction et charge des évêques d'empêcher cette grande multiplication de couvents; mais, par négligence, ou par trop de facilité, ils en donnoient tout autant de permissions qu'on leur en demandoit : de sorte que la république, au défaut des prélats, se

1606. trouva contrainte d'y mettre la main elle-même; autrement, il fût arrivé bientôt que toutes leurs villes n'eussent plus été que couvents et églises, et que tous leurs revenus, qui doivent porter les charges de l'État, et qui servent à la nourriture des gens mariés, lesquels fournissent des soldats, des marchands et des laboureurs, n'eussent plus servi qu'à l'entretien des religieux et des religieuses.

La Seigneurie fit donc encore un autre décret, qui interdisoit toute acquisition de biens immeubles aux ecclésiastiques, si la permission du sénat n'y intervenoit. Et au même temps, il arriva qu'un certain abbé et un chanoine, accusés de crimes atroces dans les terres de la Seigneurie, furent emprisonnés de l'autorité de la justice séculière: ce qui passe pour un grand attentat delà les monts, parce que les ecclésiastiques y sont en possession de n'être point justiciables des séculiers.

Paul V s'offense de ces ordonnances.

Or Paul V, à son avénement au pontificat, ne pouvant dissimuler, disoit-il, toutes ces entreprises de l'état séculier sur les ecclésiastiques, dépêcha en même temps deux brefs à son nonce de Venise; l'un, contenant la révocation des décrets faits par la Seigneurie touchant l'acquisition des biens temporels; l'autre, ordonnant le renvoi de l'abbé et du chanoine à la cour d'église. Le

Il envoie des brefs pour les faire révoquer.

nonce signifia ces brefs à la Seigneurie. Elle répondit vertement que l'autorité étoit née avec elle; que personne qu'elle n'y avoit que voir; et qu'elle sauroit bien s'y maintenir contre tous ceux qui entreprendroient de la choquer. Les uns et les autres employèrent les meilleures plumes du temps pour défendre leurs droits, et ruiner les défenses de leur adversaire. On vit courir partout une quantité de manifestes et de traités pleins de raisons de droit, des passages de l'Écriture sainte, d'autorités des pères et des conciles, et d'exemples tirés de l'histoire.

1606.

Il excommunie le sénat.

Cependant le pape, extrêmement offensé de cette réponse, fulmina une excommunication contre le duc et le sénat de Venise, si dans vingt-quatre jours ils ne révoquoient leurs décrets, et ne consignoient les deux prisonniers entre les mains du nonce. La Seigneurie ne s'en émut guère, mais déclara hardiment le bref d'excommunication nul et abusif; et il ne se trouva aucun ecclésiastique dans toutes ses terres qui voulût entreprendre de le publier, ni qui osât observer l'interdit, ni faire cesser le service divin. Il n'y eut que les Capucins et les Jésuites qui se résolurent de sortir, et demandèrent congé à la Seigneurie. Elle l'accorda aux Capucins, avec liberté d'y retourner quand ils voudroient, et aux Jésuites avec défenses d'y rentrer jamais.

Venise déclare la sentence d'excommunication abusive et nulle.

1607. Les choses étoient donc brouillées au dernier point entre ces deux puissances. Les Espagnols avoient l'œil au guet pour faire leur profit de ces divisions, et sous main jetoient de l'huile sur le feu, quoique ouvertement ils fissent semblant de l'éteindre : car d'un côté ils échauffoient les Vénitiens, et leur mettoient le cœur au ventre pour soutenir leurs droits; et de l'autre, ils ordonnoient à leurs gouverneurs de Naples et de Milan de servir le saint Père avec toutes leurs forces.

Le roi entreprend d'accommoder ce différend.

Henri-le-Grand, plus sincère et plus désintéressé, embrassa cette occasion d'établir sa puissance en Italie, par une plus belle et plus juste manière. Il assura le pape que, comme vrai fils aîné de l'Église, il soutiendroit toujours ses intérêts; et qu'en cas de rupture, il iroit en personne à son secours avec une armée de quarante mille hommes; mais qu'il le supplioit, avant que d'en venir là, d'agréer qu'il tentât tous les moyens possibles d'accommodement.

Il répondit aussi à l'ambassadeur de Venise, qui lui demandoit assistance, qu'il la devoit au saint Père, au préjudice de tout autre; partant qu'il exhortoit la Seigneurie de lui donner contentement; et qu'afin qu'elle le pût faire sans blesser son honneur et ses droits, il désiroit d'en être le médiateur.

Tous deux ayant accepté sa médiation, il dé-

pêcha le cardinal de Joyeuse en Italie, lequel, pour dire la chose en deux mots, conduisit cette négociation avec tant d'adresse, qu'enfin il mit les parties d'accord. Le traité contenoit quatre principaux articles : 1°. que la Seigneurie consigneroit les deux prisonniers entre les mains de l'ambassadeur de France, pour les remettre à sa Sainteté; 2°. qu'elle révoqueroit le manifeste, et la déclaration qu'elle avoit faite contre les censures apostoliques; 3°. qu'elle rétabliroit tous les ecclésiastiques dans leurs biens; 4°. que le pape lui donneroit l'absolution, et qu'en revanche elle l'enverroit remercier par une célèbre ambassade, et l'assurer de son obéissance filiale.

1607. Il envoya pour cet effet le cardinal de Joyeuse, qui fit l'accommodement, contenant quatre principaux articles.

Le lendemain, le cardinal de Joyeuse se trouvant au lieu assigné par le sénat, mais les portes fermées, en présence du doge, de vingt-cinq sénateurs et de l'ambassadeur de France, révoqua l'excommunication, et donna l'absolution à la Seigneurie. Toutes ces choses se passèrent sans que les Espagnols en eussent participation, quoiqu'ils se tuassent de se faire de fête. Ainsi toutes les deux parties eurent quelque sorte de contentement par l'entremise de Henri-le-Grand.

Le pape révoqua l'excommunication, et donna l'absolution à la Seigneurie.

Il n'y eut que l'affaire des Jésuites qui retarda le traité de quelques mois, et qui pensa le rompre tout-à-fait, parce que le pape, considérant qu'ils avoient été chassés pour sa cause, vouloit abso-

Il n'y eut que le rétablissement des Jésuites, qu'il ne put obtenir.

1607. lument que la Seigneurie les rétablît en leurs maisons et en leurs biens; et elle s'opiniâtroit de tout risquer plutôt que d'y consentir. Enfin le pape, persuadé par l'éloquence du cardinal Du Perron, qui étoit pour lors à Rome, comprit qu'il valoit mieux se relâcher sur ce point, que de mettre toute la chrétienté au hasard de se brouiller; de sorte qu'ils demeurèrent bannis des terres de la Seigneurie. Le pape d'aujourd'hui Alexandre VII, les y a rétablis par son intercession.

1608. Si l'accommodement du différend d'entre le pape et les Venitiens ajouta un grand éclat à la réputation de notre Henri, ressuscitant le crédit de la France au-delà des monts, où il sembloit être mort, et y ravalant de beaucoup celui des Espagnols, lesquels auparavant y étoient tout puissants, le traité qu'il moyenna entre le roi d'Espagne et les États, ou Provinces-Unies, ne lui en acquit pas moins parmi les Protestants et les peuples du septentrion. J'en ferai l'histoire en peu de mots.

Le roi s'entremet d'accommoder les Hollandois avec l'Espagnol.

Les Provinces-Unies, que l'on appelle vulgairement Hollande, du nom de la province la plus considérable des sept qui composent ce corps, avoient quelque sujet de se plaindre de ce que le roi avoit fait le traité de Vervins sans leur consentement, et qu'il s'y étoit obligé de ne les point assister directement ni indirectement.

Toutefois il n'avoit pas laissé de les secourir toujours d'argent, et de faire passer à leur service grand nombre de noblesse et de volontaires, tellement qu'il y avoit plusieurs régiments françois tout entiers. Ainsi ce n'étoit pas sans quelque raison apparente que les Espagnols crioient qu'il enfreignoit visiblement le traité de Vervins : mais ces reproches n'étoient pas justes, parce qu'ils l'avoient rompu les premiers par cent attentats, dont nous en avons coté quelques-uns ci-devant.

1608. Il secouroit sous main les Hollandois d'hommes et d'argent.

Cependant le roi, qui étoit bon ménager d'argent, s'ennuyoit d'en tant fournir aux Hollandois, et eût bien voulu les voir en état de ne lui être plus si fort à charge. Il n'y avoit qu'un seul moyen pour cela, qui étoit de leur procurer la paix avec les Espagnols. Il résolut donc d'y travailler, et il choisit le président Jeannin, homme de grand sens, pour ménager cette négociation.

Jeannin est employé pour traiter cet accommodement.

Les deux parties consentirent d'abord à une trève de huit mois, pendant laquelle les États, afin de pouvoir traiter avec plus de réputation et plus de sûreté, prièrent le roi de leur accorder une ligue offensive et défensive. Il la leur accorda volontiers. En voici les principaux articles.

Ils conviennent d'abord de huit mois de trève.

Il leur promettoit de les assister et aider de

1608.

Le roi fait ligue offensive et défensive avec les Hollandois.

bonne foi en ce qu'il pourroit, pour obtenir du roi d'Espagne une bonne paix et assurée. Que s'il plaisoit à Dieu de la leur faire obtenir, il la feroit observer de tout son pouvoir, et les défendroit contre tous ceux qui la voudroient enfreindre; et pour cet effet, leur soudoieroit dix mille hommes de pied à ses frais, pour autant de temps qu'ils en auroient besoin. Réciproquement les États s'obligeoient, s'il étoit attaqué dans son royaume par qui que ce fût, de le secourir aussitôt de cinq mille hommes de pied à leurs dépens; et ils laissoient au choix du roi de prendre ce secours en soldats, ou en navires équipés et fournis de tout pour combattre sur mer.

Les Espagnols s'alarmèrent de cette ligue.

Don Pedro de Tolède en fit grandes plaintes au roi.

Les Espagnols s'alarmèrent extrêmement de cette ligue. Don Pedro de Tolède, l'un des plus grands seigneurs d'Espagne, passant par la France pour aller aux Pays-Bas, en fit de grandes plaintes au roi; et néanmoins plusieurs s'imaginèrent que tout le bruit qu'il menoit ne tendoit qu'à l'obliger à moyenner plutôt la paix avec les Hollandois, parce que l'Espagne étoit lasse au dernier point de soutenir une guerre si longue, si ennuyeuse et si meurtrière, avec tant de dépense et si peu de progrès.

Ce don Pedro, selon l'humeur de la vraie noblesse espagnole, tenoit une morgue fière et

grave, et étoit haut et magnifique en paroles, quand il s'agissoit de l'honneur et de la gloire de sa nation, et de la puissance de son roi; mais hors de là, fort civil et courtois, soumis et respectueux où il le falloit être, galant, adroit et spirituel. Il se passa entre le roi et lui des choses assez remarquables, qu'il ne faut pas oublier. 1608.

Choses fort curieuses qui se passèrent entre le roi et ce don Pèdro.

Comme le roi croyoit qu'il lui apportoit des menaces de guerre, et qu'il savoit que les Espagnols faisoient courir le bruit qu'il étoit tout estropié des gouttes, et ne pouvoit plus monter à cheval, il lui voulut faire connoître que sa vigueur n'étoit point diminuée. Il le reçut dans la grande galerie de Fontainebleau, et lui fit faire vingt ou trente tours à si grands pas, qu'il le mit hors d'haleine; puis il lui dit : *Vous voyez, Monsieur, comme je me porte bien.*

Leurs entretiens.

A cette première audience, don Pedro portoit son chapelet à la main. Il représenta au roi l'intérêt général qu'avoient tous les princes catholiques à la ruine ou à la conversion des hérétiques, et les grandes guerres que son maître avoit faites à ce dessein. Puis changeant de propos, il lui dit que le roi catholique souhaitoit de s'allier plus étroitement avec lui, et de faire des mariages entre leurs enfants, pourvu que le roi quittât l'alliance et la protection des Pays-Bas. Le roi lui répondit franchement que ses en-

1608. fants étoient d'assez bonne maison pour trouver parti; qu'il ne désiroit point des amitiés contraintes et conditionnées; qu'il ne pouvoit abandonner ses amis; et que ceux qui n'en voudroient pas être, se repentiroient d'avoir été ses ennemis.

Don Pedro là-dessus exalta la grandeur et la puissance d'Espagne. Le roi, sans s'émouvoir, lui fit connoître que c'étoit la statue de Nabuchodonosor, composée de diverses sortes de matières, et qui avoit les pieds d'argile. Don Pedro en vint aux reproches et aux menaces. Le roi lui rendit bientôt son change, et lui dit que si le roi d'Espagne continuoit ses attentats, il porteroit le feu jusque dans l'Escurial; et que s'il montoit une fois à cheval, on le verroit bientôt à Madrid. L'Espagnol lui répondit arrogamment : *Le roi François y fut bien. C'est pour cela*, répartit le roi, *que j'y veux aller venger son injure, celle de la France et les miennes.*

Reparties vives de part et d'autre.

Après quelques paroles un peu hautes, le roi abaissant le ton de la voix, lui dit : *Monsieur l'ambassadeur, vous êtes Espagnol, et moi Gascon, ne nous échauffons point.* Ils reprirent donc les termes de douceur et de civilité.

Une autre fois le roi lui montrant ses bâtiments de Fontainebleau, et lui demandant, Que vous

en semble ? Il répondit, qu'il lui sembloit qu'il avoit logé Dieu bien à l'étroit. Il n'y avoit encore pour lors que les deux chapelles qui sont dans la cour en ovale, et qui sont véritablement assez petites. Le roi ne put pas souffrir qu'il accusât sa piété, et lui répondit un peu vertement : *Vous messieurs les Espagnols, ne savez donner à Dieu que des temples matériels; nous autres François ne le logeons pas seulement dans des pierres, nous le logeons dans nos cœurs; mais quand il seroit logé dans les vôtres, j'ai peur qu'il ne seroit que dans des pierres.* 1608.

De Fontainebleau ils vinrent à Paris, où le roi lui montrant un jour sa galerie du Louvre, et lui en demandant son avis : *L'Escurial est toute autre chose,* dit don Pedro. *Je le crois,* répartit le roi; *mais y a-t-il un Paris au bout, comme à mes galeries ?*

Don Pèdro baise l'épée du roi.

Un jour don Pedro voyant au Louvre l'épée du roi entre les mains d'un porte-manteau, s'avança, mit un genou en terre, et la baisa, *rendant cet honneur,* disoit-il, *à la plus glorieuse épée de la chrétienté.*

Deux obstacles au traité des Hollandois, surmontés par le roi.

Durant la trève de huit mois dont nous avons parlé, le président Jeannin travailla sans cesse au traité. Il y eut deux grandes difficultés : l'une, que le roi d'Espagne ne vouloit point traiter avec les Provinces-Unies, que comme avec ses sujets,

1608. et elles vouloient qu'il les reconnût pour pays libres et indépendants; l'autre, que le prince d'Orange, dont la puissance et l'autorité s'affoiblissoient extrêmement par la paix, s'y opposoit par mille artifices, étant soutenu par la province de Zélande, qui veut toujours la guerre, et par quelques villes de sa faction.

On surmonta enfin ces deux obstacles : l'Espagnol se relâcha sur le premier, et avoua qu'il tenoit les États pour pays, provinces et États libres; et sur le second, le roi parla si haut au prince d'Orange, qu'il n'osa plus arrêter le cours du traité. Il n'aboutit pourtant pas à une paix, comme il étoit à désirer; mais seulement à une trève de douze ans, qui étoit marchande, et assuroit le commerce de part et d'autre.

Ce traité aboutit à une trève de douze ans.

Le bruit de cet accommodement porta la gloire du roi par toute l'Europe. Le doge de Venise dit à notre ambassadeur dans le sénat : *Que la Seigneurie entroit en nouvelle admiration de la sage conduite du roi, lequel ne se trompoit jamais en ses mesures, et ne jetoit jamais son coup en vain; qu'il étoit le vrai appui du repos et du bonheur de la chrétienté, et qu'il n'y avoit rien à désirer pour la félicité de son règne, sinon qu'il fût perpétuel.* Éloge d'autant plus beau et plus glorieux, qu'on peut dire avec vérité que Venise a toujours été le siége de la

Grande louange que la république de Venise donne à notre Henri.

sagesse politique, et que les éloges qui partent de ce sénat sont comme autant d'oracles. 1608.

De tous côtés on recherchoit l'amitié ou la protection de ce grand roi. On se remettoit de tout à son arbitrage; on imploroit son assistance; et comme il étoit également puissant et sage, aimé et redouté, il n'y avoit personne qui réclamât contre ses jugements, ou qui osât attaquer ceux qu'il protégeoit. Mais il étoit si juste, qu'il n'entreprenoit point sur les droits d'autrui, et qu'il ne vouloit point entretenir les rébellions des sujets contre leur prince naturel. Il en donna une belle preuve dans l'affaire des Morisques.

De tous côtés on désiroit son amitié et sa protection.

Il ne vouloit point protéger les sujets contre leur souverain.

Nous avons vu autrefois comme les Maures ou Sarrasins avoient envahi toutes les Espagnes vers l'an 725. Les Chrétiens, avec l'aide des François, les avoient regagnées sur eux pied à pied; si bien qu'il ne leur restoit plus que le royaume de Grenade, qui étoit petit en étendue, mais fort riche et extrêmement peuplé, parce que tous les restes de cette nation infidèle s'étoient retirés en ce petit espace. Ferdinand, roi d'Aragon, et Isabelle, reine de Castille, achevèrent de conquérir ce royaume-là l'an 1492, et ainsi mirent fin à la domination des Maures et à la religion mahométane en Espagne, contraignant ces infidèles de prendre le baptême ou de se retirer en Afrique.

Qui étoient les Morisques.

1608. Or, comme ceux qui avoient ainsi professé la religion chrétienne, l'avoient fait par force, ils étoient pour la plupart demeurés Mahométans dans le cœur ou Juifs (car il y avoit plusieurs Juifs parmi eux), et nourrissoient secrètement leurs enfants dans leur incrédulité; à quoi la rigueur des Espagnols contribuoit encore beaucoup, mettant grande distinction entre ces nouveaux Chrétiens et les vieux : car ils ne recevoient point les nouveaux aux charges, ni aux ordres sacrés : ils ne s'allioient point avec eux; et qui pis est, ils leur faisoient mille avanies, et les opprimoient à force d'impôts. De sorte que ces malheureux se voyant ainsi accablés, et étant trop foibles d'eux-mêmes pour s'affranchir de ce joug, ils avoient pensé qu'il falloit s'adresser à une puissance étrangère, mais qui fût chrétienne, pour ce que celle du roi de Maroc ou des autres princes d'Afrique eût été trop odieuse. Pour cet effet, ils eurent recours, par des députés secrets, à notre Henri, lorsqu'il n'étoit encore que roi de Navarre; puis, en l'an 1595, quand ils virent qu'il avoit mis la ligue à bout, et qu'il étoit au-dessus de ses affaires, ils implorèrent encore sa protection. Il écouta favorablement leurs propositions, envoya des agents inconnus en Espagne, pour voir l'état de leurs affaires, et leur fit espérer qu'il les assisteroit : et véritablement il le pou-

Les Espagnols les traitent mal.

Ils demandent assistance à Henri-le-Grand.

voit faire, puisqu'alors il étoit en guerre avec le roi d'Espagne, et que l'on peut se défendre avec toutes sortes d'armes contre ses ennemis. Or, étant revenus en cette année 1608, pour le solliciter instamment d'accepter leurs propositions et leurs offres, et pour savoir la réponse de sa bouche même, il leur fit entendre nettement que la qualité de roi très chrétien qu'il portoit, ne lui permettoit pas de prendre leur défense, tandis que la paix de Vervins subsisteroit; mais que si l'Espagnol venoit le premier à l'enfreindre ouvertement, il auroit juste sujet de les recevoir sous sa protection.

1608.

Il la leur refuse.

Leurs députés ayant perdu toute espérance de ce côté-là, s'adressèrent au roi d'Angleterre, qu'ils trouvèrent encore moins disposé que lui à leur prêter assistance. Cependant le vent de leurs menées étant parvenu à la cour d'Espagne, y causa de l'étonnement et de la peur; car ils faisoient près d'un million d'âmes, et tenoient presque tout le commerce, particulièrement celui des huiles, qui est fort grand en ce pays-là.

Le roi Philippe III ne trouva point d'autre sûreté pour empêcher le dangereux effet de leurs conspirations, que de les bannir entièrement de ses terres. Ce qu'il fit par un édit du 10e de janvier de l'an 1610, qui fut exécuté avec beaucoup de chaleur, d'inhumanité et de mauvaise foi;

Le roi d'Espagne les bannit tout-à fait de son royaume.

1608.

Ils sont horriblement maltraités des Espagnols,

car en transportant ces malheureux en Afrique, comme ils l'avoient demandé, on en noya une partie dans la mer, et on dépouilla les autres : si bien que ceux qui restoient à sortir s'étant aperçus du mauvais traitement qu'on faisoit à leurs compagnons, se jetèrent du côté de France, les uns par terre à Saint-Jean-de-Luz, au nombre de plus de cent cinquante mille; les autres, dans des vaisseaux françois, qui les amenèrent en divers ports de ce royaume. Mais, à dire le vrai, ceux qui vinrent par terre ne furent guère mieux traités par les François que les autres l'avoient été par les Espagnols; car, en traversant les Landes, ils furent presque tous dévalisés, et leurs femmes et leurs filles violées; de sorte que trouvant si peu de sûreté dans un pays où ils croyoient trouver du refuge, ils s'embarquèrent, par la permission du roi, aux ports de Languedoc, et traversèrent en Afrique, où ils sont devenus implacables et très cruels ennemis de tous les Chrétiens. Il en resta quelques familles dans les villes maritimes du royaume, comme à Bordeaux et à Rouen, où l'on soupçonne qu'il y a encore aujourd'hui de leurs enfants qui suivent en cachette l'obstination de leurs pères.

Et des François aussi.

Ils sont menés en Afrique, mais il en demeure quelques-uns en France.

Grand dessein de Henri IV pour la gloire et l'étendue de la religion chrétienne dans le Levant.

Bien loin de vouloir prendre la protection de ces Infidèles, le roi avoit de fort grands desseins pour la gloire et pour l'étendue de la religion

chrétienne du côté du Levant : mais il ne vouloit 1608.
point se déclarer que lorsqu'il auroit si bien ordonné les affaires de la chrétienté, qu'il n'y eût plus d'appréhension d'aucun trouble ni d'aucune division, et qu'elle pût lutter de toutes ses forces contre un si puissant ennemi, qui est le grand Seigneur. Dans cette pensée, il avoit envoyé trois ou quatre gentilshommes au Levant, qui, sous prétexte de voyager et de visiter les saints lieux, reconnoissoient le pays, la disposition des peuples, l'état des forces, des places et du gouvernement du Turc. Ce qu'ayant bien considéré, il se promettoit que, lorsqu'il auroit réglé les intérêts et procuré l'union des princes chrétiens, il ruineroit cette puissance estimée si redoutable, dans trois ans ou dans quatre tout au plus, et cela, avec une armée de trente-cinq mille hommes de pied, et de douze mille chevaux seulement ; Alexandre-le-Grand n'ayant pas eu davantage de forces pour détruire l'empire des Perses, qui sans doute étoit plus grand et plus puissant que n'est celui des Turcs.

Il y envoie des gens reconnoître le pays.

Je dirai quel étoit son grand dessein pour la réunion de la chrétienté, lorsque j'aurai remarqué en gros quelques choses importantes qui se passèrent dans les trois ou quatre dernières années de sa vie.

Comme il travailloit soigneusement à amasser

1608. de l'argent, qui est le nerf de la guerre, il écoutoit toujours les propositions qu'on lui faisoit pour en recouvrer, d'autant plus volontiers que son dessein étoit d'abolir les tailles et d'ôter la gabelle. Le premier ne se pouvoit faire sans diminuer de beaucoup son revenu; ainsi il falloit trouver quelque autre fonds en la place. Or ce fonds étoit le domaine de la couronne, lequel il vouloit entièrement dégager, et l'accroître par quantité de nouveaux droits, entre autres, par celui des greffes, lesquels eussent été entièrement retirés dans cinq ou six ans, et lui eussent rapporté, disoit-on, quinze millions par an. Mais quand il fut mort, la reine Marie de Médicis les rengagea plus avant qu'ils n'étoient auparavant.

Il cherche les moyens d'avoir de l'argent sans fouler son peuple.

Il veut dégager son domaine.

Il seroit certes à souhaiter que l'on pût retirer ce sacré patrimoine de la couronne, et que l'on travaillât à rassembler cette masse que la loi du royaume et les soins de tant de sages têtes ont faite et composée durant l'espace de tant de siècles; ce revenu, qui a entretenu si long-temps nos rois, et pourroit encore les entretenir avec éclat et magnificence, sans être à charge à leur royaume, sinon dans les grandes et urgentes nécessités.

Et ôter la gabelle, en achetant les marais salants.

Quant à la gabelle, notre Henri-le-Grand avoit envie d'acheter des particuliers tous les marais

salants de Poitou et de Bretagne; et puis, quand il les eût eus en sa main, il eût fait vendre son sel sur les lieux, à tel prix qu'il eût voulu, à des marchands qui l'eussent revendu par tout le royaume, comme on y vend le bled, sans aucune contrainte et sans aucune imposition. De cette sorte, il n'eût point fallu tant d'officiers, de grenetiers, de contrôleurs, de commis, d'archers, et de cent autres gens qui, sans mentir, sont au nombre de près de vingt mille, tous nourris et payés aux dépens du roi et du public, et contre lesquels il y a souvent de très grandes plaintes. On n'eût point accablé les pauvres paysans que l'on impose au sel, les contraignant d'en prendre certaine quantité par an, veuillent ou non; et il est certain que le peuple l'eût eu à quatre fois meilleur marché qu'il ne l'a, et que le roi en eût tiré beaucoup davantage d'argent qu'il ne fait, sans frais, sans peine et sans vexations de ses sujets. 1608.

Or, le roi cherchant des moyens pour remplir ses coffres, et pour remplacer le fonds des tailles, il faut avouer qu'il fit quelques impôts, et même quelques créations d'officiers, et qu'il remua beaucoup de choses, qui donnèrent sujet de plainte à plusieurs personnes; et avec cela, pour s'acquitter de ses anciennes dettes, et pour payer les récompenses et les pensions de ceux

1608. qui l'avoient servi dans ses guerres de la ligue, il étoit contraint de passer à leur profit les avis de plusieurs partis qu'ils lui proposoient; de sorte qu'il se chargeoit de l'envie et des reproches, qui devoient plus justement tomber sur ces gens-là que sur lui-même. Mais ceux qui connoissoient bien ses intentions n'avoient garde de le blâmer, comme ils faisoient les autres; et ils appeloient bon ménage et sage économie, ce que quelques-uns appeloient avarice et soif insatiable.

Il est contraint, pour s'acquitter, de faire quelques impôts et créations.

Au reste, quoique la volonté de ce prince fût très bonne pour le soulagement de son peuple et pour la grandeur de son État, néanmoins on ne peut nier qu'il ne se soit trompé quelquefois au choix des moyens, et que tous ceux qu'on lui fournit pour cela n'étoient pas toujours aussi innocents que ses intentions. Il y en eut deux particulièrement, dont l'un fit bien du bruit, et ne réussit pas; l'autre a été de très dangereuse conséquence.

Il ne se sert pas toujours de moyens innocents.

Le premier fut la recherche des rentes de l'Hôtel-de-Ville, par laquelle on prétendoit les faire perdre à ceux qui les avoient mal acquises; et cela en soi étoit fort juste. Mais comme la plupart de ces rentes avoient changé de main, ou avoient été partagées, et qu'il eût fallu troubler une infinité de familles, tout Paris s'en émut, et les rentiers eurent recours à leur prévôt des mar-

Recherche des rentes de la Maison-de-Ville, qui fait bien du bruit.

chands. C'étoit Miron, qui étoit aussi lieutenant civil, fort zélé pour le service du roi, comme il l'avoit bien montré en plusieurs rencontres; mais avec cela très homme de bien, et que nul intérêt du monde ne pouvoit détacher de l'intérêt du peuple, dont il étoit le magistrat. En effet, il le soutint fortement; il parla dans les assemblées de l'Hôtel-de-Ville; il agit auprès du surintendant avec pareille vigueur, et fit des remontrances au roi. Mais dans ces remontrances, véritablement la chaleur l'emporta à faire quelques comparaisons odieuses, non pas de la personne du roi, mais de certaines gens de son conseil. 1608.

Miron, prévôt des marchands, soutient l'intérêt du peuple.

Le Louvre en frémit : les gens de cour s'écrièrent qu'il avoit blasphémé; ceux qu'il avoit notés par sa harangue, et les intéressés en ce traité de la recherche des rentes, firent tous leurs efforts pour mettre le feu aux oreilles du roi, et pour lui persuader de punir rigoureusement cette audace. D'autre côté, le peuple ayant appris qu'on menaçoit son magistrat, prend feu plus vite qu'on n'eût jamais cru; les bourgeois viennent en troupes à l'entour de sa maison pour le défendre. Miron les prie instamment de se retirer, de ne le point rendre criminel : il leur remontre qu'il n'y a rien à craindre; qu'ils ont affaire à un roi qui étoit aussi grand et aussi sage que doux et équitable, et qui ne se laissoit

On veut irriter le roi contre lui.

Le peuple s'émeut pour le défendre.

1608. point emporter aux mouvements des mauvais conseillers.

On conseille au roi de le faire enlever.

Sur cela, ceux qui lui vouloient mal employoient toutes leurs persuasions pour engager le roi à l'enlever par force, et à faire valoir son autorité suprême. Mais il répondoit sagement à ces gens-là, que l'autorité ne consistoit pas toujours à pousser les choses avec la dernière hauteur; qu'il falloit regarder et le temps, et les personnes, et le sujet; qu'ayant été dix ans à éteindre le feu de la guerre civile, il en craignoit jusqu'aux moindres étincelles; que Paris lui avoit trop coûté pour se mettre en danger de le perdre: ce qui lui sembloit infaillible, s'il suivoit leur conseil, parce qu'il seroit obligé de faire de terribles exemples, qui lui ôteroient en peu de jours la gloire de sa clémence et l'amour de ses peuples, lequel il prisoit autant et plus que sa couronne; qu'il avoit éprouvé en cent autres occasions la fidélité et la probité de Miron, qui n'avoit point de mauvaise intention, mais sans doute croyoit être obligé, par le devoir de sa charge, de faire ce qu'il faisoit; que s'il lui étoit échappé quelques paroles inconsidérées, il les vouloit bien pardonner à ses services passés; qu'après tout, si cet homme affectoit d'être le martyr du public, il ne vouloit pas lui donner cette gloire, ni s'attirer le nom de persécuteur et de

Sage réponse du roi, et digne d'un grand politique.

tyran ; et qu'enfin ce n'étoit pas dans des occasions si avantageuses qu'il falloit pousser un homme, quand on le vouloit perdre. 1608.

Ainsi ce sage roi sut dissimuler prudemment une petite escapade, et ne voulut pas même savoir ce qui se passoit, de peur d'être obligé à quelque coup d'autorité, qui peut-être eût eu de dangereuses suites. Il reçut donc fort humainement les excuses et les très humbles soumissions de Miron, et, au reste, défendit qu'on poursuivît cette recherche des rentes, qui avoit causé tant de bruit.

Il ne veut pas qu'on poursuive cette affaire des rentes.

Le second moyen dont il se servit pour avoir de l'argent, et qui a été de très dangereuse conséquence, c'est la paulète, ou droit annuel. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre la chose de plus haut.

Établissement de la paulète.

Les offices de judicature, de police et de finances étoient autrefois exercés en France, sous la première et seconde races de nos rois, par des gentilshommes ; car la noblesse étoit obligée d'étudier et d'apprendre les lois du royaume. On les choisissoit pour la maturité de leur âge et de leur jugement : on les changeoit de temps en temps d'un siége à un autre, et ils ne prenoient aucun salaire des parties, mais seulement des gages fort modiques, que le public leur payoit, plutôt par honneur que pour récompense. Depuis, dans la

La justice autrefois administrée en France par les gentilshommes.

1608. fin de la seconde race, et au commencement de la troisième, la noblesse étant devenue ignorante et fainéante tout ensemble, les roturiers et bourgeois qui apprirent la jurisprudence, s'élevèrent peu à peu dans ces charges, tant de judicature que de finances, et commencèrent à les mieux faire valoir, parce qu'ils tiroient tout leur honneur et toute leur dignité de là, n'en ayant point d'ailleurs par leur naissance, comme avoient les gentilshommes. Ils n'avoient pourtant guère d'emploi pour les affaires de judicature, d'autant que les ecclésiastiques possédoient quasi toute la jurisdiction, et avoient leurs officiers qui rendoient la justice.

Comment elle est tombée entre les mains des roturiers, qui l'ont mieux fait valoir à leur profit.

Cependant le parlement, qui auparavant étoit comme le conseil d'État du royaume, et un abrégé des États généraux, étant venu à s'embarrasser de la connoissance des différends d'entre les particuliers, au lieu qu'auparavant il ne traitoit que des grandes affaires politiques, Philippe-le-Bel, ou, selon quelques autres, Louis Hutin son fils, le rendit sédentaire à Paris. Or, comme cette compagnie de juges étoit très illustre, parce que le roi y prenoit souvent séance, que les ducs et pairs et les prélats du royaume en faisoient partie, et qu'on choisissoit ce qu'il y avoit de plus habiles gens pour la judicature, afin de remplir ces places-là, elle mit dans sa dépendance toute la force des

Le parlement de France s'embarrasse des affaires des particuliers, et est rendu sédentaire à Paris.

autres juges royaux ; savoir : des baillis et sénéchaux, qui, ayant été auparavant juges souverains, devinrent leurs subalternes.

1608.

Rend tous les autres juges ses subalternes.

Long-temps après, nos autres rois ont encore créé à diverses fois plusieurs autres parlements ; mais par la seule intention de faire mieux rendre la justice, et sans aucun intérêt pécuniaire ; tant s'en faut, ils chargèrent leurs coffres des nouveaux gages qu'il falloit payer à ces nouveaux officiers.

En ce temps-là, le nombre des officiers de justice étoit fort petit, et l'ordre qu'on observoit pour remplir les charges des parlements, parfaitement beau. On avoit accoutumé d'y tenir un registre de tous les habiles avocats et jurisconsultes ; et quand quelque office venoit à vaquer, on en choisissoit trois, desquels on portoit les noms au roi, qui préféroit celui qui lui plaisoit. Mais les favoris et les courtisans corrompirent bientôt cet ordre ; ils persuadèrent au roi de ne point s'arrêter à ceux qu'on leur présentoit, et d'en nommer un de leur propre mouvement : ce que ces gens-là faisoient pour retirer quelque présent de celui qui étoit nommé par leur recommandation : et l'abus y étoit si grand, que souvent ces charges étoient remplies d'ignorants et de faquins, à cause de quoi les gens de mérite tenoient la condition d'avocat beaucoup plus honorable que celle de conseiller.

Le nombre des officiers de parlement étoit petit.

Bonne méthode que l'on avoit de pourvoir à ces charges.

Les rois persuadés par les flatteurs d'y nommer sans avoir égard à la capacité.

1608. Le mal croissant toujours, et les gens riches devenant extrêmement friands de ces charges, pour le lucre, et leurs femmes pour la vanité, ceux qui gouvernoient se mirent à fabriquer de cette marchandise, pour la débiter et en tirer de l'argent. Ainsi, sous Louis XII, ses coffres étant épuisées par les longues guerres d'Italie, on commença à rendre les charges de finances vénales. Toutefois, ce bón roi en ayant aussitôt prévu la dangereuse conséquence, avoit résolu de rembourser ceux qui les avoient achetées; mais étant mort dans ce bon dessein, François Ier, duquel il avoit bien prédit qu'il [1] gâteroit tout, vendit aussi celles de judicature, puis en créa de nouvelles par plusieurs fois, afin d'en tirer de l'argent.

Comme elles devinrent vénales.

Sous François Ier, puis sous Henri II.

Depuis, Henri II son fils créa les présidiaux; et Charles IX et Henri III, entassant mal sur mal et ruine sur ruine, firent grand nombre d'autres créations de toutes sortes, pour avoir de ces denrées à débiter; et de plus, ils vendoient les charges quand elles vaquoient, ou par mort, ou par forfaiture.

Comment on eût pu guérir ce mal.

Jusque-là, le mal étoit fort grand; mais il n'étoit pas incurable. Il ne falloit que supprimer une partie de ces charges, quand elles fussent

[1] Il disoit souvent de lui : Ce gros garçón gâtera tout.

venues à vaquer, et remplir l'autre de personnes 1608.
de capacité et de mérite. Ainsi, dans vingt ans, on eût réduit cette fourmilière d'officiers à un très petit nombre, et de fort gens de bien.

Mais on ne présenta pas l'affaire à Henri-le-Grand de ce biais-là; on la lui fit voir d'un autre sens. On lui donna à entendre que, puisqu'il ne tiroit rien des charges vacantes, étant presque toujours obligé de les donner, il feroit bien de trouver moyen de décharger par-là ses coffres d'une partie des gages qu'il payoit à ses officiers; ce qu'il feroit en leur accordant la conservation de leurs charges pour leurs héritiers, moyennant certaine somme modique qu'ils payeroient tous les ans, sans pourtant y contraindre personne; de sorte que ce seroit une grâce, et non pas une vexation. Cela fut nommé le droit annuel, ou autrement la paulète, du nom du traitant, appelé Paulet, qui en donna l'avis, et en fut le premier fermier. Tous les officiers ne manquèrent pas de payer aussitôt ce droit, pour assurer leurs charges à leurs enfants.

Mais au contraire on le rend incurable, en établissant la paulète,

Il n'est point besoin de dire les inconvénients et les maux que cette méchante invention a causés et cause tous les jours; les moins éclairés les connoissent assez, et voient bien que c'est un mal auquel il est fort nécessaire, mais certes très difficile présentement de remédier.

Qui cause de grands abus.

1608. Je ne veux point charger cette histoire de toutes les cérémonies et réjouissances qui se firent à la naissance et aux baptêmes de tous les enfants de Henri-le-Grand, ni à divers mariages des princes et grands de la cour, entre autres, du prince de Condé et du duc de Vendôme, qui se firent au mois de juillet de l'an 1609.

1609. Mariage du prince de Condé.

Le prince de Condé épousa Charlotte-Marguerite de Montmorency, fille du connétable, laquelle étoit merveilleusement belle, et avoit l'air tout-à-fait noble. Aussi le roi l'ayant considérée, en fut plus vivement frappé qu'il n'avoit jamais été de pas une autre : ce qui causa peu après la retraite du prince de Condé, qui l'emmena en Flandre, et de là se retira à Milan, non sans que le roi eût un extrême déplaisir de voir le premier prince de son sang se jeter entre les bras de ses ennemis.

Mariage du duc de Vendôme.

Le duc de Vendôme épousa mademoiselle de Mercœur, laquelle il avoit fiancée dès l'an 1597, ainsi que nous l'avons dit; et toutefois la mère de la fille étant fort altière et fort glorieuse, apportoit de grandes répugnances à l'accomplissement de ce mariage; de sorte qu'il ne se fût jamais fait, si le roi ne s'en fût mêlé. Ce ne fut pas une des moindres peines qu'il eut en sa vie, que de fléchir cet esprit difficile : il n'y employa toutefois que les voies de douceur et de persuasion, et ne se

conduisit en cette affaire que comme un père qui fait l'amour pour son fils, et non pas comme un roi qui veut être obéi. 1609.

Je ne parlerai point aussi de ses divertissements ordinaires, la chasse, les bâtiments, le jeu, les festins et la promenade. J'ajouterai seulement que dans les festins et dans les carrousels, il vouloit paroître aussi bon compagnon et aussi adroit que pas un autre; qu'il étoit de belle humeur le verre à la main, quoiqu'il fût assez sobre; que sa gaîté et ses bons mots faisoient la plus douce partie de la bonne chère; qu'il ne témoignoit pas moins d'adresse et de vigueur aux combats, à la barrière, aux courses de bague et à toutes les galanteries, que les plus jeunes seigneurs; qu'il se plaisoit même au bal, et qu'il dansoit quelquefois, mais, à dire le vrai, avec plus d'enjouement que de bonne grâce. Quelques-uns trouvoient à dire qu'un si grand prince s'abaissât à folâtrer de la sorte, et qu'une barbe grise se plût encore à faire le jeune homme. On peut dire, pour l'excuser, que ses grands travaux d'esprit avoient besoin de ces délassements. Mais je ne sais pas ce qu'il faut répondre à ceux qui lui reprochent qu'il a trop aimé le jeu des cartes et des dés, peu séant à un grand roi, et qu'avec cela il n'étoit pas beau joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands coups, et de mauvaise

Quels étoient les divertissements du roi.

Il aimoit un peu trop le jeu.

1609. humeur sur la perte. A cela, je crois qu'il faut avouer que c'étoit un défaut dans ce roi, qui n'étoit pas exempt de taches, non plus que le soleil.

Sa fragilité étoit extrême pour les femmes.

Il seroit à souhaiter, pour l'honneur de sa mémoire, qu'il n'eût eu que celui-là. Mais cette fragilité continuelle qu'il avoit pour les belles femmes, en étoit un autre bien plus blâmable dans un prince chrétien, dans un homme de son âge, qui étoit marié, à qui Dieu avoit fait tant de grâces, et qui rouloit tant de grandes entreprises dans son esprit. Quelquefois il avoit des désirs qui étoient passagers, et qui ne l'attachoient que pour une nuit; mais quand il rencontroit des beautés qui le frappoient au cœur, il aimoit jusqu'à la folie; et dans ces transports, il ne paroissoit rien moins que Henri-le-Grand.

Cette passion lui faisoit faire des choses honteuses.

La fable dit qu'Hercule prit la quenouille, et fila pour l'amour de la belle Omphale : Henri fit quelque chose de plus bas pour ses maîtresses. Il se travestit un jour en paysan, et chargea un fardeau de paille sur son cou, pour pouvoir aborder madame Gabrielle; et l'on dit que la marquise de Verneuil l'a vu plus d'une fois à ses pieds essuyer ses dédains et ses injures : exemples que les princes doivent bien regarder, pour ne se pas laisser aveugler à cette malheureuse folie, qui abâtardit les courages les plus héroïques, et avilit les personnes les plus éminentes.

1609.

On feroit vingt romans des intrigues de ses diverses amours avec la comtesse de Guiche, quand il n'étoit encore que roi de Navarre; avec Jacqueline De Beuil, qu'il fit comtesse de Moret; et avec Charlotte Des Essarts, sans compter beaucoup d'autres dames de toutes qualités, qui faisoient gloire d'avoir quelque charme pour un si grand roi.

Trois ou quatre de ses maîtresses.

La haute estime et l'affection que les François avoient pour lui, empêchoient que l'on ne s'offensât si fort de ce libertinage scandaleux; mais la reine sa femme en avoit un extrême chagrin, qui causoit à toute heure des picoteries entre eux, et la portoit à des dédains et à des humeurs fâcheuses.

Cela étoit cause qu'il étoit souvent en pique avec la reine,

L'ennui et le déplaisir de ces brouilleries domestiques retardoient assurément l'exécution du grand dessein qu'il avoit formé pour le bien et le repos perpétuel de la chrétienté, et pour la destruction ensuite de la puissance ottomane.

Et retardoit son grand dessein.

Plusieurs en ont parlé diversement; mais voici ce que j'en trouve dans les Mémoires du duc de Sully. Il devoit bien en savoir quelque chose, étant aussi avant, comme il étoit, dans la confidence de ce roi. C'est pourquoi il faut nous en rapporter à lui.

Quel étoit ce grand dessein.

Le roi, dit-il, désirant acheminer les projets qu'il avoit conçus après la paix de Vervins, crut

Les moyens dont il se servoit pour l'acheminer.

1609. qu'il falloit premièrement établir en son royaume une tranquillité inébranlable, en réconciliant à lui et entre eux tous les esprits, et ôtant toutes les causes d'aigreur; qu'avec cela, il étoit nécessaire de choisir des gens capables et fidèles, qui vissent en quoi son bien et son État pouvoient s'améliorer, et de s'instruire si bien en toutes ses affaires, qu'il pût prendre des conseils de lui-même, et discerner les bons et les mauvais, les entreprises faisables ou impossibles, et celles qui étoient proportionnées à ses revenus; car la dépense qui se fait au-delà, attire les malédictions des peuples, qui sont ordinairement suivies de celle de Dieu.

Pour cet effet, il accorde un édit aux Huguenots, et acquitte ses dettes.

Il accorda donc un édit aux Huguenots, pour faire vivre en paix les deux religions. Puis il donna un ordre certain et fixe pour acquitter ses dettes et celles du royaume, contractées par les désordres du temps, par les profusions de ses devanciers, et par les payements et achats des hommes et des places qu'il lui avoit fallu faire durant la ligue. Sully lui fit voir un Mémoire, l'an 1607, par lequel il en avoit acquitté pour 87 millions : ce qui rétablit la réputation et la bonne foi de la France envers les étrangers, chez lesquels elle étoit fort décriée.

Ce qui rétablit la réputation et la bonne foi de la France.

Cela fait, il travailla continuellement pour s'adjoindre dans son grand dessein tous les po-

tentats chrétiens, en leur offrant de leur donner tout le fruit des entreprises sur les Infidèles, sans en réserver rien pour lui; car il ne vouloit point, disoit-il, d'autres États que la France.

1609. Il s'adjoint tous les potentats chrétiens, en leur promettant toutes les conquêtes ;

Il se proposa aussi de chercher toutes les occasions d'éteindre les discordes, et de pacifier les différends d'entre les princes chrétiens, dès aussitôt qu'il les verroit naître; et cela, sans aucun intérêt que celui de la réputation de prince généreux, désintéressé, sage et équitable.

Les réunit en accommodant leurs différends.

Il commença à se faire pour amis et associés, les Princes et États qui lui sembloient les mieux disposés envers la France, et les moins opposés à ses intérêts; comme les États ou Provinces-Unies, les Vénitiens, les Suisses et les Grisons. Puis, les ayant attachés à lui par des liens très étroits, il se mit à ménager les trois puissances royales du Nord; savoir : Angleterre, Danemarck et Suède; à discuter et vuider leurs différends, et même à tâcher de les réconcilier avec le pape, ou du moins obtenir une cessation de haine et d'inimitié, par quelque formulaire de la manière qu'ils auroient à vivre ensemble, laquelle eût été avantageuse au pape, en ce qu'ils l'eussent reconnu pour premier prince de la chrétienté, quant au temporel, et, en ce cas-là, lui eussent rendu tout respect. Il tâcha ensuite à faire la même chose entre les électeurs, les États et les

Les princes qu'il se fait pour amis.

Comment il eût accommodé les princes protestants avec le pape.

Il traite avec les électeurs,

1609. villes impériales, étant obligé particulièrement, disoit-il, de prendre soin d'un Empire qui avoit été fondé par ses prédécesseurs. Après, il fit sonder les seigneurs de Bohême, de Hongrie, de Transylvanie et de Pologne, pour savoir s'ils ne concourroient pas avec lui dans le dessein d'ôter et déraciner pour jamais tout sujet de trouble et de divisions dans la chrétienté. Il traita après cela avec le pape, qui approuvoit et louoit son entreprise, et désiroit y contribuer de sa part tout ce qui lui seroit possible.

Avec les seigneurs de Bohême, Hongrie, Pologne.

C'étoient là les dispositions à son grand dessein, dont je vais vous faire voir le plan raccourci.

Plan raccourci du grand dessein de Henri IV.

Il vouloit partager la chrétienté en quinze dominations égales.

Il désiroit réunir si parfaitement toute la chrétienté, que ce ne fût qu'un corps qui eût été et se fût appelé la république chrétienne. Pour cet effet, il avoit déterminé de la partager en quinze dominations ou États, qui fussent, le plus qu'il se pourroit, d'égale force et puissance, et dont les limites fussent si bien spécifiées par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outre-passer. Ces quinze dominations étoient le Pontificat ou Papauté, l'Empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, le Danemarck, la Suède, la Savoie ou royaume de Lombardie, la Seigneurie de Venise, la Répu-

blique Italique ou des petits potentats et villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, et les Suisses. 1609.

De ces États, il y en eût eu cinq successifs : France, Espagne, Grande-Bretagne, Suède et Lombardie; six électifs : Papauté, Empire, Hongrie, Bohême, Pologne et Danemarck; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques; savoir : les Belges et les Suisses; et deux aristocratiques ou seigneuries : celle de Venise, et celle des petits princes et villes d'Italie. Savoir : onze royaumes et quatre républiques.

Le pape, outre les terres qu'il possède, devoit avoir le royaume de Naples, et les hommages, tant de la république Italique, que de l'isle de Sicile. Ce qu'eût eu le pape,

La seigneurie de Venise eût eu la Sicile en foi et hommage du saint Siége, mais sans autre droit que d'un simple baisement de pied et d'un crucifix d'or, de vingt ans en vingt ans. La seigneurie de Venise,

La république Italique eût été composée des États de Florence, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène, Monaco et autres petits princes et seigneurs, et eût aussi relevé du saint Siége, lui payant seulement, pour toute redevance, un crucifix d'or de la valeur de dix mille francs. La république Italique,

Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédoit, eût encore eu le Milanois; et le tout eût été érigé en royaume par le pape, sous le titre de royaume de Lombardie, duquel on eût distrait Le duc de Savoie,

1609. le Crémonois, en échange du Montferrat, que l'on y eût joint.

La république des Suisses, On eût incorporé avec la république Helvétienne ou des Suisses, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trente et leurs dépendances, et elle eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

Celle des provinces des Pays-Bas, On eût établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestantes, en une république libre et souveraine, sauf un pareil hommage à l'Empire; et on eût grossi cette domination des duchés de Clèves, de Juliers, de Berghes et de La Mark, de Ravenstein et autres petites seigneuries voisines.

Le royaume de Hongrie, On eût joint au royaume de Hongrie les États de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie.

L'Empire avec libre élection; L'empereur eût renoncé à s'agrandir jamais, lui ni les siens, par aucune confiscation, deshérence, ou reversion de fiefs masculins; mais eût disposé des fiefs vacants en faveur de personnes hors de sa parenté, par l'avis et consentement des électeurs et princes de l'Empire. On fût aussi demeuré d'accord que l'Empire désormais n'eût pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisoit depuis long-temps en celle d'Autriche.

Les royaumes de Hongrie et de Bohême eussent été pareillement électifs par les voix de sept électeurs, savoir : 1°. celle des nobles, clergé et villes de ces pays-là ; 2°. du pape ; 3°. de l'empereur ; 4°. du roi de France ; 5°. du roi d'Espagne ; 6°. du roi d'Angleterre ; 7°. des rois de Suède, de Danemarck et de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix.

1609. Bohême et Hongrie eussent été électifs.

Outre cela, pour régler tous les différends qui fussent nés entre les confédérés, et les vuider sans voie de fait, on eût établi un ordre et forme de procéder par un conseil général composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination, lequel on eût placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autre. On en eût encore fait trois autres en trois différents endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général.

Un conseil général pour ces quinze dominations, de soixante personnes.

Trois autres, chacun de vingt.

De plus, par l'avis de ce conseil général, qu'on eût pu appeler le sénat de la république chrétienne, on eût établi un ordre et un règlement entre les souverains et les sujets, pour empêcher d'un côté l'oppression et la tyrannie des princes ; et de l'autre, les plaintes et les rébellions des sujets. On eût encore réglé et assuré un fonds d'argent et d'hommes, auquel chaque domination eût contribué, selon la coti-

Ordre pour empêcher et la tyrannie, et les rébellions, et pour secourir les provinces voisines des Infidèles.

1609. sation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des Infidèles contre leurs attaques; savoir : Hongrie et Bologne, contre celle du Turc; et Suède et Pologne, contre les Moscovites et les Tartares.

Trois capitaines généraux, un par mer, deux par terre, pour faire la guerre aux Turcs.

Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leurs gouvernements et leurs limites (ce qu'il espéroit pouvoir faire en moins de trois ans), elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux par terre et un par mer, qui eussent attaqué tous à la fois la maison ottomane; à quoi chacune d'elles eût contribué certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie et d'argent, selon la taxe qui en étoit faite. La somme en gros de ce qu'elles devoient fournir, montoit à deux cent soixante-cinq mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cent dix-sept pièces de canon, avec les charrois, officiers et munitions à proportion, et cent dix-sept grands vaisseaux et galères, sans compter les vaisseaux de moyenne grandeur, les brûlots et les navires de charge.

Quelles troupes et quel attirail.

La seule maison d'Autriche eût souffert de cet établissement.

Cet établissement étoit avantageux à tous les princes et États chrétiens; il n'y avoit que la seule maison d'Autriche qui en eût souffert dommage, et qui eût été dépouillée pour accommoder les autres : mais on avoit fait le projet de la

porter à y consentir de gré ou de force en cette manière : premièrement, il faut supposer que du côté d'Italie, le pape, les Vénitiens et le duc de Savoie étoient bien informés du dessein du roi, et qu'ils l'y devoient assister de toutes leurs forces ; le Savoyard surtout y étant extrêmement animé, parce que le roi lui donnoit sa fille aînée en mariage pour son fils Victor-Amédée ; que du côté d'Allemagne, quatre électeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne et Mayence, le savoient aussi, et qu'ils le devoient favoriser ; que le duc de Bavière avoit leur parole et celle du roi, qu'on l'éleveroit à l'Empire ; et que plusieurs des villes impériales s'étoient déjà adressées au roi pour le supplier de les honorer de sa protection et de les maintenir dans leurs priviléges, qui avoient été abolis par la maison d'Autriche ; que du côté de Bohême et de Hongrie, il avoit des intelligences avec les seigneurs et la noblesse, et que les peuples y étoient si désespérés de la pesanteur du joug, qu'ils étoient prêts à le secouer, et de se donner au premier qui leur tendroit les bras.

1609.

Du côté d'Italie, le pape, Venise et la Savoie y consentoient.

D'Allemagne, plusieurs électeurs ; et on eût fait le duc de Bavière empereur.

De Bohême et Hongrie, les seigneurs et la noblesse.

Toutes les dispositions lui étant ainsi favorables, arriva l'affaire de Clèves, dont nous parlerons tout à cette heure, laquelle lui fournissoit une belle occasion de commencer l'exécution de ses projets. Elle devoit se faire de cette sorte.

Affaire de Clèves arrive à propos pour faire éclore ce grand dessein.

1609. Ayant mis sur pied une armée de quarante mille hommes, comme il fit, il devoit, tout en marchant, dépêcher des ambassadeurs vers tous les potentats de la chrétienté, pour leur donner part de ses justes et saintes intentions. Puis, sous prétexte d'aller à Clèves, il se fût saisi de tous les passages de la Meuse, et eût attaqué tout d'un coup Charlemont, Maestricht et Namur, qui étoient peu munis. Au même temps, toutes les grandes villes des Pays-Bas eussent crié liberté; les seigneurs se fussent mis aux champs avec pareil dessein, et eussent arboré le lion belgique avec les fleurs de lys. Les Hollandois eussent occupé toutes les côtes avec leurs vaisseaux en très grand nombre, pour fermer le commerce de la mer aux Flamands, comme on leur eût fermé celui de terre du côté de France. Ce qu'on vouloit faire, afin de hâter les peuples de secouer la domination des Espagnols, et de s'adresser au roi et aux princes ses associés, pour prier le roi d'Espagne de les vouloir mettre en liberté, et d'avoir la bonté de leur rendre la paix, laquelle ils ne pouvoient jamais espérer, tandis qu'ils seroient sous sa domination.

Le roi en marchant se fût saisi des passages de la Meuse.

Les villes de Flandre se fussent révoltées.

Les Hollandois eussent occupé les côtes.

Les Flamands eussent prié le roi d'Espagne de les mettre en liberté.

Il y a toutes les apparences qu'à l'approche d'une si puissante armée, par les intelligences des principaux seigneurs, par le branle des grandes villes, par l'amour que ces peuples ont

toujours eu pour la liberté, la Flandre se fût toute soulevée, principalement lorsqu'elle eût vu le merveilleux ordre et l'exacte discipline de ses troupes, qui eussent vécu en bons hôtes, payant partout, et ne faisant aucun outrage, sur peine de la vie; et quand on eût reconnu qu'il ne travailloit que pour le bien et le salut des peuples, ne se réservant rien de toutes ses conquêtes que la gloire et la satisfaction de rendre ces provinces à elles-mêmes, sans en retenir un seul château ni un seul village pour lui. 1609.

L'armée du roi eût vécu avec grand ordre.

Le roi ne se fût rien réservé de ses conquêtes.

Au même temps qu'il eût mis la Flandre dans un état libre, et qu'il eût accommodé le différend de la succession de Clèves, tous les princes intéressés en cette affaire, les électeurs que nous avons nommés, et les députés de plusieurs grandes villes, devoient le venir remercier, et puis le supplier de vouloir joindre ses prières et son autorité aux supplications qu'ils avoient à faire à l'empereur, pour le disposer de laisser les États et les villes de l'Empire en leurs anciens droits et immunités, surtout en la libre élection d'un roi des Romains, sans y user plus d'aucunes pratiques, contraintes, promesses et menaces; et que, pour cet effet, il fût dès l'heure résolu qu'on en éliroit un d'une autre maison que de celle d'Autriche. Ils étoient convenus entre eux que ce seroit le duc de Bavière. Le pape se fût joint

Il eût, avec les autres princes, prié l'empereur de laisser les villes de l'Empire en liberté.

1609\. avec eux pour cette réquisition; et ils l'eussent faite avec tant d'instance, qu'il eût été difficile à l'empereur, qui n'eût point été armé, de la refuser.

Bohême, Hongrie, Autriche, eussent fait même prière.

Semblable requête eût été faite au roi et à ses associés, par les peuples de Bohême, Hongrie, Autriche, Styrie et Carinthie; surtout pour le droit qu'ils avoient d'élire eux-mêmes leur prince, et de se mettre en telle forme de gouvernement qu'ils jugeroient la meilleure, par l'avis de leurs amis et alliés. A quoi le roi condescendant, eût usé de toutes sortes d'honnêtetés, de prières et de déférences, même au-dessous de sa dignité, pour faire voir qu'il n'entendoit point tant se servir de la force que de l'équité et de la raison.

Le duc de Savoie eût demandé au roi d'Espagne le partage de sa femme.

Après cela, le Savoyard, par même voie, eût demandé au roi d'Espagne, avec toutes sortes de civilités, et au nom de ses enfants, qu'il lui plût leur donner la dot de leur mère, aussi bonne et avantageuse que l'avoit eue leur tante Isabelle; et en cas de refus, le roi devoit permettre à Lesdiguières de l'assister de quinze mille hommes de pied, de deux mille chevaux et de cent mille écus par mois pour faire la conquête du Milanois ou pays de Lombardie. En quoi il eût été favorisé de la plupart des princes d'Italie.

Cela fait, il devoit, avec ses associés, prier le pape et les Vénitiens d'intervenir comme arbitres

entre lui et le roi d'Espagne pour terminer amiablement les différends qui étoient près d'éclater entre eux, à cause de Naples, Sicile, Navarre et Roussillon. Et alors, pour montrer qu'il n'avoit aucune pensée de s'agrandir, ni point d'autre ambition que d'affermir le repos de la chrétienté, il se fût montré tout prêt à céder à l'Espagnol la Navarre et le Roussillon, pourvu qu'il remît Naples et Sicile, non point pour lui, car il ne vouloit point d'autre État que la France, mais pour le pape et pour les Vénitiens, auxquels il eût cédé son droit sur ces pays.

1609. Le pape et les Vénitiens fussent intervenus pour les différends de Navarre, Naples et Sicile; Et le roi leur eût cédé son droit.

Enfin, par un légat apostolique, et par les remontrances de tous ses associés, il eût fait entendre son dessein au roi d'Espagne et aux princes de sa maison, et l'eût conjuré, par le sang de Jésus-Christ, de l'avoir agréable; comme étant saint, pieux, charitable, glorieux et utile à toute la chrétienté. On lui eût avec cela déduit les avantages qui lui en fussent revenus à lui-même : on eût essayé de lui faire comprendre qu'il en eût été plus riche, moins inquiété et plus paisible; que, dans vingt ans, l'Espagne, qui étoit presque déserte, se fût repeuplée, et fût devenue le plus florissant État de l'Europe. Je pense bien qu'il eût été fort difficile de lui persuader cela; car l'ambition déréglée et mal entendue embrasse plutôt des chimères que des

On eût tâché de persuader le roi d'Espagne; sinon on l'eût forcé.

1609. corps solides, et aime mieux posséder des pays vastes et déserts, qu'une étendue raisonnable qui soit bien cultivée et bien peuplée; mais peut-être que les armes l'eussent convaincu, au défaut de la raison.

Grande prudence et modération dont le roi eût usé en la poursuite de ce dessein.

Au reste, le roi avoit résolu de renoncer à toute prétention; de ne rien retenir de tout ce qu'il conquêteroit; de ne rien entreprendre qu'il ne l'eût fait approuver à ses alliés, et qu'il ne les vît disposés à y contribuer; de ne commencer point en plusieurs lieux éloignés tout à la fois, mais de faire suivre les expéditions de proche en proche, attendant toujours le succès des précédentes avant que de s'engager à d'autres; de se montrer sans ambition, sans avarice et sans orgueil dans la distribution des logements, des vivres, des dépouilles et des conquêtes; de favoriser les États foibles et nécessiteux; d'envoyer toujours quelque reconnoissance honorable et utile à tous capitaines et soldats qui auroient fait quelque bel exploit; de n'entrer jamais dans aucune des partialités qui pourroient naître entre ses amis et alliés, mais de paroître toujours égal, équitable et commun ami; de traiter honorablement les gens de guerre, avec éloge, ou avec réprimande, selon qu'ils le mériteroient, et de maintenir exactement la discipline, empêchant tous désordres, dégâts, violements et incendies,

afin qu'il fût reçu partout comme le libérateur des nations, et celui qui apportoit la paix et la liberté, non pas la ruine et la désolation. 1609.

Les préparatifs et dispositions qu'il y apportoit.

Il prenoit ses mesures, faisoit ses préparatifs, et dressoit ses machines pour parvenir à cette fin, avec tous les soins imaginables, depuis huit ou neuf ans : il faisoit des amis et des alliés de tous côtés, entretenoit des intelligences partout, avoit gagné le collége des cardinaux par de grosses pensions, avoit attiré à son service tous les bons capitaines en Allemagne et en Suisse, et s'étoit aussi acquis ce qu'il y avoit de bonnes plumes dans toute la chrétienté, d'autant qu'il vouloit persuader les peuples plutôt que de les forcer, et les instruire si bien de ses intentions, qu'ils regardassent ses armes comme un secours salutaire.

Voilà le plan de son dessein, lequel sans mentir étoit si grand, qu'on peut dire qu'il avoit été conçu par une intelligence plus qu'humaine. Mais quelque haut qu'il fût, il n'étoit point au-dessus de ses forces, auxquelles, si les princes ne proportionnent leurs entreprises, il arrive qu'ils ruinent leur État : de même qu'un homme qui veut entreprendre des procès, ou faire des achats plus que sa bourse ne peut porter, est contraint à la fin de vendre son fonds, et se noie de dettes et de mauvaises affaires.

1609. Les forces qu'il avoit pour cela.

Outre ses forces, qui étoient grandes en nombre, mais dix fois plus en valeur, étant tous hommes choisis, et parmi cela y ayant quatre mille gentilshommes, capables de tout à la vue de leur roi, le prince d'Orange devoit se mettre aux champs avec quinze mille hommes de pied et deux mille chevaux; le prince d'Anhalt, en Allemagne, eût paru avec dix mille; les électeurs et le duc de Bavière en avoient arrhé deux fois davantage, qui se fussent trouvés à divers rendez-vous au premier coup de trompette; les Vénitiens et le duc de Savoie se fussent déclarés chacun avec une armée considérable, au premier signal qu'il leur en eût donné. Pour les Suisses, outre une levée de six mille, tous choisis, qui venoient au roi, il en eût eu encore tout autant qu'il eût voulu. Quant au fonds de ses finances, toutes ses troupes étant payées pour trois mois, ses places bien garnies, ses magasins sur la frontière tout-à-fait remplis, ses capitaines honorés de beaux présents qu'il leur avoit faits, il avoit quatorze millions de livres dans la Bastille, sept millions entre les mains du trésorier de l'épargne, qui étoient le revenant-bon de l'année précédente; deux autres millions en d'autres mains; plus le courant, qui étoit de plus de vingt-sept millions; et outre tout cela, Sully, son surintendant, l'assuroit de

Armée que le prince d'Orange eût mise sur pied:

Celle des électeurs et princes d'Allemagne;

Celle des Vénitiens et du Savoyard.

Le fonds de finances que le roi avoit fait pour ce dessein.

quarante millions d'extraordinaire durant trois ans; de sorte qu'il eût pu faire la guerre quatre ans sans vexer ses sujets de nouvelles charges. Mais il la vouloit faire si chaudement, qu'il en pût voir la fin dans peu de temps: car il tenoit pour maxime qu'un prince sage, quand il y est obligé, la doit faire forte et courte, et d'abord étonner le monde par des préparatifs formidables, parce qu'en cette sorte la grandeur de la dépense retourne à ménage, et les conquêtes qui se font par la crainte des armes, vont bien plus loin que celles qui se font par les armes mêmes.

1609.

Il vouloit faire la guerre très puissamment, afin qu'elle fût courte.

Je vous ai dit quel étoit ce dessein; il n'y a que Dieu qui sache quel en eût été le succès. On peut dire néanmoins, jugeant selon les apparences, qu'il devoit être heureux; car il ne paroissoit aucun prince ni État dans toute la chrétienté qui ne dût le favoriser, ou qui fût disposé à prendre le parti de la maison d'Autriche, sinon le duc de Saxe en Allemagne, et le duc de Florence en Italie. Mais le roi les eût bien rangés tous deux : le premier, en assistant contre lui les héritiers de ce duc Guillaume, qui avoit été autrefois dépouillé de l'électorat par l'empereur Charles V; le second, en suscitant Pise, Sienne et Florence à crier liberté, et à secouer le joug de la domination des Médicis.

Ce dessein apparemment eût réussi, n'y ayant aucun prince contre, que les ducs de Saxe et de Florence.

1609. Ce que c'étoit que l'affaire de Clèves et de Juliers.

Mais il est temps que je vous dise ce que c'étoit que l'affaire de Clèves et de Juliers, qui lui avoit fourni l'occasion de prendre les armes, et ouvert les voies pour commencer son grand dessein.

Mort de Jean, duc de Juliers, sans enfants.

Jean-Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berghes, comte de La Marck et de Ravensbourg, fils du duc Guillaume et de Marie d'Autriche, sœur de l'empereur Charles V, et petit-fils du duc Jean, étant mort sans enfants, le 25e de mars de l'an 1609, sa succession mit en rumeur tous les États voisins. Il avoit quatre sœurs : la première, mariée au marquis de Brandebourg; la seconde, au comte Palatin de Neubourg; la troisième, au duc des Deux-Ponts; la quatrième, au marquis de Burgaw. Les enfants issus de ces mariages prétendoient sa succession, les plus proches excluant les plus éloignés, et les fils les filles. Le duc de Saxe, descendant d'une fille aînée du duc Jean, aïeul du duc Guillaume, disoit aussi qu'elle lui appartenoit préférablement, d'autant qu'il étoit porté dans le contrat de mariage de cette fille-là, qu'au cas que les enfants mâles manquassent dans la maison de Juliers, la succession lui reviendroit à lui et à ses descendants. Or, cela étant arrivé, il s'en suivoit que la succession étoit ouverte pour lui. Le duc de Nevers prétendoit aussi au duché de Clèves, comme portant lui seul le nom et les

Sa succession disputée par plusieurs, particulièrement par Brandebourg et Neubourg.

armes de Clèves; et le comte de Maulevrier, par la même raison, demandoit la comté de La Marck, car il étoit l'aîné de La Marck; et en cette qualité il prétendoit aussi la duché de Bouillon et la seigneurie de Sedan, qui étoient tenues par le vicomte de Turenne, maréchal de Bouillon. L'empereur disoit que toutes les prétentions de ces concurrents étoient mal fondées, d'autant que ces terres-là étoient des fiefs masculins, qui ne pouvoient écheoir à des filles, et à faute de mâles étoient dévolues à l'Empire, partant que c'étoit à lui d'en disposer. Et sur ce droit, il en donna secrètement l'investiture à Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, et l'envoya avec des forces pour se saisir de ces terres, sous prétexte de la régie, et cependant assigner les parties par-devant Sa Majesté Impériale, pour dire leurs raisons.

1609.

L'empereur disoit qu'elle étoit dévolue à l'Empire.

Il en investit Léopold d'Autriche.

Les poursuites du duc de Nevers et du comte de Maulevrier ne furent pas fort chaudes, d'autant qu'on leur fît entendre que les fiefs qu'ils demandoient étoient unis, et ne se pouvoient démembrer. Le droit du marquis de Brandebourg et celui de Neubourg étant les plus apparents, la plus grande contestation fut d'abord entre eux deux. Le landgrave de Hesse, leur ami commun, s'étoit entremis de les accommoder, et leur avoit fait passer une transaction de vuider leur diffé-

1609. rend à l'amiable, et de n'employer leurs forces que contre les usurpateurs, l'administration de la succession demeurant égale et commune entre eux, sauf les droits de l'empereur. Mais là-dessus Léopold d'Autriche arriva avec des troupes, et se saisit de Juliers.

Lequel, tandis que Brandebourg et Neubourg disputent, s'emparent de Juliers.

Ils implorent l'assistance du roi,

Les deux princes, résolus de le chasser, cherchèrent secours de tous côtés, et particulièrement implorèrent celui du roi, auquel ils envoyèrent le prince d'Anhalt avec des lettres de l'électeur Palatin et du duc de Wirtemberg, qui l'assuroient que ses armes seroient justes, puissantes, et avec la grâce de Dieu, victorieuses. Le prince d'Anhalt lui parla sans doute de beaucoup d'autres choses touchant le grand dessein. Le roi reçut sa personne avec un accueil très gracieux, et ses propositions avec une joie nompareille: il lui répondit dans des termes aussi obligeants qu'il se pouvoit, qu'il marcheroit en personne au secours de ses bons alliés, et qu'en attendant qu'il pût monter à cheval avec l'équipage que doit avoir un roi de France, il feroit toujours avancer quelques troupes; ce qu'il fit sur la fin de l'année 1609. Mais au reste, il le pria de vouloir faire entendre aux princes confédérés, qu'ils lui feroient grand tort, s'ils pensoient que son assistance dût apporter quelque préjudice à la religion catholique en ces pays-là; car il dé-

Qui leur promet d'y marcher en personne.

Mais dit qu'il entendoit conserver la religion catholique en ce pays-là.

siroit qu'avant toutes choses, l'exercice y en fût conservé au même état qu'il étoit au temps de la mort du duc Guillaume, lequel étoit catholique ; mais Brandebourg et Neubourg étoient protestants. 1609.

L'empereur lui envoya aussi un ambassadeur de ses plus confidents, le prier de ne point favoriser la rébellion et l'injustice de ces princes, et de considérer qu'il ne pouvoit les assister sans faire tort à la religion catholique. Henri-le-Grand lui répondit qu'étant roi très chrétien, il sauroit bien la maintenir et l'amplifier : mais qu'il ne s'agissoit pas de ce point-là, qu'il n'étoit question que de secourir ses amis, auxquels il ne manqueroit jamais, si la vie ne lui manquoit.

Réponse qu'il fait à l'empereur ;

Tout du long de l'hiver, il donna ordre aux préparatifs de cette expédition, qui n'étoit que la couverture d'une plus grande. Comme il avoit résolu d'en poursuivre lui-même le succès, il avoit délibéré, avant que de sortir de son royaume, d'y établir un si bon ordre pour le gouvernement, qu'il n'y pût arriver aucun trouble. Pour cet effet, il avoit cru que le meilleur étoit de laisser la régence à la reine ; mais il vouloit qu'elle fût assistée d'un conseil composé de quinze personnes ; savoir : les cardinaux de Joyeuse et Du Perron ; les ducs de Mayenne, de Montmorency et de Montbazon ; les maréchaux de Brissac

Veut établir un bon ordre en son royaume avant que d'en sortir ;

Laisser la régence à la reine, mais lui donner un bon conseil ;

1609. et de Fervaques; Château-Neuf, qui eût été garde des sceaux de la régence (car le roi vouloit avoir son chancelier avec lui); Achille de Harlay, premier président du parlement; Nicolaï, premier président de la chambre des comptes; le comte de Château-Vieux et le seigneur de Liancourt, deux sages gentilshommes; Pontcarré, conseiller au parlement; Gêvres, secrétaire d'État, et Maupeou, contrôleur des finances.

Établir de petits conseils dans les provinces, qui ressortissent au grand.

De plus, il vouloit établir un petit conseil de cinq personnes dans chacune des douze provinces de France; savoir : une personne du clergé, une de la noblesse, une de la justice, une des finances et une des corps des villes; et ces douze petits conseils eussent eu correspondance et dépendance du grand, lequel eût pris les résolutions par la pluralité des voix, la reine n'y ayant que la sienne : encore n'en eût-il pu prendre aucune que conformément à l'instruction générale que le roi avoit dressée, ou que Sa Majesté n'en eût été avertie, si c'étoit une chose que son instruction n'expliquât pas assez clairement. Ainsi, quoique absent, il se retenoit le gouvernement, et lioit bien fort les mains à la reine, de peur qu'elle ne prît trop d'autorité, et que peut-être on ne la portât à abuser du commandement.

Tandis qu'il appliquoit son esprit à ces choses, quelques personnes, entre autres Conchini et sa

femme, mirent dans l'esprit de la reine qu'il falloit, pour lui acquérir plus de dignité et plus d'éclat aux yeux des peuples, et pour autoriser davantage sa régence, qu'elle se fît sacrer et couronner avant le départ du roi. Pour les mêmes raisons qu'elle le désiroit, le roi ne l'avoit pas trop agréable; joint que cette cérémonie ne se pouvoit faire sans beaucoup de frais et sans y perdre beaucoup de temps, ce qui le retenoit à Paris et retardoit ses desseins. Il avoit une extrême impatience de sortir de cette ville. Je ne sais quel secret instinct le pressoit de s'en éloigner au plutôt : c'est pourquoi ce sacre le fâchoit; mais il ne put refuser cette marque de son affection à la reine, qui le désiroit passionnément.

1609. Quelques-uns mettent dans l'esprit de la reine qu'il faut qu'elle se fasse sacrer avant le départ du roi.

Il y consent à regret.

Sully raconte qu'il lui entendit dire plus d'une fois : *Mon ami, ce sacre me présage quelque malheur : ils me tueront. Je ne sortirai jamais de cette ville; j'y mourrai : mes ennemis n'ont autre remède qu'en ma mort. On m'a dit que je devois être tué à la première grande magnificence que je ferois, et que je mourrois dans un carrosse; c'est ce qui fait que quelquefois, quand j'y suis, il me prend des tressaillements, et que je m'écrie malgré moi.*

On lui conseilloit, pour éviter les mauvaises prophéties, de partir dès le lendemain, et de

1610.

1610 laisser là ce sacre, qui se pouvoit bien faire sans lui; mais la reine s'en offensa extrêmement; et comme il étoit bon et obligeant, il demeura pour la contenter. Ce sacre se fit à Saint-Denis, le 13e de mai; et la reine devoit, le 16e du même mois, faire son entrée à Paris, où l'on dressoit de magnifiques préparatifs pour honorer cette fête.

Le sacre de la reine.

Déjà les troupes du roi avoient filé au rendez-vous, sur la frontière de Champagne; déjà la noblesse, accourue de toutes parts, y avoit envoyé ses équipages : le duc de Rohan alloit recueillir les six mille Suisses, et il étoit sorti cinquante pièces de canon de l'Arsenal. Déjà le roi avoit envoyé demander à l'archiduc et à l'infante, en quelle sorte ils vouloient qu'il passât par leur pays, ou comme ami, ou comme ennemi. Chaque heure de retardement lui sembloit une année, comme s'il se fût présagé son malheur à lui-même. Certes, le ciel et la terre n'avoient donné que trop de pronostics de ce qui lui arriva. Une très grande éclipse de tout le corps du soleil, qui se fit l'an 1608; une terrible comète, qui parut l'année précédente; des tremblements de terre; des monstres nés en diverses contrées de la France; des pluies de sang qui tombèrent en quelques endroits; une grande peste qui avoit affligé Paris l'an 1606; des apparitions de fan-

Quantité de de pronostics, qui semblent présager la mort de Henri IV.

tômes, et plusieurs autres prodiges, tenoient les hommes en crainte de quelque horrible événement. 1610.

Ses ennemis étoient alors dans un profond silence, qui peut-être n'étoit pas causé seulement par la consternation et par la crainte du succès de ses armes, mais par l'attente qu'ils avoient de voir réussir quelque grand coup, qui étoit toute leur espérance. Il falloit bien qu'il y eût plusieurs conspirations sur la vie de ce bon roi, puisque de vingt endroits on lui en donnoit avis; puisque l'on fit courir le bruit de sa mort en Espagne et à Milan, par un écrit imprimé; puisqu'il passa un courrier par la ville de Liége huit jours auparavant qu'il fût assassiné, qui dit qu'il portoit nouvelles aux princes d'Allemagne qu'il avoit été tué; puisqu'à Montargis on trouva sur l'autel un billet contenant la prédiction de sa mort prochaine, par un coup déterminé; puisque enfin le bruit couroit par toute la France qu'il ne passeroit point cette année-là, et qu'il mourroit d'une mort tragique dans la 57e année de son âge. Lui-même, qui n'étoit point trop crédule, ajoutoit quelque foi à ces pronostics, et sembloit être condamné à mort, tant il étoit triste et abattu, quoique de son naturel il ne fût ni craintif ni mélancolique.

On lui donne avis de plusieurs endroits qu'on veut attenter à sa vie.

Il y ajoute quelque foi, et craint.

Il y avoit à Paris, depuis deux ans, un certain

Qui étoit Ravaillac.

1610. méchant coquin, nommé François Ravaillac, natif du pays d'Angoumois, de vile extraction, de poil rousseau, rêveur et mélancolique, qui avoit été moine; puis ayant quitté le froc avant que d'être profès, avoit tenu école, et après s'étoit fait solliciteur d'affaires, et étoit venu à Paris. On ne sait s'il y avoit été amené pour faire ce coup, ou si, y étant venu à autre dessein, il avoit été induit à cette exécrable entreprise par des gens qui, ayant connu qu'il avoit encore dans l'âme quelque levain de la ligue, et cette fausse persuasion que le roi alloit renverser la religion catholique en Allemagne, le jugèrent propre pour ce coup.

Il est induit à tuer le roi; mais on ne sait par qui.

Si l'on demande qui furent les démons et les furies qui lui inspirèrent une si damnable pensée, et qui le poussèrent à effectuer sa méchante disposition, l'histoire répond qu'elle n'en sait rien, et qu'en une chose si importante, il n'est pas permis de faire passer des soupçons et des conjectures pour des vérités assurées. Les juges même qui l'interrogèrent n'osèrent en ouvrir la bouche, et n'en parlèrent jamais que des épaules.

Mais voici comme il exécuta son malheureux dessein. Le lendemain du sacre, 14e jour de mai, le roi sortit du Louvre sur les quatre heures du soir, pour aller à l'Arsenal visiter Sully, qui étoit indisposé, et pour voir en passant les apprêts qui

Le roi sort du Louvre pour aller à l'Arsenal.

se faisoient sur le pont Notre-Dame et à l'Hôtel-de-Ville pour la réception de la reine. Il étoit au fond de son carrosse, ayant le duc d'Épernon à son côté; le duc de Montbazon, le maréchal de Lavardin, Roquelaure, La Force, Mirebeau, et Liancourt, premier écuyer, étoient au-devant et aux portières. Son carrosse entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva à la droite une charrette chargée de vin, et à la gauche une autre chargée de foin, lesquelles faisant embarras, il fut contraint de s'arrêter; car la rue est fort étroite, à cause des boutiques qui sont bâties contre la muraille du cimetière Saint-Innocent. Le roi Henri II avoit autrefois ordonné qu'elles fussent abattues pour rendre ce passage-là plus libre; mais cela ne s'étoit point exécuté. Hélas! que la moitié de Paris n'a-t-elle été plutôt abattue que de voir le plus grand malheur qu'il ait jamais vu, et qui a été cause d'une infinité d'autres malheurs! Les valets de pied étant passés sous les charniers de Saint-Innocent, pour éviter l'embarras, et n'y ayant personne autour du carrosse, le scélérat, qui depuis long-temps suivoit opiniâtrément le roi pour faire son coup, remarqua le côté où il étoit, se coula entre les boutiques et le carrosse, et mettant un pied sur un des rais de la roue, et l'autre sur une borne, d'une résolution enragée,

1610.

Quelles personnes étoient avec lui.

Son carrosse est arrêté par un embarras, dans la rue de la Féronnerie.

1610. Ravaillac le tue.

lui porta un coup de couteau entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur. A ce coup, le roi s'écria : *Je suis blessé.* Mais le méchant, sans s'effrayer, redoubla et le frappa dans le cœur, dont il mourut tout à l'heure, sans avoir pu jeter qu'un grand soupir. L'assassin étoit si assuré, qu'il donna encore un troisième coup, mais qui ne porta que dans la manche du duc de Montbazon. Après cela, il ne se soucia point de s'enfuir ni de cacher son couteau; mais se tint là, comme pour se faire voir et pour se glorifier d'un si bel exploit.

Il est tenaillé et tiré à quatre chevaux.

Il fut pris sur-le-champ, interrogé à diverses fois par des commissaires du parlement, jugé les chambres assemblées, et par arrêt, tiré à quatre chevaux dans la Grève, après avoir été tenaillé aux mamelles, aux bras et aux cuisses, sans qu'il témoignât la moindre émotion de crainte ni de douleurs dans de si étranges tourments; ce qui confirmoit bien le soupçon qu'on avoit que certains émissaires, sous le masque de piété, l'avoient instruit, et l'avoient enchanté par de fausses assurances qu'il mourroit martyr, s'il tuoit celui qu'ils lui faisoient croire être l'ennemi juré de l'Église.

On ouvre le corps du roi, et on trouve qu'il pouvoit encore vivre trente ans.

Le duc d'Épernon, voyant le roi sans vie et sans parole, fit tourner le carrosse, et mena le corps au Louvre, où il fut ouvert en présence

de vingt-six médecins et chirurgiens, qui lui trouvèrent toutes les parties si saines, que, dans le cours de nature, il pouvoit encore vivre trente ans. 1610.

Ses entrailles furent envoyées dès l'heure même à Saint-Denis, et enterrées sans aucune cérémonie. Les pères Jésuites demandèrent le cœur, et le portèrent à leur église de La Flèche, là où ce grand roi leur avoit donné sa maison pour y bâtir le beau collége qu'on y voit aujourd'hui. Le corps, embaumé dans un cercueil de plomb couvert d'une bière de bois, avec un drap d'or par-dessus, fut mis dans la chambre du roi, sous un dais, avec deux autels aux deux côtés, sur lesquels on dit la messe dix-huit jours durant; puis il fut conduit à Saint-Denis, où on l'inhuma avec les cérémonies ordinaires, huit jours après celui de Henri III, son prédécesseur: car il faut savoir que le corps de Henri III étoit demeuré jusque-là dans l'église de Saint-Cornille de Compiègne, d'où le duc d'Épernon, et Bellegarde, grand-écuyer, jadis ses favoris, l'amenèrent à Saint-Denis, et lui firent faire ses funérailles, la bienséance désirant qu'il fût inhumé avant son successeur.

Il est enterré à Saint-Denis.

On céla la mort du roi au peuple tout le reste du jour, et jusque bien avant dans le lendemain, tandis que la reine disposoit les grands et le par-

1610. On fait la reine régente.

lement à lui donner la régence. Elle l'obtint sans beaucoup de difficulté, ayant mené le jeune roi son fils au parlement; et le prince de Condé et le comte de Soissons, qui seuls eussent pu s'y opposer, étant absents. Le premier étoit à Milan, comme nous l'avons dit, et le second dans sa maison de Blandy, où il s'étoit retiré malcontent, quelques jours avant le sacre de la reine.

Étrange désolation dans Paris, quand on y sut la mort du roi.

Quand le bruit de cet accident si tragique fut épandu par tout Paris, et qu'on sut assurément que le roi, qu'on ne croyoit que blessé, étoit mort, ce mélange d'espérance et de crainte, qui tenoit cette grande ville en suspens, éclata tout d'un coup en de hauts cris et en de furieux gémissements. Les uns devenoient immobiles et pâmés de douleur; les autres couroient les rues tout éperdus; plusieurs embrassoient leurs amis, sans leur dire autre chose, sinon : *Ah! quel malheur!* Quelques-uns s'enfermoient dans leurs maisons; d'autres se jetoient par terre. On voyoit des femmes échevelées, qui hurloient et se lamentoient. Les pères disoient à leurs enfants: *Que deviendrez-vous, mes enfants, vous avez perdu votre père?* Ceux qui avoient plus d'appréhension pour l'avenir, et qui se souvenoient des horribles calamités des guerres passées, plaignoient les malheurs de la France, et disoient que ce funeste coup, qui avoit percé le cœur du

roi, coupoit la gorge à tous les François. On raconte qu'il y en eut plusieurs qui en furent si vivement touchés, qu'ils en moururent, quelques-uns tout sur-le-champ, et les autres peu de jours après. Enfin, il ne sembloit pas que ce fût le deuil de la mort d'un homme seul, mais de la moitié de tous les hommes. On eût dit que chacun avoit perdu toute sa famille, tout son bien et toutes ses espérances par la mort de ce grand roi. 1610.

Son âge, et le temps de son règne.

Il mourut âgé de cinquante-sept ans et cinq mois, le 38e de son règne de Navarre, et le 21e de celui de France.

Ses deux femmes, Marguerite et Marie.

Il fut marié deux fois, comme nous l'avons dit : la première, avec Marguerite de France, dont il n'eut point d'enfant; la seconde, avec Marie de Médicis. Marguerite étoit fille du roi Henri II, et sœur des rois François II, Charles IX et Henri III, d'avec laquelle il fut démarié par sentence des prélats députés pour cela par le saint Père. Marie de Médicis, comme j'ai déjà dit, étoit fille de François, et nièce de Ferdinand, duc de Florence. Il en eut trois fils et trois filles.

Il eut trois fils de Marie.

Les fils naquirent tous à Fontainebleau. Le premier, nommé Louis, vint au monde le 27e de septembre de l'an 1601, à onze heures du soir.

1610. Il fut roi après lui, et porta le surnom de *Juste*. Le second naquit le 16e d'avril 1607. Il eut le titre de duc d'Orléans, mais point de nom, parce qu'il mourut avant que la cérémonie de son baptême eût été faite, l'an 1611. Le troisième prit naissance le 25e d'avril 1608 : son nom fut Jean-Baptiste Gaston, et son titre, duc d'Anjou; mais le second fils étant mort, on lui donna celui de duc d'Orléans, qu'il a porté jusqu'à sa mort, qui arriva l'année dernière *.

* 1660.

Et trois filles.

L'aînée des filles naquit à Fontainebleau le 22e de novembre 1602; ainsi elle fut la seconde des enfants. On la nomma Élizabeth ou Isabeau. Elle a été mariée à Philippe IV, roi d'Espagne, et est morte il y a quelques années. C'étoit une princesse de grand cœur, et qui avoit de la vigueur et de la cervelle au-delà de son sexe. Les Espagnols disoient pour cela que c'étoit la fille de Henri-le-Grand. La seconde naquit au Louvre, à Paris, le 10e de février 1606. On lui donna le nom de Christine. Elle épousa Victor-Amédée, pour lors prince de Piémont, et depuis duc de Savoie, l'un des princes du monde qui avoit le plus de capacité et de vertu. La troisième naquit aussi au même endroit, le 25e de novembre, fête de Sainte-Catherine, l'an 1609, et eut nom Henriette-Marie. C'est la reine d'Angleterre d'aujourd'hui, veuve de l'infortuné roi Charles

Stuart, que ses sujets ont cruellement dépouillé de la royauté et de la vie : mais le ciel, protecteur des souverains, a glorieusement rétabli son fils le roi Charles II. 1610.

Outre ces six enfants légitimes, il en eut encore huit naturels, de quatre différentes maîtresses, sans compter ceux qu'il n'avoua pas. Il avoua huit enfants naturels de diverses maîtresses;

De Gabrielle d'Estrée, marquise de Monceaux, et duchesse de Beaufort en Champagne, il eut César, duc de Vendôme, qui vit encore, et naquit au mois juin de l'an 1594; Alexandre, grand-prieur de France, qui est mort prisonnier d'État; et Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. Deux fils et une fille de Gabrielle;

De Henriette de Balsac d'Entragues, qu'il fit marquise de Verneuil, il eut Henri, évêque de Metz, qui vit encore; et Gabrielle, qui épousa Bernard de Nogaret, duc de La Valette, aujourd'hui duc d'Épernon, dont elle eut le duc de Candale, mort depuis peu, et une fille maintenant religieuse carmélite; puis elle mourut l'an 1627. Un fils et une fille de la marquise de Verneuil;

De Jacqueline de Beuil, à laquelle il donna la comté de Moret, naquit Antoine, comte de Moret, qui fut tué au service de monsieur le duc d'Orléans, à la journée de Castelnaudary, où le duc de Montmorency fut pris. C'étoit un jeune prince dont l'esprit et le courage promettoient De la comtesse de Moret, un fils;

1610. beaucoup. Le marquis de Vardes épousa depuis cette Jacqueline de Beuil.

De madame des Essarts, deux filles.

De Charlotte des Essarts, à laquelle il donna la terre de Romorantin, vinrent deux filles : Jeanne, qui est encore abbesse de Fontevrault; et Marie-Henriette, qui l'a été de Chelles. Il aimoit tous ses enfants légitimes et naturels avec une affection pareille, mais avec différente considération. Il ne vouloit pas qu'ils l'appelassent Monsieur, nom qui semble rendre les enfants étrangers à leur père, et qui marque la servitude et la sujétion; mais qu'ils l'appelassent papa, nom de tendresse et d'amour; et certes, dans le Vieux Testament, Dieu prenoit les noms de Seigneur, de Dieu fort, de Dieu des armées, et autres, qui marquoient sa grandeur et sa domination : mais dans la loi chrétienne, qui est une loi de grâce et de charité, il nous a ordonné de lui faire nos prières comme ses enfants, par ces douces paroles : *Notre Père, qui es aux cieux.*

Il aimoit tous ses enfants, et vouloit qu'ils l'appelassent papa.

Sommaire récapitulation de son histoire.

Il nous reste maintenant de mettre ici une sommaire récapitulation de la vie de ce grand roi, et puis de dresser un monument éternel à sa gloire, au nom de la France, qui ne sauroit jamais assez dignement reconnoître les obligations immortelles qu'elle a à sa vertu héroïque.

Il fit sentir les premiers mouvements de sa vie dans le camp, au bruit des trompettes; sa mère

le mit au monde avec un merveilleux courage; 1610.
son aïeul lui inspira de la vigueur dès le moment qu'il vit le jour, et il fut élevé dans le travail dès sa plus tendre enfance.

La première connoissance que l'âge lui donna, fut pour regretter la mort de son père, tué au siége de Rouen, et pour se voir environné de périls de tous côtés; lui éloigné de la cour, ses amis défavorisés, ses serviteurs persécutés, et sa perte conjurée par ses ennemis.

Sa mère, généreuse et habile femme, lui donna de beaux sentiments pour la morale et pour la politique, mais de fort mauvais pour la religion; de sorte qu'il fut huguenot par engagement, et non par élection. Aussi protesta-t-il toujours qu'il n'étoit point préoccupé; qu'il étoit prêt à s'éclaircir, et que si on lui faisoit voir un meilleur chemin que celui qu'il tenoit, il le suivroit de bonne foi; mais jusque-là qu'on le devoit tolérer, et non pas le persécuter.

A l'âge de quinze ans, il se vit chef du parti huguenot, et donna des avis si sensés, que les plus grands chefs de guerre eurent sujet de les admirer, et de se repentir de ne les avoir pas suivis. Il passa sa première jeunesse, une partie dans les armées, une partie dans ses terres de Gascogne, où il demeura jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Il fut alors amorcé pour venir à la cour,

par dês noces aussi illégitimes que funestes, dont, pour ainsi dire, le présent nuptial fut la mort inopinée de sa mère ; la fête, le massacre général de ses amis ; et le lendemain des noces, sa captivité, qui dura près de quatre ans, à la merci de ses plus cruels ennemis, et dans une cour la plus méchante et la plus corrompue qui ait jamais été. Son courage ne s'énerva point dans cette servitude, et son âme ne se put gâter parmi tant de corruption ; mais les charmes des dames, que la reine Catherine faisoit agir pour le retenir, lui donnèrent ce foible et ce penchant, qui lui demeura toute sa vie, de ne rien refuser aux désirs que leur beauté lui inspiroit.

Pour se tirer de la servitude de la cour, il se rejeta dans l'embarras de son ancien parti et de la religion huguenote. Il y reçut tous les ennuis et tous les chagrins qu'éprouvent les chefs d'une guerre civile, sa dignité de général ne le dispensant pas des fatigues et des périls de simple soldat. Par trois fois, il obligea la cour d'accorder la paix et des édits à son parti ; mais par trois fois, on les viola, et il se vit à divers temps sept ou huit armées royales sur les bras.

Sa valeur, qui avoit déjà paru en plusieurs occasions, se signala avec grand éclat à la bataille de Coutras. Ce fut le premier coup d'importance qu'il frappa sur la tête de la ligue. Peu après,

comme elle avoit assemblé les États de Blois pour armer tout le royaume contre lui, afin de l'exclure de la couronne de France, les Guise, qu'on crut auteurs de cette tragédie, en furent eux-mêmes la terrible catastrophe, mais qui remplit tout de feu, de sang et de confusion. Le duc de Mayenne s'arma pour venger la mort de ses frères; et le roi, presque abandonné et comme investi dans Tours, fut contraint de l'appeler à son aide. Notre héros passa par-dessus toutes les craintes et toutes les défiances qu'on lui vouloit donner, pour se ranger auprès de son souverain.

Ils marchent à Paris, et l'assiègent; mais, sur le point d'y entrer, Henri III est assassiné par un moine. Le droit de succession appelant notre Henri dans le trône, il trouve le chemin traversé de mille difficultés effroyables; la ligue en tête, les serviteurs du défunt roi peu affectionnés, les grands tendant à leurs fins particulières. La religion se ligue contre lui; au-dehors, le pape, les Espagnols, le Savoyard, le Lorrain; au-dedans, d'un côté, les peuples et les grandes villes, et de l'autre, les Huguenots, qui le tourmentoient par leurs défiances continuelles. Il ne peut avancer un pas sans trouver un obstacle; autant de journées, autant de combats. Ses sujets s'efforcent de l'accabler comme un ennemi public, et lui s'efforce de les regagner comme un bon père. Dans

son cabinet, dans son conseil, ce ne sont que déplaisirs et amertumes causés par une infinité de mécontentements, d'infidélités, de pernicieux desseins qu'il découvre de moment en moment contre sa personne et contre son État. Chaque jour, double combat, double victoire; l'une contre ses ennemis, l'autre contre les siens, usant de prudence et d'adresse quand la générosité ne lui pouvoit servir.

Il fait voir à Arques qu'il ne peut être vaincu; à Ivry, qu'il sait vaincre. Partout où il paroît, tout cède à ses armes; la ligue perd tous les jours des places et des provinces : elle est battue par ses lieutenants au loin, comme elle l'est par lui-même dans le cœur du royaume. Il eût forcé Paris, s'il eût pu se résoudre à le perdre; en l'épargnant, il le gagna tout-à-fait, non par les murailles, mais par les cœurs.

Le duc de Parme arrêta un peu ses progrès; mais il n'en put changer le cours. La vertu et la fortune, ou plutôt la Providence divine, s'étoient alliées ensemble pour le couronner de gloire. Dieu l'assistoit visiblement en toutes ses entreprises, et le préservoit d'une infinité de trahisons et d'attentats horribles, qu'on formoit d'heure à autre sur sa vie. Enfin, il renversa le dessein du tiers-parti, et prévint les résolutions des États de la ligue, en se faisant instruire dans la religion

catholique, et rentrant dans le giron de la sainte Église.

Quand le prétexte de la religion eut manqué à ses ennemis, tout le parti de la ligue se défila: Paris et toutes les grandes villes le reconnurent; le duc de Mayenne, quoique bien tard, fut contraint de devenir sujet, et de se ranger à son devoir, et tous les chefs de la ligue traitèrent séparément. Ce fut un grand coup d'adresse et de prudence au roi de les avoir ainsi disjoints, parce que, s'ils eussent tous ensemble fait un traité d'un commun accord, le parti eût, par ce moyen, conservé sa liaison, et n'eût pas été abattu, mais seulement apaisé.

Lorsqu'il fut au-dessus de ses affaires, qu'il se fut réconcilié avec le pape, et que ses sujets furent réconciliés avec lui, le mauvais conseil des Huguenots, qui désiroient toujours le voir embarrassé, le porta à déclarer la guerre aux Espagnols. Ce fut alors qu'il pensa retomber dans un état pire que jamais. Ils lui enlevèrent Dourlens après le gain d'une bataille, Calais et Ardres presque d'emblée, et Amiens par surprise. Les restes de la ligue, qui se cachoient sous la cendre, se rallumèrent; les mécontentements des grands se découvrirent; il se forma des conspirations de tous côtés; ses serviteurs étoient étonnés; ses ennemis prenoient de l'audace. Mais sa vertu, qui

sembloit s'endormir dans la prospérité, se releva contre ses adversités : il encouragea les siens par son exemple, reprit Amiens, et força l'Espagnol de faire la paix par le traité de Vervins.

Le duc de Savoie pensant éluder la restitution du marquisat de Saluces, et soulever des factions dans le royaume, qui empêchassent le roi de lui demander raison, connut qu'il avoit affaire à un prince qui savoit aussi bien démêler ses ruses que défaire ses troupes. Il fut donc forcé dans ses rochers, où il disoit qu'il n'avoit rien à craindre que les foudres du ciel, et on le contraignit de rendre honteusement ce qu'il avoit injustement usurpé.

Au même temps, le roi songea, pour la sûreté et tranquillité de la France, et pour la sienne propre, à procréer des enfants par un bon mariage. Le ciel lui en donna six, et avec cela un calme de dix années, qui ne fut troublé que légèrement par la conspiration de Biron, par les menées du maréchal de Bouillon, et par quelques émotions populaires contre le sou pour livre ou pancarte.

Durant tout cela, il travailla principalement à deux choses : l'une étoit son grand dessein, dont nous avons parlé, pour lequel il fit des amis et des alliés de tous côtés, éclaircit ses finances, paya ses dettes de bonne foi, comme feroit un

marchand, amassa de l'argent, et pacifia tous les différends qui étoient entre les princes qu'il se vouloit associer : l'autre étoit de réparer les dommages et les ruines que la guerre civile avoit causés depuis quarante ans dans la France; d'ôter les divisions qui aigrissoient et partageoient les esprits; de réformer les désordres qui défiguroient la face de l'État, et de le rendre florissant, abondant et riche, afin que ses sujets pussent vivre heureusement à l'abri de sa protection et de sa justice.

Cependant lui-même n'étoit pas exempt de troubles, d'ennuis et de fâcheries. Ses maîtresses lui causoient mille peines au milieu de ses plaisirs; il trouvoit des épines jusque dans sa maison, et dans la mauvaise humeur de sa femme; et Éléonor Galigai, avec son mari, lui causoient des chagrins, de même qu'un moucheron âpre et piquant inquiète et agite furieusement un lion.

Comme il étoit près de monter à cheval pour commencer son grand dessein par le secours de ses alliés, il perdit la vie par le plus détestable parricide qui se soit jamais commis.

Ainsi celui que tant de piques, de mousquets et de canons, tant d'escadrons et de bataillons n'avoient pu endommager dans les tranchées et dans le champ de bataille, fut tué avec un cou-

teau, par un lâche et traître coquin, au milieu de sa ville capitale, dans son carrosse, et en un jour d'allégresse publique. Malheureux coup, qui mit fin à toutes les joies de la France, et qui ouvrit une plaie qui a saigné jusqu'à cette heure!

Henri étoit de médiocre stature, dispos et agile, endurci au travail et à la peine: il avoit le corps bien formé, le tempérament bon et robuste, et la santé parfaite, hormis que par-delà l'âge de cinquante ans, il avoit eu quelques légères atteintes de goutte, mais qui passoient promptement, et ne laissoient aucune débilité. Il avoit le front large, les yeux vifs et assurés, le nez aquilin, le teint vermeil, le visage doux et auguste, et néanmoins la mine guerrière et martiale, le poil brun et assez épais: il portoit la barbe large et les cheveux courts. Il commença à grisonner dès l'âge de trente-cinq ans; sur quoi, il avoit accoutumé de dire à ceux qui s'en étonnoient: *C'est le vent de mes adversités qui a donné là.*

Parallèle de ses adversités et de ses prospérités.

« En effet, à bien considérer toute sa vie de« puis sa naissance, on trouvera peu de princes « qui en aient tant souffert que lui; et il seroit « bien malaisé de dire s'il eut plus de traverses « ou plus de prospérités. Il naquit fils d'un roi, « mais d'un roi dépouillé; il eut une mère géné« reuse et de grand courage, mais huguenote et

« ennemie de la cour; il gagna la bataille de « Coutras, mais il perdit peu après le prince de « Condé son cousin et son bras-droit. La ligue « éveilla sa vertu et le fit connoître; mais elle « pensa l'accabler: elle fut cause que le roi l'ayant « appelé à son secours, il se trouva aux portes « de Paris, comme si Dieu l'y eût amené par la « main; mais Paris s'arma contre lui, et toutes « ses espérances furent presque dissipées par la « dissipation de l'armée qui assiégeoit cette ville. « Ce fut sans doute un rare bonheur que la cou« ronne de France lui échut, n'y ayant jamais eu « de succession plus éloignée que celle-là en au« cun État héréditaire : car il y avoit dix à onze « degrés de distance de Henri III à lui; et quand « il naquit, il y avoit neuf princes du sang devant « lui; savoir: le roi Henri II et ses cinq fils, le « roi Antoine de Navarre son père, et deux fils « de cet Antoine, frères aînés de notre Henri. « Tous ces princes moururent pour lui faire place « à la succession; mais elle étoit si embrouillée, « qu'on peut dire qu'il souffrit une infinité de « peines, de fatigues et de hasards, avant que de « recueillir les beaux fleurons de cette couronne. « Jeune, il épousa la sœur du roi Charles, qui « sembloit un parti fort avantageux pour lui; mais « ce mariage fut un piége pour l'attraper, lui et « ses amis. Depuis, cette femme, au lieu d'être

« sa consolation, fut son plus grand embarras, et « bien loin de lui apporter de l'honneur, ne lui « fit que de la honte. Sa seconde femme lui donna « de beaux enfants dont il avoit bien de la joie; « mais ses gronderies et ses dédains lui causoient « mille déplaisirs. Il triompha de tous ses enne- « mis, et devint l'arbitre de la chrétienté; mais « plus il se rendoit puissant, plus leur haine s'en- « venimoit, et plus elle employoit de moyens « pour le perdre; de telle sorte, qu'après avoir « tramé une infinité de conspirations contre sa « vie, ils trouvèrent enfin un Ravaillac qui exé- « cuta ce que tant d'autres [1] avoient manqué.

Ses adversités lui aiguisèrent l'esprit et le courage.

« Du reste, il faut avouer que toutes les adver- « sités qu'il souffrit aiguisèrent son esprit et son « courage; et qu'enfin il fut un très grand roi, parce « qu'il ne parvint à la couronne que par beaucoup « de difficultés et dans un âge fort mûr.

Pourquoi les princes porphyrogénètes, et qui viennent jeunes à la couronne, n'apprennent presque jamais bien l'art de régner.

« Et certes, il est très difficile et très rare que « ceux qui sont nés dans la pourpre, et nourris « dans la prochaine attente de monter dans le « trône après la mort de leur père, ou qui s'y « trouvent élevés de trop bonne heure, appren- « nent bien l'art de régner, si ce n'est qu'ils « soient assez heureux d'être élevés par les soins

[1] On compte plus de cinquante conspirations contre sa vie.

« d'une mère aussi vertueuse et aussi bien inten-
« tionnée que cette grande reine, qui a si soi-
« gneusement fait instruire le roi Louis XIV son
« fils dans tous les bons sentiments, et dans toutes
« les maximes de la politique chrétienne, et de
« rencontrer un ministre aussi sage et aussi affec-
« tionné pour leur bien, que ce jeune monarque
« en a trouvé un dans la personne du grand
« cardinal Mazarini.

« Les raisons de cela sont que, pour l'ordi-
« naire, les personnes entre les mains desquelles
« ils tombent dans leur bas âge, désirant se con-
« server l'autorité et le gouvernement, au lieu
« de les obliger et même de les contraindre à
« appliquer leur esprit à des choses solides et
« nécessaires, font adroitement en sorte qu'ils
« ne l'occupent qu'à des bagatelles indignes
« d'eux; et ils les y amusent avec tant d'artifice,
« qu'il est impossible qu'un jeune prince le puisse
« reconnoître. Au lieu de leur mettre sans cesse
« devant les yeux la vraie grandeur des rois,
« qui consiste dans l'exercice de leur autorité,
« ils ne les repaissent que des apparences et des
« images de cette grandeur, comme sont les
« pompes et les magnificences extérieures, où
« il n'y a que du faste et de la vanité. Enfin, au
« lieu de les instruire soigneusement dans ce
« qu'ils doivent savoir et de ce qu'ils doivent

« faire (car toute la science des rois se doit ré-
« duire en pratique), ils les entretiennent dans
« une profonde ignorance de toutes leurs affaires,
« afin d'en être toujours les maîtres, et qu'on ne
« puisse jamais se passer d'eux. De là il arrive
« qu'un prince, lorsqu'il est grand, connoissant
« sa foiblesse, se juge incapable de gouverner;
« et du moment qu'il est imbu de cette opinion,
« il faut qu'il renonce à la conduite de son État,
« si ce n'est que ses qualités naturelles soient
« bien extraordinaires, et qu'il ait un cœur vé-
« ritablement royal. Avec cela ces personnes se
« saisissent de toutes les avenues, et empêchent
« que les gens de bien n'approchent point de ses
« oreilles tendres; ou s'ils ne leur en peuvent
« pas empêcher les approches, ils ne manquent
« point de les leur rendre suspects, et de leur
« ôter toute créance dans l'esprit de ces jeunes
« princes, les faisant passer auprès d'eux, ou
« pour leurs ennemis, ou pour malintentionnés,
« ou pour ridicules et impertinents. Puis ils ont
« certains émissaires qui les infatuent avec des
« flatteries, des louanges excessives et des ado-
« rations; qui ne leur font jamais rien entendre
« que ce qui sert à leurs fins; qui cultivent leurs
« défauts par de continuelles complaisances; qui
« leur font croire qu'ils ont une parfaite intelli-
« gence de tout, quoiqu'ils ne sachent rien; qui

Et que rarement ils sont habiles et bons princes.

« leur font concevoir que la royauté n'est qu'une « souveraine fainéantise; que le travail ne sied « pas bien à un roi, et que les fonctions du gou- « vernement étant pénibles, sont par conséquent « basses et serviles. De cette sorte, on les dé- « goûte de bonne heure du commandement; on « les accoutume à avoir des maîtres, parce qu'ils « n'ont pas encore ni assez de connoissance, ni « assez de force pour l'être. Ainsi, ces pauvres « princes n'étant point contredits, mais toujours « adorés, n'ayant aucune expérience par eux- « mêmes, et n'ayant jamais souffert ni peine ni « nécessité, deviennent souvent présomptueux « et absolus dans leurs fantaisies, et croient que « leur puissance doit aller de pair avec celle de « Dieu. On en voit qui ne considèrent que leur « passion, leur plaisir et leur caprice, comme « si le genre humain n'avoit été créé que pour « eux, au lieu qu'ils n'ont été créés que pour « conduire et gouverner sagement le genre hu- « main; qui laissent faire profusion et litière des « biens et de la vie de leurs sujets, et qui, avec « une insensibilité sans pareille, n'écoutent non « plus leurs plaintes et leurs gémissements, que « les cris d'un bœuf que l'on égorge.

Ceux qui viennent de plus loin à la couronne, et dans un âge plus mûr, sont plus capables et meilleures.

« Au contraire, ceux qui viennent de plus loin « à la couronne, et dans un âge plus avancé, « sont presque toujours bien plus instruits de

« leurs affaires. Ils s'appliquent bien plus fort à « gouverner leur État; ils veulent toujours tenir « le timon; ils sont plus justes, plus tendres et « plus miséricordieux; ils savent mieux ménager « leurs revenus; ils conservent avec plus de soin « le sang et le bien de leurs sujets; ils entendent « plus volontiers les remontrances et font mieux « justice; ils n'usent pas avec tant de rigueur de « cette puissance absolue, qui désespère quel- « quefois les peuples, et qui cause d'étranges « révolutions.

Les raisons de cela.

« Si l'on cherche les raisons pourquoi ils sont « tels, c'est qu'ils ont été en un poste où ils ont « souvent entendu la vérité; où ils ont appris « quelle ignominie c'est à un prince de ne pas « jouer lui-même son personnage, et de le laisser « faire à un autre; où, s'ils ont eu quelques « flatteurs, ils ont eu aussi des ennemis décou- « verts qui leur ont résisté en face, et qui, en « censurant leurs défauts, les ont portés à les « réformer; où ils ont ouï blâmer les fautes du « gouvernement sous lequel ils étoient, et les « ont blâmées eux-mêmes; tellement qu'ils se « sont obligés à mieux faire et à ne pas suivre « ce qu'ils ont condamné; où ils ont étudié à se « conduire sagement, parce qu'ils étoient dé- « pendants, et craignoient d'être châtiés; où ils « ont souvent ouï les plaintes des particuliers,

« et vu les misères des peuples ; enfin, où ils ont « appris en souffrant ce que c'est que du mal, et « d'avoir pitié de ceux à qui on fait injustice, « parce qu'ils ont eux-mêmes éprouvé la rigueur « d'une domination trop rude et trop haute. Nous « en avons deux beaux exemples dans Louis XII, « surnommé le *Père du Peuple*, et dans notre « Henri, deux des meilleurs rois qui, en ces « derniers siècles, aient porté le sceptre des « fleurs de lis. »

Couronne mystique à la gloire de Henri-le-Grand.

Maintenant, qui pourroit recueillir et dignement arranger toutes les vertus héroïques, les belles actions et les qualités éminentes de Henri-le-Grand, lui feroit une couronne bien plus précieuse et plus éclatante que celle dont sa tête fut ornée le jour de son sacre. Ce fonds de franchise et de sincérité, pur et exempt de malice, de fiel et d'aigreur, en seroit la matière plus précieuse que l'or. Sa renommée et sa gloire, qui ne finira jamais, en seroient le cercle. Ses victoires de Coutras, d'Arques, d'Ivry, de Fontaine-Françoise ; ses négociations de la paix de Vervins, de l'accommodement des Vénitiens avec le pape, de la trève d'entre les Espagnols et les Hollandois, et de cette grande ligue avec tous les princes de la chrétienté, pour l'exécution du dessein que nous avons marqué, en feroient les branches. Puis sa valeur guerrière, sa générosité, sa con-

stance, sa bonne foi, sa sagesse, sa prudence, son activité, sa vigilance, son économie, sa justice, et cent autres vertus, en seroient les pierreries, entre lesquelles cet amour paternel et cordial qu'il avoit pour ses peuples, jeteroit un feu brillant et vif comme une escarboucle; la fermeté de son courage, toujours invincible dans les périls, y auroit le prix et la beauté du diamant; et sa clémence sans pareille, qui releva ses ennemis que sa vaillance avoit terrassés, y paroîtroit comme une émeraude qui épand la gaieté et la joie dans la vue de tous ceux qui la regardent. Pour continuer la métaphore, je dirai encore que tant de sages règlements qu'il fit pour la justice, pour la police et pour les finances; tant de beaux et utiles établissements de toutes sortes de manufactures, qui produisoient à la France un profit de plusieurs millions par an; tant de superbes bâtiments, comme les galeries du Louvre, le Pont-Neuf, la place Royale, le Collége Royal, les quais de la rivière de Seine, Fontainebleau, Monceaux, Saint-Germain; tant d'ouvrages publics, de ponts, de chaussées, de grands chemins réparés, tant d'églises rebâties en plusieurs endroits du royaume, en seroient comme les gravures et les embellissements.

Couronnons donc de mille louanges la mémoire immortelle de ce grand roi, l'amour des

François et la terreur des Espagnols, l'honneur de son siècle et l'admiration de la postérité; faisons-le vivre dans nos cœurs et dans nos affections, malgré la rage des méchans qui lui ont ôté la vie; poussons autant d'acclamations à sa gloire qu'il a fait de biens à la France. Ce fut un Hercule qui coupa les têtes de l'hydre en terrassant la ligue. Il fut plus grand qu'Alexandre, et plus grand que Pompée, parce qu'il fut aussi vaillant, et qu'il fut plus juste; qu'il ne gagna pas moins de victoires, et qu'il gagna plus de cœurs. Il conquit les Gaules aussi-bien que Jules-César; mais il les conquit pour leur rendre la liberté, et César les subjugua pour la leur ôter: il les enrichit, et César les pilla. Que son nom soit donc élevé au-dessus de celui des Hercule, des Alexandre, des Pompée et des César; que son règne soit le modèle des bons règnes, et ses exemples, de clairs flambeaux qui puissent illuminer les yeux des autres princes; que sa postérité soit éternellement couronnée de fleurs de lis; qu'elle soit toujours auguste, toujours triomphante; et pour comble de nos souhaits, que Louis le victorieux, son petit-fils, lui ressemble, et s'il se peut même, qu'il le surpasse!

Souhaits des gens de bien et des bons François.

FIN.

RECUEIL

DE QUELQUES BELLES ACTIONS

ET PAROLES MÉMORABLES

DU ROI HENRI-LE-GRAND.

AU ROI.

SIRE,

COMME je sais que le soin que V. M. a pris de lire le sommaire de la vie de HENRI-LE-GRAND, *lui a donné quelque satisfaction, et causé beaucoup de joie à toute la France, qui voit son Roi marcher sur de si glorieuses traces, j'ai cru que je devois y ajouter ce petit Recueil que j'ai fait de quelques-unes des plus belles actions et des paroles les plus mémorables de cet auguste Monarque, afin que le portrait que j'en donne à V. M. soit plus achevé et plus accompli. En effet,* SIRE, *toutes ces particularités représentent l'intérieur de son âme, et expriment son génie et ses inclinations plus fortement que ne fait tout ce qu'il y a de*

plus éclatant en son histoire; et au même temps, découvrant le fond de son cœur et de son esprit, elles nous font voir que ce généreux Prince étoit tel au-dedans qu'il se montroit au-dehors, et qu'il ne ressembloit pas à ceux qui n'ont rien de bon que l'extérieur, et qui cachent de dangereux vices sous de belles apparences. Mais, Sire, *il faut avouer que vous faites mieux son portrait en votre personne et en votre conduite, que ne sauroient faire tous les pinceaux et toutes les plumes du monde. Aussi, comme V. M. n'a pas désagréable que j'aie l'honneur de demeurer auprès d'elle, et tout ensemble la joie de voir d'assez près ses grandes et glorieuses actions, je me sens obligé de prendre le soin de les écrire, pour en rendre un jour mon témoignage à toute l'Europe et à la postérité. De sorte que je crois que, quand le public aura vu l'histoire que je lui en veux donner, il avouera que le parallèle de V. M. avec Henri-le-Grand sera fort juste, et que même la gloire de l'aïeul aura reçu un nouvel éclat de celle de son petit-fils. Je ne serai point en peine de rechercher des artifices et de faux ornements pour embellir cet ouvrage, je n'aurai besoin d'y employer que la candeur et la vérité toute simple; et si j'ai alors quelque reproche à craindre, ce sera d'en avoir moins*

dit que la renommée. En effet, Sire, *voyant cet air si noble, et cette profonde sagesse avec laquelle V. M. agit, j'ose prédire hardiment, et sans flatterie, que vos vertus héroïques surpasseront bientôt celles d'Auguste, de Charlemagne et de Henri-le-Grand : et j'espère aussi que, le ciel vous continuant ses faveurs, je verrai votre gloire et vos prospérités égaler les souhaits que j'en fais tous les jours avec le zèle que doit avoir,*

Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant, très fidèle et très obligé serviteur et sujet,

HARDOUIN, *Évêque de Rhodez.*

RECUEIL

DE QUELQUES BELLES ACTIONS

ET PAROLES MÉMORABLES

DU ROI HENRI-LE-GRAND,

LESQUELLES N'ONT POINT ÉTÉ INSÉRÉES EN SA VIE.

Le travail seroit infini et ennuyeux à qui ne voudroit rien omettre de ce qu'il y a de beau dans la vie de Henri-le-Grand. Plus de cinquante historiens, et plus de cinq cents panégyristes, poètes et orateurs, y ont travaillé, et n'en ont pas recueilli la moitié de ce qui s'en pouvoit recueillir. Parmi une si abondante variété, nous choisirons encore quelques fleurs, non pas peut-être des plus belles, mais de celles qu'il aimoit le mieux, et nous les rapporterons ici sans ordre et sans art; la confusion des choses agréables ayant sa beauté aussi-bien que l'agencement.

Quelques-uns ont remarqué que ce grand roi avoit surpassé l'empereur Auguste en bonté et en clémence, et qu'après de longues guerres civiles, il avoit comme lui refermé les plaies de

l'État, calmé toutes les tempêtes qui l'agitoient, et rendu la force aux lois, l'autorité aux magistrats et la discipline aux troupes.

Plusieurs aussi ont comparé le commencement de son règne à celui de David, pour les grandes traverses qu'il éprouva; le milieu à celui de Salomon, pour les ordres et beaux règlements, et pour l'abondance qu'il mit dans son royaume; et sa fin lamentable à celle de Josias. C'étoient trois des meilleurs et des plus religieux rois du peuple de Dieu.

D'autres l'ont mis en parallèle avec Cyrus, fondateur de l'empire de Perse, avec Alexandre-le-Grand, avec les empereurs Constantin Ier, Charlemagne, Othon Ier et Henri IV. Certes, il n'y en a pas un de tous ces princes à qui on ne le puisse égaler, et peut-être qu'il y en a qu'il a surpassés de beaucoup.

C'est une curieuse remarque, que jamais prince n'étoit venu d'un degré si éloigné à la succession d'une couronne, et n'avoit tant vu mourir de princes du sang avant lui; mais c'en est encore une plus importante, que jamais roi de France n'avoit tant uni de belles terres au domaine, comme il fit. Il y en apporta plus lui seul, que n'avoient fait Philippe de Valois, Louis XII et François Ier, qui avoient été, comme lui, de ligne collatérale.

Il y unit la partie qui lui restoit du royaume de Navarre, la souveraineté de Béarn, les duchés d'Alençon, de Vendôme, d'Albret, de Beaumont-le-Vicomte; je ne sais combien de riches comtés : Foix, Armagnac, Bigorre, Rouergue, Périgord, La Fère, Marle, Soissons, Limoges, Conversan, et tant d'autres terres, que le dénombrement en seroit ennuyeux.

Il seroit bien aisé de dire quelle étoit la passion dominante de ce prince, mais non pas quelle étoit sa plus haute vertu; car il les avoit presque toutes au souverain degré. Quant à sa vaillance et vertu guerrière, peut-être qu'il seroit impossible de trouver aucun souverain, ni même aucun capitaine, qui l'ait fait paroître en tant d'occasions que lui. On disoit de l'empereur Henri IV, qu'il s'étoit trouvé en soixante-deux batailles, ou grands combats : mais notre Henri avoit signalé son courage héroïque en quatre ou cinq batailles rangées, en plus de cent combats fort sanglants, et en deux cents siéges de places. Avant que la mort de Henri III l'eût appelé à la couronne, il eut à soutenir sept guerres, qu'il termina heureusement par sept traités de paix; et dans ces guerres, il se vit, à diverses fois et en divers lieux, quarante-cinq armées sur les bras, n'ayant rien de bien assuré que sa propre vertu pour supporter un si grand fardeau.

La vaillance et vertu guerrière de Henri IV.

Depuis l'âge de quinze ans qu'il endossa les armes, il les porta continuellement jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. En toutes les occasions, il alloit aussi avant dans le péril que pas un de ses capitaines; il fut blessé deux ou trois fois, mais légèrement. Ce n'étoit pourtant pas la témérité, ni le seul désir de gloire qui le portoit dans les hasards; c'étoit la nécessité : il falloit qu'il montrât l'exemple à ses soldats. La fortune de la France et la sienne étoient réduites en tel état, que l'honneur l'obligeoit à vaincre ou à mourir. « Autrement, il ne se fût pas exposé de la sorte; « car il n'ignoroit point qu'un roi paisible dans « son État, lui devant plus qu'à soi-même, est « obligé de se conserver pour l'amour de lui. »

Il fut si généreux que de vouloir que Vitry, capitaine de ses Gardes-du-corps, reçût en sa compagnie celui qui le blessa à la journée d'Aumale. Le maréchal d'Estrées étant un jour dans son carrosse, et ce garde marchant à la portière, il le lui montra, lui disant : *Voilà le soldat qui me blessa à la journée d'Aumale*. Sans mentir, cette action est bien héroïque.

Il ne craignoit point la mort, de quelque façon qu'elle se présentât à lui, ou dans les armées, ou dans son lit. On l'entendit souvent dire, *qu'il s'en remettoit avec une entière soumission à la Providence divine, et qu'il n'auroit jamais ni*

peur, ni regret, quand il plairoit à Dieu de l'appeler.

Il alloit au combat avec un courage tout-à-fait martial, et une brave résolution, mais sans fanfaronnerie. Après la victoire, il témoignoit moins de joie qu'avant la bataille, *parce*, disoit-il, *qu'il ne pouvoit se réjouir de voir les François ses sujets étendus morts sur la place, et que le gain qu'il faisoit ne se pouvoit faire sans perte.*

Il étoit merveilleusement actif; il se vouloit trouver partout et à toutes les entreprises; il s'appliquoit entièrement à tout ce qu'il faisoit, et ne se portoit jamais à aucune chose qu'il n'en eût une entière connoissance, et qu'il n'eût vu tous les moyens qui la pouvoient faire réussir, ou l'empêcher : il avoit toujours l'œil à l'exécution de ce qu'il commandoit, et souvent se mettoit de la partie. Ainsi il trouvoit peu d'entreprises dont il ne vînt à bout, et peu d'obstacles qu'il ne forçât : de sorte que ce n'étoit pas sans juste raison qu'il avoit pris pour devise un Hercule dompteur des monstres, avec ces paroles : *Invia virtuti nulla est via.* Son activité.

Il jugeoit merveilleusement bien des desseins des ennemis; et souvent, ayant prévu ce qu'ils devoient entreprendre, il donna des ordres qui sauvèrent son armée, et firent dire à ses plus grands capitaines, qu'ils lui étoient redevables Son jugement.

de leur salut, et qu'ayant l'esprit plus relevé, il voyoit plus loin qu'eux.

Sa promptitude.

Sa promptitude n'étoit pas moindre que son jugement. Le duc de Parme ayant expérimenté plusieurs fois avec quelle célérité il agissoit, disoit de lui que les autres généraux faisoient la guerre en lions et en sangliers, qui sont animaux terrestres; mais que le roi la faisoit en aigle volant. Aussi étoit-il toujours à cheval; ce qui donna lieu de dire de lui, qu'il usoit plus de bottes que de souliers, et qu'il étoit moins de temps au lit que le duc de Mayenne n'étoit à la table.

Il disoit que les grands mangeurs et les grands dormeurs n'étoient capables de rien de grand; et qu'une âme que le sommeil et le manger ensevelissent dans la masse de la chair, ne peut avoir de mouvements nobles et généreux. Que s'il aimoit les festins et la bonne chère, ce n'étoit pas pour se remplir le corps, mais pour s'égayer l'esprit, et pour se donner de la joie.

Sa piété.

Il n'étoit point bigot, mais véritablement pieux et chrétien; il avoit de beaux sentiments de la grandeur de Dieu et de sa bonté infinie: il disoit *qu'il trembloit de crainte, et qu'il devenoit plus petit qu'un atome, quand il se voyoit en la présence de cette Majesté, qui a tiré toutes les choses du néant, et qui les y*

peut réduire en retirant le concours de sa main toute-puissante; mais qu'il se sentoit transporté d'une joie indicible, quand il contemploit que cette souveraine bonté tenoit tous les hommes sous ses ailes comme ses enfants, et principalement les rois, à qui elle communique son autorité pour faire du bien aux autres hommes.

Depuis sa conversion, il eut toujours un très grand respect pour le saint Siége, et s'en montra le défenseur avec le même zèle que ses ancêtres. Il eut aussi une forte et vive foi pour la réalité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Passant un jour par la rue, assez près du Louvre, il rencontra un prêtre qui portoit le Saint Sacrement; il se mit aussitôt à genoux et l'adora fort respectueusement. Le duc de Sully, huguenot, qui l'accompagnoit, lui demanda : *Sire, est-il possible que vous croyiez en cela, après les choses que j'ai vues?* Le roi lui répartit : *Oui, vive Dieu, j'y crois, et il faut être fou pour n'y pas croire; je voudrois qu'il m'eût coûté un doigt de la main, et que vous y crussiez comme moi.*

Aussi employa-t-il tous les moyens de douceur pour attirer avec lui tous ses sujets dans le sein de l'Église; de sorte qu'il fut cause de la conversion de plus de soixante mille âmes. Mais il ne voulut jamais user d'aucune violence pour cela, comme

les ligueurs l'eussent désiré, et même il méprisoit ceux qui se convertissoient pour quelque intérêt temporel.

Lorsqu'il prioit Dieu, il le prioit à deux genoux, les mains jointes et les yeux au ciel : ses prières n'étoient pas longues, mais ferventes. Tout le temps de sa vie, il n'entreprit aucune chose que premièrement il n'eût imploré l'assistance de Dieu, et qu'il ne lui en eût remis l'événement entre les mains. J'ai appris depuis peu de jours, d'un homme de très grande condition, qui l'accompagnoit pour l'ordinaire dans ses chasses, que jamais on ne lançoit le cerf qu'il n'ôtât son chapeau, ne fit le signe de la croix, et puis piquoit son cheval et suivoit le cerf.

Il avoit lu et étudié l'Écriture-Sainte; il prenoit plaisir de l'ouïr expliquer, et souvent il en tiroit des comparaisons dans ses discours.

Lorsqu'il étoit encore huguenot, il honoroit les prélats et les ecclésiastiques, quoiqu'ils fussent ses plus âpres persécuteurs, et que la plupart, au lieu de le rappeler doucement dans la bergerie, fissent tout leur possible pour l'en éloigner et lui en fermer l'entrée.

Il rétablit l'exercice de la religion catholique en plus de trois cents villes et bourgs, où il n'avoit point été depuis plus de trente ans. Que

dirai-je de tant d'églises qu'il a rebâties, de tant d'hôpitaux qu'il a fondés, entre autres celui de Saint-Louis, auprès de Paris, pour les pestiférés, l'un des plus beaux bâtiments qui ornent cette grande ville, et celui des Frères de la Charité au faubourg Saint-Germain; de ce que, par son crédit, il a conservé le saint sépulcre de Jésus-Christ en Jérusalem, que les Turcs vouloient détruire; fait mettre en liberté les Cordeliers qui en sont les gardiens, que les barbares avoient mis aux fers, et obtenu permission du grand Seigneur de bâtir une maison aux pères Jésuites dans les faubourgs de Constantinople?

Sa justice.

Homère dit que la Justice est une des conseillères de Jupiter. On peut dire plus véritablement qu'elle l'étoit de Henri-le-Grand. S'il en faut croire son plus confident ministre, il a souvent protesté en public et en particulier, qu'il ne vouloit point du bien d'autrui injustement, qu'il ne désiroit que le sien, et que Dieu lui avoit donné un assez beau royaume pour en être satisfait, si ce n'étoit que par sa providence il permît quelque autre chose. Aussi voit-on que, dans le grand dessein qu'il avoit fait de diviser la chrétienté en quinze dominations, il ne prenoit pas un pouce de terre pour lui: tant s'en faut, il renonçoit à ses justes prétentions sur le royaume de Navarre.

Jamais prince ne fut plus exact que lui à payer ses dettes. Il ne faut que voir ses lettres au duc de Sully, son surintendant, dans lesquelles il lui commande bien souvent de payer, même ce qu'il doit du jeu.

L'un des projets auquel il vouloit travailler avec plus d'ardeur, c'étoit de retrancher les longueurs et les chicanes des procès. Presque toutes les fois que son chancelier, et Achille de Harlay, premier président, le venoient voir, il les conjuroit d'en trouver les moyens, afin que son peuple ne fût plus tourmenté par cette guerre de l'écritoire, quelquefois plus ruineuse que celle des armes.

Il ne pouvoit voir qu'avec aversion les prélats de mauvaise vie et les juges corrompus; il disoit des premiers : *Je voudrois bien faire ce qu'ils prêchent, mais ils ne pensent pas que je sache tout ce qu'ils font;* et des autres : *Je ne puis comprendre comme il y a des gens si méchants, qu'ils jugent contre leur science et leur conscience.*

Il gardoit toujours une oreille pour la partie accusée; il ne se laissoit point prévenir, et ne jugeoit de personne qu'auparavant il ne fût bien informé. Ainsi les gens de bien avoient toujours le plus grand avantage auprès de lui.

Il disoit *qu'il ne falloit pas, pour bien ré-*

gner, qu'un roi fît tout ce qu'il pouvoit faire; sentiment fort semblable à celui que le grand empereur Justinien a marqué par ces paroles toutes royales, et dignes d'être écrites en lettres d'or: DIGNA VOX EST MAJESTATE REGNANTIS, SUBDITUM SE LEGIBUS PROFITERI.

Voilà pourquoi ce sage roi ne croyoit point que ce fût blesser son autorité que d'entendre les remontrances de ses sujets et de ses parlements. Il examinoit leurs raisons avec eux-mêmes et avec son conseil, et croyoit qu'il lui étoit honorable de changer quelquefois ses résolutions, quand il reconnoissoit quelque chose de meilleur, ou bien qu'il s'étoit trompé, sachant qu'il n'y a point d'homme au monde si intelligent et si éclairé qui ne puisse faillir, soit par passion, soit par défaut de connoissance. Mais quand il trouvoit que les motifs qu'il avoit eus d'ordonner quelque chose étoient plus puissants et plus justes que les leurs, il vouloit être obéi absolument, et disoit à ses cours souveraines, que ses lumières et son expérience ne pouvoient plus souffrir ces contradictions.

Il disoit quelquefois que Dieu lui feroit la grâce en sa vieillesse d'aller deux ou trois fois la semaine au parlement et à la chambre des comptes, comme y alloit le bon roi Louis XII, pour travailler à l'abréviation des procès, et mettre un si bon

ordre à ses finances, qu'à l'avenir on ne les pût dissiper. Ce devoient être là ses dernières promenades.

Il se montroit très facile à accorder des grâces, quand le crime n'étoit pas horrible; car en ce cas-là il demeuroit ferme dans la sévérité.

Ainsi, il répondit un jour à quelqu'un qui lui demandoit abolition d'un excès commis sur des officiers de justice : *Je n'ai que deux yeux et deux pieds; en quoi serois-je donc différent du reste de mes sujets, si je n'avois la force de la justice en ma disposition?*

Il dit encore un jour à un homme de condition qui lui demandoit grâce pour son neveu, qui avoit commis un assassinat : *Je suis bien marri que je ne vous puis accorder ce que vous me demandez; il vous sied bien de faire l'oncle, et à moi de faire le roi; j'excuse votre requête, excusez mon refus.*

Son amour pour la gloire et la réputation.

Il aimoit passionnément la gloire et la réputation, comme font toutes les grandes âmes, et étoit très sensible au bien et au mal qu'on disoit de lui; mais il ne vouloit point de louanges qui ne partissent du cœur, et il ne se plaisoit pas à être loué en face, ni par des gens qui fussent indignes eux-mêmes d'être loués. C'est pour cela qu'autant qu'il estimoit ceux qu'il croyoit bons historiens, prenant plaisir à les entretenir et à

les instruire de ce qu'il avoit fait, et leur donnant de grandes pensions; autant méprisoit-il les plumes médiocres, qui ne sont point capables d'éterniser un nom. Il ressembloit en cela à Alexandre-le-Grand, qui défendit à tous les peintres de faire son portrait, hormis au seul Apelles, dont le pinceau pouvoit en quelque sorte égaler sa réputation.

Il vouloit savoir la vérité.

On lui faisoit un extrême déplaisir de lui céler la vérité, il la vouloit savoir de toutes choses; mais surtout on ne pouvoit l'obliger davantage que de l'avertir de tout ce qu'on disoit de lui; car il vouloit connoître ses défauts pour les corriger : on l'eût pourtant offensé de lui en parler ailleurs que dans le particulier. Alors il recevoit fort bien les avis qu'on lui donnoit; il en remercioit, et encourageoit ceux qui avoient pris cette liberté, de continuer dans les occasions. « Aussi « est-ce le seul moyen par lequel un prince peut « se rendre parfait : savoir toutes choses, et « n'être jamais trompé. »

Il gardoit sa foi exactement.

Jamais prince ne fut plus religieux observateur de sa foi et de sa parole que lui, suivant ce beau mot du roi Jean : *Que si la foi étoit perdue au monde, elle devroit se retrouver dans la bouche des rois.* Nous en avons marqué plusieurs exemples dans sa vie, entre autres un touchant le duc de Savoie; mais parce qu'il est merveilleusement

beau, il sera bon d'ajouter ici ce qu'en a écrit d'Aubigné, d'autant plus croyable en cela, qu'il n'a pas été trop favorable à ce prince en plusieurs autres choses. *Deux vieux conseillers d'État*, dit-il, *se firent auteurs d'un étrange conseil, c'étoit de retenir ce duc, et de violer le sauf-conduit à celui qu'ils accusoient d'avoir tant de fois faussé les communs accords à son profit. Par ce moyen, disoient-ils, le roi pourra recouvrer le marquisat de Saluces, épargnant son temps, ses finances et la vie des soldats françois. Mais le roi leur répondit: J'ai tiré de ma naissance et j'ai appris de ceux qui m'ont nourri, que l'observation de la foi est plus utile que tout ce que la perfidie promet. J'ai l'exemple du roi François, qui pouvoit, par la tromperie, retenir un plus friand morceau, savoir, Charles-Quint. Que si le duc de Savoie a violé sa parole, l'imitation de la faute d'autrui n'est pas innocence; et un roi use bien de la perfidie de ses ennemis, quand il la fait servir de lustre à sa foi.* Où peut-on trouver une plus belle leçon, et de plus généreux sentiments?

D'Aubigné, liv. 5, p. 467.

Il haïssoit la médisance.

Bien qu'il aimât les bons mots, et qu'il entendît aussi bien raillerie que gentilhomme de sa cour, néanmoins il haïssoit et les médisants et les médisances; et s'il parloit mal de quelqu'un,

il falloit que ce fût un homme tout-à-fait reconnu pour méchant; car pour ceux-là, il croyoit que c'étoit justice de les déchirer, et de les faire connoître à tout le monde pour tels qu'ils étoient; témoin ce que nous avons remarqué qu'il dit de Laffin à Biron. Ses fidèles serviteurs avoient cet avantage, que les mauvais offices de ces gens-là ne pouvoient leur donner d'atteinte dans son esprit; sans quoi tout est perdu dans une cour, et il est impossible que les fripons et les méchants ne prévalent sur les gens de bien.

Il chérissoit infiniment sa noblesse, et tenoit à grande gloire de se dire le chef de cet illustre corps. Quand il comptoit les grâces que Dieu lui avoit faites, il se glorifioit surtout d'avoir toujours quatre mille gentilshommes à sa suite, capables de combattre la plus grande armée qu'on lui pût mettre en tête. Un ambassadeur d'Espagne lui témoignant un jour qu'il étoit surpris de voir que quantité de gentilshommes l'environnoient et le pressoient un peu, le roi lui dit : *Si vous m'aviez vu un jour de bataille, ils me pressent bien davantage.* Il aimoit la noblesse,

Il vivoit avec ses courtisans dans une grande familiarité, et vouloit qu'ils en usassent de même avec lui, pourvu qu'ils ne sortissent jamais du respect qui lui étoit dû; et si quelqu'un y eût manqué, il lui eût sans doute fait sentir sa faute.

Et les gens de lettres.

Quelques uns ont voulu dire qu'il n'aimoit point les gens de lettres; mais ils se sont trompés. Il donnoit pension à plusieurs hommes doctes, même dans l'Italie et dans l'Allemagne, et prenoit soin lui-même de la leur faire tenir. Le cardinal Du Perron, de Sponde, Scaliger, Casaubon, Frêne-Canaye et plusieurs autres, ont bien rendu témoignage de l'estime qu'il faisoit de la doctrine.

C'est aussi une erreur de croire qu'il ignoroit tout-à-fait les lettres. Il est certain qu'il n'étoit pas extrêmement savant; mais aussi faut-il avouer qu'il n'ignoroit pas ce qui est le plus nécessaire à un roi. Il savoit un peu de latin: il avoit fort étudié les histoires, tant celles de France, que la grecque et la romaine, et l'histoire de la Bible: il savoit par théorie, aussi-bien que par pratique, la politique, la morale et l'économique: il avoit appris l'art militaire dans les livres, au même temps qu'il l'apprenoit par l'exercice; et il savoit par cœur grand nombre de belles sentences tirées des anciens auteurs, qu'il appliquoit si à propos, que les maîtres en étoient tout étonnés. Il avoit résolu à son retour d'Allemagne de faire réformer l'Université de Paris, et d'y fonder quatre ou cinq colléges, où l'on eût enseigné gratuitement, et entre autres, un, où il y eût eu fonds pour élever trois cents gentilshommes, sans qu'il en eût rien coûté à leurs parents.

Véritablement, il n'étoit pas libéral jusqu'à faire des profusions, comme l'avoient été les princes de la maison de Valois; mais s'il épargnoit ses finances, c'est qu'il ménageoit la substance de son pauvre peuple, et qu'il ne tenoit pas qu'il fût juste de vexer des provinces entières pour enrichir quelques particuliers. Après tout, il étoit si équitable, et payoit si bien, qu'on ne peut pas dire qu'il ait jamais retenu le salaire ou la récompense de ceux qui l'avoient servi. Il dónnoit réellement tous les ans en bon argent, non point en billets et en papier, plus de trois millions de livres, qu'il dispersoit et répandoit à grand nombre de personnes. N'étoit-ce pas beaucoup pour ce temps-là? Sa libéralité.

Il avoit quelquefois des promptitudes et des colères contre ses meilleurs serviteurs; mais elles passoient en un moment, et il n'avoit point de honte, lorsque c'étoient personnes de condition et de mérite, de leur en faire excuse. Vous vous souviendrez, à ce propos, de ce qu'il fit envers Théodoric de Schomberg, à la bataille d'Ivry.

La franchise, la confiance, la facilité lui étoient des vertus naturelles. Durant la guerre, on l'a vu faire le camarade avec le soldat, s'asseoir au corps-de-garde, s'y coucher sur la paillasse, tenir d'une main un morceau de pain bis qu'il man- Sa franchise et facilité.

geoit, et de l'autre un charbon pour dessiner un campement et des tranchées. On l'a vu prendre le pic pour fouir la terre et exciter ses soldats au travail : on l'a vu qui consoloit les pauvres gens durant la guerre, et prenoit peine de leur faire entendre que ce n'étoit pas lui, mais la ligue qui étoit cause de leurs misères.

Depuis, en temps de paix, il se familiarisoit avec les plus petits, s'égaroit exprès de ses gens pour se mêler parmi les villageois et parmi les marchands dans les hôtelleries, auxquels il faisoit cent questions, pour apprendre d'eux les vérités qu'il savoit bien qu'on ne lui osoit point dire, et pour tirer la connoissance des griefs que souffroit son peuple, soit par la violence des gentilshommes, soit par les extorsions des receveurs et financiers, ou par les concussions des méchants juges. Quand il avoit appris d'eux ce qu'il vouloit savoir, il s'en retournoit joindre ses gens, qui étoient quelquefois bien en peine de savoir où il étoit.

Ce fut dans une de ces occasions-là qu'un marchand, qui avoit le sens fort bon, lui remontra comment la paulète, ou droit annuel, étoit une invention très préjudiciable au roi et au peuple. Et une autre fois dans une hôtellerie, à Milly en Gâtinois, ayant mis quelques gens sur le propos de sa vie, il y en eut un qui en dit

mille biens, mais finit par-là : *Il aime trop les femmes ; Dieu punit les adultères ; il est à craindre qu'enfin il ne se lasse après en avoir tant souffert.* Ces paroles lui entrèrent si avant dans l'âme, qu'il disoit que jamais prédicateur ne l'avoit si vivement touché.

Une autre fois, étant affamé du travail de la chasse, il entra dans une hôtellerie sur un grand chemin, et se mit à table avec quelques marchands. Après avoir dîné, on se mit à parler de sa conversion ; ils ne le connoissoient point, car il étoit toujours vêtu assez modestement. Un marchand de cochons s'avança de dire : *Ne parlons point de cela, la caque sent toujours le hareng.* Peu après cela, le roi s'étant mis à la fenêtre, vit arriver quelques seigneurs qui le cherchoient, et qui, l'ayant vu, montèrent aussitôt à la chambre. Le marchand, voyant qu'ils l'appeloient *Sire*, et *Votre Majesté*, fut sans doute fort étonné, et eût bien voulu retenir sa parole indiscrète. Le roi, sortant de là, lui frappa sur l'épaule, et lui dit : *Bon homme, la caque sent toujours le hareng, mais c'est en votre endroit, non pas au mien : je suis, Dieu merci, bon Catholique ; mais vous gardez encore du vieux levain de la ligue.*

Sa débonnaireté et clémence.

En quels termes faudroit-il parler de sa débonnaireté et de sa clémence, pour en parler digne-

ment? On peut dire qu'il étoit tout cœur, et qu'il n'avoit point de fiel. De tant de conspirateurs qui ont voulu bouleverser son royaume, on remarque qu'il n'en a châtié aucun que le maréchal de Biron, auquel, avant que de le livrer à la justice, il offrit par trois fois la grâce, en cas qu'il voulût lui avouer son crime.

Dans toutes les occasions de guerre, quand il voyoit les ennemis ployer et se mettre en déroute, n'alloit-il pas à la tête de ses bataillons, criant : *Sauve les François, quartier aux François!* En temps de paix, il tenoit toujours ses mains nettes du sang de ses sujets, bien qu'il ne fût jamais retourné des combats que son épée ne fût teinte du sang de ses ennemis.

Il faisoit comme un bon pasteur, qui tâche de guérir ce qu'il y a de gâté dans son troupeau, plutôt que de l'égorger; il employoit la patience, les bienfaits et l'adresse pour ramener les esprits que les factions avoient égarés : il dissimuloit même leurs mauvaises volontés; et malgré qu'ils en eussent, les empêchoit de faire mal, et les tournoit au bien. *Un sage roi*, disoit-il, *étant comme un habile apothicaire, qui des plus méchants poisons compose d'excellents antidotes, et des vipères en fait de la thériaque.*

Son amour pour ses sujets.

Par-dessus toutes ces grandes qualités, excelloient la tendresse indicible et l'amour qu'il avoit

pour son peuple. Il n'avoit point de plus forte passion que de le soulager, que de le faire vivre en paix et à son aise; il n'avoit point de discours plus ordinaire à la bouche que celui-là. On voit une infinité de ses lettres aux gouverneurs des provinces, à son surintendant, à ses parlements, dans lesquelles il dit : *Ayez soin de mon peuple, ce sont mes enfants, Dieu m'en a commis la garde, j'en suis responsable;* et autres paroles semblables pleines d'ardeur et de bonté cordiale et paternelle.

Lorsque le duc de Savoie vint en France, le roi le mena un jour voir jouer à la paume sur les fossés du faubourg Saint-Germain, où, après le jeu, comme ils étoient tous deux à une fenêtre qui regardoit sur la rue, le duc, voyant un grand peuple, lui dit qu'il ne pouvoit assez admirer la beauté et l'opulence de la France, et demanda à Sa Majesté ce qu'elle lui valoit de revenu. Ce prince, généreux et prompt en ses réparties, lui répondit : *Elle me vaut ce que je veux.* Le duc, trouvant cette réponse vague, le voulut presser de lui dire précisément ce que la France lui valoit. Le roi répliqua : *Oui, ce que je veux, parce qu'ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai; et si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen*

d'avoir une poule dans son pot ; ajoutant, *et si je ne laisserai pas d'avoir de quoi entretenir des gens de guerre pour mettre à la raison tous ceux qui choqueront mon autorité.* Le duc ne repartit plus rien, et se le tint pour dit.

Quelques troupes qu'il envoyoit en Allemagne, ayant fait désordre en Champagne, et pillé quelques maisons de paysans, il dit aux capitaines qui étoient demeurés à Paris : *Partez en diligence, donnez-y ordre, vous m'en répondrez. Quoi ! si on ruine mon peuple, qui me nourrira ? qui soutiendra les charges de l'État ? qui payera vos pensions, Messieurs ? Vive Dieu ! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi.*

Les habitants des vallées qui sont du long de la Loire, ayant été ruinés par les débordements de cette rivière, demandoient soulagement des tailles, et avoient écrit pour cet effet au duc de Sully, surintendant des finances. Ce duc le fit aussitôt savoir au roi par une lettre, à laquelle il répondit en ces propres termes : *Pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu m'a baillé mes sujets pour les conserver comme mes enfants ; que mon conseil les traite avec charité ; les aumônes sont très agréables à Dieu, particulièrement en cet accident, j'en sentirois ma conscience chargée ; que l'on les secoure donc*

Sully, t. III de ses Mémoires, p. 250 et 251.

de tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire. Après cela, faut-il s'étonner si ce prince étoit adoré de tout le monde ?

La meilleure marque de la bonté d'un souverain, et de la liaison très étroite qui doit être toujours entre lui et ses sujets, c'est le soin qu'il a de leur communiquer ses joies, et la part qu'ils y prennent, non-seulement par les apparences extérieures, qui sont fort trompeuses, et qui se donnent aussi-bien aux mauvais princes qu'aux bons, mais encore par des mouvements intérieurs et par les sentiments du cœur.

Depuis que ce vrai père du peuple françois fut rentré dans Paris, et que sa bonté s'y fut fait connoître, tous les habitants de ce petit monde s'intéressoient dans tout ce qui lui arrivoit, et en étoient aussi touchés que s'il leur fût arrivé à eux-mêmes : ils se réjouissoient de ses contentements, et s'affligeoient de ses déplaisirs. Toutes les deux fois qu'il fut malade, il sembloit que le peuple de cette grande ville eût la fièvre ; et au contraire, quand il se portoit bien, sa santé faisoit la leur, et ils étoient persuadés que le salut de l'État et celui de ce prince n'étoient qu'une même chose. Réciproquement, quand Dieu lui envoyoit quelque sujet de réjouissance, il vouloit qu'ils y participassent, et de cette façon se communiquoit à eux par le plus tendre de son

âme. Ainsi, quand le ciel lui eut donné un Dauphin, il le fit passer par les rues dans un berceau découvert, afin que tout le peuple pût le considérer à son aise, et jouir avec plaisir de la vue d'un bien qu'il avoit si long-temps désiré pour l'amour du père.

Je marquerai aussi quelques-unes de ses paroles mémorables, dont les unes feront connoître ses sentiments et le fond de son âme; les autres, la vivacité de son esprit.

Quand il travailloit à des affaires pressantes, et qu'il ne pouvoit assister à la messe (j'entends les jours ouvriers, car les fêtes et dimanches il n'y manquoit point), il en faisoit comme ses excuses aux prélats qui se trouvoient à la cour, et leur disoit: *Quand je travaille pour le public, il me semble que c'est quitter Dieu pour Dieu même.*

Il disoit quelquefois à ses plus confidents serviteurs: *Les François ne me connoissent pas assez bien; ils sauront ce que je vaux quand ils m'auront perdu.* Puis levant les yeux au ciel: *Seigneur, je suis prêt à partir quand il te plaira, mais que deviendra ce pauvre peuple?*

Quand on le supplioit d'avoir plus de soin de la conservation de sa personne qu'il n'avoit, et de n'aller pas si souvent seul, ou mal accompagné, comme il faisoit, il répondoit: *La peur ne*

doit point entrer dans une âme royale ; qui craindra la mort, n'entreprendra rien sur moi; qui méprisera la vie, sera toujours maître de la mienne, sans que mille gardes l'en puissent empêcher : je me recommande à Dieu quand je me lève et quand je me couche, je suis entre ses mains ; et après tout, je vis de telle façon, que je ne dois point entrer en ces défiances. Il n'appartient qu'aux tyrans d'être toujours en frayeur.

Le duc d'Orléans, son second fils, étant malade à l'extrémité, il déclara que, s'il mouroit, il ne vouloit point qu'on le consolât, parce qu'il s'étoit entièrement résigné à la volonté de Dieu.

Dans deux ou trois ans après qu'il fut rentré dans Paris, tous les faubourgs, qui n'étoient plus que des masures, furent réparés ; et par les bâtiments particuliers et publics qui se firent dans cette grande ville, elle devint plus belle que jamais. Les ambassadeurs d'Espagne, qui vinrent jurer le traité de Vervins, furent tout étonnés de la voir en si bon état, et si différente de ce qu'elle avoit été durant la guerre. Comme ils lui disoient donc un jour : *Sire, voici une ville qui a bien changé de face depuis que nous ne l'avons vue. Ne vous en étonnez pas*, leur dit-il, *quand le maître n'est point en sa maison, tout*

y est en désordre; mais quand il est revenu, sa présence y sert d'ornement, et toutes choses y profitent.

Il avoit été dans de grandes nécessités au commencement de son règne; de sorte qu'il disoit *qu'il s'étoit vu roi sans royaume, mari sans femme, et faisant la guerre sans argent; mais que depuis, Dieu lui avoit fait tant de grâces, qu'en montrant son arsenal, il se pouvoit vanter qu'il y avoit de quoi armer cinquante mille hommes avec toutes les munitions, et dans sa Bastille, qui est tout contre, de quoi les payer pour trois ans.*

Il disoit qu'il avoit pourvu aux imaginaires opinions de trois sortes de personnes : des Huguenots, qui pensoient qu'il seroit toujours de leur religion; des ligueux, qui souhaitoient qu'il ne se convertît point; et du tiers-parti, qui croyoit qu'il ne se pourroit jamais remarier. *Je les ai trompés tous trois*, disoit-il; *j'ai quitté le huguenotisme; je suis bon Catholique; je me suis remarié, et j'ai des enfants qui me succéderont, s'il plaît à Dieu.*

Il disoit aussi que, lorsqu'il vint à la couronne, il avoit trouvé trois partis; que des trois il n'en avoit fait qu'un sans distinction; qu'il étoit le roi des uns aussi-bien que des autres; qu'il les croyoit tous également affectionnés à son service,

mais que c'étoit à lui d'en faire le discernement, et de choisir les plus capables.

Nérestan, fort brave gentilhomme, lui faisoit un jour un beau régiment; et comme il lui protestoit qu'il ne désiroit pour récompense que la gloire de le servir, il répondit : *C'est ainsi que doivent parler les bons sujets, ils doivent oublier leurs services; mais c'est au prince à s'en souvenir; et s'il veut qu'ils continuent d'être fidèles, il faut qu'il soit juste et reconnoissant.*

Les Huguenots lui demandant des places de sûreté, il leur dit : *Je suis la seule assurance de mes sujets; je n'ai encore manqué de foi à personne.* Et comme ils lui eurent répliqué que le roi Henri III leur en avoit bien donné: *Le temps*, leur dit-il, *faisoit qu'il vous craignoit et ne vous aimoit point; mais, moi, je vous aime et ne vous crains guère.* On lui fait encore faire cette même réponse à quelques autres personnes.

On lui dit un jour d'un certain capitaine, qui avoit été de la ligue et fort brave, qu'encore qu'il eût obtenu de lui son pardon et quelques bienfaits, il ne l'aimoit pourtant point: *Je lui veux*, dit-il, *faire tant de bien, que je le forcerai de m'aimer malgré lui.* C'est ainsi que ce grand prince gagnoit les plus révoltés; et il avoit accou-

tumé de dire à ceux qui s'en étonnoient, *qu'on prenoit plus de mouches avec une cuillerée de miel, qu'avec vingt tonneaux de vinaigre.*

Mais si la politique l'obligeoit d'en user ainsi à l'égard de ceux qui ne l'aimoient pas, sa générosité le porta toujours à pardonner facilement à ceux qui s'humilioient devant lui. Aussi avoit-il souvent ce beau vers de Virgile à la bouche :

Parcere subjectis et debellare superbos.

Il se moquoit fort de ceux qui passoient les bornes de leur profession, et se mêloient d'autre chose que de leur métier. Un prélat lui parlant un jour de la guerre, et assez mal, il tourna, comme on dit, du coq à l'âne, et lui demanda *de quel saint étoit l'office ce jour-là dans son bréviaire.*

Une autrefois, un sien tailleur ayant fait imprimer un petit livre de quelques règlements qu'il disoit être nécessaires pour le bien de l'État, et l'ayant présenté au roi, il le prit en riant, et en ayant lu quelques pages, il dit à un de ses valets-de-chambre : *Allez-moi querir mon chancelier pour me faire un habit, puisque voici mon tailleur qui fait des règlements.*

Un Provençal qui avoit acheté bien cher un office de président, et en avoit emprunté l'argent, l'étant venu saluer, il dit tout bas à un seigneur qui étoit auprès de lui : *Voilà un bon justicier,*

je pense qu'il s'acquittera bien de sa charge, et en peu de temps.

Un médecin fameux s'étant converti du huguenotisme à la religion catholique, il dit à Sully: *Mon ami, ta religion est bien malade, les médecins l'abandonnent.*

Les Huguenots de Poitou et de Saintonge lui ayant envoyé des députés peu après sa conversion, pour lui faire quelques requêtes, il leur dit: *Adressez-vous à ma sœur, car votre État est tombé en quenouille.* Cette princesse étoit demeurée Huguenote.

La reine faisant un ballet la première année de son mariage, pour lequel elle avoit choisi quinze dames des plus belles et des plus qualifiées de sa cour, il dit au nonce: *Monsieur, je n'ai jamais vu de plus bel escadron, ni de plus périlleux que celui-là.*

Un certain seigneur, qui avoit long-temps balancé durant les troubles sans prendre parti, l'étant un jour venu trouver comme il jouoit à la prime, il lui dit: *Approchez, Monsieur, vous soyez le bien venu; si nous gagnons, vous serez des nôtres.*

Une dame de condition, déjà fort vieille et fort sèche, étant venue avec un habit vert à un bal qu'il donnoit, il lui dit galamment, qu'*il lui étoit bien obligé de ce qu'elle avoit employé*

le vert et le sec pour faire honneur à la compagnie.

Un ambassadeur d'Espagne lui disant, par manière de menaces, que le roi son maître soutiendroit quelque action à la tête de cent mille hommes, il lui repartit fièrement : *Vous vous trompez ; en Espagne, ce ne sont pas des hommes, ce sont des ombres.*

Un jour le prévôt des marchands et les échevins lui demandant permission de mettre quelque petite imposition sur les tuyaux des fontaines de la ville, pour leur aider à supporter les frais des festins qu'ils devoient faire à quarante députés des Suisses venus à Paris pour le renouvellement de l'alliance, il leur répondit : *Trouvez quelque autre expédient que celui-là ; il n'appartient qu'à Notre-Seigneur de changer l'eau en vin.*

Voilà une petite partie des belles actions et des paroles mémorables de Henri-le-Grand ; il y en a une infinité d'autres qui sont gravées en caractères immortels dans le cœur de tous les bons François, qui les feront passer de père en fils à toute la postérité, pour servir de modèle aux souverains qui auront pour but, comme ils y sont obligés, de régner heureusement, en mesurant leur puissance aux règles du devoir et de la justice.

FIN.

